

ESSONNE ET HUREPOIX

108^e ANNÉE (2002)



BULLETIN
de la Société historique et archéologique
de l'Essonne et du Hurepoix

CHAMARANDE

2003

TABLE DES MATIÈRES

Vie de la Société (conseil d'administration, nouveaux membres, assemblée générale à Puiset-le-Marais)	3
MARTIN (Michel) - Du bon usage de la toponymie	9
DOBLER (Jean-Pierre) - Lieux-dits du sud de l'Essonne, l'exemple de Boissy-le-Sec	17
RÉGIBIER (Philippe) - Les Cochin au Coudray-Montceaux	103
AUTIER (Raymond) - Première élection au suffrage universel dans le canton de Méréville en 1848	137
DEQUEKER (Claire) - Le chapiteau à la sirène et au nûton de Crosne	147
TABORIN (Y.), OLIVE (M.), PIGEOT (N.) et CHRISTENSEN (M.) - Le site magdalénien d'Etiolles en 2002	159
NOTES ARCHÉOLOGIQUES	170
PATRIMOINE ARCHITECTURAL	174
BIBLIOGRAPHIE	180
CHRONIQUE	206
LETTRES DE NOS LECTEURS	221
NÉCROLOGIE	223

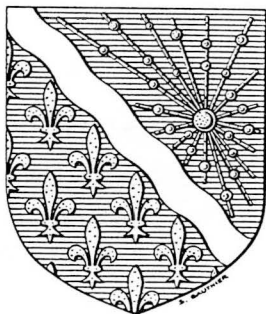
TABLE DES ILLUSTRATIONS

Boissy-le-Sec. - cartes de secteurs	20, 33, 42, 48, 58, 63, 71, 76, 88, 96
Portraits d'Augustin et d'Adeline Cochin	112, 114
Le Coudray-Montceaux. - plans et châteaux	119, 120, 127
Saint-Pierre du Perray. - château	125
Morsang-sur-Seine. - château	125
Portrait de Monseigneur Deney	135
Méréville. - ancienne mairie	141
Crosne. - église. - plans et chapiteau	148, 156, 157
Etiolles. - plan de la fouille et outils de silex	160, 161, 163, 166, 168

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE
L'ESSONNE ET DU HUREPOIX

108^e ANNÉE (2002)

*Ouvrage publié avec le concours de la direction régionale
des Affaires culturelles (ministère de la Culture)
du département de l'Essonne et de la ville de Corbeil-Essonnes*



CHAMARANDE

2003

En couverture

Portrait d'Augustin Cochin tiré de l'ouvrage du comte de Falloux, *Augustin Cochin*.
Paris, Librairie académique Didier et C^{ie}, 1875.

Vie de la Société

Conseil d'administration

Président

M. l'abbé Jean MERMINOD

Vice-présidents

M. Roland PAYEN

M. Jacques GÉLIS

Vice-président d'honneur

M. le Marquis de GANAY

Secrétaire général

M. Clément WINGLER

Secrétaire adjoint

M. Alain SENÉE

Trésorier

M. Alain DEVANLAY

Responsable des publications

Mme Paulette CAVAILLER

Membres du Conseil

Mme B. d'ANDURAIN

Mme Raymonde AUTIER

M. Dominique BASSIÈRE

M. Serge BIANCHI

M. François DEGOMMIER

M. Jean-Jacques IMMEL

Mme Annie JACQUET

M. Denys KLEIN

Mme Nicole LEMAITRE

Mme Élisabeth MITTON

Mlle Yvette TABORIN

Mme Marie-Madeleine THIBIERGE

Nouveaux membres inscrits en 2002

AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE VERSAILLES, 5, rue de l'Indépendance-Américaine, 78000 Versailles.

GABIS (Victor), 7, rue du Moulin, 91490 Moigny-sur-École.

JOUIS (Françoise), 56, rue Alsace-Lorraine, 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois.

HISTOIRE ET PATRIMOINE, 5, rue des Capucines, 91630 Marolles-en-Hurepoix.

MACÉ (Jacques), Orée-de-Sénart, bât. Ingres, 91210 Draveil.

MAISON DE BANLIEUE, 41, rue G.-Anthonioz-de-Gaulle, 91200 Athis-Mons.

Le nombre de membres au 31 décembre 2002 est : 465.

Assemblée générale ordinaire à Puiset-le-Marais

Notre assemblée générale pour 2002 s'est tenue le samedi 22 juin à Puiset-le-Marais.

La séance est ouverte à 10 h 30 dans la salle polyvalente, en présence de 58 personnes, par le vice-président Jacky Gélis. Il remercie la municipalité de Puiset-le-Marais, qui nous permet de tenir notre assemblée et notre déjeuner dans cette charmante localité. Monsieur Devanlay, trésorier, présente les excuses des absents puis accueille l'abbé Merminod, qui, après avoir présenté ses excuses pour son retard, préside la séance et donne la parole au secrétaire général pour son rapport moral.

M. Wingler présente les activités de la Société depuis la dernière assemblée générale tenue à Courances le 30 septembre 2001 :

« Outre plusieurs réunions informelles entre ses membres, le conseil d'administration s'est réuni le 28 mars 2002 et se réunira à nouveau le 22 novembre.

Les assemblées générales auront dorénavant lieu au printemps, et non plus en septembre, ceci afin de présenter plus tôt dans l'année, les comptes de l'année précédente.

Le prochain bulletin paraîtra en septembre, avec de nouvelles rubriques consacrées au patrimoine de pays, aux objets d'art, aux restaurations de monuments...

Le matériel informatique acheté par la Société est opérationnel.

La promenade d'automne aura lieu le 29 septembre à Yerres sous la conduite de M. Senée ».

Le rapport moral du secrétaire général est approuvé à l'unanimité. Monsieur Devanlay présente son rapport financier au 31/12/2001 : Total des recettes : 226 580,53 F (dont cotisations 44 000, subvention 66 000 et legs Jean Jacquart 10 000).

Total des dépenses : 132 716,29 F (dont publication : 79 436,45 et matériel informatique 35 883,59).

En caisse : 93 864,24 F (14 309,51 Euros).

Quitus est donné au trésorier pour sa gestion financière.

Puis ont lieu les élections pour le renouvellement partiel du conseil d'administration. Sont concernés les membres élus en 1999, soit mesdames d'Andurain, Cavailler, Mitton, Taborin et Lemaître, et messieurs Bianchi et Payen. Les intéressés sont réélus à l'unanimité. Madame Duchon étant démissionnaire du conseil d'administration, monsieur Dominique Bassière présente sa candidature qui est acceptée à l'unanimité.

Dans le cadre des questions diverses, monsieur Degommier insiste sur la nécessité de valoriser le patrimoine de pays, notamment dans le bulletin, et monsieur Klein suggère d'utiliser le Livret A ouvert par la Société au maximum du plafond autorisé pour les associations, ce qui sera fait très prochainement par monsieur Devanlay.

La séance est levée à 11 h 25.

Assemblée générale extraordinaire à Puiset-le-Marais le 22 juin 2002

La séance est ouverte à 11 heures 26 par le président Merminod, en présence de 58 adhérents.

M. Wingler, secrétaire général, rappelle l'importance de cette A.G.E., qui doit se prononcer sur le changement de nom de la Société. Une fiche d'information sur les arguments invoqués par les opposants et les partisans du changement de nom a été adressée aux adhérents, en annexe à la convocation. Dix adhérents qui ne peuvent être des nôtres aujourd'hui ont souhaité s'exprimer par écrit. M. Devanlay, trésorier, donne lecture de leurs lettres qui, pour huit d'entre-elles, sont favorables au changement de nom.

M. Dobler se demande si l'absence de société d'histoire locale à Corbeil n'est pas imputable, au moins pour partie, à l'existence de la S.H.A.C.E.H. M. Klein s'inquiète de la perte probable de la subvention annuelle de Corbeil, si la Société modifie son nom en supprimant toute référence à la ville en question. M. Devanlay

explique que la perte de cette subvention serait vraisemblablement compensée par un accroissement de la subvention du conseil général. M. Gélis, vice-président, comprend la tristesse de certains membres, dans la mesure où le bibliothécaire de Corbeil joua un rôle prépondérant dans la fondation de la Société. Il insiste également sur l'absence de volonté d'hégémonie de notre Société à vocation départementale, envers les sociétés locales. Dominique Bassière constate, en tant que président de salle aux Archives départementales, que les lecteurs qui viennent pour la première fois, hésitent à consulter le bulletin de la Société, croyant que celui-ci est le bulletin d'une société locale de Corbeil. Un membre de la Société explique son refus de la modification du nom, en invoquant particulièrement l'existence des Sociétés de Pontoise et de Rambouillet, dont la référence à des noms de ville ne nuit pas à la notoriété.

Après ces interventions, il est proposé aux adhérents présents de voter la modification du nom de la Société qui deviendrait ainsi Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix.

Sur 58 suffrages exprimés, auxquels il faut ajouter les 10 prises de position par correspondance, les résultats du vote sont les suivants :

- pour : 64
- contre : 4
- abstentions : 0

Le changement de nom est donc adopté.

La séance est levée à 11 heures 52.

Statuts approuvés par les assemblées générales des 4 décembre 1894, 24 septembre 2000 et 22 juin 2002

Art. 1 - Abrogé le 24.09.2000

Art. 2 - Le conseil, conformément à l'Art. 7 des statuts élit chaque année parmi ses membres un Président, deux Vice-Présidents, au moins, un Secrétaire Général, un Secrétaire adjoint, un Trésorier et un Trésorier adjoint.

Art. 3 - Le Président ouvre et dirige les séances, maintient l'ordre dans les discussions, fait exécuter les statuts et les décisions de la Société, la convoque pour les séances ordinaires et extraordinaires et ordonnance les dépenses. En cas d'absence des Président et Vice-Présidents, le conseil est présidé par le Secrétaire Général.

Art. 4 - Le Secrétaire Général est chargé, sous la direction du conseil, de la composition et de la rédaction du bulletin, il veille à l'impression et à la correction de toutes les publications

de la Société ; il se met en rapport avec les auteurs et leur soumet, s'il y a lieu, les observations approuvées par le conseil sur le rapport du comité de publication. Il fait annuellement à l'assemblée générale un rapport sur les travaux de la Société ; enfin il remplit les fonctions d'archiviste. Il peut se faire assister par un autre membre du conseil.

Art. 5 - Le Secrétaire Général rédige les procès-verbaux des séances et est chargé de tout ce qui se rapporte à la correspondance.

Art. 6 - Le Trésorier est chargé du recouvrement des cotisations annuelles ; il paie les dépenses ordonnancées et donne, chaque année, à l'assemblée générale, un état de la situation financière de la Société.

Art. 7 - Le conseil se réunit au moins une fois par an ; cependant le Président peut le convoquer chaque fois que les intérêts de la Société l'exigent.

Art. 8 - Les décisions du conseil sont prises à la majorité des suffrages des membres présents ou représentés ; pour qu'elles soient valables, sept membres au moins doivent être présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. 9 - Le conseil statue sur les demandes d'adhésion. Ses délibérations ont lieu au scrutin secret et les noms des candidats à l'adhésion refusés ne sont pas inscrits au procès-verbal.

Art. 10 - Abrogé le 24.09.2000.

Art. 11 - Les fonds disponibles de la Société sont déposés dans un ou plusieurs établissements financiers du département.

Art. 12 - Tout candidat admis doit sa cotisation à partir du 1^{er} janvier de l'année d'adhésion.

Art. 13 - La Société publiera un bulletin périodique et, si ses ressources le lui permettent, elle pourra également publier des mémoires ou des documents.

Art. 14 - Un comité de publication composé d'un Vice-Président et du Secrétaire Général, membres de droit, et de cinq membres choisis parmi le conseil et renouvelables chaque année proposera la publication sous les auspices de la Société des mémoires et documents dont il aura apprécié la valeur.

Art. 15 - Les adhérents ont droit aux publications de la Société à partir de l'année de leur adhésion.

Art. 16 - Abrogé le 24.09.2000.

Art. 17 - Les auteurs pourront faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux publiés par la Société. Tout tirage à part devra porter la mention du volume dont il aura été extrait. Aucun tiré à part ne pourra être mis en circulation avant la publication par la Société du travail dont il est l'objet.

Art. 18 - Les demandes de modifications aux statuts devront être adressées au Président un mois au moins avant l'assemblée générale; il en sera fait mention sur les lettres de convocation.

Art. 19 - Les présents statuts pourront être modifié par l'assemblée générale sur la proposition et à la majorité de sept membres au moins.

Bilan financier 2002

RECETTES

En caisse le 31-12-2001	14 309,51 €
Intérêts C.E.	958,44 €
Cotisations	5 671,86 €
Subventions	6 254,00 €
Vente de publications	303,00 €
Recettes promenades	2 529,50 €
	<hr/>
	30 026,31 €

DÉPENSES

Cotisations	46,00 €	
Frais de bureau et d'expédition	827,03 €	
Publications	10 635,49 €	
Dépenses promenades	2 389,03 €	
	<hr/>	
	13 897,55 €	13 897,55 €
		<hr/>
RÉSULTAT		16 128,76 €

Du bon usage de la toponymie

par Michel MARTIN

Depuis le XVII^e siècle, les érudits locaux utilisent souvent la toponymie. Généralement ce type de recherche semble surtout destiné à compenser le manque de données archéologiques et la connaissance lacunaire du Haut Moyen Âge. Les résultats ne sont pourtant pas à la hauteur des espérances. En 1946, Albert Dauzat, dont les travaux conservent une bonne réputation, a essayé de reconstituer l'histoire du peuplement de la Beauce en s'entourant de précautions, croisant les données historiques, la toponymie et les données archéologiques¹. Les travaux de terrain ultérieurs et les prospections aériennes ont ruiné cette tentative².

Un toponyme date uniquement l'époque de la fixation du nom de lieu. Il faut donc vérifier d'après les données archéologiques si cette époque correspond réellement à la date de la première occupation du terroir ou de sa première mise en valeur.

1 - La superposition chronologique et linguistique des toponymes

Les prétendus toponymes pré-indo-européens semblent inexistants. La famille de langue indo-européenne a gagné l'Europe occidentale avec les agriculteurs du Néolithique il y a 7000 ans, mais rien, ou presque, n'en subsiste régionalement³.

1. DAUZAT (A.) *La toponymie française*, Paris, Payot, 1946, p. 39-64.

2. Dès 1970 on pouvait remettre ces travaux en cause.

3. DOLGOPOLSKI (A.) « The indo-european homeland and lexical contacts of Proto-Indo-European with other languages » dans *Mediterranean Language Review*, n^o 3, 1988, p. 7-31 ; RENFREW (C.), *L'énigme indo-européenne : Archéologie et langage*. Paris, Flammarion, 1994, 314 p. ; en Europe occidentale, le basque est la seule langue vivante pré-indo-européenne autochtone.

Les toponymes gaulois⁴

Il existe des toponymes indiscutablement celtiques, par exemple : Breux < *brogilos* « petit bois », La Bonde (Milly-la-Forêt, Gironville, peut-être « Bondas » à Boissy-le-Sec) < *bunda* « sol, fond », Ouche < *olca* « terrain labourable », Pithiviers < *petuarios* « quatrième ». Boissy < composé à partir de *bocca* « bouche », auquel se superposent *buxum* et *buxus* « buis, arbrisseau, bois »⁵, peut être aussi d'origine celtique.

L'hydronymie

Les cours d'eau portent souvent un nom celtique :

L'Essonne < *Ex(s)onna* dont le sens est incertain, mais *onna* signifie rivière en gaulois ; la bourgade d'Essonne connue dès le Haut Moyen Âge tire son nom de la rivière ;

L'Orge < *orbios* « héritier »⁶.

Ces exemples sont loin d'être exhaustifs. Il faut cependant être prudent car le vocabulaire gaulois présente des formes synonymes et homonymes du latin. De surcroît une partie de ce vocabulaire a subsisté plus ou moins modifié et les toponymes les « Ouches » peuvent très bien n'avoir été fixés qu'au Moyen Âge Central. Il n'empêche que dans les travaux locaux les toponymes interprétés comme celtiques sont presque toujours fantaisistes⁷. Les auteurs d'une récente plaquette consacrée à Moigny-sur-École ont raison de douter de l'origine gauloise de plusieurs toponymes⁸. Par exemple prétendre que le toponyme Moigny dériverait du gaulois *monios* (le voyageur) est audacieux car *monios* n'est pas attesté en gaulois. De même colporter sans

4. Les signes > et < signifient « provient de », le mot dérivé se trouvant à la pointe de la « flèche ».

5. GAFFIOT (F.), *Dictionnaire illustré latin français*. Paris, Hachette (première édition 1934), 1971, articles *buxum* et *buxus*, p. 233.

6. DELAMARE (X.), *Dictionnaire de la langue gauloise*. Paris, Errance (première édition 2001), 2003, p. 91, 94, 240, 251, 80, 243.

7. Par exemple Albert Dauzat n'était pas celtisant et sur ce point ses travaux sont contestables. Trop souvent on a assimilé le breton et la langue gauloise continentale, alors que le breton du XIX^e et du XX^e siècle était contaminé par le bas-latin et le français et avait considérablement évolué. Tous les ouvrages de référence souffrent de ce défaut qui est amplifié par les auteurs locaux.

8. CABIRAN (M.), CLAUDE (C.), IMMEL (J.J.) et GÉRARD (P.), *Moigny-sur-École, notes historiques et archéologiques*. Evry, Conseil général de l'Essonne, 2002, 39 p. L'hypothèse de la dérivation à partir du gaulois *monios* est tirée d'un ouvrage de J. M. RICOLFIS, *Les noms de lieux de Paris et de l'Île-de-France*. Paris, CRDP, 1983, p. 118, dont la faiblesse en toponymie celtique est patente ; par exemple l'auteur ignore l'origine gauloise du toponyme Bonneuil qui dérive de *Bona* et *Ialon* signifiant « le village fondé dans une clairière » (Xavier DELAMARE, *Op. cit.*, 2003, article *bona*, p. 82). L'ancienne latinisation fautive en *bonus oculus* est typique de l'interprétation erronée des toponymes celtiques par contamination latine ou romane.

données archéologiques que le moulin Grenat de Courances est d'origine gauloise, c'est faire abstraction de la langue latine et de l'étymologie⁹.

Les toponymes gallo-romains

Contrairement à ce que pensent de nombreux chercheurs, les toponymes forgés sur un suffixe ou un préfixe en ville (qui vient de *villa*) peuvent être gallo-romains, mais ils sont généralement plus tardifs. En revanche les noms de lieux fondés sur un radical et le suffixe *iacum* sont souvent gallo-romains ; ils fournissent les nombreux toponymes terminés par la suite en y, comme *Sabiniacum* (le domaine de *Sabinus*) > Savigny. Mais ils peuvent être postérieurs, *iacum* suivant un nom germanique.

Les toponymes germaniques

Pour simplifier disons qu'ils comportent le préfixe ou le suffixe « villiers » (dérivant de *villa*) ou « court » dérivant de *curtis* « domaine » < *cohors* « cour de ferme » et un nom ou un prénom de personne. Comme précédemment il faut être prudent car les noms germaniques ont subsisté pendant le Moyen Âge, voire jusqu'à nos jours dans les prénoms comme Guillaume, Robert ou Bernard.

Les toponymes romans et français

Dès le VIII^e siècle le bas-latin avait fortement évolué ; les sources historiques latinisent les toponymes mais ils se forment désormais en langue romane. Champmotteux qui n'est pas attesté avant 1350 est un bon exemple¹⁰. D'après l'état de la langue, il est possible d'inférer dans certains cas la date de formation des noms de lieux.

9. Avant notre ère, les Celtes ne paraissent pas avoir utilisé les moulins à eau et le grenat, minéral d'une teinte rouge grenade, tire son nom de sa couleur et dérive du latin *granatum* (la grenade). D'autre part le latin *granum* (le grain, le pépin) et ses dérivés latins ou romans expliquent convenablement le toponyme d'un moulin qui a probablement fourni de la farine à un moment ou un autre de son histoire médiévale. Faire intervenir l'Apollon gaulois *Grannus* comme divinité des sources pour expliquer le toponyme revient à prétendre qu'un grenadier est un adorateur d'Apollon (F. GAFFIOT, *op. cit.*, articles *granatum* et *granum*, p. 722).

10. LONGNON (A.), *Pouillés de la province de Sens*. Paris, Klincksieck, 1894, p. 41.

2 - Les enseignements du sud de l'Essonne et des régions voisines

L'échec de l'étude du peuplement beauceron d'Albert Dauzat par la toponymie est pédagogique, il faut donc être prudent. La région comprise entre Angerville, Sermaises (45), Bouray et Souzy-la-Briche permet d'obtenir des résultats statistiquement significatifs¹¹. Nous y connaissons 35 sites remontant à l'indépendance gauloise ; un seul de leurs noms de lieu correspond avec certitude à un toponyme d'origine gauloise : l'agglomération gallo-romaine de Saclas (*Salioclita*) citée dès le troisième siècle et signifiant « pilier de sel »¹². Les noms de lieux où se trouvent les 80 établissements gallo-romains repérés ne remontent généralement pas à l'époque gallo-romaine. Deux seulement portent un toponyme celtique, le toponyme Sermaises (45) semble dater du Bas-Empire et évoque un cantonnement sarmate¹³, mais la *villa* de « Villesauvage » se trouve à un endroit dont le nom remonte au X^e ou au XI^e siècle. Les autres microtoponymes sont tous d'origine plus récente. Sur l'ancienne voie Orléans-Paris, Autruy est probablement d'origine gallo-romaine¹⁴ et à Bazoches-les-Gallerandes, qui provient du latin *basilica*, se trouve une agglomération gallo-romaine.

Mentionnés dans les sources historiques entre 638 et 990, nous comptons seulement 12 toponymes habités (communes ou hameaux) du Haut Moyen Âge qui n'ont pas laissé de vestiges archéologiques tandis que le nom de lieu des sites archéologiques connus est toujours postérieur au XI^e siècle. En revanche plus de 90 % des toponymes habités sont connus dès le XII^e siècle. Ces proportions traduisent l'essor démographique et témoignent de la conservation de documents plus nombreux. Pour la même période, cependant, l'identification des microtoponymes est souvent difficile. Par exemple « Champdoux » est mentionné sous la forme *Canisculus* en 1046, puis devient « Chiendoux » vers 1200, et « Chandoux » en 1232. L'étymologie n'est d'aucun secours, le « petit chien » de 1046 n'évoque en rien le

11. Ces 300 km² ont fait l'objet d'une intense prospection archéologique de surface et aérienne ; ils se trouvent aussi au cœur de la région pour laquelle nous avons entrepris un dépouillement systématique des sources médiévales.

12. DELAMARE (X.), *op. cit.*, p. 118.

13. La présence de vestiges archéologiques est certaine dans le bourg de Sermaises, mais le toponyme apparaît avec certitude en 900 (*Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, publié par M. PROU et A. VIDIER. Paris, Picard, 1900-1937, t. 1, p. 92).

14. Le centre d'Autruy a livré du matériel gallo-romain ; le toponyme est connu seulement depuis 1180, d'après l'abbé BERNOIS, *Recherches sur Autruy et les seigneuries qui en dépendent*. Orléans, Herluison, 1893, p. 92.

toponyme actuel et inversement ; sans la conservation du cartulaire de Notre-Dame d'Étampes ce hameau ne serait pas identifiable ¹⁵.

Environ 70 % des microtoponymes enregistrés dans les premiers cadastres du XIX^e siècle apparaissent dès la fin du XIII^e siècle. Les ouvrages académiques souvent vieillissés et les travaux locaux sollicitent beaucoup trop la toponymie. Ces noms de lieu sont riches d'enseignement mais il ne faut pas chercher à leur faire dire plus qu'ils ne peuvent. Par exemple Courdimanche (91) et Manhecourt (45) sont attestés au XIII^e siècle ; le premier sous sa forme romane *cortemanche* ¹⁶ et le second latinisé en *Mangacuria* ¹⁷. L'identification est certaine d'après les autres données toponymiques et tous deux désignent « le domaine de Manga » ¹⁸. Classiquement la signification « le domaine du seigneur » est proposée pour Courdimanche. Cette interprétation, fondée sur la forme actuelle du toponyme, est infirmée par celui du XIII^e siècle. Avec son génitif en antéposition, Manhecourt présente un état de la langue plus ancien que Courdimanche.

Les formes actuelles des noms de lieux ont connu une dérive phonétique et orthographique parfois délicate à apprécier. Il est indispensable d'étudier leurs plus anciennes formes connues, car des contaminations orthographiques et homophoniques interviennent. Chalô-Saint-Mars est contaminé par le mois de mars car Mars est ici une abréviation de Médard. La contamination peut être plus importante, on l'a vu avec l'exemple de Courdimanche. Un toponyme obscur enregistré par le « cadastre napoléonien » prendra éventuellement un sens évident au XIII^e siècle. Au contraire la signification claire d'un nom de lieu du XIX^e siècle pourra être infirmée par la toponymie médiévale.

3 - Les familles de toponymes

Les toponymes et la propriété

Il est courant qu'un lieu fasse référence à son propriétaire ; c'est le cas de Mansus Roberti (Mérobot), Nemus Herpini (Bois-Herpin), Odo-villa (Audeville-45) et Richeri villa (Richarville) qui signifient « le

15. *Cartulaire de Notre-Dame d'Étampes* publié par J.-M. ALLIOT, *document de la société historique et archéologique du Gâtinais*, 1889, p. 118-121.

16. MENAULT (E.), *Morigny, son abbaye, sa chronique et son cartulaire suivi de l'histoire du doyenné d'Étampes*. Paris, Aubry, 1867, p. 79.

17. *Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans 814-1300* édité par J. THILLIER et E. JANG, dans *Mémoire de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*. Paris, Picard, 1906, t. 30, p. 321.

18. La latinisation est fautive car *Manga* n'est pas un génitif et il aurait fallu utiliser *curtis* au lieu de *curia*.

manse de Robert », « le bois d'Herpin », « le domaine d'Eudes » et « le domaine de Richer »¹⁹. Nous pourrions multiplier les exemples.

Parfois la propriété concerne une institution religieuse comme *Abba villa* (Abbéville) soit « le domaine de l'abbé » ou le lieu-dit « la Grange aux moines » à Chalô-Saint-Mars donnée par le bailli Guillaume Menier aux religieux de Notre-Dame de Josaphat de Chartres en 1222²⁰. Nous trouvons aussi des rappels du passé féodal ; les nombreuses « Justices » se trouvent à l'emplacement d'un ancien gibet tandis qu'à Monnerville, les « Terres Franches de Châtillon » gardent le souvenir de terres sur lesquelles ne pesait aucun droit féodal. A Congerville-Thionville, le « Bois du Gros Cens » évoque le cens représentant une grande partie du revenu du bien.

Les toponymes, l'environnement et le type de culture

Au voisinage des vallées, nombreux sont les noms de lieux en rapport avec le relief ou l'humidité : les habitats comme Guillerval, Garsenval ou Puisselet-le-Marais, etc. et les nombreux « Vallées ou Vaux ». Sur le plateau, apparaissent de fréquentes mentions de mares tandis que les ondulations du relief créent des toponymes du type les « Bas » ou les « Hauts ». L'ancien couvert végétal se manifeste aussi, comme la Forêt-Sainte-Croix ou la Forêt-le-Roi²¹ ; les nombreux Boissy et Ormoy (d'*ulmus*)²² ou Brières-les-Scellés, qui tire son nom de la bruyère, sont liés à une espèce végétale, comme les « Grands Chênes » à Étampes ou les « Saules » à Mérobert. Les nombreuses « Vignes » rappellent la pratique de la viticulture jusqu'au XIX^e siècle.

La qualité de la terre ou la difficulté à la travailler interviennent aussi ; c'est le cas à Morigny avec le lieu-dit les « Moissons » et à Chalou-Moulineux avec le « Paradis ». A l'inverse on trouve « l'Épreuve » à Saint-Escobille et « Tire-Peine » à Morigny.

Les toponymes et le parcellaire

La morphologie des parcelles joue aussi un rôle, en particulier les parcelles longues et étroites destinées à limiter le nombre de virages des charrues engendrent les « Longs Réages » ou leur synonyme les « Longues Raies », comme à Étampes. Mais il subsistait pourtant des parcelles carrées, comme le « Carré aux Pois » à Méréville.

19. Ces localités sont toutes mentionnées dès le XII^e siècle.

20. *Cartulaire de l'abbaye de Josaphat* publié par Ch. MÉTAIS dans *Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loire*, 1911-1912, t. 2, p. 37.

21. Avec la désignation du propriétaire, le roi ou les chanoines.

22. GAFFIOT (F.), *op. cit.*, p. 1622.

La surface est aussi évoquée, directement en unité de surface, par exemple les « Soixante et Onze Arpents », à l'est d'Étampes, ou les « Vingt-Deux Arpents », à Mauchamps ou par le volume de semence qu'elle peut recevoir, comme aux « Vingt Setiers », à Chalô-Saint-Mars.

4 - Les toponymes prétendument obscurs

Ils constituent une faible proportion mais leur origine linguistique, comme leur sens sont problématiques. Parfois les auteurs proposent cinq ou six possibilités dont souvent pas une ne semble être la bonne.

En fait ces noms de lieu actuels ont subi une telle dérive phonétique et orthographique et une telle contamination par homophonie qu'ils semblent dépourvus de sens et que leur origine linguistique est discutable. La solution la plus efficace consiste à chercher une ancienne forme de ce toponyme qui pourrait apporter des éléments de réponse. Mais si ce toponyme ancien existe dans les sources, le chercheur ne sait généralement pas où le découvrir. Le dépouillement systématique des sources médiévales peut remédier partiellement à cet état de fait. Toutefois, il demande un travail hors de proportions avec la problématique, sauf si l'on fait de la toponymie pour la toponymie. Il est alors préférable de renoncer, car très vite la recherche revient à découvrir de façon aléatoire des étymologies possibles, fondée sur les dictionnaires, avec des résultats caricaturaux sans aucun lien avec le terroir considéré.

Conclusion

Il faut retenir qu'il est indispensable d'étudier les toponymes les plus anciens possibles et qu'un nom de lieu date uniquement l'époque de sa fixation sans préjuger de son éventuelle mise en valeur antérieure. La toponymie ne remplace pas l'étude archéologique et historique du terroir et l'érudit local risque simplement de se fourvoyer en retombant dans des erreurs séculaires en voulant trop la solliciter.

Lieux-dits du sud de l'Essonne l'exemple de Boissy-le-Sec

par Jean-Pierre DOBLER

I - INTRODUCTION

1 - Présentation de la commune

La commune de Boissy-le-Sec¹ se situe entre Étampes et Dourdan, au sud de la région Ile-de-France. Elle se compose d'un bourg sis, au sud de son territoire, en limite d'un plateau qui constitue, géographiquement, une avancée de la plaine de la Beauce, et de deux hameaux, le Rotoir et Venant, situés respectivement au-dessus et dans le fond de la vallée sèche de la Renarde, qu'il convient plutôt de placer dans le Hurepoix. La superficie de la commune est de 1 906 hectares, dont 37 seulement sont bâtis. Le reste du terroir comprend, outre les rues, places, routes et chemins, des terres arables s'étendant sur 1 525 hectares et 315 hectares de bois, landes et friches.

Le cadastre de la commune, qui date de 1824, a fait l'objet en 1961 d'une refonte complète, rendue nécessaire par le remembrement, réalisé en 1959, des meilleures terres de culture ; il comprend actuellement 27 sections, dont les lieux-dits sont représentés sur autant de feuilles et détaillés sur les listes de parcelles de la matrice cadastrale. Au-delà de son rôle administratif, fiscal et foncier, le cadastre revêt une importance ethnographique en préservant la mémoire vernaculaire locale et historique, en perpétuant la description ancestrale du terroir selon son découpage en lieux-dits, actuellement au nombre de 124, dont les limites sont en général des routes ou des chemins.

Dans le vaste domaine de la linguistique, l'étude de la signification des lieux-dits relève de la toponymie, une branche de l'onomastique puisqu'il s'agit de noms propres. Le mot toponyme est un doublet savant de l'expression « nom de lieu », tiré du grec ancien *topos* (lieu)

1. Arrondissement et canton d'Étampes.

et de *onymie* (nommer). L'ouvrage de référence, déjà ancien, dans ce domaine, reste la *Toponymie de la France* d'Auguste Vincent ².

a. Lieux habités

– Sur la feuille du bourg de Boissy-le-Sec (section AE), le cadastre actuel ne mentionne qu'un seul lieu-dit urbain dénommé «Le Village» à proximité de l'église qui correspond à la partie la plus ancienne du bâti. Il semble toutefois, d'après un certificat du service du cadastre, que «Le Château» ait été également considéré comme un lieu-dit jusqu'au milieu du XX^e siècle. Cette division en deux parties du bourg reflète bien une dualité historique dont l'origine remonte au Moyen Age : en effet, le village fut à la fois, alors, le siège d'un prieuré augustin érigé par l'évêque de Chartres dès 1195 et celui d'une seigneurie, créée par le roi de France en 1216.

L'étymologie du toponyme Boissy, que l'on retrouve pour d'assez nombreux villages de France, est moins évidente. Certains Boissy viendraient du latin *Bucciacum*, formé d'un nom d'homme latin *Buccius* ou *Buttius* et du suffixe *-acum*, qui forme l'adjectif dérivé indiquant l'appartenance. D'autres Boissy dérivent du latin *buxetum* formé de *buxus*, buis ou buisson, et du suffixe qualitatif *-etum* ou *-eium*. Une charte de Louis VI le Gros ³, datant du début du XII^e siècle, donne la graphie latine *buzeio*, ablatif de *buzeium* ; mais une donation du même roi concerne une terre de *Bussiacum* dont il sera parlé plus loin. D'après le *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France* d'A. Dauzat et Ch. Rostaing ⁴, Boissy-le-Sec appartient à la catégorie toponymique dérivée de *buxus* et son nom signifierait «lieu planté de buis» ou «couvert de buissons». Il y a des buis dans le parc du château ; mais, bien qu'anciens, ils ne datent sûrement pas des temps gallo-romains, époque où l'emplacement du village pouvait déjà être occupé. Il y a beaucoup de buis dans les bois des coteaux de la Renarde et il pouvait y en avoir aussi à Boissy. Quant au qualificatif «le Sec», il s'explique facilement par l'absence de sources ou de cours d'eau permanent sur la commune, et sans doute aussi par une opposition avec Boissy-la-Rivière qui se situe de l'autre côté d'Étampes, sur la Juine. Cette qualification est ancienne puisque le

2. Édité à Bruxelles en 1937, réédité en 1988 à Brionne par Gérard Montfort, in 4^o.

3. Certains historiens ont supposé que cette charte pouvait concerner Boissy-la-Rivière, le toponyme *Buzeum*, latinisation d'une forme déjà bien française, s'appliquant aux deux villages. Leur seul argument repose sur le fait que Boissy-la-Rivière serait plus proche d'Étampes que Boissy-le-Sec ; mais ce n'était pas exact à l'époque car l'ancien chemin menant d'Étampes à Dourdan, par ce village, coupait directement à travers le plateau et la distance était de six kilomètres, contre huit par les routes actuelles. Voir Simone LEVÈVRE, *L'aménagement du sud de l'Île-de-France par les établissements religieux, XI^e-XII^e siècle*. Mémoires de la SHACEH, XVI (1993), p.117.

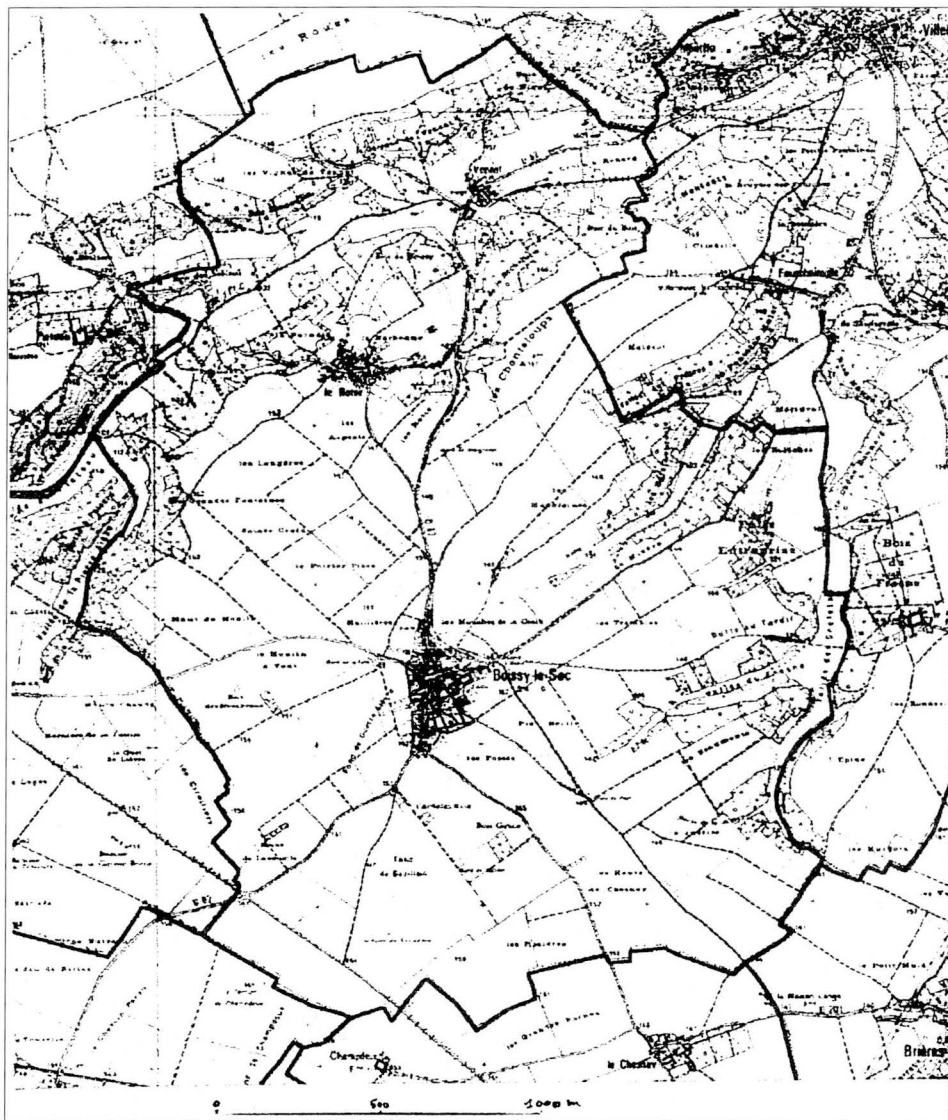
4. Paris, Larousse 1963, réédité par la librairie Guénégaud.

village est désigné en latin, dans un acte de la fin du XIII^e siècle, comme *Buisseium Siccum*. En vieux français, sec s'écrivait *secq*, dont la terminaison *-cq* évoque les deux *c* de l'adjectif latin. La graphie Boissy-le-Secq était encore en usage au XVIII^e siècle, concurremment avec l'actuelle.

– Pour le hameau du Rotoir (section AD), trois étymologies sont proposées : l'une fait dériver ce nom de *rochoir* ou *rochouart*, qui désignent en vieux français un lieu rocailleux, l'autre du bas-latin *ruptura* qui désigne le défrichement d'une clairière ; enfin *routoir*, en vieux français, désignait une mare où le chanvre était mis à rouir. La première étymologie s'explique bien par la situation géomorphologique du hameau sur un éperon du plateau et la présence d'un banc de roche calcaire. Il existe, en Normandie, entre Évreux et Gaillon, un site connu sous le nom des « Hauteurs des Rotoirs ». La seconde explication a la préférence des historiens puisque le rebord du plateau pourrait avoir été défriché plus tardivement que son centre autour du bourg de Boissy. En tout cas, il y avait déjà un domaine agricole au Rotoir au début du XIII^e siècle, dont l'usufruit avait été concédé par Philippe Auguste à son échanson Galeran. On peut noter que, dans un acte en latin où cet usufruit est mentionné, le toponyme est orthographié Rotoir, comme aujourd'hui, alors que la graphie Rottoir est utilisée au début du XIX^e siècle.

Quelques maisons récentes, le long de la rue des Puits, qui se situaient aux lieux-dits La Cordenne et Le Bois de Boissy, respectivement en sections ZC et AC du cadastre, ont été replacées dans sa feuille AD. D'autres, à gauche de la rue des Puits, s'élèvent sur quelques parcelles appartenant au lieu-dit La Mardelle qui se trouve également en section cadastrale AC. Ces lieux-dits, principalement composés de champs ou de bois, sont évoqués plus loin.

– Le nom du hameau de Venant (section AB) évoque, a priori, un saint moine de ce nom dont un buste-reliquaire est placé dans la niche de l'oratoire, construit au XIX^e siècle sur sa petite place publique. On peut toutefois se demander pourquoi le hameau ne s'appellerait pas alors Saint-Venant ; or tel n'a jamais été le cas, même avant la Révolution. Une autre possibilité serait que ce toponyme dérive de *Venna*, un nom d'homme gaulois qui aurait donné, avec le suffixe *-iacus*, *Venniacus*. La terminaison *-en* ou *-an* est l'une des nombreuses pouvant dériver de ce suffixe gaulois ; quant au *-t* muet final, il peut provenir d'une contagion du participe présent du verbe venir. Le hameau déborde actuellement des limites de la section cadastrale qui lui a été affectée en 1961 : des constructions récentes ont été implantées sur des parcelles du lieu-dit Sous les Cadottes, qui fait partie de la section cadastrale AI. Toutefois, l'expansion future du hameau sera limitée par le fait qu'il est entouré par le site classé de la Vallée de la Renarde, créé en 1987.



Carte de la commune de Boissy-le-Sec.

Ce document, établi par la Direction départementale de l'Équipement sur fond de carte topographique de l'IGN, comporte, pour la localisation et la dénomination des lieux-dits des champs et des bois, des divergences avec le cadastre qui sont commentées dans le texte.

– En dehors du hameau de Venant, sur la gauche de la route d'Arpajon (D 82) presque à la limite de Villeconin, deux maisons isolées et la discothèque «Le Louxor» sont situées au lieu-dit La Croix à Renard (section AI), qui fait ainsi partie des lieux habités de la commune. La croix n'est plus là, mais a sans doute existé ; quant au Renard, il s'agit sans doute de la rivière la Renarde dans la vallée sèche de laquelle se trouve ce lieu-dit. Cette rivière, qui naît actuellement de sources situées un peu en amont de Villeconin, commençait autrefois entre Venant et Villeconin et était connue, dans son cours supérieur, comme le «ru du Renard». Une troisième maison se situe, du côté droit de la route, dans ce même secteur au lieu-dit Le Fond de l'Etang (section ZR), dont le toponyme confirme que cette partie de la vallée n'a pas toujours été sèche. Le classement du site de la Vallée de la Renarde empêche que de nouvelles constructions viennent s'ajouter à celles qui existaient là quand cette mesure a été prise.

b. Lieux-dits des champs et des bois

La science de la linguistique qualifie de «micro-toponymes» ces lieux-dits qui structurent et délimitent les terroirs de nos campagnes, en dehors des villages et des hameaux. Ils sont extrêmement nombreux dans nos pays d'ancienne civilisation agricole et 120 d'entre eux figurent au cadastre actuel de la commune ; compte tenu de la surface totale occupée par les champs et les bois, l'étendue moyenne d'un lieu-dit est de 15,33 hectares, mais en fait leurs tailles respectives sont très inégales. Ceux des champs ont longtemps été désignés par le mot champnier, souvent orthographié chantier dans les actes anciens, mais ce mot a vieilli ; il n'est plus couramment employé à Boissy-le-Sec, contrairement à ce que l'on relève dans d'autres communes des alentours, notamment dans les environs de Dourdan. Le terme «pièce» est aussi usité dans la région, comme ailleurs, mais désigne une surface de terre d'un seul tenant, du moins à l'origine.

• Remarques générales sur la micro-toponymie

La micro-toponymie se réfère le plus souvent, mais pas toujours de manière évidente, à des particularités naturelles et directionnelles, aux cultures, à la flore et à la faune, à des noms de personne ou de famille, plus rarement à des constructions, des installations ou des ouvrages de l'homme. L'origine de la plupart de ces dénominations, empruntées le plus souvent aux parlers locaux, se perd dans la nuit des temps, et l'évolution séculaire de leur graphie, telle que constatée dans d'anciennes mentions écrites, figurant principalement dans des actes notariés, n'a pas toujours été calquée sur celle de l'orthographe française standardisée.

La signification d'origine de certains lieux-dits, évoquant en particulier des noms de personnes, de végétaux ou d'animaux maintenant disparus ou oubliés, était déjà difficilement comprise à l'époque où la micro-toponymie s'est trouvée systématiquement enregistrée et pratiquement fixée dans les premiers cadastres dits napoléoniens. Cette incompréhension s'est généralisée aujourd'hui, où pour la plupart des gens, en ce début du XXI^e siècle, un lieu-dit est un nom propre sans signification environnementale ou historique particulière. Même pour ceux qui s'interrogent sur une telle signification, le sens de nombreux micro-toponymes n'apparaît pas à première vue et se prête mal à l'analyse étymologique ; en effet, une large plage d'incertitude subsiste souvent, ce qui ne permet d'écarter aucune des diverses hypothèses possibles. Il ne s'agit donc pas d'une science exacte.

Il convient de souligner que la désignation des noms de lieux a revêtu le plus souvent, à l'origine, un caractère qui n'était ni littéraire, ni scientifique, mais vernaculaire. En outre, la transmission de ces toponymes, de génération en génération de paysans, est restée longtemps purement orale. Ce mode de transmission, qui offre de nombreuses occasions de déformations phonétiques entraînait des variantes graphiques successives, ce qui explique pourquoi certains mots, dont le sens ou l'origine ont été perdus, se modifient pour se rapprocher ou s'identifier à d'autres, plus usuels aux époques où s'est produite cette transformation analogique que les linguistes qualifient de « populaire », par opposition à celle baptisée non sans ironie « scientifique » et qui a laissé de nombreuses traces dans les cadastres et les cartes d'Etat-Major.

En effet, quand les graphies des micro-toponymes ont été à peu près fixées par la cartographie militaire et la cadastration communale, au début du XIX^e siècle, les officiers géographes et les agents voyers, chargés, respectivement, de l'établissement de ces documents au plan national et au plan local, ne se préoccupaient pas d'étymologie et guère d'histoire.

La toponymie, en tant que science, n'existait pas encore ; aussi, le plus souvent, ces topographes se contentaient-ils de transcrire phonétiquement les noms des lieux-dits qu'ils avaient recueillis en interrogeant les habitants dont les réponses avaient été formulées oralement avec l'accent propre aux dialectes locaux. Dans certains cas, toutefois, ces enquêteurs pouvaient être conduits à transcrire ces dénominations de source populaire, dont la signification leur échappait, en se référant à des mots de la langue « normée » contemporaine, dont l'expression orale était plus ou moins proche, mais dont le sens pouvait n'avoir rien de commun avec celui du mot ou du groupe de mots désignant, selon la tradition locale, le lieu en cause.

L'étude systématique de la signification des noms de lieux par la toponymie est une branche relativement récente de la linguistique qui

est apparue, en France, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle avec A. Houzé et J. Quicherat. Les toponymistes se sont du reste intéressés, d'abord, aux noms de villes et de villages, de pays et de provinces, de montagnes et de cours d'eau. Peu de recherches ont porté sur les noms des lieux-dits des campagnes, extrêmement nombreux mais peu étendus, qui compartimentent nos terroirs. Il n'existe, actuellement, sur le sujet que le *Glossaire des termes dialectaux des noms de lieux en France*, établi en 1963 par André Pegorier, puis révisé depuis par Sylvie Lejeune, pour le compte de la commission de toponymie de l'Institut Géographique National (IGN)⁵. Encore celle-ci s'est-elle, prioritairement, intéressée à l'aire de la langue d'oc et aux régions périphériques non francophones dont les toponymes étaient considérés comme les moins compréhensibles pour les utilisateurs du français standard de la seconde moitié du XX^e siècle.

- Les caractéristiques environnementales de la micro-toponymie locale

Le contexte linguistique

Boissy-le-Sec se situe, du point de vue linguistique, à la limite septentrionale du dialecte d'oïl de l'Orléanais, dans un secteur fortement pénétré par le « français » de l'Ile-de-France. Il est impossible de restituer avec précision le parler et l'accent local des Boissyons du début du XIX^e siècle qui renseignèrent l'officier géographe et l'agent voyer chargés, le premier de la préparation de la carte d'Etat-Major et le second de l'établissement du premier cadastre.

Certaines particularités de prononciation locale subsistant chez les agriculteurs d'aujourd'hui, telle la syllabe *-guer-* dans des mots où elle est écrite *-gre-*, semblent témoigner d'une pratique ancienne du parler beauceron de la région de Chartres tel qu'il est décrit dans le *Glossaire des parlers d'Eure-et-Loir*,⁶ publié récemment d'après une enquête de 1868. Pour ce qui est du vocabulaire toponymique lui-même il est apparu qu'à Boissy, il regroupe des mots appartenant – ou s'apparentant – non seulement à ce parler beauceron et plus largement aux deux dialectes de langue d'oïl précités, mais aussi à certains autres, géographiquement plus lointains, comme le normand, le champenois, le bourguignon, le berrichon, le tourangeau et même le poitevin.

L'approche topographique

Pour inventorier les lieux-dits de la commune de Boissy-le-Sec, il est apparu préférable de les repérer topographiquement, tels qu'ils

5. Paris, Institut Géographique National, 1997.

6. Chartres, 1999, ouvrage publié par la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

peuvent se présenter en parcourant la commune, dans différentes directions, à partir du bourg et de chacun des hameaux. En effet, la prise en compte des données successives de l'orographie, de l'hydrographie, de la géologie, de la pédologie, de la faune et de la végétation, bref des principales caractéristiques du « cadre naturel » d'un terroir donné, s'avère souvent indispensable pour comprendre la signification de beaucoup de ses micro-toponymes

En limite communale, quelques incursions ont été effectuées, dans certains cas, sur des territoires de certaines des communes voisines lorsque la désignation des « terroirs », en fonction de leurs limites naturelles, ne correspondait pas exactement au découpage administratif. Toutefois, d'une façon générale, l'ovale relativement régulier du territoire de Boissy-le-Sec constitue une entité cohérente distribuée entre trois ensembles radioconcentriques inégaux, bien centrés, respectivement, sur le bourg et sur chacun des deux hameaux du Rotoir et de Venant. Ces espaces, plus ou moins circulaires, résultent du défrichement progressif, à partir des lieux habités, des meilleures terres de limon argileux, d'origine éolienne sur le plateau ou colluviale dans les fonds de vallées.

La perspective historique

Aucune découverte d'outils de silex à Boissy n'a été publiée. Seul un site inédit aurait été recensé par les auteurs de la carte archéologique. On peut donc supposer que l'occupation préhistorique y a été faible. Un possible polissoir repéré récemment ne permet pas actuellement de modifier cette hypothèse (voir *infra* : La Vallée de la Pierre Aiguë).

Aux temps gaulois, on se trouve, ici, à la frontière entre Sénon – dont on a découvert quelques monnaies – et Carnutes. Boissy a fait partie du diocèse de Chartres jusqu'en 1790, qui correspondait à peu près à la cité gallo-romaine des Carnutes, mais ces limites entre tribus ont souvent varié avant la conquête romaine. On sait que ces confins étaient boisés et très peu peuplés. Seules de petites exploitations forestières ou pastorales pouvaient y subsister. Les vestiges de petites « fermes » gauloises identifiées mériteraient d'être analysés avec soin pour une interprétation plus précise.

En général, les défrichements gallo-romains ont peu gagné ces zones-tampons. C'est pourquoi les découvertes récentes faites par Monsieur Armand Loyer, archéologue amateur, membre du GERAME⁷, ne sont que des vestiges nombreux mais isolés de petites exploitations du I^{er} siècle de notre ère. De même, aucune trouvaille pouvant provenir d'une *villa* n'a été faite. Il faut donc croire que

7. Groupe d'études et de recherches archéologiques Melun-Sénart-Essonnes.

l'exploitation intensive du lieu a été tardive malgré la qualité du limon de plateau qui laisserait supposer un défrichement précoce.

D'après des travaux récents⁸, les traces de la cadastration gallo-romaine seraient repérables sur les premiers cadastres depuis l'emplacement du *vicus* d'Étampes jusqu'à la Beauce. Or l'orientation générale des parcelles actuelles de Boissy – sauf dans les zones totalement bouleversées par le remembrement du milieu du XX^e siècle – correspond à cette cadastration. Si on admet qu'elle remonte aux premiers siècles il faudrait en conclure que les terres de Boissy faisaient partie d'un très vaste domaine constitué autour du *vicus* d'Étampes après la conquête romaine⁹.

Le chemin antique d'Étampes à Dourdan traversait son territoire. Quoiqu'il en soit, une fraction non négligeable de la micro-toponymie locale semble d'origine antique. Certes, le latin a été parlé en Gaule bien après la fin de l'Empire romain et les scribes du Moyen Âge ont latinisé des noms de création tardive. Aussi, les toponymes latins trouvés dans les chartes médiévales ne remontent pas en général aux premiers siècles de notre ère, mais cette remarque ne vaut pas forcément pour les micro-toponymes, rares dans des actes de cette haute époque. On ne connaît pas d'exemple d'une telle mention pour les lieux-dits des champs et des bois qui font l'objet de l'inventaire qui suit.

Aucun vestige n'a pu, jusqu'à présent, nous renseigner sur l'évolution de ce terroir au cours des années obscures du haut Moyen Âge. Il paraît cependant peu probable qu'il ait été reconquis entièrement par la lande et la forêt, pour être à nouveau défriché au Moyen Âge central. Des domaines mérovingiens et carolingiens ont probablement maintenu une présence agricole, au moins sur les terres à limon du plateau. Quoiqu'il en soit, on trouve à Boissy-le-Sec, situé au sein du domaine royal des premiers Capétiens, un domaine de la couronne qui n'a sans doute pas, alors, été créé *ex-nihilo*. Autour du village, l'origine d'au moins l'un des actuels lieux-dits des champs peut être déduite d'actes datant du XII^e siècle où il se trouve clairement désigné sans être nommé, alors que d'autres attestent, au siècle suivant, de la division, un peu postérieure, de la paroisse en fiefs et arrière fiefs. L'essentiel de la désignation et de distribution de la micro-toponymie locale apparaît en place à la fin du XVI^e siècle.

8. MARTIN (Michel) et alii, *Les défrichements autour d'Étampes* dans *Bulletin de la Société historique de Dourdan-en-Hurepoix*, n° 38, 1999, p. 33-48 et *La population de l'Étampois* dans *Bulletin de la SHACEH*, 1998, p. 91-114.

9. Seuls les fiefs romains provenant de grands domaines gallo-romains ont fait l'objet de cadastration parcellaire, surtout en Provence. Il convient donc d'être prudent. Voir PITTE (Jean-Robert), *Histoire du paysage français. De la préhistoire à nos jours*. Paris, Taillandier, 2003, in-8°, 444 p. (p. 85-91, les campagnes centuriées).

L'organisation paysagère et agricole

La dimension historique doit être combinée avec le cadre environnemental, avec lequel elle ne cesse d'interférer, pour rendre compte de l'étymologie, de la chronologie et donc de la signification des lieux-dits.

Lorsqu'ils ne se rejoignent pas sur le plateau, les espaces ouverts qui entourent le bourg et le hameau du Rotoir se terminent, en général, par des bois qui occupent le rebord et le haut des coteaux dominant les vallées sèches du bassin de la Renarde. Une zone intermédiaire, discontinue, de vignes et de vergers de pommes à cidre existait naguère sur les pentes argileuses et pierreuses de certains de ces coteaux, entre les terres labourées et les bois. La culture de la vigne a périclité au long du XIX^e siècle, sous la pression de la concurrence des vins du Midi, et disparu au début du XX^e après que les plants subsistants aient été victimes du phylloxera. Quant aux vergers, ils ont commencé à être délaissés, après la Seconde Guerre mondiale, faute de main-d'œuvre suffisante dans les fermes pour la récolte des pommes et la fabrication du cidre.

Les parcelles de vignes et de vergers, laissées en friche, se trouvent, au début du XXI^e siècle, reconquises par les bois. Leur souvenir subsiste dans la nomenclature de quelques lieux-dits, ainsi que sur le tracé du parcellaire de plusieurs feuilles du cadastre où ces zones apparaissent morcelées à l'extrême. Ces anciennes parcelles, qui ont échappé au remembrement en raison de leur faible intérêt agricole, se présentent, souvent, comme de longues lanières parallèles et très étroites, découpées en fonction de partages successoraux répétés, ce qui rend difficile l'exploitation des bois qui s'y sont progressivement installés.

Une autre zone intermédiaire se rencontrait, naguère, à la périphérie du bourg : elle formait une ceinture d'allure bocagère de quelques centaines de mètres de large, entre le bâti et les champs ouverts. Cette bande de terres, qui n'était interrompue que par le parc du château au sud, était constituée de jardins potagers et de vergers de petits arbres fruitiers. Ces parcelles de quelques ares, qui étaient cultivées, surtout par les femmes, les enfants et les anciens, pour la consommation familiale des habitants, se trouvaient délimitées par un réseau de haies. Il y a cinquante ans, le bourg de Boissy se situait ainsi au sein d'un mini-bocage qui le différenciait des villages voisins du plateau, qui surgissant directement des champs ouverts, revêtaient un aspect paysager beaucoup plus beauceron.

Cette ceinture verte a disparu, aujourd'hui, en grande partie : il n'en subsiste que quelques lambeaux, surtout à l'est et au sud du bourg. Les portions du terroir, affectées à de telles cultures maraîchères et horticoles de subsistance, étaient dénommées, en vieux français, *osches*, *ousches* ou *ouches*, mot dérivé du gaulois, dont la racine

celtique était soit *olca*, terre arable, soit *osca*, enclos. Il peut, du reste, s'agir d'une combinaison de ces deux mots gaulois, ce qui rendait bien l'idée de jardins clos. La graphie cadastrale actuelle est houches. Le souvenir de ces houches demeure dans la toponymie des abords du bourg, parfois par l'intermédiaire des dénominations successives de la sente périphérique. Des potagers et vergers existaient également à proximité des hameaux ; mais, disposés de façon discontinue, ils n'ont pas reçu l'appellation d'houches.

Les vallées sèches du bassin amont de la Renarde offrent un paysage différent, beaucoup plus agreste que rural, car les bois sont beaucoup plus proches et jouent un rôle prépondérant, en occupant la quasi totalité des coteaux qui les bordent. Vallées et bois sont parmi les signifiants les plus fréquents des micro-toponymes de cette partie de la commune où l'on quitte la Beauce pour entrer dans le Hurepoix.

- Les sources utilisées pour l'inventaire des micro-toponymes

Aucun terrier des seigneuries de Boissy-le-Sec ou de Venant qui se partageaient, sous le régime féodal, le territoire de l'actuelle commune au sein de l'ancienne paroisse, n'a été conservé et l'on ne trouve nulle part de référence à de telles descriptions de l'ancien parcellaire. C'est pourquoi les premiers documents cartographiques présentant la nomenclature et la localisation des lieux-dits sur ce terroir ne datent que du début du XIX^e siècle. Le plus ancien est un « Plan par nature et masse de cultures » qui est conservé aux Archives départementales de l'Essonne¹⁰. Ce « plan agricole » n'est pas daté ; mais il a été certainement établi vers 1805, comme ceux d'autres communes de l'ancienne Seine-et-Oise, sur instruction du préfet.

Une vingtaine d'années plus tard, le corps royal des ingénieurs géographes de l'Armée a procédé, en vue de l'établissement de la carte d'état-major, à un levé au 1/10 000^e de la région parisienne. La plus grande partie de la commune de Boissy-le-Sec figure sur la feuille intitulée La Forêt-le-Roi, établie en 1822. Les feuilles voisines, intéressant le reste de la commune, ont également été consultées. Comme le plan précité, cette carte fournit des informations, non seulement sur la toponymie, mais aussi sur le tracé ancien des routes et chemins et sur l'utilisation du terroir. On y voit que les bois sont bien moins étendus qu'aujourd'hui, une grande partie des coteaux exposés au sud étant encore alors plantés en vignes.

L'établissement d'un cadastre parcellaire détaillé pour chaque commune a été décrété sous le règne de Napoléon I^{er}, c'est pourquoi les premiers de ces documents sont uniformément qualifiés de

10. Arch. dép. Essonne, 42F1.

napoléoniens quoique ayant été, pour la plupart, réalisés après la fin du Premier Empire. Celui de Boissy-le-Sec, terminé en 1824, se présente comme un atlas de quinze planches¹¹. Il est resté en usage jusqu'en 1961, date à laquelle une refonte totale a été rendue nécessaire par la réalisation, à la fin des années cinquante, du remembrement des meilleures terres arables. Cette opération a fait disparaître une partie importante du parcellaire ancien ; elle a modifié, voire supprimé, le tracé de nombreux chemins d'exploitation sur d'importants secteurs du territoire et provoqué, dans la nomenclature des lieux-dits, leur étendue et même parfois, dans leur localisation, des changements qui seront mentionnés plus loin dans la présentation des lieux-dits concernés.

En dépit de ces modifications, intervenues au début de la seconde moitié du XX^e siècle, on peut admettre que la micro-toponymie de Boissy-le-Sec a été, pour l'essentiel, figée dans le premier quart du XIX^e siècle par les indications et les localisations des lieux-dits qui figurent sur le plan agricole, la carte militaire et les planches cadastrales précitées. A noter qu'il existe quelques variantes entre ces trois sources pourtant relativement contemporaines. Ces variantes qui sont signalées dans l'inventaire sont parfois importantes : sur le plan de 1805 figurent, en particulier, certains lieux-dits que l'on ne retrouve pas sur les documents ultérieurs.

Mais le fait que les lieux-dits des champs et des bois de la commune n'aient été précisément cartographiés qu'à partir de 1805, ne remet pas en cause leur ancienneté. Beaucoup sont mentionnés dans des actes notariés dont le plus ancien est antérieur de deux siècles au plan agricole puisqu'il est daté du 22 avril 1605. Cet acte fait état de la vente par Claude de Paviot, membre de la famille des seigneurs de Boissy, de sa seigneurie de Jeurre à Morigny et de « droits de cens et de champarts sur des terres dépendant du fief du Rotoir, hameau de la paroisse de Boissy-le-Sec »¹². Ce fief qui s'étendait sur une large bande transversale, séparant les terres relevant directement du seigneur de Boissy-le-Sec de celles faisant partie du petit fief de Presles et de la seigneurie de Venant, se partageait, à l'époque, en une quinzaine de chantiers dont il est précisé qu'ils sont bordés de chemins, ce qui est presque toujours le cas des lieux-dits d'aujourd'hui. Parmi les quinze toponymes énumérés, douze correspondent à des lieux-dits qui existent encore ou existaient naguère, et sont donc faciles à identifier en dépit des modifications orthographiques intervenues entre temps.

Les lieux-dits répertoriés au présent inventaire figurent, pour leur plus grand nombre, au cadastre de la commune, dans sa version actuelle

11. Consultable à la mairie de Boissy-le-Sec, allée Gérard Dubrule.

12. Arch. nat., Min. central, LXVIII, 83.

datant de 1961¹³. La présentation des sections cadastrales, définies par deux lettres, est faite au moyen de 24 plans alors que l'album du cadastre napoléonien, établi à une plus grande échelle, en comptait une quinzaine. Pour les lieux-dits actuels, la section cadastrale, désignée par deux lettres, à laquelle ils appartiennent est mentionnée entre parenthèses, au début du commentaire qui leur est affecté.

Certains micro-toponymes anciens, qui ne figurent plus, aujourd'hui, au parcellaire cadastral, se trouvaient mentionnés dans l'acte de 1605, sur le plan agricole de 1805, sur le levé de 1822 ou sur le cadastre napoléonien de 1824. Ils sont identifiés, respectivement, dans l'inventaire qui suit, par les mentions (1605), (1805), (1822) et (1824). Plusieurs d'entre eux sont toujours indiqués sur la feuille 22/16 Est de la « Carte topographique » au 1 : 25 000^e de l'Institut Géographique National (IGN) et sur la « carte touristique locale », à la même échelle, intitulée « Étampes-Dourdan », publiée par le même IGN, sous la référence 2216 ET. Ces lieux-dits sont signalés par la mention (IGN). On relève également des divergences importantes entre la localisation de certains lieux-dits sur la carte topographique de l'IGN (édition 1992), qui résulte des révisions successives de la carte d'état-major au 1 : 80 000^e du début du XIX^e siècle, et le cadastre actuel dont la topographie et la toponymie ont été établies en 1961.

De telles divergences ne sont pas nouvelles puisqu'on en relève déjà entre le cadastre de 1824 et le levé au 10 000^e de 1822. Ces évolutions et ces divergences sont signalées dans les commentaires de l'inventaire. Cependant, dans l'édition la plus récente (1997) des cartes de l'IGN, certaines erreurs ont été corrigées. Les divergences qui subsistent ont été signalées à l'IGN par la municipalité de Boissy-le-Sec. On peut donc espérer qu'elles seront corrigées dans les futures éditions des cartes de cet organisme dont les publications font autorité dans le domaine de la toponymie, comme de la topographie, de la France.

Compte-tenu de l'étendue du territoire communal – 1 906 ha – et d'un certain degré de complémentarité entre les sources disponibles, la nomenclature de la micro-toponymie de Boissy-le-Sec s'avère très riche puisque l'inventaire qui suit porte sur 148 lieux-dits, soit 28 de plus que les 120 figurant au cadastre actuel. Ce supplément provient principalement de toponymes attestés avant l'établissement du cadastre de 1824 mais non retenus par celui-ci ou abandonnés lors de la révision cadastrale de 1961 ; il provient aussi de quelques appellations vernaculaires qui n'ont jamais été transcrites en tant que lieux-dits mais dont témoigne la tradition orale ou des indices fournis par la désignation de certaines voies.

13. *Idem.*

Comme indiqué plus haut, l'inventaire des micro-toponymes de la commune, qui est présenté ci-après, a été établi selon un cadre topographique. Il se divise en secteurs, définis selon la rose des vents, centrés sur chacune de ses trois agglomérations. Ces secteurs sont délimités par les routes radiales principales et certains des plus importants chemins ruraux. Cette division par secteurs, définis par la trame viaire, avait été adoptée initialement pour la commodité des promeneurs car l'origine de la présente recherche a été le projet d'un guide destinée à permettre la découverte du terroir par les Boissyons et les randonneurs qui le parcourent ; c'est pourquoi leur distribution ne correspond pas à celle, par « sections », du cadastre. La plupart de celles-ci, dont les limites paraissent souvent arbitraires, se trouvent à cheval sur deux ou trois de nos secteurs.

La signification des lieux-dits relève d'une douzaine de catégories de « signifiants » se rapportant à la topographie, l'orographie, l'hydrographie, la pédologie, la végétation, la faune, la météorologie, l'agriculture, le foncier, le bâti, l'anthroponymie, enfin la religion. Bien entendu, un toponyme inventorié, quand il est composé de plus d'un mot, ou suggère plus d'une explication, peut relever de plusieurs de ces catégories. Par ailleurs, dans des cas assez nombreux le signifiant est accompagné d'un qualificatif, en général un adjectif mais parfois un verbe d'action comme dans Guette-lièvre. Signifiant et qualificatif sont, en général, formés de deux mots ; mais ils se trouvent parfois soudés comme dans La Tournevoie.

Dans plusieurs secteurs du terroir, le même toponyme de base se retrouve comme signifiant dans l'énoncé de plusieurs lieux-dits, en général contigus, dont les noms composés diffèrent par les prépositions ou les qualificatifs qui s'y ajoutent. Il s'agit d'entités territoriales à l'origine assez vastes qui furent ultérieurement divisées afin d'obtenir une division toponymique suffisamment précise pour satisfaire les besoins des exploitants en matière d'identification de leurs parcelles. Dans ces cas, le ou les signifiants n'ont été pris en compte qu'une fois dans le tableau ci-dessous.

Ces « méga-microtoponymes », néologisme proposé, ici, par l'auteur pour qualifier ces ensembles territoriaux, peuvent correspondre à d'anciens domaines qui furent morcelés au cours des siècles ou à de mini-zones naturelles. On constate du reste, aux limites communales, que plusieurs de ces méga-microtoponymes s'étendent plus ou moins sur la commune limitrophe, parfois avec de légères variantes de graphie qui n'empêchent pas de constater leur continuité respective. Les terroirs naturels se distinguent ainsi des territoires administratifs dont les limites revêtent le plus souvent un caractère artificiel, fruit de l'histoire plus que de la géographie.

Le tableau qui suit présente la distribution catégorielle de la toponymie de Boissy-le-Sec.

Signifiant en rapport avec	Secteurs autour de :				nombre total de lieux-dits
	Boissy vers l'est et le sud	Boissy vers l'ouest et le nord	Le Rotoir	Venant	
La topographie	11	7	4	9	31
L'orographie	16	4	11	10	41
<i>dont : vallées</i>	7	2	7	5	21
<i>buttes</i>	4	1	4	2	11
<i>autres</i>	5	1	—	3	9
L'hydrographie	3	—	2	4	9
La pédologie	6	3	3	1	13
La végétation	10	8	7	13	38
<i>dont : bois</i>	3	2	5	6	16
<i>arbres</i>	5	4	2	6	18
<i>autres</i>	2	2	—	1	5
La faune	4	1	—	3	8
La météorologie	2	1	—	1	4
L'agriculture	12	3	1	2	18
<i>dont : vignes</i>	4	—	—	1	5
<i>jardins</i>	5	1	—	1	7
<i>autres</i>	3	2	1	—	6
Le bâti	10	7	8	6	31
<i>dont : lieux habités</i>	4	2	2	3	11
<i>autres ouvrages</i>	6	5	6	3	20
L'anthroponymie	7	3	5	1	16
<i>dont : gallo-romains</i>	1	2	1	—	4
<i>français</i>	6	1	4	1	12
La religion	7	2	1	1	11
TOTAUX	88	39	42	51	220
<i>Qualificatifs de :</i>					
taille	3	1	5	—	9
forme	—	3	1	—	4
couleur	1	—	2	—	3
comportement	5	1	—	—	6
état	3	—	2	1	6

NB – Le total des signifiants est très supérieur à celui des lieux-dits répertoriés puisque beaucoup d'entre eux sont des mots composés et que, pour bien d'autres, plusieurs significations sont envisageables

II - INVENTAIRE

1 - Au départ du bourg de Boissy

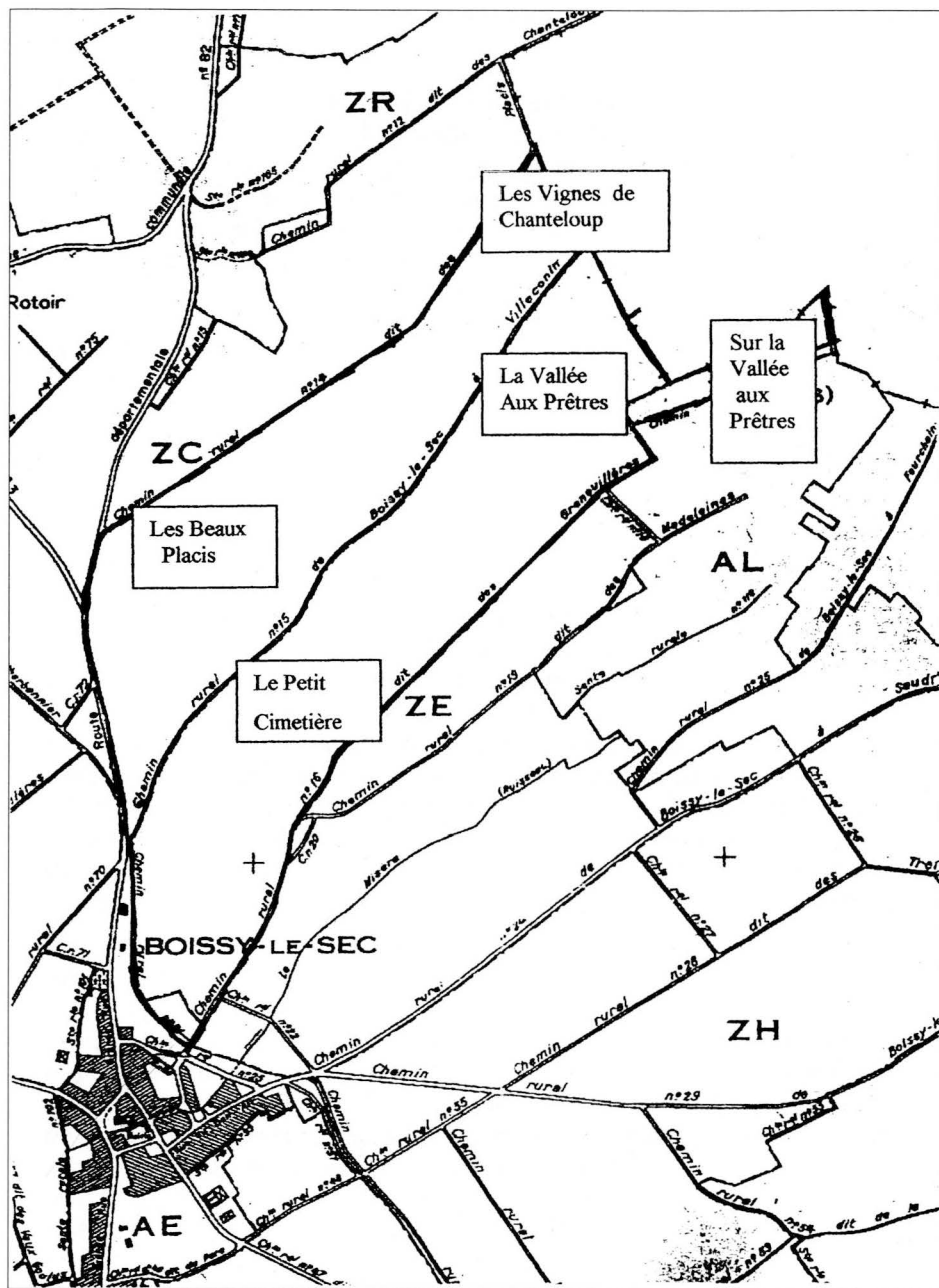
a. Secteur Boissy nord-est

Ce secteur, généralement plat, est limité, à l'ouest par la départementale n° 82, à la sortie nord du bourg, et le chemin rural n° 14 dit des Beaux Placis ; au sud par le chemin rural n° 16 dit des Grenouillères ; au nord-est par la limite entre les communes de Boissy-le-Sec et Villeconin. Il comprend, au nord de la commune, la majeure partie de l'avancée du plateau limoneux de la plaine de Boissy-le-Sec qui se dessine en « doigt de gant », entre les vallées de la Misère et de la Renarde. Il comprend l'amorce de la Vallée aux Prêtres, qui rejoint celle de la Misère, sur le territoire de Villeconin, près de Fourchainville. Ce vallon forme avec celui de la Misère et la vallée sèche qui sépare, plus au sud, les communes de Boissy et de Villeconin, une fourche de vallées qui a, sans doute, donné son nom au hameau qui s'y situe.

La ferme isolée, située sur le territoire de Villeconin, qui domine ce hameau vers l'extrémité de l'avancée que forme le plateau entre les vallées de la Misère et de la Renarde, s'appelle, d'ailleurs, Villeneuveles-Fourches. Pour le reste du plateau dans cette direction, il convient de se reporter au secteur sud-est de hameau de Venant (voir au point 3 a., ci-après).

Le secteur Boissy nord-est comprend, quant à lui, les lieux-dits suivants.

- Le Petit Cimetière(ZE) – Vaste étendue de plateau, comprenant 22 parcelles de terre, qui s'étend à droite du chemin de Villeconin depuis le bourg jusqu'à la limite de Boissy avec cette commune. Pour le cadastre napoléonien, ce lieu-dit n'occupait que la partie orientale du terroir qui lui est actuellement affecté. Il est probable que le Petit Cimetière, proprement dit, correspondait au taillis déjà cité, situé à l'angle de la D 82 et du chemin de Villeconin, dont la pointe est marquée d'un calvaire, mais fait partie, au cadastre, des Beaux Placis. Cet emplacement, qui paraît enclos sur la carte levée en 1822, fut sans doute celui d'un ancien cimetière dont le terrain fit l'objet d'un échange entre la commune et le propriétaire de la parcelle où fut installé le cimetière actuel à la sortie nord du bourg. Cet échange est mentionné dans une délibération du Conseil Municipal de 1832 à l'occasion de la création de ce nouveau cimetière et de l'enlèvement des tombes restées autour de l'église ; toutefois, le terrain donné en échange par la commune n'est pas clairement localisé. La carte archéologique de l'Ile-de-France mentionne un site à préserver dans ce secteur mais il ne s'agit sans doute pas d'une ancienne nécropole.



Secteur Boissy nord-est.

*Les Vignes de Chanteloup. Sur la Vallée aux Prêtres.
La Vallée aux Prêtres. Les Beaux Placis. Le Petit Cimetière.*

- *Les Houches de la Croix* (1824 et IGN) – Ce lieu-dit ancien, qui comprenait la partie du Petit Cimetière la plus proche du bourg, tirait son nom de la ceinture de jardins potagers et vergers (*houches* ou *ouches*, en vieux français, comme indiqué plus haut) qui entourait le village et qui subsiste du côté nord de la rue des Jardins. Ce toponyme survit cependant au cadastre de la commune, mais il ne désigne plus que la partie de cette ceinture s'étendant de l'autre côté du village (voir ci-après secteur 1 h). La croix qui servait de référence à la partie nord de cette ceinture était celle du calvaire du « Petit Cimetière », croix qui donnait aussi, naguère, son nom à la partie nord de la Grande rue du Bourg. Ce calvaire se situe au bord d'un taillis, à l'embranchement du chemin rural de Boissy-le-Sec à Villeconin (ancien Grand chemin de la Beauce à Paris) à partir de la D 82.
- *Les Beaux Placis* (ZC) – Autre vaste étendue de plateau, située au nord-ouest de la précédente et à gauche du chemin de Villeconin, ce lieu-dit comporte 17 parcelles, toutes de terre, sauf le taillis évoqué ci-dessus. L'étymologie de ce nom n'est pas évidente. Il pourrait venir d'un nom d'homme latin *Placius* dérivé de *Placidius*, comme différents villages nommés Placy ou Plassay. La topographie suggérerait plutôt une déformation de « place », dont le sens étymologique signifie espace plat (du latin *plateus*). Alors qu'en patois beauceron *place* désigne l'aire de la grange, donc un lieu couvert, *placit*, dans le dialecte de l'Anjou, désigne une place ou un lieu découvert, ce qui serait ici le cas. Le qualificatif beaux se réfère, sans doute, à la qualité des terres plutôt qu'à la beauté du paysage. Au cadastre de 1824, ce lieu-dit était beaucoup moins étendu puisque sa partie la plus proche de l'actuelle D 82 appartenait à « La Tournevoie », lieu-dit ancien, mentionné ci-dessous.
- *La Tournevoie* (1824 et IGN) – Ce lieu-dit, disparu du cadastre actuel, mais toujours mentionné sur la carte de l'IGN bien que localisé par erreur, sur celle-ci, trop à l'ouest de la D 82, s'étendait, pour l'ancien cadastre, de part et d'autre de cette voie, alors chemin vicinal, en englobant la partie ouest des Beaux Placis. Aujourd'hui, cette partie du plateau est souvent désignée comme le Poteau, en mémoire de celui qui portait la pancarte signalétique de l'arrêt facultatif du Rotoir, situé le long de la route départementale, à l'embranchement du chemin communal menant à ce hameau, arrêt qu'observaient, à la demande des voyageurs, les trains circulant sur la ligne du tacot (voir à ce nom, dans le secteur 1d). Au début du XIX^e siècle, la voie qui « tournait » à cet endroit n'était pas celle d'un chemin de fer mais celle du chemin d'exploitation conduisant directement à Venant, qui s'y détachait du chemin vicinal passant par Le Rotoir. La signification de Tournevoie, mot composé du verbe tourner à l'indicatif

présent, et du nom voie, est claire. Le toponyme, dont un synonyme plus cavalier est Tournebride, est employé pour désigner un embranchement où le voyageur doit tourner à gauche ou à droite. Tournevoie était plus particulièrement employé dans le cas où une voie secondaire, menant à un lieu habité, se détache de la route principale, comme ici le chemin le plus direct allant à Venant.

Ce lieu-dit est l'un de ceux de la commune dont le nom est le plus anciennement attesté : il s'appliquait à la terre léguée, au milieu du XVII^e siècle, par Marie de Rochechouart, veuve de Charles de Paviot, seigneur de Boissy-le-Sec, à l'église paroissiale Saint-Louis pour instituer des messes et des prières pour elle, son époux et ses parents. Ce legs est explicité sur une stèle-épitaphe apposée sur un pilier de l'église. L'acte de 1605 mentionne le « chantier » de *La tourenoy*, qui représente, très probablement, une graphie défectueuse de *Tournevois*, orthographe utilisée dans le texte lapidaire précité.

- Vignes de Chanteloup (ZE) – Situé au-delà du Petit Cimetière jusqu'à la limite de Villeconin, ce lieu-dit comprend 25 parcelles de surface réduite dont la plupart étaient autrefois plantées en vignes. Il se trouve, en effet, sur le début du versant nord de La Vallée aux Prêtres, et donc exposé au sud. 13 de ses parcelles sont aujourd'hui des bois et les 12 autres sont des terres. L'annuaire de Seine-et-Oise de 1901 mentionne encore les noms de plusieurs viticulteurs exerçant sur la commune mais, à cette époque, la plupart des vignes avaient déjà disparu.
- La Vallée aux Prêtres (ZS) – Ce lieu-dit de faible étendue occupe le fond d'un vallon. Il comporte quatre parcelles de terre dont une dépasse 3 hectares, les trois autres étant de petites ou très petites surfaces. La carte IGN situe ce lieu-dit, dans les bois qui le dominent, sur la commune de Villeconin où le vallon rejoint la vallée de la Misère en amont de Fourchainville. L'attribution de ce lieu-dit aux prêtres suggère l'existence, sous l'Ancien Régime, d'une propriété ecclésiastique. Il se serait agi, alors, d'un bien ayant appartenu au chapitre d'une église importante puisque l'appellation prêtres s'applique normalement au clergé séculier et que le pluriel suggère une collectivité. Or, le fief voisin de Fourchainville appartenait à des moines, les Célestins de Marcoussis. En fait, cette attribution à des prêtres, qui s'écrivaient autrefois *prestres*, pourrait provenir d'une étymologie savante ayant provoqué une transcription erronée de *presles*, ces plantes des lieux humides, ou bien du vieux français *praère* qui a donné prairie ; *praère* est également considéré comme l'origine du nom de villages appelés Presle ou Presles, notamment de ceux qui se situent en l'Ile-de-France. Un de ces Presle est désigné, dans un acte rédigé en latin en 862, comme *Pretarium*, terme qui se rapproche de prêtre.

- Sur la Vallée aux Prêtres (AL) – Lieu-dit de douze parcelles, entièrement boisé. Il occupe le versant nord du coteau séparant la Vallée aux Prêtres de celle de la Misère. La préposition « sur » se rapporte donc à sa position topographique par rapport à la vallée.

b. Secteur Boissy est-nord-est

Il s'étend du chemin rural n° 16 dit des Grenouillères, qui prolonge la rue des Champs, au chemin rural n° 24 de Boissy à Saudreville par les Eclèches, qui part du carrefour de la Croix Raslée, au bout de la rue du Bon Air. Correspondant à l'amorce de la vallée de la Misère, ce secteur se prolonge, au long de celle-ci, jusqu'au territoire de Villeconin, non loin du hameau de Fourchainville. Relativement étroite, cette vallée forme une échancrure dans le plateau couvert de limon fertile ; elle comporte donc des sols plus ou moins propices à la culture, installés sur les couches d'argile à meulière, de calcaire de Beauce et d'Étampes et, plus bas, sur les grès et sables de Fontainebleau. Les moins bonnes terres de coteaux sont des bois ou des friches permanentes en voie de reboisement naturel. Par contre le fond du vallon est en culture, son sol étant amendé par les alluvions limoneuses de la Misère.

Les lieux-dits de ce secteur sont les suivants.

- Fond de Chanteloup (ZE) – Lieu-dit allongé au sud du Petit Cimetière ; il comporte quatre parcelles de terre, dont trois de grande surface. Un fond ou fonds est un domaine composé de terres ; mais fond signifie également l'extrémité inférieure d'un récipient, signification que l'on retrouve, en topographie, dans l'expression « Bas fond ». Une autre étymologie possible serait le latin *fons*, source. Il est possible que, sur ce versant de la vallée, une ligne de sources correspondant à une nappe phréatique superficielle ait existé autrefois lorsque le plateau n'était pas totalement défriché ou le climat plus humide.
- *Entrée de Chanteloup* (1824) – Ce toponyme désignait, à l'ancien cadastre, la partie ouest du lieu-dit précédent qui, plus proche du bourg, était celle par laquelle on entraait sur ce fond. Pour le cadastre napoléonien, ce lieu-dit, ainsi que le précédant, couvraient une superficie beaucoup plus vaste que celle actuellement attribuée au fond de Chanteloup : ils s'étendaient, vers le nord, à toute la partie orientale de ce qui est maintenant le Petit Cimetière, en fonction du tracé d'un chemin transversal, dit de Boissy à Montfrix, supprimé lors du remembrement qui s'embranchait sur le chemin des Grenouillères non loin de la sortie du bourg.
- *Le Grand Chantelou* et *le Petit Chantelou* (1605) – Ces deux chantiers, qui étaient probablement limitrophes, sont mentionnés dans

l'acte de 1605. Le fait que le toponyme *Chantelou* (graphie phonétique sans la finale *-p*) soit au singulier autorise un rapprochement avec les lieux-dits mentionnés ci-dessus. Toutefois, on peut aussi bien supposer que ces anciens toponymes se trouvaient localisés au lieu-dit Les Chanteloups, qui se situe à proximité, mais plus au nord sur le plateau (voir secteur 3 a). Leur fusion expliquerait alors l'actuel pluriel. Quoi qu'il en soit, Chanteloup(s), au singulier ou au pluriel, constitue un vaste mega-microtoponyme qui s'étend aussi sur Villeconin. Les loups qui « chantaient », les soirs de pleine lune, dans ce secteur, ont disparu de la région depuis le milieu du XIX^e siècle.

- *Le Fief de Vaucouleurs* (1605) – Le toponyme Vaucouleurs désignait un arrière-fief de la seigneurie de Boissy-le-Sec dont le siège au bourg est localisé avec une grande probabilité, mais dont la situation des terres ne peut, faute de référence cartographique ou cadastrale, être délimitée avec précision. L'emplacement supposé de l'ancien manoir de ce fief, actuelle ferme de Vaucouleurs au n^o 1 de la rue du même nom, suggère toutefois de le situer au nord-est du village, le long du vallon de la Misère. Ce fief est cité dans l'acte de 1605 comme composé de cinquante-deux arpents de terres labourables enclavés dans d'autres chantiers également cités. Or, au nombre de ceux-ci figurent des lieux-dits qui existent toujours dans ce secteur vallonné. L'étymologie latine de Vaucouleurs, *vallis coloris*, évoque une vallée. Il existe près de Mantes une vallée de la Vaucouleurs, où ce nom est un hydronyme se rapportant à une rivière. Il est possible que le ru intermittent de la Misère qui draine, plutôt qu'arrose, le bourg de Boissy, ait porté autrefois ce nom plus poétique dans son cours supérieur.

- *Les Houches du Bon-Air* – Ce tout petit lieu-dit, enclavé dans la partie orientale du bourg, ne figure pas au plan cadastral actuel, ni même au cadastre napoléonien, mais sa trace subsiste dans le nom d'une courte sente allant de la rue des Jardins à la rue des Champs. Il correspond, donc, à quelques parcelles, dont trois sont maintenant bâties, qui se situent entre la rue des Jardins, la rue des Champs et le cours de la Misère, au-delà de la place du Château d'eau. Le nom Bon-Air se retrouve dans celui de la rue qui va de cette place au carrefour de la Croix-Raslée à la sortie du bourg. On peut donc penser que ce Bon-Air, qui semble évoquer des considérations hygiénistes, était un microtoponyme situé à cette extrémité orientale du village ou à proximité.

- *Le Noyer Sec* (ZE) – Lieu-dit de faible étendue, divisé en trois parcelles, qui correspond aux terres traversées par la Misère à sa sortie de l'agglomération. En bordure de celle-ci, il est marqué par l'arche du pont par lequel le remblai de l'ancien chemin de fer départemental

franchit le ruisseau. A force d'être sec, le noyer éponyme du lieu a disparu. Une des parcelles a été rendue récemment constructible.

- **Pente des Madeleines (ZE)** – Lieu-dit situé au sud du Fond de Chanteloup sur le versant gauche de la vallée de la Misère et relevant d'un vaste mega-microtoponyme. Ses terres, réparties entre dix parcelles, s'étendent du chemin des Grenouillères aux bassins du lagunage, où sont épurées les eaux usées du bourg, et à la rive gauche de la Misère.

- **Vallée des Madeleines (ZE)** – Faisant suite au précédent, ce lieu-dit se situe principalement au fond de la vallée de la Misère ; mais occupe également, à l'ouest de la Pente des Madeleines, une partie du versant nord de cette vallée. Il comporte 27 parcelles dont une dizaine sont des bois, des taillis ou des friches. Un de ces taillis, isolé en bordure du plateau, recouvre une ancienne marnière dont le souvenir subsiste par le nom d'un court chemin rural. L'excavation laissée par l'exploitation de la marne a été utilisée comme décharge municipale avant que le ramassage des ordures ne soit organisé par un syndicat inter-communal. Déjà cité dans l'acte de 1605, ce lieu-dit s'orthographiait alors La vallée des Magdelaines.

- **Les Basses Madeleines (AL)** – Lieu-dit prolongeant la pente des Madeleines, dans le vallon de la Misère, là où celui-ci s'approfondit et s'élargit ; il comporte 113 petites parcelles, dont 72 sont des bois. Sur l'ancien cadastre de 1824, ce lieu-dit se situait sur la rive droite du ruisseau à l'emplacement du suivant, et le cours de la Misère était, à cet emplacement, dénommé Ravin des Madeleines ou de Boissy.

- **Les Madeleines (ZS)** – Au cadastre actuel, ce lieu-dit comporte cinq parcelles de terre et une de bois dans la vallée de la Misère ; mais, pour l'IGN, il s'agit d'une vaste étendue vallonnée de terres et de bois. Sur le levé de 1822 tel est déjà le cas, mais c'est la graphie ancienne Magdelaines qui est encore utilisée.

Ce « méga-microtoponyme » s'étend donc au sud-est de celui de Chanteloup jusqu'à la Misère et englobe les trois lieux-dits précédents qui en constituent des parties, distinguées au cadastre par leur situation orographique (pente, vallée, basses). Il se poursuit le long de la vallée sur le terroir de Villeconin. L'ancien cadastre mentionnait ce toponyme, là où se trouvent, aujourd'hui, les Basses Madeleines et la Pente des Madeleines. Au début du XVIII^e siècle, le seigneur de Boissy possédait, comme réserve de chasse, une garenne de Magdeleine, au singulier. Tout ce vaste secteur des Madeleines s'est trouvé remodelé lors de la révision du cadastre en 1961. Le toponyme La Madeleine, ou La Magdelaine, se rencontre en France dans une centaine d'endroits habités. Il évoque en général des chapelles, subsistantes ou disparues,

dédiées à sainte Marie-Madeleine (Maria de Magdala) dont le culte s'est répandu à partir du XII^e siècle et notamment à Boissy, dont l'église possédait au XVII^e siècle un tableau présentant la sainte, trop dénudée au goût des autorités ecclésiastiques de l'époque. Mais ces toponymes sont au singulier. En outre, aucun vestige de construction médiévale n'a été trouvé dans cette partie du terroir. Certes, les deux cloches de l'église Saint-Louis de Boissy sont baptisées « Marie » et « Madeleine » en 1838, mais elles le doivent à leur marraine, Marie-Madeleine de Bourgeon, épouse du maire et châtelain de l'époque. D'après une tradition locale, ces Madeleines tireraient leur nom des pommiers de la Madeleine, espèce précoce, dont les fruits mûrissent en juillet, autour de la fête de Sainte-Madeleine. Ces arbres se rencontraient fréquemment dans les vergers de ce secteur et on allait aux Madeleines pour en récolter les fruits. Toutefois, on peut douter que de tels pommiers aient déjà été plantés en assez grand nombre à l'époque sûrement très ancienne et certainement antérieure à l'acte de 1605 pour justifier l'appellation d'un aussi vaste secteur du terroir ; aussi, une relation qui reste à trouver avec la sainte constitue l'hypothèse la plus probable quant à l'origine de la dénomination de ce vaste terroir.

- *La Vallée de Fourchinault* (1605) – Ce toponyme, cité dans l'acte de 1605, n'est plus usité. Fourchinault peut être rapproché de Fourchainville, ce qui laisse supposer une ancienne dénomination de la vallée de la Misère, à l'extrémité du terroir de Boissy avant que le vallon ne débouche en amont de ce hameau de Villeconin.

- Les Grenouillères (AL) – Lieu-dit évoquant a priori une zone humide favorable aux batraciens ; il est implanté sur un sous-sol qui, géologiquement, appartient à une loupe des sables de Lozère. Un tel terrain graveleux est moins fertile que le limon des plateaux. Ce lieu-dit comporte 18 parcelles, dont 8 sont des bois ou landes. Il se trouve sur le coteau nord de la vallée de la Misère, au-dessus des Basses Madeleines. Il y avait là, autrefois, des vignes exposées au sud, ainsi qu'en témoigne le nom d'un chemin du cadastre napoléonien dit des Vignes des Grenouillères. Le chantier correspondant dans l'acte de 1605 est désigné comme Les Grenouillers. Ce masculin pluriel peut évoquer une graphie défectueuse de « cornouillers », arbustes communs dans les haies et les bords des bois, ce qui fournirait une alternative végétale à l'origine de ce toponyme.

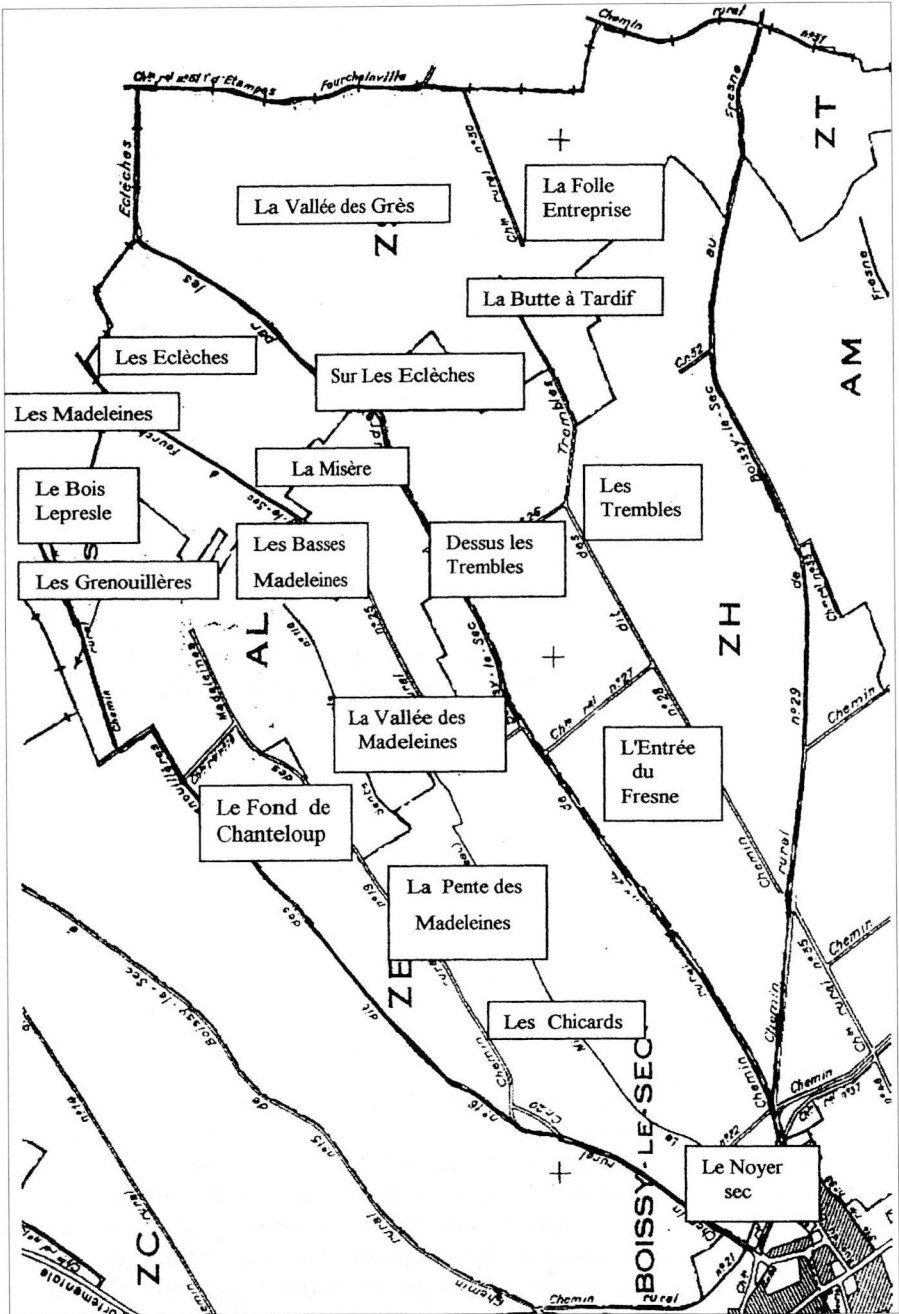
- Le Bois Lepresle (AL) – Lieu-dit faisant suite au précédent sur le coteau nord de la vallée de la Misère et doté du même sous-sol sableux ; il regroupe trente parcelles toutes boisées, au-dessus des Madeleines. Sur la carte IGN, on retrouve ce toponyme, mais au pluriel : Les Bois Lepresle, comme pour l'ancien cadastre.

Ainsi que cela a été déjà signalé à propos du lieu-dit voisin La vallée aux Prêtres, il existe de nombreux villages dénommés Presles, mais leurs étymologies sont, en général, liées aux dérivés, en vieux français, du latin *pratium*, pré. On pourrait penser, dans le cas de ce bois, situé sur le même site géologique que Les Grenouillères, que ce toponyme fait référence au prêle ou presle, plante sauvage de la famille des equisetacées qui prolifère dans les endroits humides. En fait, la botanique n'a rien à voir, du moins directement, avec ce toponyme qui peut être indubitablement identifié avec le fief du Bois de Presle d'une vingtaine d'arpents, qui appartenait en 1372 au chevalier Jean de Presle, aussi titulaire du fief de Valsalmon, sur la paroisse de Villeconin, et d'arrières-fiefs à Baville.

Ce fief est resté, jusqu'à la Révolution française, dans la mouvance des seigneurs de La Norville près d'Arpajon, lointains ayants droit de ce Jean de Presle. La graphie Bois Lepresle a dû être adoptée après l'abolition de la féodalité, mais, sous sa forme ancienne, ce lieu-dit est donc attesté depuis le XIV^e siècle

- Les Chicards (ZE) – Vaste lieu-dit qui se situe à l'est du Noyer-Sec, de part et d'autre du cours de la Misère, puis, en s'éloignant du bourg, regroupe les terres sur le versant sud de la vallée de ce ruisseau, entre celui-ci et le chemin de Saudreville. Il se compose de dix parcelles dont l'une dépasse dix hectares. Sept autres ont des superficies comprises entre 1 et 3 ha. Au cadastre napoléonien, ce lieu-dit était beaucoup moins étendu, sa partie orientale appartenant au lieu-dit actuel La Misère. Une rue du bourg porte le même nom, dont la signification n'est pas évidente dans le contexte local. Il existe, en Moselle, un village de Chicourt, dont le nom est formé du nom d'homme germanique *Chago* et du latin *cortem*, domaine ; mais la transformation de ce dernier mot en « cards » est peu probable. Il est vrai que, dans l'acte de 1605 plusieurs fois évoqué, le lieu-dit est cité avec la graphie Chicquart, plus proche de celle de Chicourt. Il paraît cependant plus probable, sans remonter aux Germains, que notre toponyme évoque le patronyme ou le sobriquet d'une personne propriétaire du lieu-dit à une époque ancienne, mais dont le souvenir s'est perdu. Chicard est un nom de famille toujours porté dans le Gâtinais et la Brie, mais non attesté à Boissy. Le suffixe *-ard* revêt souvent un caractère péjoratif, ce qui conviendrait bien à un sobriquet. Au XIX^e siècle, les Chicards étaient, comme les Chicandards, des personnages costumés (avec un chiqué évoquant les Incoyables) de la Descente de la Courtille, mais il s'agissait d'un carnaval parisien et ces déguisements n'avaient rien à voir avec Boissy. Toutefois, le mot est attesté, à la même époque, dans le patois beauceron avec le sens de « fanfaron » que l'on peut rapprocher de la tenue voyante de tels personnages.

- La Misère (AL) – Ce lieu-dit semble, a priori, tirer son nom du ru de la Misère, dont le cours s'assèche, habituellement en le longeant. Il groupe, sur sa rive droite, 57 petites parcelles dont 40 sont boisées. Le caractère intermittent du seul ruisseau de Boissy-le-Sec explique, sans doute, le sobriquet dont il a été affublé, à moins que celui-ci ne se réfère à la médiocre qualité des terres calcaires du versant sud du vallon. Par ailleurs, on peut remarquer que *Miser* est un nom d'homme latin qui, avec le suffixe *-iacus*, pourrait être à l'origine de ce toponyme comme de celui de Misery que l'on trouve à Saint-Vrain. Il est donc possible que ce soit le lieu-dit qui ait donné son nom au ruisseau, et non l'inverse. Au cadastre napoléonien, ce lieu-dit s'étendait vers l'aval à des terrains qui se trouvent, aujourd'hui, faire partie des Chicards. Par contre, comme déjà mentionné plus haut, le lit du ru était nommé ravin de Boissy ou des Madeleines, ce qui tendrait à prouver que l'hydronyme Misère n'était pas alors toujours utilisé à Boissy, alors qu'il est attesté depuis longtemps en aval, à Fourchainville et à Villeconin. Notons qu'au Moyen Âge il existait à Paris, entre la place de Grève et le monceau Saint-Gervais, un lieu dit le Val de Misère qui évoquait sans doute un maigre cours d'eau divagant entre les bancs de graviers du lit majeur de la Seine.
- Les Eclèches (ZS) – Lieu-dit vallonné, principalement boisé. Faisant suite au précédent, il couvre le versant sud de la vallée de la Misère jusqu'à la limite de Villeconin. Il comporte 71 parcelles, dont seulement 16 sont des terres labourées. Au cadastre de 1824, il était plus vaste, englobant la plus grande partie du précédent. Sur le levé, préparatoire à l'établissement de la carte d'Etat-major, dressé en 1822, il s'étend même à l'ensemble du triangle formé par les chemins de Saudreville et du Fresne, actuellement occupé par les lieux-dits L'Entrée du Fresne et Les Trembles, évoqués ci-après au secteur 1.c. Dans l'acte de 1605, la graphie du toponyme est *Eclèches* ; mais elle est déjà probablement incorrecte : ce lieu-dit devrait plus normalement s'orthographier Esclèches, ce qui évoquerait une étymologie venant du latin *aesculus*, chêne rouvre, comme les villages d'Esclagne en Ariège et Escles dans l'Oise. Une autre racine possible serait le vieux français *esclait*, démembrement ; cette idée de détachement d'un ensemble se retrouve dans le mot dialectal *éclache*, qui désigne des copeaux ou des éclats de bois et dont la graphie est voisine de celle de notre toponyme dès lors que l'on admet la substitution d'un *ê* à un *a*. Ce lieu-dit, qui constitue un méga-microtoponyme, s'étend également, au-delà de la limite communale, sur Villeconin en direction du hameau de Fourchainville.



Secteurs Boissy est-nord-est et Boissy est.

c. Secteur Boissy est

Limité par le chemin rural n° 24 de Boissy à Saudreville par les Eclèches et par celui de Boissy au Fresne qui porte le n° 29 et s'en détache à la Croix-Raslée, ce secteur comprend essentiellement la partie du plateau limoneux qui s'étend au sud de la vallée de la Misère, mais aussi les coteaux argileux et sableux qui bornent à l'ouest la large vallée sèche sud-nord qui marque la limite entre les communes de Boissy et de Villeconin. Cette vallée a été creusée par un ancien affluent de la Renarde qu'il rejoignait à l'emplacement du château de Villeconin après avoir reçu la Misère à hauteur de Fourchainville. Le tracé du lit de ce cours d'eau, maintenant indistinct, figure encore sur des cartes du XIX^e siècle. On peut noter que les chemins ruraux qui limitent ce secteur sont de très anciens grands chemins qui assuraient les relations de Boissy avec Etréchy par Saudreville et par Le Fresne, autrefois fiefs distincts de celui de Villeconin qui étaient, chacun, dotés d'un important château.

La signification du Fresne paraît claire et fait référence au frêne, bel arbre dont des exemplaires doivent se trouver dans le bois qui est l'ancien parc du château en ruine. On retrouve un autre arbre dans l'étymologie de Saudreville : le saule qui, en vieux français, s'écrivait *saudre*. Il y a eu probablement des saules dans le ravin qui longe le parc du château qui, lui, est parfaitement entretenu.

Les lieux-dits de ce secteur sont énumérés ci-après.

- L'Entrée du Fresne (ZH) – Ce lieu-dit comporte cinq parcelles de terre de plateau, dont trois sont de grandes dimensions. Sa signification d'orientation topographique ressort du mot entrée qui marque, ici, une direction et le début du chemin du même nom qui conduit au domaine du Fresne sur le terroir de Villeconin. Sous l'Ancien Régime, les seigneurs de ce domaine, qui fut un fief autonome, ont entretenu des liens étroits avec ceux de Boissy. Une dame du Fresne acheta la seigneurie de Boissy en 1702 pour la revendre en 1710 et son arrière-petit-fils épousa, en 1777, Anne Boyetet de Boissy, fille de Charles Hector Boyetet, seigneur de Boissy-le-Sec. Quand le château du Fresne, aujourd'hui en ruine, était le siège d'une seigneurie prospère, il jouait donc un rôle important dans l'environnement féodal de Boissy-le-Sec comme en témoigne encore la toponymie.
- Les Trembles (ZH) – Vaste lieu-dit, faisant suite au précédent sur le plateau, il comporte onze parcelles de terre, en général d'assez grandes dimensions. Il tire son nom d'une essence d'arbre de la famille du peuplier. Il n'y a plus de trembles sur le plateau, mais on en voit dans les bois à proximité. Les trembles, comme leurs cousins

les peupliers, peuvent être des arbres d'alignement et on en trouvait, peut-être, plantés le long du chemin du Fresne qui borne ce lieu-dit. En effet cette voie, encore empierrée par endroits et relativement rectiligne, était encore un grand chemin au XVIII^e siècle, qui se prolongeait, au-delà du Fresne, en direction d' Etréchy, par la ferme du Touchet. Ce chemin, dit du Gastinais à Chartres, franchissait la Juine à proximité du château du Roussay, siège d'une seigneurie qui, comme celle de Boissy-le-Sec, appartenait au Moyen Age à la famille Paviot.

- Dessus les Trembles (ZH) – Lieu-dit, voisin au nord du précédent et légèrement plus élevé que celui-ci ; il comprend quatre parcelles de terre, dont trois sont d'une superficie égale ou supérieure à 2 hectares.
- Sur les Eclèches (ZH) – Lieu-dit de rebord de plateau, faisant face, de l'autre côté du chemin de Saudreville, à celui de La Misère. Il comporte six grandes parcelles de terres. Contrairement à ce que la préposition de situation « sur » paraît indiquer, ce lieu-dit ne se trouve pas placé immédiatement au-dessus des Eclèches. En fait, autrefois, « sur » ne marquait pas seulement la position « au-dessus », mais aussi la situation « en direction » ou « à côté ». C'est ce second sens, se rattachant à l'ancien français *dessus*, qui semble avoir été utilisé pour la formation de ce toponyme, comme c'est le cas pour certains villages voisins d'une agglomération plus importante : Saint-Cyr-sur-Dourdan fournit un exemple d'un tel toponyme. Il convient, dans ce cas particulier, de tenir compte de ce que Les Eclèches constituent un méga-microtoponyme qui désignait autrefois, ainsi que nous l'avons vu, un secteur beaucoup plus vaste qu'aujourd'hui, revêtant une importance suffisante pour être utilisé comme référence directionnelle.
- *Pendant des Eclèches* (1805) – Le plan par masse et nature de culture situe ce lieu-dit au voisinage du précédent (lequel n'était pas porté sur ce plan) sur la pente du coteau. Il constituait ainsi la partie « pendante » du méga-microtoponyme des Eclèches.
- La Vallée des Grès (ZS) – Au sud des précédents, ce lieu-dit comporte 10 parcelles, la plupart assez grandes. Il s'étend sur la pente du coteau et au fond de la vallée sèche, dite aussi du Fresne, qui, à cet endroit, se situe principalement sur le territoire de Boissy. Le bas du coteau appartient, géologiquement, à la couche des grès et sables de Fontainebleau. Une carrière de pierre était exploitée, un peu plus au sud, au bas de la Butte à Tardif, mais elle comportait surtout un banc de calcaire. De toute façon, son intérêt fut purement local, à la

différence des carrières de grès du Bois des Roches et de Madagascar qui, sur Saint-Chéron en limite de Souzy-la-Briche, produisaient des pavés et des bordures de trottoir, notamment pour la ville de Paris.

- *La Girondonne* – La partie méridionale du vaste lieu-dit précédent fait l'objet de cette dénomination vernaculaire non reprise au cadastre. Ce micro-toponyme évoque l'estuaire de la Gironde, hydronyme dérivé du latin *Garonna* comme celui du fleuve qui s'y jette ; or ce mot latin est formé du radical pré-indo-européen *gar* qui désigne une pierre, et du mot gaulois *onna*, eau courante, qui en latin se dit *unda*, ce qui a sans doute influencé la forme « Gironde », adoptée pour l'estuaire. Ces deux hydronymes semblent se combiner dans notre « Girondonne » ; mais cette prestigieuse référence fluviale paraît ambitieuse pour les traces de ruissellement qui apparaissent dans cette vallée sèche où cependant figurait un cours d'eau sur les cartes anciennes. L'hydronyme « Gironde » est aussi celui d'un modeste ruisseau des environs de Trappes dans les Yvelines. Dans un article paru en 1998 dans les *Cahiers de l'IAURIF*¹⁴ intitulé « Lieux nommés, liens d'histoire entre les Parisii et les Carnutes », Raymond Delavigne, qui explore les confins des territoires respectifs de ces deux peuples, en recherchant des traces de l'ancienne frontière dans la toponymie, propose une autre étymologie pour Gironde. Il évoque le radical gaulois *-randa* qui désigne la limite. Certes, notre Girondonne se situe à proximité de la limite, du reste imprécise, entre les Senons et les Carnutes, mais tel est aussi le cas de l'ensemble du territoire de la commune.

- Folle Entreprise (ZS) – Lieu-dit occupant un vallon au sud du précédent ; il comporte 52 parcelles, la plupart de faible dimension et, en général, boisées, sauf cinq d'entre elles, considérées, au cadastre, comme « terres ». Le nom évoque très probablement, de façon plaisante, une ancienne tentative de défrichement qui s'était traduite par un échec étant donné la mauvaise qualité du sol et la pente accentuée des versants du vallon. L'ironie populaire aime à s'exercer contre ceux dont les entreprises audacieuses ne sont pas couronnées de succès.

- La Butte à Tardif (ZS) – Lieu-dit, situé sur le coteau dominant au sud le précédent et comprenant neuf parcelles de dimensions assez grandes, toutes de terre sauf une qui est un bois. Aucune raison ne justifie l'attribution à cette butte du qualificatif tardif, comme un printemps ou un remords ; aussi faut-il plutôt penser à une référence à un nom de personne.

14. *Cahiers de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile-de-France* n° 120, janvier 1998. *Trois siècles de cartographie en Ile-de-France*, recueil réalisé en partenariat avec l'IGN, vol. 2.

Or, parmi les noms de famille des habitants de Boissy, désignés parmi les récoltants devant livrer des grains à la réquisition, au cours de l'An II de la Première République (1793), on trouve deux Tardif. Ce coteau devait faire partie des terres cultivées par des membres de cette famille, dont le patronyme, connu dans la région, se retrouve, du reste, dans la descendance des Chartier de Boissy-le-Sec, « la plus ancienne famille bourgeoise de France », qui aurait compté, parmi ses ancêtres le fameux Eudes le Maire de Chalo-Saint-Mars dont le pèlerinage à Jérusalem, entrepris pour le compte du Roi Philippe I^{er}, valut à sa descendance mâle et femelle un privilège fiscal héréditaire qui ne fut aboli que par Henri IV.

d. Secteur Boissy est-sud-est

Ce secteur est délimité au nord par le chemin rural n° 29 de Boissy au Fresne et au sud-ouest par le chemin rural n° 47 dit de la Croix du Four, prolongé, à partir de ce carrefour, par le chemin rural n° 36 dit du Tacot, jusqu'à la limite d'Étampes. Il comprend une vaste étendue du plateau limoneux, entaillée de quelques vallons argileux, et le versant occidental du haut de la vallée sèche qui sépare le territoire de Boissy de celui de Villeconin. La naissance de cette vallée se situe à proximité du point triple où se rencontrent les territoires de ces deux communes et de celle de Brières-les-Scellés. Un autre point triple, à environ 500 mètres au S-O du premier, est commun aux communes de Boissy, de Brières et d'Étampes.

Les nombreux lieux-dits entre lesquels se distribue ce secteur peuvent être présentés, à partir du bourg, dans l'ordre suivant.

A droite du Chemin du Fresne

- La Croix Raslée (ZH) – Seulement formé de deux parcelles de terre et d'une de friche, correspondant à l'emprise de l'ancien chemin de fer départemental, ce lieu-dit triangulaire tire son nom du calvaire élevé au carrefour en forme de patte d'oie qui se situe à l'extrémité de la rue du Bon-Air au bourg de Boissy. L'étymologie du qualificatif *raslée* appliqué à cette croix est obscure. On aurait pu penser à une graphie erronée de *rasée*, mais il n'est pas attesté que ce calvaire ait été détruit à une certaine période.

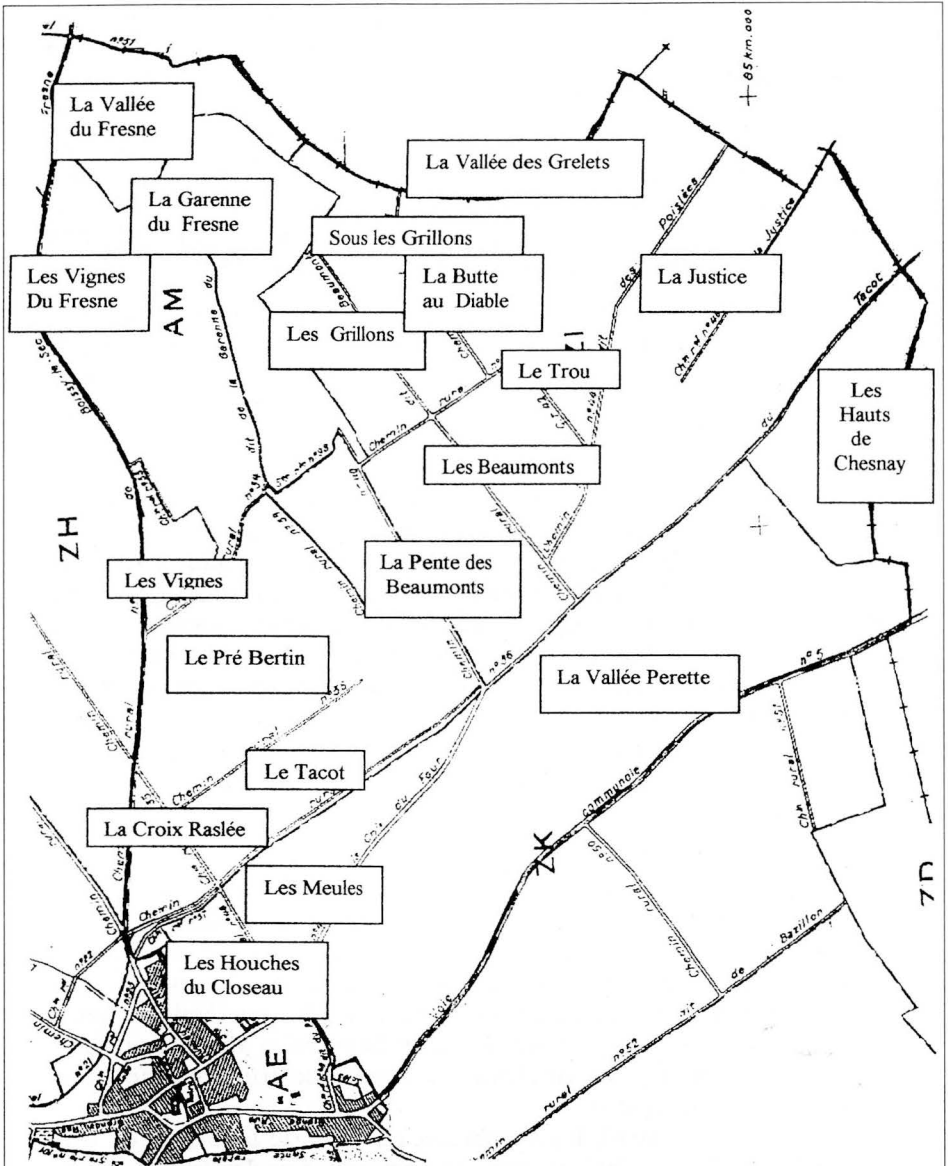
Par ailleurs *rasle* est l'orthographe ancienne de *râle*. Sur la carte de l'IGN le calvaire est, du reste, dénommé La Croix à Rasle. Mais à quel *râle* peut-on associer une croix ? Certes, on peut évoquer celui du crucifié, mais cette évocation, de caractère général, n'explique pas son emploi pour une croix particulière. On peut-aussi penser au « *râle* », petit échassier migrateur, ainsi nommé en raison de son cri rauque et qui fréquentait sans doute les bords de la Misère qui ne sont pas éloignés.

Mais l'origine la plus probable est fournie par un patronyme : en effet, en 1789, parmi les électeurs de l'assemblée du Tiers-État de la paroisse, figure un Floran Raslé. Reste à savoir quel rapport il y a eu entre cette famille et cette croix, qui ne semble pas être en relation avec une tombe. Il est, en effet, plus probable que ce calvaire marquait le point de départ des processions des rogations lorsqu'elles allaient parcourir la partie orientale de la paroisse. Sa qualification s'expliquait, peut-être, tout simplement, par le fait qu'il avait été érigé par cette famille Raslé sur un emplacement lui appartenant.

- Le Tacot (ZH) – Ce lieu-dit ne comporte que deux grandes parcelles de terre et une de friche correspondant à l'emprise de l'ancienne ligne du chemin de fer départemental Étampes-Arpajon supprimée en 1948. Cette ligne, qui faisait partie du réseau sud concédé à la Compagnie des chemins de fer de Grande Banlieue, et les trains qui la desservaient étaient connus sous le sobriquet collectif du « Tacot ». Ce mot populaire désigne le plus souvent une vieille automobile, en se référant au tac-tac des soupapes de son moteur à explosion ; mais, dans ce cas particulier, il a été appliqué dans la région d'Étampes à des locomotives, au lieu de l'onomatopée habituelle de teuf-teuf qui évoque mieux une machine à vapeur. Il est quasi-certain que ce lieu-dit, qui apparaît en 1961 sur le cadastre, a été dédié au tacot en mémoire d'un événement qui s'est produit après le débarquement des troupes alliées en Normandie. Au début de juillet 1944, une des locomotives à vapeur de la ligne, tirant un train en provenance d'Étampes, a été mitraillée à cet endroit par un avion de chasse américain de type P38 « Lightning ».

- Le Pré Bertin (ZH) – Ce lieu-dit comprend quatre parcelles de terre. Il n'y a plus de pré, ni de Bertin, propriétaire probable de ce lieu au moment où il a reçu son nom. Bertin est un nom de famille qui n'est pas attesté, même anciennement, dans la commune. Par contre, il y a des Bertin depuis longtemps à Étampes. Quant aux prés, ils étaient plus nombreux autrefois lorsque des bovins étaient élevés dans les fermes de Boissy, pour le lait et la viande, afin d'assurer la consommation locale et quelques ventes aux foires à bestiaux d'Étampes et de Dourdan.

Jusqu'aux années 1950, les nombreux chevaux de labour et de trait des fermes de Boissy étaient mis au vert en période de repos. Au début du XV^e siècle déjà, Jacques de Paviot possédait des herbages autour de Boissy-le-Secq au lieu-dit Le pont Dourecy, qui n'a pu être localisé mais qui laisse supposer l'existence d'un cours d'eau qui pouvait être la Misère ou l'un de ses tributaires passant dans le vallon qui longe l'actuel Pré Bertin, mentionné à l'article suivant.



Secteurs Boissy est et Boissy sud-est.

- Sous le Pré Bertin (ZH) – Lieu-dit, comprenant quatre parcelles de bois et une de terre ; il est situé au sud du précédent et en dessous de lui, sur la pente nord d'un vallon qui rejoint la vallée sèche en face du Fresne, vallon qui est dénommé La Vallée du Fresne sur la carte de l'IGN et qui est parcouru par le ravin du Fresne qui figure sur le plan cadastral de 1824. Ce ravin, que prolonge un fossé jusqu'à la route du Chesnay, draine une partie importante des terres du plateau au sud du bourg.
- Les Vignes (ZH) – Composé de trois parcelles de terre, ce petit lieu-dit se situe à l'est du Pré Bertin et au nord des Vignes du Fresne mentionnées ci-dessous. Comme ce dernier lieu-dit dont il ne se distingue pas sur le cadastre de 1824, il était sans doute en grande partie planté de ceps de vigne.
- Les Vignes du Fresne (AM) – Ce lieu-dit, à l'est de celui dénommé Sous le Pré Bertin, se situe sur le coteau exposé au sud du vallon de La Vallée du Fresne. Extrêmement morcelé en 68 parcelles, la plupart très petites (une seule dépasse, et de peu, un hectare), son terroir a été en grande partie reconquis par les bois après l'abandon de la culture de la vigne : 40 de ces parcelles sont des bois. Quelques pieds de vigne, rescapés du phylloxera, mais retournés à l'état de lianes sauvages, subsistent encore dans ces bois.
- La Garenne du Fresne (AM) – Lieu-dit, principalement boisé, divisé en dix parcelles dont une seule est en terre. Il occupe le versant sud du vallon précité. Le mot garenne désignait jusqu'à la Révolution un parc d'élevage du gibier faisant partie de la réserve féodale et associé au droit de chasse du seigneur. Son étymologie vient d'un mot gaulois *varena* désignant des friches, combiné avec un verbe germanique *wardôn*, garder, ou *warôn*, garer. On dirait aujourd'hui une réserve de chasse.
Au cadastre de 1824, ce lieu-dit était dénommé La Garenne vers le Fresne ; la préposition de direction tend à prouver que cette garenne appartenait au seigneur de Boissy et non à celui du Fresne ; ce qui est confirmé par deux actes de 1702 et 1711 concernant la vente de la seigneurie de Boissy, dans lesquels ce lieu-dit est cité sous la double appellation de la garenne de Boissy ou du Fresne ¹⁵.
- Les Grillons (AM) – Vaste étendue boisée, en rebord de plateau, au sud de la précédente. Elle comporte 175 parcelles, la plupart de petites dimensions. Une seule, la plus grande qui dépasse un hectare, est en terre. Il est peu probable que le toponyme Grillons évoque l'insecte orthoptère sauteur du même nom, dont rien n'indique qu'il y soit plus abondant ici qu'ailleurs. En dépit de la proximité, vers le

15. Arch. nat., Min. central, LVIII, 219.

sud, de La Butte au Diable, il paraît difficile de rapprocher ce toponyme de la première personne du pluriel du présent de l'indicatif du verbe griller bien que grillots, en dialecte beauveron, puisse désigner des petits morceaux de lard cuits dans la poêle. Ce même mot présente aussi un sens tout différent, celui de grésil ou de grêlons, que l'on pourrait rapprocher de l'explication donnée plus bas pour les Grelets de la vallée voisine. Sans recourir à des rapprochements hasardeux, il paraît plus logique d'évoquer le dialecte de la région d'Auxerre, pour lequel un grillon désigne un terrain pierreux, et celui de Champagne où l'on trouve le mot grillette pour qualifier de mauvaises terres. Cette explication est la plus probable, si l'on se réfère à la médiocre qualité du sol calcaire de ce haut de vallée.

- *Le Bois Minard* – Ce microtoponyme, attesté ailleurs dans la région mais non mentionné au cadastre, ne figure pas non plus à celui de 1824. Il constitue une désignation vernaculaire, et sans doute péjorative (cf minable et mignard), du versant occidental boisé de la vallée sèche inclus dans le lieu-dit précédent.

- *La Vallée du Fresne (ZT)* – Pour le cadastre, ce lieu-dit occupe, en limite de Villeconin, une partie du fond de la vallée sèche au débouché du vallon auquel ce nom est donné sur la carte de l'IGN. Il ne comporte que deux parcelles de terres, très différentes par la superficie puisque l'une dépasse dix hectares et l'autre en fait moins d'un seul. Il est intéressant de noter qu'au début du XXI^e siècle, ces terres appartiennent encore à des descendants de François de Barville, dernier seigneur du fief du Fresne avant la Révolution, et de sa femme Anne, née Boyetet de Boissy, une des deux filles du seigneur de Boissy-le-Sec. Peut-être s'agissait-il d'un élément de la dot ou de l'héritage de cette dernière dame du Fresne.

La désignation Vallée du Fresne est utilisée comme intitulé de la feuille du cadastre napoléonien qui couvre cette partie orientale de la commune ; il est du reste encore couramment appliqué à l'ensemble de la vallée sèche en amont de Fourchainville par les agriculteurs qui y cultivent des champs.

A gauche de la rue de Vaucouleurs, du chemin de la Croix du Four et de celui du Tacot

- *Les Houches du Closeau (ZK)* – Ce lieu-dit, au sud-est du bourg de Boissy, faisait partie de la ceinture de jardins potagers et de vergers qui entourait celui-ci ; actuellement, il comporte sept parcelles, toutes de terre, sauf une encore qualifiée au cadastre de jardin potager mais qui, en 2003, est un pré clos où sont élevés quelques moutons. Une autre parcelle de terre a également été clôturée pour devenir un pré, récem-

ment affecté à un cheval de selle. Toutefois, ces deux clôtures récentes ont dû être précédées d'une beaucoup plus ancienne, que l'on devine encore sur la carte de 1822 et qui a déterminé le toponyme Closeau qui vient du latin *clausum*, enclos, utilisé comme déterminatif de cette section de la ceinture d'houches du Bourg. Dans un acte de 1791, il est question d'une vigne sise au « *chantier de l'Enclos* », toponyme disparu mais qui pouvait, fort bien, être un « doublet » de Closeau ¹⁶.

Souvent, au Moyen Age, clos désignait un vignoble entouré de murs et le closier d'un monastère était le moine chargé de ses vignes. Si houche, ainsi que cela a été exposé plus haut, dérive du gaulois *osca*, qui signifie également enclos, ce toponyme combiné constitue ce que les linguistes nomment une tautologie involontaire, lorsque les deux éléments du même terme ont, étymologiquement, le même sens.

- Les Meules (ZK) – Lieu-dit du plateau composé de sept parcelles de terre, la plupart assez grandes. Son nom, qu'il partage avec le chemin qui le borde au nord, évoque les grands amas cylindriques de gerbes de céréales, couverts d'un cône de paille qui, jusque vers 1960, étaient érigés lors de la moisson, dans l'attente du passage, en septembre ou octobre, de la batteuse qui, mue au moyen d'une courroie de transmission par une locomobile à vapeur, extrayait les grains des épis et compressait les tiges en ballots de paille. Ces meules se rencontraient sur les aires de battage, ménagées par les cultivateurs en bordure de certains de leurs champs, aux abords du bourg et des hameaux et le long des principaux chemins. Leur nom s'inspire, par analogie, de celui des meules de moulin (en latin *mola*). En dialecte beauceron, le terme désignant ces amas de gerbes ou de paille était maille ou maye, mais notre toponyme est récent puisqu'il n'est apparu que lors de la refonte du cadastre en 1961. Au cadastre de 1824, ce lieu-dit faisait partie du Pré Bertin.

- La Pente des Beaumonts (ZH) – Réparti en quinze parcelles dont six sont des bois, ce lieu-dit occupe le versant sud du vallonement du plateau qui constitue le début du vallon où se situent les Vignes et la Garenne du Fresne.

- *La Croix du Four* (1805) – Cet ancien lieu-dit se réfère à la croix érigée à l'emplacement de l'ancien carrefour où le chemin de Brières se détachait du chemin de Boissy à Étampes. C'était probablement une station pour les processions des Rogations. Bien qu'aujourd'hui il ne s'agisse plus, à proprement parler, d'un toponyme cadastral, le nom de ce petit calvaire est encore utilisé pour désigner les terres qui l'entourent comme le chemin qui y mène.

16. Arch. nat., Min. central, XCIX, 729.

Le four éponyme aurait pu être, soit un four à briques, tomettes et tuiles, soit un four à chaux ; mais aucun vestige ne subsiste qui permettrait d'identifier sa fonction. Sur le plan agricole, cette désignation est donnée à des terres qui se trouvent actuellement incluses dans le vaste lieu-dit de La Vallée Perrette, évoqué plus bas au point 1.e.

- Les Beaumonts (ZI) – Partie du plateau formant une sorte de bombement entre le vallon, cité ci-dessus, et le ravin de la Justice. Il est composé de sept parcelles dont six sont des terres et la dernière une lande. Considérer ce modeste bombement comme un mont semble exagéré, mais l'exagération est courante en toponymie. Quant au qualificatif beau, il provient peut-être du fait qu'il s'agit d'une bonne terre à limon. Des vestiges d'un habitat gallo-romain, datant du premier siècle de notre ère, ont été trouvés à proximité en 1998 par M. Arnaud Loyer, ce qui témoigne d'un défrichement antique de cette partie du terroir de Boissy-le-Sec. Cette découverte pourrait suggérer une étymologie plus ancienne, se rapportant à *Bélénos* ou *Belinus*, divinité gauloise assimilée à Apollon, dont la signification originelle se serait perdue et aurait été remplacée par celle de « beaux monts ». Une ferme du Loiret, actuellement dénommée « Beaulin », est désignée dans un texte latin du Moyen Age comme *Monte Belleni*, ce qui signifierait mont de Bélénos. Notre toponyme actuel serait, dans cette hypothèse étymologique, le résultat d'une transposition analogique, à partir d'un hypothétique *Belinus mons*.

Au XVII^e siècle, Alexandre de Paviot, fils aîné du seigneur de Boissy, portait le titre de sire de Beaumont. Un acte de 1791 se réfère au chantier de Beaumont et le potager de la ferme du château était alors désigné comme le jardin de Beaumont. Les terres de ce secteur constituaient donc, peut-être, un arrière-fief de la seigneurie dont le siège aurait été autrefois situé à l'emplacement de ce potager.

- Sous les Grillons (ZI) – Lieu-dit situé à l'est du précédent et dans un creux, au sud et un peu en contrebas des Grillons. Il se compose de trois grandes parcelles de terre.

- La Butte au Diable (ZI) – Lieu-dit situé en bordure de La Vallée des Grelets et comprenant cinq parcelles de terre. On ne sait rien des diableries qui ont justifié cette dénomination peu flatteuse, dans une partie de la commune où l'on trouve aussi Le Trou et La Justice aux relents patibulaires. Considérerait-on les pendus du gibet seigneurial comme voués à l'enfer ? Peut-être est-ce seulement l'éloignement relatif de cette butte par rapport au bourg qui l'a fait considérer comme se situant « au diable ». Le chemin qui descend au flanc de cette butte est dit de « La Pente aux Vaches ». Cet odonyme se réfère, sans doute, à un lieu-dit ancien très peu étendu qui n'a pas été repris

au cadastre. En 1824, le cadastre napoléonien ne mentionne, dans ces parages, ni pente, ni vaches, ni butte, ni Diable et englobe le tout dans le vaste lieu-dit des Grillons.

- Le Trou (ZI) – Petit lieu dit qui ne comprend que trois parcelles de terre. Quant au trou, il pourrait s'agir d'une ancienne marnière maintenant comblée ou de la petite dépression qui conduit les eaux de ruissellement vers le ravin de la Justice. Ce lieu-dit ne figure pas non plus sur le plan cadastral de 1824, car il y est englobé dans le suivant. Il est desservi par le chemin rural dit des Terres douces, odonyme qui semble refléter un toponyme qui n'est pas autrement attesté ici mais dont on trouve un homonyme sur le terroir d'Étampes.

- La Justice (ZI) – Toponyme fréquent dans la région et ailleurs ; il couvre une assez grande étendue du plateau, s'étendant jusqu'à la limite de Brières-les-Scellés. Il comporte onze parcelles de terre assez grandes (l'une dépasse 10 ha) et une de lande. Un tel nom de lieu désigne, en général, l'endroit où l'on procédait aux exécutions capitales décidées par une haute justice seigneuriale. Ces exécutions étaient faites par pendaison à un gibet, désigné par l'expression fourches patibulaires. Les gibets étaient disposés loin des villages, à la limite de la seigneurie, mais devaient être bien visibles depuis la principale route d'accès, pour la valeur de l'exemple. Ces critères se retrouvent dans la localisation à cet endroit de la Justice du seigneur de Boissy-le-Sec, du reste encore figurée, par une vignette appropriée, sur la carte de Cassini dressée au milieu du XVIII^e siècle. Les limites de la commune, au sud étaient déjà celles de l'ancienne seigneurie et, jusqu'au début du XVIII^e siècle, le grand chemin d'Étampes à Dourdan par Boissy suivait, ici, le tracé qui est devenu celui du tacot et passait, donc, à proximité de l'emplacement du gibet.

- *Vers Brières* (1805) – Toponyme directionnel qui, sur le plan agricole, désignait une partie du lieu-dit suivant, curieusement située en limite de la commune de Villeconin et non de celle de Brières-les-Scellés, dont le territoire n'est cependant éloigné que de quelques centaines de mètres. Le levé de 1822 attribue ce nom à un vaste secteur du sud-est de la commune qui recouvre les lieux-dits actuels des Beaumont, des Grillons, de la Butte au Diable, du Trou et de la Vallée des Grelets et qui était desservi par le chemin de Boissy à Brières, aujourd'hui en partie effacé.

- La Vallée des Grelets (ZI) – Composé de 44 parcelles dont 32 de bois et le reste de terre, ce lieu-dit correspond au vallonnement du plateau formant l'amorce de la vallée sèche, orientée sud-nord, qui rejoint celle de la Renarde à Villeconin, en passant au pied du Fresne

et par Fourchainville. Sur la carte de l'IGN, ce lieu-dit se situe plus au nord dans la vallée sèche, là où le cadastre de Boissy place La Vallée du Fresne.

L'étymologie de Grelets est douteuse : on peut y voir un mélange de grêlon et du verbe grêler, ce qui indiquerait que cette zone fut fortement grêlée lors d'un orage encore mémorable à l'époque où ce toponyme lui a été attribué. Sur le territoire de Villeconin, le lieu-dit limitrophe s'orthographie, pour l'IGN, Les Grellées. L'histoire locale de Villeconin mentionne plusieurs orages, survenus au XVIII^e et au XIX^e siècles, au cours desquels les récoltes furent anéanties par la chute d'énormes grêlons. Une autre possibilité serait que ce toponyme vienne de grêle, dans le sens de maigre ou d'étroit, ce qui aurait alors à voir avec la mauvaise qualité de la terre ou le peu de largeur des parcelles. Enfin, on peut songer à une déformation de grelots. Mais quels pouvaient être les grelots qui se faisaient entendre dans ce lieu éloigné ? Enfin il se trouve que grelet est le nom du grillon dans le dialecte poitevin, mais, à Boissy, ces grelets auraient émigré un peu loin de leur région d'origine dialectale et, comme remarqué précédemment à propos des Grillons voisins, ces insectes ne sont pas plus répandus dans ce secteur qu'ailleurs. En tout cas, la graphie Grelets est ancienne : l'acte de 1791 fait état de « un quartier et un quart de terre au chantier de la Justice du côté des Grelets ».

e. Secteur Boissy sud-est

Dans ce secteur allongé mais étroit, le plateau limoneux qui s'étend au sud du bourg de Boissy est interrompu par un vallonnement argileux qui se rattache au bassin versant de la Renarde. Le secteur est délimité, du côté est, par l'ancien grand chemin de Boissy à Étampes (tracés actuels de la rue de Vaucouleurs, du chemin de la Croix du Four, puis du chemin du Tacot) et, du côté ouest, par la route plus récente (voie communale n^o 5 de Boissy au Chesnay) qui lui est parallèle et se dirige directement sur le hameau du Chesnay de la commune d'Étampes. Ce secteur est séparé du centre du bourg par le parc et le verger du château.

Il comprend les lieux-dits suivants.

- *Les Houches des Fossés* – La trace de ce lieu-dit ancien qui n'est pas mentionné au cadastre (même dans sa version de 1824), subsiste dans la dénomination de la sente qui le traverse. C'est une des rares parties de la ceinture de jardins potagers et de vergers du bourg qui existe encore au début du XXI^e siècle. Il devait comprendre une douzaine de petites parcelles, dont certaines sont maintenant construites. L'origine du qualificatif fossés est expliqué ci-dessous.

• *Les Fossés* (IGN) – Ce lieu-dit, voisin mais beaucoup plus vaste que le précédent, a disparu du cadastre actuel mais figure encore sur la carte topographique au 1/25 000 de l'IGN. Il correspond à la grande pièce de terre qui s'incline depuis le chemin du Parc jusqu'au fond du vallonnement dominé par le Bois Gâtine. Son nom vient, sans doute, des fossés qui, au XVIII^e siècle, entouraient le verger du château, alors hors-les-murs et séparé du parc par un saut de loup. En outre, cette parcelle était limitée, de l'autre côté, par le fossé qui draine les eaux des champs situés au sud du bourg vers le vallon dit de la Vallée du Fresne sur cette même carte IGN.

• *Le Bout du Parc* (1805) – Le toponyme désignait au plan agricole une grande pièce de terre qui se situait en dessous des fossés du parc et du verger du château, et faisait partie de la réserve féodale ; l'acte de 1791 mentionne à cet endroit *la Pièce du Parc*.

• *Le Bas des Fossés* (1824) – Désignation du lieu-dit précédent au cadastre napoléonien.

• *Le Haut des Fossés* (1824) – Lieu-dit qui, au même cadastre, faisait suite au précédent sur le versant sud du vallonnement précité.

• *La Vallée Perrette* (ZK) – Au cadastre actuel ce lieu-dit couvre la plus grande partie du secteur puisqu'il englobe la totalité de la zone de vallonnement antérieurement attribuée aux « Fossés ». Il se divise en seize parcelles, toutes de terre, et la plupart de grandes dimensions : deux d'entre elles avoisinent ou dépassent 18 ha. Les plus petites correspondaient, naguère, à une plantation en lignes de pommiers à cidre. Au cadastre de 1824, La Vallée Perrette correspondait principalement aux terres du bombement du plateau qui prolonge vers l'ouest Les Beaumonts. Cependant, l'officier géographe qui a établi le levé de 1822 a dénommé Vallée Perret la légère déclivité située plus au sud dans le vaste lieu-dit actuel et qui correspond à la cuvette d'alimentation du ravin de la Justice.

Cette forme masculine de notre toponyme, tendrait à faire penser que ce nom de lieu fait partie du grand nombre de ceux qui, en français de différentes époques, sont dérivés du latin *petra*, pierre, tels le Perray, le Perreux ou le Perré. Il pourrait alors s'agir des meulières de la couche d'argile affleurant dans le vallon ; mais aussi bien de vestiges de constructions antiques qui ont été découverts dans ce secteur par Armand Loyer.

Certes, l'actuelle forme féminine Perrette, pourrait évoquer l'altération ancienne de Pierrette, rendue célèbre, avec son pot au lait,

par La Fontaine ; mais l'histoire locale ne cite qu'une demoiselle de ce prénom, une des filles de Guillaume de Paviot, seigneur de Boissy au début du XVI^e siècle, sans faire état d'aucun rapport particulier qu'elle aurait pu avoir avec ce terroir. Il semble donc que l'explication du toponyme par ce prénom féminin relève ... de la fable.

- Les Hauts de Chenay (ZD) – Lieu-dit, orthographié Les Hauts de Chenay sur la carte IGN. Il se divise en cinq parcelles de terre dont trois grandes et deux petites. Situé en pointe, à la limite de Boissy et d'Étampes, en direction du hameau du Chesnay, il se réfère à celui-ci qui, autrefois, s'appelait Chesnais, sans l'article. Les graphies plus ou moins anciennes *chesnais* et *chesnay* pour chênaie sont très fréquentes dans les noms de lieux ; la forme Chenay, sans *s* ni *ê*, adoptée par le cadastre, résulte sans doute d'une transcription défectueuse. Sous ses diverses graphies, un tel toponyme désigne toujours un lieu originellement planté de chênes. Quelques-uns de ces arbres peuvent toujours se trouver dans le bois qui borde ce hameau à l'est ; mais celui-ci ne constitue pas, ou plus, une chênaie.

Sur la carte IGN, ce lieu-dit est localisé plus au nord-ouest et recouvre donc la partie bombée du plateau qui, au cadastre actuel, est compris dans La Vallée Perrette. Cette localisation correspond à celle indiquée sur le cadastre de 1824. La toponymie de l'ensemble du secteur apparaît donc incertaine et mouvante. Quoiqu'il en soit, la position donnée par l'IGN est plus conforme au rapport que l'on souhaiterait plus souvent évident entre la toponymie et la topographie. En effet, l'expression « Les Hauts » s'explique par le fait que les terres de ce bombement du plateau culminent à 152 mètres et sont relativement plus élevées que celles du fond de la Vallée Perrette (143 m), du bout de la Vallée des Grelets (141 m) et des alentours du Chesnay (147 m). Cette hauteur, toute relative, a cependant été jugée suffisante, le 22 août 1944, par l'officier commandant un détachement allemand (battant en retraite devant les troupes américaines qui progressaient le long de la RN 191 qui allait devenir « La Voie de la Liberté ») pour installer, sur la crête, à l'ombre d'une rangée de pommiers, une mitrailleuse afin de contrôler la route de Boutervilliers à Boissy qui était alors le chemin de Grande Communication n^o 82. Cette mitrailleuse ne tira que quelques rafales et ce fut sur une moto civile française, dont les deux passagers qui circulaient, bien imprudemment, entre les positions mouvantes des forces antagonistes, ne furent heureusement pas atteints, bien que leur pneu arrière ait été crevé par une balle.

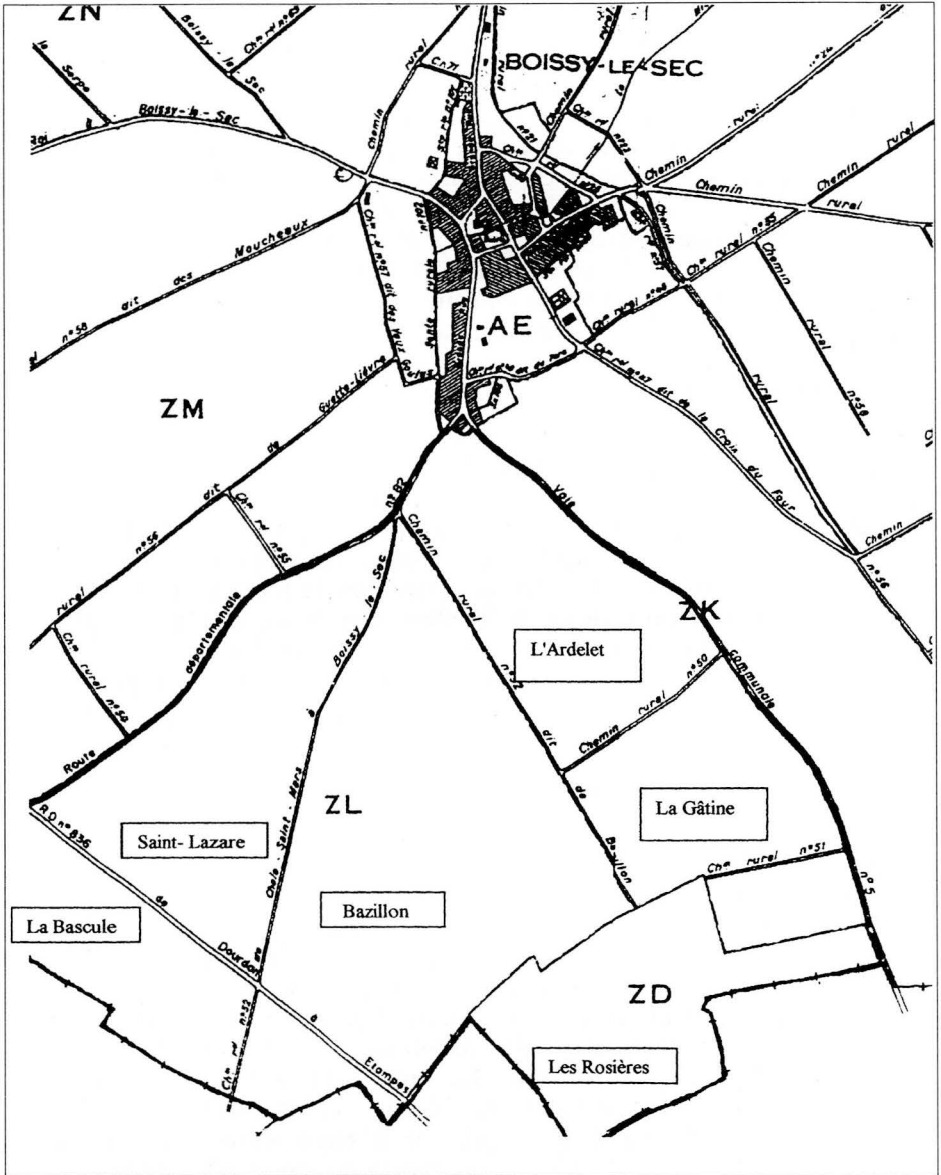
f. Secteur Boissy sud

Limité à l'est par la route de Boissy au Chesnay, voie communale n° 5, et à l'ouest par la départementale n° 82, ce secteur en éventail assez ouvert comprend une grande partie du plateau de limon qui s'étend au sud du bourg de Boissy et qui annonce déjà la Beauce. Essentiellement composé de bonnes terres de culture, il inclut cependant, avec le Bois Gâtine implanté sur des terres plus médiocres, le plus important espace boisé isolé au milieu des champs que l'on rencontre dans la commune. Ce bois se situe sur le versant sud de la cuvette qui alimente en eaux pluviales le fossé de La Vallée du Fresne et qui, en se creusant, a fait disparaître, à cet endroit, la couche fertile de limon.

Ce secteur comporte les lieux-dits suivants.

- L'Ardelet (ZK) – Ce lieu-dit comprend onze parcelles, dont huit de terre, deux de bois et une composée à la fois de terre et de taillis. Au cadastre de 1824, ce lieu-dit existe bien mais il est limité à sa partie orientale actuelle par un chemin rural qui a disparu lors du remembrement de la fin des années cinquante. La graphie *Lardeley* est donnée par l'acte de 1791. Une des parcelles de terre à proximité de la D 82 et le long du chemin de Bazillon a été louée par la commune pour en faire un terrain de football. Le boqueteau dénommé Bois de l'Ardelet est peut-être ce qui reste d'un bois qui a brûlé. On pourrait alors rapprocher Ardelet de l'adjectif ardent qui qualifie ce qui brûle. L'autre parcelle de bois, bien plus vaste, est ce Bois Gâtine qui a donné son nom à la parcelle suivante. Le taillis marque l'emplacement de la mare de Bazillon, à la limite du lieu-dit du même nom. Cette mare asséchée figure encore sur la carte IGN ; elle se situe au creux du vallonnement du plateau qui donne naissance au fossé qui alimente le ravin de La Vallée du Fresne.

Une autre signification peut être proposée pour ce lieu-dit, qui signifierait « terrain argileux » par rapprochement avec *ardille*, mot vieux français qui désigne l'argile et qui a donné *ardillère*, dans des dialectes du Morvan et de l'Orléanais. Une ferme de Saint-Hilaire en bordure du plateau s'appelle Ardenes et le fief du château de Villeconin était dit d'Ardenelle. En fait, le versant sud du vallon, en grande partie occupé par le *bois Gâtine*, correspond à un affleurement de calcaire de Beauce qui, par désagrégation, peut donner des sols argileux. Le fait que la couverture de limon n'existe pas sur ce versant explique, sans doute, qu'il n'ait pas été totalement défriché, en dépit de sa proximité du bourg. Au demeurant, le nom du bois, *Gâtine*, terme qui désigne en vieux français des terres peu fertiles (voir ci-dessous), prouve que son sol est plus pauvre que celui des champs qui se situent, au sud, sur les limons de plateau.



Secteur Boissy sud.

- *La Haie Carrée* (1805) – Ce toponyme apparaît sur le plan agricole dans la partie occidentale de l'Ardelet actuel. Sa signification est claire, mais on ne dispose d'aucune référence à une haie ancienne à cet endroit. On pourrait toutefois supposer que le boqueteau voisin, de forme allongée, a évolué à partir d'une haie dont le reste a été rasé, peut-être à l'occasion de la transformation de prairies en champs labourés.

- *La Gâtine* (ZK) – Au sud du précédent, à droite de la route du Chesnay, ce lieu-dit comporte 6 grandes parcelles de terre. Gâtine, ou plus souvent Gastine, terme fréquent dans la toponymie, vient du vieux français *gast*, qui désigne une terre inculte ou de mauvaise qualité. Tel n'est pas le cas de toutes les parcelles que regroupe ce lieu-dit, mais la parcelle limitrophe au sud-ouest, occupée par le Bois Gâtine, est située sur une poche de sables de Lozère qui interrompt la couverture de limon du plateau. A noter qu'au cadastre de 1824, le bois éponyme est compris dans le lieu-dit qui porte son nom et il est qualifié de Réserve de la Gâtine. Cet emplacement servait donc à la nourriture et au gîte du gibier et constituait une des garennes de la seigneurie de Boissy.

Une mare, dite de la Poêle, existait naguère à la limite sud de ce lieu-dit. Elle est actuellement plus ou moins comblée ; son nom évoque, outre l'instrument culinaire dont elle avait sans doute la forme, le hameau des Poêlés de Brières-les-Scellés qui n'est guère éloigné. Le vieux français *paele*, qui désigne un chaudron et d'où dérive la poêle de nos cuisines, que l'on peut rapprocher de l'espagnol *paella*, vient du latin *patella*, plat, assiette.

- *Bazillon* (ZL) – Vaste lieu-dit qui comporte huit grandes parcelles de terre et forme un triangle entre le chemin rural qui en porte le nom et celui de Chalo-Saint-Mars, le carrefour de ces deux chemins avec la D 82 est marqué par une croix de mission. La graphie Basillon apparaît sur le levé de 1822. Pour l'étymologie de ce miro-toponyme, voir ci-après.

- *Fond de Bazillon* (1824 et IGN) – Sur la carte IGN, cette appellation paraît correspondre au lieu-dit précédent. Pour le cadastre de 1824, il ne correspond qu'à sa partie nord et s'étend sur la partie occidentale de L'Ardelet actuel. S'il ne s'agit pas d'une indication d'altitude relative, la mention d'un fond pourrait indiquer que ces terres formaient le domaine d'un certain Bazillon. Peut-être celui-ci fut-il, dans l'antiquité, un nommé *Basilus*, nom de famille gréco-romain qui a donné Basile. Mais il est plus probable qu'un propriétaire plus récent portait le nom de famille Bazillon, rare mais attesté actuellement dans la région parisienne. Ce patronyme pourrait à

l'origine avoir été un sobriquet local dérivé du verbe basiller qui, en patois beauceron, signifie remuer sur sa base et que l'on peut rapprocher du français vaciller.

- *Au dessus de Bazillon* (1824) – Petit lieu-dit qui se trouverait aujourd'hui à cheval sur Bazillon et La Gâtine. D'un point de vue orographique, il se trouve situé plus haut que les terres qui formaient, à l'époque, le Fond de Bazillon.
- Les Rosières (ZD) – Ce lieu-dit de plateau, s'élevant à 158 mètres (un des deux points culminants de la commune) comprend deux grandes parcelles de terre, dont l'une fait plus de 21 ha. Il se situe à la limite sud de Boissy en direction de la ferme de Champdoux qui est située sur Étampes. S'il fait penser aux jeunes filles vertueuses, couronnées de roses lors de cérémonies fort populaires au siècle dernier et toujours en honneur à Sermaise et à Dourdan, ce toponyme évoque plutôt, pour les spécialistes d'étymologie scientifique, un lieu planté d'églantiers (*rosa* en latin) ou de roseaux (du germanique *raus*). La première étymologie paraît plus probable sur le plateau de Boissy-le-Sec, d'autant que, pour désigner les lieux où poussent les roseaux, le toponyme « Roselière » est plus courant.
- Saint-Lazare (ZL) – Situé sur le plateau entre la D 82 et le chemin rural de Boissy à Chalo-Saint-Mars, ce lieu-dit se compose de douze parcelles de terre d'assez grande taille et s'étend jusqu'à la D 836 qui relie Étampes à Dourdan. Saint Lazare, ressuscité par Jésus, frère des saintes femmes Marthe et Marie-Madeleine, était, comme cette dernière, très honoré au Moyen-Âge. On aurait donc pu supposer qu'en bordure du vieux chemin de Chalo-Saint-Mars, un petit oratoire, à lui dédié, ait été construit à cette époque ; mais aucun vestige ne subsiste, aujourd'hui, d'un tel édicule. C'est pourquoi l'explication la plus probable de ce toponyme est celle qui est exposée ci-dessous.
- *Le Fond de Saint-Lazare* (1824 et IGN) – Sur la carte IGN ce lieu-dit, imprimé en caractères italiques très fins, est placé au sud du Fond de Bazillon, donc tout à fait en dehors de l'actuel lieu-dit cadastral Saint-Lazare. Pour le cadastre de 1824, ce *Fonds de Saint-Lazare* était très vaste : il englobait le lieu-dit actuel, mais s'étendait également, d'une part, à l'est du chemin rural de Chalo-Saint-Mars, sur une grande partie des terres qui sont maintenant attribuées au lieu-dit Bazillon et, d'autre part, au-delà de la route d'Étampes à Dourdan, pour y englober toutes les terres qui appartiennent aujourd'hui au lieu-dit La Bascule. Dans ce toponyme, le terme fond désignait manifestement à l'origine un vaste ensemble foncier. Or, l'origine

d'un tel domaine est historiquement attestée. En effet, le roi Louis VI qui accorda une charte aux *hostes* de Boissy-le-Sec avait fait don, en 1120, d'une *charruée* de terre (environ 50 hectares) sur le finage de cette paroisse, à la maladrerie Saint-Lazare d'Étampes. Cette institution religieuse qui recueillait les lépreux a pu, au cours des temps, arrondir son fonds, grâce à diverses autres libéralités dont l'une, du reste, est attestée : il s'agit d'une donation d'une surface importante de terre, située entre Boissy et Champdoux, dont la maladrerie a bénéficié, en 1234, de la part d'Odeline, veuve de Marc, ancien maire de Boissy, avec l'autorisation de Gauthier de Nanteau qui était alors le seigneur de Boissy-le-Sec. Ultérieurement, les biens de la maladrerie Saint-Lazare furent dévolus à l'Hôtel-Dieu d'Étampes, lequel possédait encore, au milieu du XIX^e siècle des terres dans ce secteur.

- La Bascule (ZL) – Ce vaste lieu-dit regroupe trois grandes parcelles de terre, dont l'une fait près de 12 ha ; il se situe sur le plateau, au-delà de la D 836, en limite des communes de Boutervilliers au sud, d'Étampes à l'est, et de La Forêt-le-Roi à l'ouest. Il tire son nom, d'origine récente car apparu au cadastre de 1961, de celui du carrefour des routes départementales 836 et 82, à côté duquel se situe une aire, actuellement en friche, où avait été installée, dans les années 1950, une bascule destinée à peser les chargements de betteraves à sucre. Elles étaient envoyées à la sucrerie de Morigny, qui a fermé depuis, ce qui a provoqué l'abandon puis la démolition de ladite bascule. Quelques anciens habitants de Boissy nomment également cet endroit La Cabinette, sans doute en mémoire d'une ancienne cabane de cantonnier qui existait en bordure de la D 836.

Sur la carte de Cassini, du milieu du XVIII^e siècle, la vignette d'un gibet figure à ce carrefour. Il devait s'agir de celui de Boutervilliers, car un lieu-dit limitrophe de cette commune est dénommé La Justice.

g. Secteur Boissy sud-ouest

Délimité au sud par la D 82, depuis le bourg jusqu'au carrefour de La Bascule, et au nord par la route de Boissy à La Forêt-le-Roi (voie communale n° 5) jusqu'à la limite de cette commune, ce secteur fait, comme les deux précédents, partie intégrante du vaste plateau limoneux qui entoure le bourg. Toutefois, à proximité de celui-ci, la couche de limon a été érodée par la peu profonde cuvette d'alimentation de la Misère. Au-delà de cette faible dépression argileuse, le plateau s'étend, sans vallonnement sensible, dans cette direction sud-ouest, jusqu'à Authon-la-Plaine où il se confond avec la Beauce.

Par temps très clair, d'après des habitants de Boissy, on aperçoit, dans cette direction, depuis le haut des maisons du sud du village, les

flèches de la cathédrale de Chartres. En dépit de ces lointains horizons, c'est dans ce secteur que la limite de la commune se trouve le plus proche du bourg.

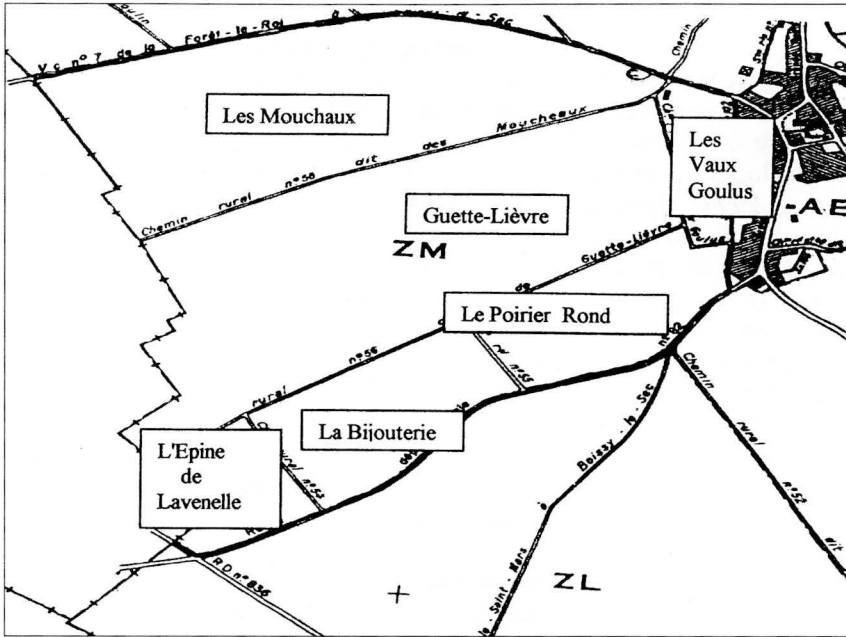
Il comprend les lieux-dits suivants.

- Les Vaux Goulus (ZM) – Composé de 17 petites parcelles, dont 14 de terre, deux de potager et une de parc, ce lieu-dit, au sol argileux, correspond à la partie ouest de l'ancienne ceinture de potagers et de vergers qui entourait naguère le bourg. Quant à la parcelle considérée comme parc, elle prolonge une parcelle de la section AE qui commence à la Grande rue du bourg en face du portail du château. Ces deux parcelles correspondaient, en 1961, à ce qui restait alors de l'ancienne avenue du Château, créée au début du XVIII^e siècle avec quatre rangées d'ormes pour mener au grand chemin de la Beauce à Paris qui passait à 250 toises (environ 500 mètres) à l'ouest du bourg, à une époque où la Grande rue du village n'était qu'un chemin de terre dit du Châtaignier. Les ormes sont morts de la graphiose et ont dû être abattus vers 1970.

Cette partie de la ceinture des houches du village était dotée, au cadastre napoléonien, du déterminant du Châtaignier (voir ci-dessous). Le nom actuel du lieu-dit fait phonétiquement penser à de jeunes bovins tétant goulûment leur mère. Mais vaux est le pluriel de val, et goulou dérive sans doute du latin *gula* qui, en vieux français, a donné *goule* qui désignait un canal d'évacuation ou un déversoir. Or, le lieu-dit comprend le fossé où se rassemblent les eaux pluviales de la légère dépression du plateau située à l'ouest du bourg. Ce fossé se trouve, donc, à l'origine de la Misère. Le sol de cette dépression, comme du reste celui de l'ensemble du bourg, se situe sur une couche d'argile à meulière qui empêche l'infiltration profonde des eaux de pluie et provoque leur ruissellement vers le fossé de la Misère.

Qualifier cette faible dépression de val et même, qui plus est, de vaux, au pluriel, est certes exagéré mais la désignation des lieux-dits relève souvent de l'ironie populaire qui ne craint pas l'exagération. Il est surprenant qu'un tel lieu-dit, à la dénomination évidemment ancienne, n'ait figuré, ni au plan de 1805, ni au cadastre de 1824.

- *Les Houches du Châtaignier* (1824) – Ce lieu-dit correspondait à peu près au lieu-dit précédent sur le cadastre napoléonien ; mais il englobait aussi le reste de l'avenue du Château jusqu'au grand chemin, maintenant disparu. Cet ancien toponyme survit toujours dans le nom donné à la sente périphérique du bourg, au long des Vaux Goulus.



Secteur Boissy sud-ouest.

Le châtaignier éponyme qu'évoquait, également, naguère, la désignation de la partie sud de l'actuelle Grande rue, a disparu depuis longtemps, comme d'autres arbres remarquables qui ont présidé à la dénomination de certains lieux-dits de la commune. Il poussait peut-être dans la cour de la grande ferme située à la sortie sud du bourg dont le nom traditionnel est « Ferme du Châtaignier » (terme déjà attesté avec la graphie *chastinier* dans un acte de vente de 1623).

- Le Poirier Rond (ZM) – Lieu-dit qui ne comprend qu'une seule grande parcelle de terre dépassant 13 ha. A la sortie du bourg, un vaste hangar y abrite le matériel d'une entreprise de travaux agricoles. Une rangée d'arbres fruitiers subsiste à la limite des Vaux Goulus, mais le poirier éponyme, sans doute un de ces arbres en boule, repères chers aux militaires, devait se situer plus au centre de ce lieu-dit qui, beaucoup plus vaste au cadastre de 1824, englobait, alors, l'ensemble du suivant.
- La Bijouterie (ZM) – Ce lieu-dit, qui s'étend le long de la D 82 au sud du précédent, comprend huit parcelles dont six – assez

grandes – de terre et deux – petites – de bois. Ces deux dernières constituent le boqueteau de l'Épine de Lavenelle qui, en limite de lieu-dit, a donné son nom à celui situé immédiatement à l'ouest selon un processus assez fréquent de glissement toponymique. Sur l'une de ces parcelles boisées, mais principalement sur celle de terre qui la longe, a été implantée la station de pompage du forage qui, depuis 1997, alimente en eau potable Boissy-le-Sec, Roinville-sous-Dourdan et Sermaise dans le cadre d'un Syndicat intercommunal qui a adopté, pour sa désignation, le nom de ce boqueteau (voir ci-après).

Le toponyme La Bijouterie, qui ne figure pas au cadastre napoléonien sur lequel ce terroir fait partie du Poirier Rond, paraît pouvoir se rapporter à la découverte maintenant oubliée d'un trésor plutôt qu'à un – bien improbable – magasin de joaillerie installé en pleine campagne. Bien qu'il n'apparaisse sur le cadastre qu'à l'occasion de la révision de 1961, on peut admettre que ces terres étaient déjà ainsi désignées antérieurement. On pourrait, aussi, y voir l'écho d'un sobriquet qui figure dans le titre d'un roman d'Albert Vidalie, fondé sur une tradition locale évoquant les méfaits de la bande d'Orgères, à la fin du XVIII^e siècle, et intitulé *Les Bijoutiers du Clair de Lune*. Ce roman place les crimes d'un groupe de voleurs ainsi surnommés, dans la région, et plus particulièrement aux environs de Villeconin, où le cadavre d'un colporteur est retrouvé dans le cours (?) de la Misère. Le boqueteau voisin de L'Épine de Lavenelle aurait-il servi de lieu de rendez-vous nocturne à de tels bijoutiers ?

- L'Épine de Lavenelle (ZM) – Lieu-dit qui se trouve à la limite sud-ouest de la commune, touchant au carrefour de la Bascule ; il regroupe huit parcelles de terre. Épine est l'abréviatif populaire de l'aubépine, épineux toujours présent dans les buissons bordant de tels boqueteaux. Par contre, l'étymologie de Lavenelle est moins évidente. Une venelle est une rue étroite dans une agglomération, or, en limite de commune, ce coin n'était pas construit jusqu'à l'installation récente de la station de pompage. On peut donc plutôt penser à un dérivé du latin *avellana*, espèce de noisette originaire de la région d'Avellino, en Italie, qui, en vieux français, a donné *aveline*, terme toujours employé par les confiseurs pour qualifier la meilleure qualité de dragées. L'avelinier est un noisetier à fruits oblongs et il pouvait voisiner avec l'aubépine dans ce lieu. *Lavenelle* en serait une déformation avec agglutination de l'article et interversion du *l* et du *n*, la graphie adoptée au cadastre ayant probablement subi l'influence de « venelle ».

• Guette-Lièvre (ZM) – Grand quadrilatère dont la base sud est formée par le chemin rural rectiligne du même nom. Il s'étend des Vaux Goulus, près du bourg, jusqu'à la limite de La Forêt-le-Roi, près de laquelle se situe, à 158 mètres d'altitude, l'autre point culminant de la commune de Boissy. Ce lieu-dit comprend sept parcelles, toutes de terre, dont une très grande d'une surface de près de 46 hectares. La signification de ce toponyme, formé d'un verbe à l'impératif et d'un complément d'objet, paraît évoquer un chasseur à l'affût d'un lièvre, mais sa signification précise est perdue. En vieux français, « guet » ou « guette » signifie parfois, par confusion, gîte. Le lièvre, gibier naguère abondant sur le plateau, souffre depuis quelques années de la concurrence des chevreuils qui se multiplient et quittent le couvert des bois pour venir paître dans les champs.

Sur le territoire voisin de La Forêt-le-Roi, la carte de l'IGN mentionne un lieu-dit Le Guet du Lièvre. Faut-il penser que ce rongeur surveillait, de la commune voisine, le chasseur qui le guettait sur celle de Boissy ? En fait, il s'agit plutôt de deux variantes du nom d'un méga-microtoponyme plus vaste et à cheval sur le territoire des deux communes. Sur le plan agricole de 1805, comme sur le levé de 1823, ce lieu-dit est orthographié Les Guetlièvres en un seul mot et au pluriel.

• *Le Fond de Guetlièvres* (1805) – Cette version du toponyme précédent se trouve sur le plan agricole de 1805, où il se rencontre à l'extrémité de l'avenue du Château, mais s'étend aussi au nord de celle-ci, là où se situent aujourd'hui les Vaux Goulus. Toutes les terres du secteur faisaient partie de la réserve féodale de la seigneurie de Boissy et formaient donc un seul fond.

• Les Moucheaux (ZM) – Vaste lieu-dit formant un triangle rectangle irrégulier dont la base est le chemin qui porte son nom, la hauteur correspondant à la limite de Boissy avec La Forêt-le-Roi et l'hypoténuse la route reliant les deux communes. Il comporte 18 parcelles dont 16 de terre de dimensions moyennes (la plus grande n'atteint pas six ha) et une de bois. La dernière parcelle est la Mare de la Forêt, maintenant asséchée, qui se situe près d'un hangar agricole désaffecté au carrefour de la route de la Forêt et du chemin rural des Vaux Goulus. Le petit bois porte le nom du lieu-dit, à moins que ce ne soit le contraire.

L'étymologie des Moucheaux est incertaine : il pourrait s'agir d'une déformation de *Monceaux*, pluriel de l'ancien français *moncel*, tas ou colline. Certes, on se trouve sur le plateau ; mais il forme, à cet endroit, une légère bosse où a dû se situer le moulin à vent (voir

ci-dessous). Par ailleurs, le lieu-dit qui lui fait suite, sur le territoire de La Forêt-le-Roi, est dénommé Les Monts Chauds et la ressemblance, plus phonétique que graphique, n'est sans doute pas fortuite et témoigne, là encore, d'une extension toponymique intercommunale. Dans ce cas, Moucheaux viendrait, comme Monts Chauds, du latin *Monte Calcio* qui signifie « colline de craie ». Toutefois, dans le dialecte bressan, *monchot* a le sens de « petit bois ».

- *Les Hauts du Monchaud et Les Bas du Monchaud* (1805) – Subdivisions anciennes du lieu-dit précédent, correspondant à la variation d'altitude de faible ampleur que l'on relève dans cet ensemble de terres dont la partie méridionale, qualifiée de bas, se situe dans la légère dépression constituant la cuvette d'alimentation de la Misère. A noter que la graphie adoptée sur le plan de 1805 se rapproche de celle des Monts Chauds de la commune voisine.

- *Le Moulin à Vent* (IGN et 1824) – Ce toponyme, dont la signification est parfaitement claire, est placé sur la carte de l'IGN dans la partie nord du lieu-dit précédent, en bordure de la route de la Forêt, là où apparaît le léger bombement qui permet d'évoquer, avec une bonne dose d'imagination ou d'ironie, la présence de collines sur le plateau. Il n'en reste pas moins que, de cet endroit, la vue est dégagée tant vers le bourg de Boissy que du côté du Rotoir et surtout vers le sud-ouest, direction des vents dominants.

L'endroit se prêtait donc bien à l'installation d'un moulin à vent, seul type de moulin susceptible d'exister à Boissy-le-Sec, faute de cours d'eau permanent. Pour le cadastre de 1824, ce lieu-dit se plaçait un peu plus près du bourg. Jean II de Paviot, seigneur de Boissy, avait requis l'autorisation royale pour ériger ce moulin à la fin du XV^e siècle¹⁷. En 1999, des vestiges de construction, datés du XVI^e ou XVII^e siècle, ont été découverts à proximité, mais de l'autre côté de la route sur le lieu-dit Le Haut du Moulin. Il pourrait s'agir des fondations de la plate-forme de ce moulin banal qui n'existait déjà plus à la Révolution.

- *Bas du Moulin* (1805) – Ce toponyme se trouve inscrit sur le plan agricole de 1805 à l'emplacement précédent, le nom Moulin ayant été substitué à Monchaud qui est biffé. Ce Bas du Moulin répond, de l'autre côté de la route de la Forêt, au Haut du Moulin, toponyme évoqué ci-dessus et qui est inventorié dans la section qui suit.

17. Ordonnance du lieutenant général du baillage d'Étampes du 4 décembre 1489 (Arch. nat., R*4954).

g. Secteur Boissy nord-ouest

Ce secteur, composé en majeure partie de terres limoneuses du plateau, devenant argileuses sur son rebord, comprend, à son extrémité occidentale, un versant de coteaux calcaires, gréseux et sableux recouverts de bois ainsi que quelques terres du fond de la vallée sèche de la Renarde. Il se situe entre la route de Boissy à La Forêt (chemin communal n° 5) et la D 82 à la sortie nord du bourg, prolongé par le chemin rural n° 75, dit Charbonnier, jusqu'à l'embranchement vers la gauche du chemin rural n° 68, dit de Sainte-Croix ; après avoir emprunté celui-ci, la limite du secteur suit, en direction du nord-ouest, le chemin rural n° 66, dit de Plateau, qui est une section de l'ancien grand chemin d'Étampes à Dourdan par Boissy. Cette limite, en forme de manivelle, admet inévitablement dans sa définition un certain degré d'arbitraire, puisque ce secteur, en s'éloignant du bourg de Boissy, tend à se confondre, progressivement, avec le secteur sud-ouest du hameau du Rotoir, décrit plus loin en 2.b. À l'ouest, la limite du secteur est celle de la commune avec La Forêt-le-Roi.

Les lieux-dits du secteur sont répertoriés ci-après.

- Les Houches de la Croix (ZN) – Cette section de l'ancienne ceinture de potagers et de vergers du bourg, s'étend, au cadastre actuel, entre la sente qui borde l'agglomération et le chemin rural n° 70 dit des Houches de la Croix, qui va de la route de la Forêt à la D 82, qu'elle rejoint en face du calvaire éponyme déjà évoqué à propos du Petit Cimetière. Le micro-toponyme objet du présent article s'étendait également autrefois au-delà de la route départementale ainsi que cela a déjà été indiqué au point 1a. Au demeurant, le segment nord de la Grande Rue du bourg s'appelait, naguère, rue de la Croix. Dans sa disposition présente, le lieu-dit comporte quinze parcelles de terre, petites et moyennes par l'étendue. L'une d'elles a été partiellement construite à la sortie nord du bourg.
- Les Huillères (ZN) – Ce lieu-dit se compose de onze parcelles de terre limoneuse de plateau, dont la plus vaste n'atteint pas cinq hectares. La signification n'est pas évidente et n'a probablement rien à voir avec l'huile, bien qu'au cadastre de 1824 la graphie de ce lieu-dit était Huillières ce qui se rapproche, en dépit du redoublement du l, du féminin d'huilier. Il existe dans le Maine-et-Loire un village nommé Huillé dont la forme latine, à l'époque carolingienne, était *ulliacus*, combinaison du nom d'homme gallo-romain *Ullius*, dérivé de *Julius*, et du suffixe gaulois latinisé *-iacus* qui formait

l'adjectif déterminatif. Dans notre région, les radicaux avec suffixe *-iacus* donnent toujours des mots terminés en *-y*. Il faudrait supposer un transfert de toponyme.

- Sainte-Croix (ZN) – Grand quadrilatère, divisé en neuf parcelles de terre limoneuse, toutes de taille moyenne, sauf la plus grande qui atteint presque 9 ha. Le nom de ce lieu-dit évoque probablement l'église Sainte-Croix d'Étampes, dont le chapitre avait acheté en 1243 à un damoiseau, Pierre Drocon, 19 arpents de terre à Boissy-le-Sec, ce qui correspond, à peu près, à la surface de la plus grande des parcelles¹⁸. La carte topographique de l'IGN répartit cet emplacement entre Le Poirier Pinon (voir secteur 2.a) et la Tournevoie qui, à l'ancien cadastre, se situait au nord-est du chemin Charbonnier (voir ci-dessus au secteur 1.a). L'IGN place Sainte-Croix de l'autre côté du chemin qui porte ce nom, sur la partie sud des Longères (secteur 2.a).

Dans toute cette partie de la commune, la distribution des lieux-dits, très modifiée lors du remembrement, se trouve, sur l'actuelle carte topographique de l'IGN, entachée d'erreurs manifestes par rapport au cadastre actuel.

- *Plaine de Ste-Croix* (1822) – La carte levée en 1822 désignait ainsi une très vaste surface, entre le bourg et le Rotoir, qui englobait le lieu-dit précédent et certains autres, comme Les Petits Boissy et Les Longères. Les grands caractères bâtons gras utilisés pour l'impression de ce toponyme sont ceux réservés en général, sur cette carte, aux villages, alors que les noms des autres lieux-dits sont imprimés en caractères italiques nettement plus petits. Il semblerait que l'auteur du levé ait voulu ainsi souligner l'importance de la vaste zone ainsi dénommée.

- Chemin de la Serpe (ZN) – Lieu-dit regroupant 9 parcelles de terre de taille moyenne. Il emprunte son nom au chemin qui le borde, ce qui constitue une exception sur la commune où la réciproque est la règle. Ce chemin rectiligne sur le plateau forme une courbe en descendant à travers Les Bois des Petits Boissys sur le versant de la Vallée de la Pierre Aiguë. Son tracé évoque, ainsi, la forme de l'instrument de coupe dont il aurait pris le nom. Toutefois, avant le remembrement, il était aussi très sinueux sur le plateau où il serpentait ; son nom, qui est ancien, vient donc peut-être de serpent. Serpe et serpent ont du reste la même étymologie et se rattachent à la racine indo-européenne *serp-* dont la signification associe glisser et tourner. Ce lieu-dit n'existait pas au cadastre napoléonien, sur le plan duquel cette aire était répartie

18. Arch. mun. Étampes, AA 404.

entre Les Pierres Aiguës et Les Petits Boissys, lieux-dits qui couvraient, avant le remembrement, des surfaces beaucoup plus importantes qu'aujourd'hui. On constate, ici encore, le rôle perturbateur qu'un événement de nature économique et foncière, comme l'a été le remembrement de 1959, a joué à Boissy, comme dans la plupart des communes de France, sur l'évolution de la toponymie. Une partie non négligeable de la mémoire des lieux de la commune s'est trouvée ainsi brusquement bouleversée, voire même, par endroits, totalement effacée.

- *Les Tornacus* (1805) – Sur le plan agricole, ce toponyme est appliqué à la partie septentrionale du lieu-dit précédent ; sa graphie est de lecture difficile et sa signification n'est pas évidente. En parler beauceron, tourner se prononçait « torner ». Aussi peut-on voir dans ce toponyme une déformation de « tourne à cul », ce qui pourrait évoquer un rebroussement brutal de l'attelage tirant la charrue à la lisière des bois qui bornent cet emplacement. Les cultivateurs désignent, à Boissy, par le terme « tournaire », un sillon plus profond en limite de parcelle.

- *Entrée des Petits Boissis* (1805) – Toponyme directionnel figurant sur le plan ci-dessus mentionné à l'emplacement de la partie méridionale de l'actuel lieu-dit Chemin de la Serpe. Celui-ci offrait un accès, à partir de la route de la Forêt, à la zone couverte par Les Petits Boissy(s) (voir ci-après).

- Les Petits Boissy(s) (ZN) – Ce lieu-dit de rebord de plateau ne comporte plus actuellement que deux parcelles de terre argileuse mais d'assez grande surface. Sur le cadastre l'*s* de Boissys a disparu, sans doute à la suite d'une erreur typographique. En effet, le pluriel subsiste dans les toponymes dérivés de celui-ci : les Bois - mentionnés ci-dessous - et la Vallée voisine, lieu-dit décrit plus loin au secteur 2.b. On trouve là un nouvel exemple de méga-microtoponyme. La section E du cadastre de 1824 est dite des Petits Boissys, au pluriel, sur l'exemplaire de ce document conservé aux Archives départementales.

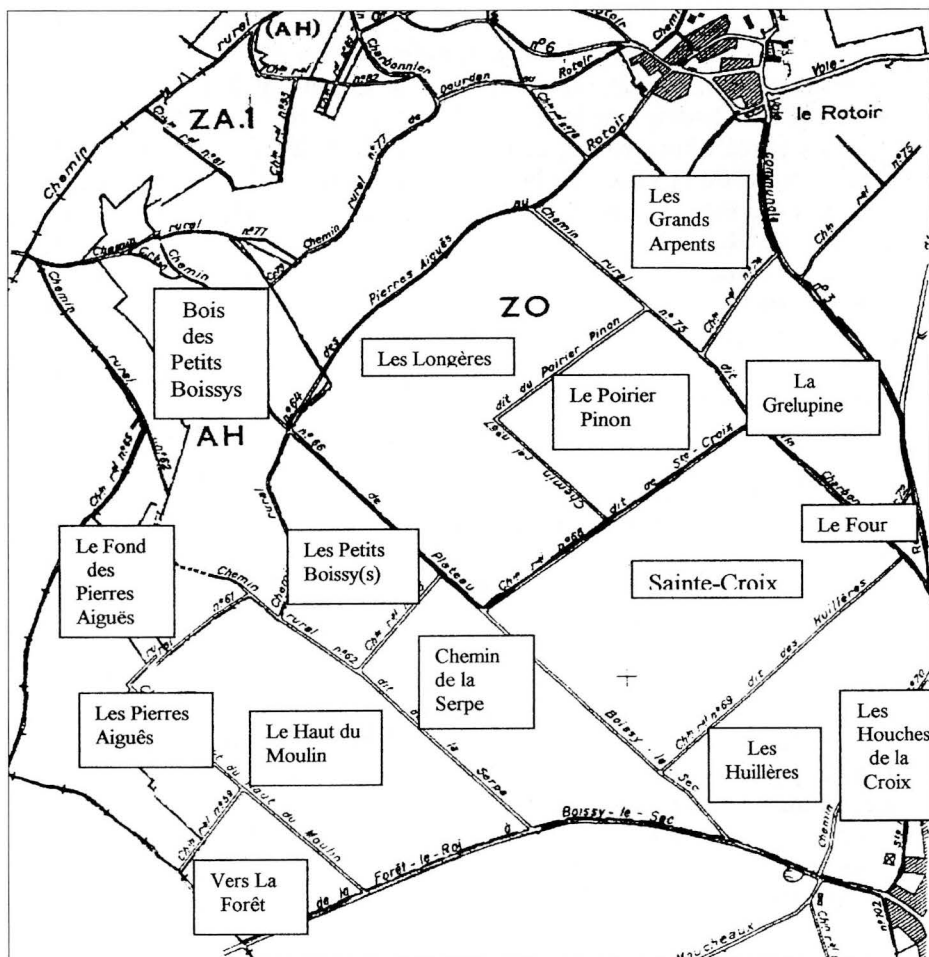
La signification de ce toponyme n'est pas évidente : certes, il apparaît, à première vue, former une opposition avec le « grand » Boissy, c'est-à-dire le bourg. Toutefois, une telle opposition n'aurait de sens que si les Petits Boissys étaient aussi des lieux habités. Tel n'est pas le cas actuellement, ni – semble-t-il – au cours des siècles récents. Cependant, c'est dans cette zone, mais sur le territoire de La Forêt-le-Roi, qu'ont été trouvés les vestiges d'une villa romaine, à laquelle a succédé un domaine mérovingien. On n'est pas loin non plus de l'emplacement probable du moulin à vent, évoqué plus haut, à proximité de duquel se trouvent d'autres vestiges

gallo-romains au lieu-dit Le Haut du Moulin, qui est limitrophe des Petits Boissy(s). Ces divers éléments peuvent suggérer qu'il y a eu là, au Moyen Age, quelques masures de serfs, en bordure de plateau, voire des cabanes de bûcherons ou de charbonniers plus loin dans les bois. Ces habitations pouvaient être suffisamment dispersées pour justifier le pluriel dans leur désignation commune et auraient disparu durant la guerre de Cent Ans, la population ayant été décimée par la peste noire et les bâtisses ruinées par les opérations militaires.

Toutefois, il n'est pas exclu que l'étymologie de ces « Boissy(s) » soit différente de celle du « Boissy » du bourg, venant par exemple du bas-latin *boscus*, qui signifie bosquet, boqueteau. Si tel était le cas, le pluriel du toponyme s'expliquerait plus naturellement par les nombreux coteaux boisés qui caractérisent ce secteur.

- Les Bois des Petits Boissys (AH) – Comme son nom l'indique ce lieu-dit, situé sur le versant est de la Vallée de la Pierre Aiguë, est essentiellement boisé. Il se trouve, en outre, extraordinairement morcelé puisqu'il comprend 234 parcelles de petites ou de très petites surfaces. Parmi ces parcelles, 31 sont de terre, les autres sont des bois ou des landes.
- Le Haut du Moulin (ZN) – Ce lieu-dit, qui rappelle le Moulin à Vent du cadastre napoléonien, toujours mentionné sur la carte de l'IGN, fait suite, à droite de la route de la Forêt, au chemin de la Serpe. Il se situe au point haut de cette partie du Plateau. Pour moitié composé de terres limoneuses, les autres étant argileuses, il comporte cinq parcelles de terre, dont quatre sont d'assez grande surface, couvrant de cinq à neuf hectares.
- Les Pierres Aiguës (ZN) – Sur le premier cadastre de 1824, ce lieu-dit était très vaste : il englobait les parties nord-ouest du précédent et du chemin de la Serpe et s'étendait jusqu'à la limite de La Forêt-le-Roi, dans une zone actuellement divisée entre les lieux-dits mentionnés ci-après. Aujourd'hui en limite communale, il compte quatre parcelles de terre : trois de petites surfaces et une de moyennes dimensions.

Comme la plupart des rebords argileux du plateau, ce terroir est le théâtre d'importantes remontées de pierres meulières, dont certaines peuvent présenter des arêtes assez « aiguës ». Mais cette étymologie est incertaine et d'autres hypothèses peuvent être envisagées selon que l'on considère le plateau ou la vallée qui partagent ce mégamicrotoponyme, commun à Boissy et à La Forêt-le-Roi, en le faisant passer du pluriel au singulier (voir ci-après à Vallée de la Pierre Aiguë).



Secteurs Boissy nord-ouest et Rotoir sud-est.

- Le Fond des Pierres Aiguës (AH) – Ce lieu-dit comporte actuellement 84 parcelles de petites surfaces. Sur ce total, sept seulement sont de terre argileuse, les autres étant des bois ou des landes. Il correspond au versant oriental, essentiellement boisé, et non au fond du vallon, évoqué ci-dessous, qui sépare, de ce côté, le territoire de Boissy de celui de La Forêt-le-Roi. Couleuvres et vipères fréquentent ces bois.
- La Vallée de la Pierre Aiguë (IGN) – La carte topographique de l'IGN donne ce nom au vallon qui forme la limite de ce secteur et

sépare la commune de Boissy de celle de La Forêt-le-Roi. Ce lieu-dit s'étend au-delà de la limite communale puisqu'il se retrouve sur le territoire forestois. Bien que parcouru en amont par le fossé dit de la Gargouille de Boissy que la route allant à La Forêt-le-Roi franchit par un talus percé d'une voûte, ce vallon est généralement sec, comme la partie amont de la vallée de la Renarde, à laquelle il aboutit et qui, à cet endroit, est appelée par l'IGN Vallée de Plateau, du nom du hameau de Roinville-sous-Dourdan qui domine cette vallée ; toutefois, ce second toponyme orographique est situé plus en aval sur le cadastre de Boissy. La vallée de la Renarde était parcourue par un chemin très ancien, probablement gaulois, qui devint une voie secondaire romaine allant de Lutèce à Chateaudun. Le chemin rural qui suit aujourd'hui ce tracé est dit de Paris, odonyme qui, en évoquant la trame viaire antique, constitue un bon exemple de la mémoire des lieux. Compte tenu de l'antiquité de cette voie, certains ont imaginé que cette pierre aiguë, au singulier, pouvait être une pierre levée, c'est-à-dire un menhir, bien qu'aucun vestige d'un de ces monuments mégalithiques ne subsiste dans cet endroit, ou à proximité. Il est vrai que de nombreux menhirs ont été, au cours des temps, la proie des carriers.

Il existe cependant, à proximité, sur le territoire de Boissy, un gros bloc erratique de grès à l'orée d'un bois du Fond des Pierres Aiguës que longe un champ qui appartient au territoire de La Forêt-le-Roi ; mais la forme de cette roche est suffisamment arrondie pour ne pas justifier qu'elle soit qualifiée d'aiguë. Par ailleurs, la désignation pierre aiguë n'est pas attestée, ailleurs dans la région, pour un menhir ; ces mégalithes sont plus communément évoqués par le toponyme Pierrefitte, comme au hameau de ce nom à la limite d'Étampes et de Saint-Hilaire. Il est probable que l'origine du toponyme est plus banale et évoque les remontées de pierres meulières mentionnées plus haut ¹⁹.

- Vers la Forêt (ZN) – Petit lieu-dit directionnel qui se situe, à droite de la route de la Forêt, après les Hauts du Moulin ; il est, de ce côté, comme son nom l'indique, le dernier de la commune de Boissy, en allant vers La Forêt-le-Roi. Il comporte quatre parcelles de terre de petites ou moyennes surfaces. La Forêt-le-Roi est un très ancien village dont le toponyme rappelle qu'il se situait primitivement sur les franges méridionales boisées de la grande forêt d'Yvelines. La forêt

19. Cependant, Monsieur Robert Masson y a découvert, en 1992, dans un ensemble de blocs dit « La pierre du Petit Poucet » une grande pierre haute d'1,40 m portant traces de polissage sur trois faces qui pourrait être un triple polissoir (*Bulletin de la SHACEH*, 1995, p. 133). La Pierre aiguë serait-elle, alors, une pierre à aiguïser ?

éponyme est, plus précisément, celle de Montbaron, qui couvre les coteaux de la partie supérieure de la vallée sèche de la Renarde, en direction de Richarville, et constitue le plus important reliquat de la forêt d'Yvelines au sud de celle de Dourdan.

Le terroir de La Forêt-le-Roi aurait été défriché par des paysans attirés par le roi Louis VI le Gros, qui créa ce village, doté d'une charte octroyant à ses habitants, sinon qualité d'hommes libres, du moins des privilèges judiciaires importants. Cette charte de Louis VI est contemporaine de celle accordée, par le même roi, aux hostes de Boissy. La proximité des deux villages, placés dans le même espace naturel constitué par la plaine de Boissy-le-Sec, est un argument en faveur de l'identification de ce dernier village avec le Boissy, désigné dans cette seconde charte, comme cela a déjà été évoqué plus haut.

2 - En partant du hameau du Rotoir

a. Secteur Rotoir sud-ouest

Ce secteur de champs ouverts s'étend sur le plateau limoneux, au-delà de la zone d'argile à meulière qui borde le hameau et recouvre le bassin versant de la « Petite Vallée ». Il est limité au nord-ouest par le chemin rural n° 64 dit des Pierres Aiguës au Rotoir et, au nord-est, par la voie communale n° 3 de Boissy au Rotoir, puis par la D 82 ; il se termine à la limite arbitrairement adoptée pour les lieux-dits regroupés dans le secteur « Boissy nord-ouest ».

Cette limite est marquée, à partir du chemin des Pierres Aiguës, par celui de Plateau à Boissy-le-Sec, puis par celui de Sainte-Croix, enfin par le chemin Charbonnier qui rejoint la D 82 à la pointe formée par Le Four.

Le secteur comprend les lieux-dits suivants.

- Les Grands Arpents (ZO) – Ce lieu-dit, le plus proche du hameau dans ce secteur, regroupe cinq parcelles de terre dont les surfaces sont de taille moyenne – entre un et trois hectares – sauf une seule qui dépasse 6,5 ha. Ce toponyme est ancien : l'arpent était, avant l'adoption du système métrique, une mesure usuelle de surface agraire dont le nom vient du gaulois *arepenni*. Comme toutes les mesures anciennes, la valeur de l'arpent, convertie dans le système métrique, varie, selon les lieux et aussi dans le temps, entre 0,3 et 0,76 hectare, la mesure la plus officielle dite « royale » se situant au centre de cette fourchette, à 51 ares. C'était celle utilisée à Boissy.

- *Les Petits Arpents* (1824) – Sur l'ancien cadastre ce lieu-dit occupait, dans la partie nord du précédent, une surface plus réduite que celle alors dévolue aux Grands Arpents. Cette différence de superficie

pouvait expliquer, à l'époque, l'opposition entre les deux qualificatifs plutôt qu'une référence à une variation dans l'unité de mesure qui ne s'expliquerait pas.

- Les Longères (ZO) – Ce vaste lieu-dit en forme d'équerre ne comprend que deux parcelles de terre mais de grande surface, atteignant respectivement près de 22 et de 11 ha. En ancien français, *longière* était également une mesure de terre. Mais cette mesure est surtout attestée dans le Poitou et non dans la Beauce ou le Hurepoix. Longère désigne dans la Beauce une petite ferme doté d'un seul bâtiment allongé ; mais, à cet emplacement, il n'y pas trace de tels blocs à terre. A l'ancien cadastre, ce lieu-dit comportait de nombreuses pièces de terre « en lanières », étroites mais longues, type de parcelle nommé *longère* dans le dialecte mançais. Ce terme, dont l'emploi semble justifié ici, pourrait résulter d'une agglutination de longue et de lanière.

La carte de l'IGN situe sur l'emplacement de ce lieu-dit Les Grandes Fontaines, qui se trouvent, en réalité, au nord du chemin des Pierres Aiguës (voir ci-après au secteur 2.b) et Sainte-Croix qui, au cadastre actuel, se trouve au sud du chemin de ce nom, comme indiqué plus haut.

- *Le Noyer Colinet* (1824) – Sur l'ancien cadastre ce petit lieu-dit qualifiait la partie sud du précédent. Le noyer a disparu et la mémoire de « Colinet » également ; quant au toponyme, il n'a pas survécu au remembrement. Ce diminutif de « Colin » était probablement le nom, le prénom ou le surnom d'un ancien propriétaire des terres entourant cet arbre remarquable.

- Le Poirier Pinon (ZO) – Ce lieu-dit regroupe quatorze parcelles de terres, la plupart de petite ou moyenne surface, sauf une qui atteint huit hectares et demi. Le poirier a également disparu comme le souvenir de « Pinon », qui semble aussi le patronyme d'un ancien propriétaire²⁰. La carte IGN situe ce lieu-dit à l'emplacement qu'occupe en fait Sainte-Croix.

- La Grelupine (ZC) – Six parcelles de terre de taille moyenne se partagent ce lieu-dit, dont l'étymologie est obscure : *grelu*, en vieux français, signifie « gueux » ; on le retrouve notamment dans *greluchon*, terme péjoratif qui désignait, autrefois, le jeune amant d'une dame mûre. Une *grelupine* n'est sûrement pas le féminin de *greluchon*,

20. Toutefois l'abbé Frédéric Gatineau, dans son ouvrage récent *Étampes en lieux et places* fait état d'un lieu-dit homonyme au sud d'Étampes. Il serait surprenant que la même personne (ou la même famille) ait possédé des poiriers aussi distants. Il est donc probable que « pinon » désignait localement une particularité de certains poiriers. On peut penser à une forme évoquant un pin ou à une variété épineuse de cet arbre.

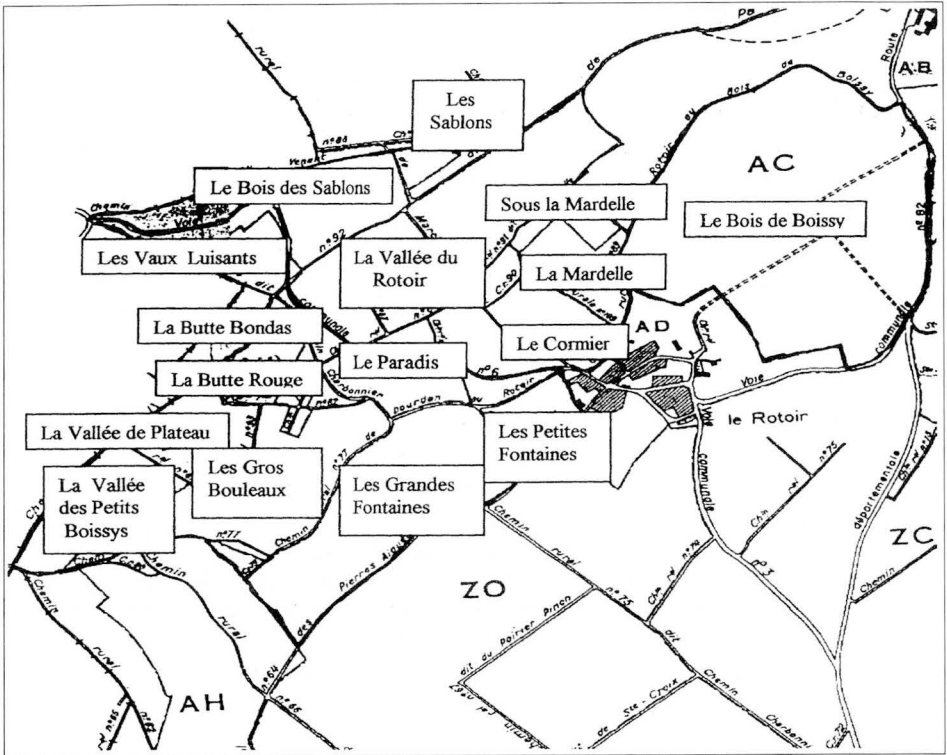
comme gigolette l'est de gigolo. Par ailleurs, la lupuline est une sorte de luzerne, mais il s'agit de la désignation scientifique de la plante plus communément appelée minette. La prononciation locale du nom de ce lieu-dit est Guerlupine, ce qui fournit une autre piste étymologique, plus sérieuse, par rapprochement avec *guerlipi* qui, en dialecte beauceron, signifie petit ou maigre mais s'appliquait plutôt aux enfants qu'aux terrains. Toutefois, d'autres termes dialectaux, attestés dans l'Yonne, *guerlu*, *maigre*, *aride* et son diminutif *guerluettes*, désignent de mauvaises terres. Sur le cadastre de 1824, ce lieu-dit est moins vaste, sa partie sud étant attribuée à La Tournevoie évoquée précédemment. Dans sa configuration ancienne, il se situait entièrement dans le bassin d'alimentation de la Vallée du Puits, et, donc, sur une couche d'argile à meulières, moins fertile que le limon des plateaux, qui, plus à l'ouest, couvre le sol de la plaine de Sainte-Croix.

- Le Four (ZC) – Très petit lieu-dit qui occupe un espace en pointe qui se situe entre le chemin Charbonnier et la D 82. Il comporte une petite parcelle de terre de moins d'un hectare et une, plus petite encore, de 480 mètres carrés, cadastrée comme friche.

Cette friche, qui est actuellement recouverte d'un taillis, renferme une excavation, vestige d'un four à chaux encore en activité au début du XX^e siècle. De tels fours, où l'on calcinait des pierres calcaires pour en extraire la chaux, étaient très nombreux dans les campagnes, là où des bancs de calcaire étaient accessibles, ce qui était le cas ici puisque le calcaire de Beauce affleure, au début du vallon qu'emprunte la D 82 pour descendre dans la Petite Vallée.

En effet, la chaux était le matériau de base, tant pour les joints des maçonneries des murs que pour les enduits des façades et les revêtements intérieurs. L'ancienne bâtisse en meulière et briques, recouvrant ce four, était encore debout après la Seconde Guerre mondiale. Sa construction date du XIX^e siècle ; elle est postérieure à l'établissement du premier cadastre sur lequel ce four ne figure pas. Pour ce cadastre napoléonien, cet emplacement faisait partie du lieu-dit La Tournevoie. Un autre four à chaux a, peut-être, existé sur la commune : la monographie 1900 de l'instituteur en mentionne deux, et il se pourrait que ce fût d'une telle installation que la Croix du Four perpétue le souvenir de l'autre côté du bourg. Par ailleurs, un plan daté de 1828 et qui est déposé aux Archives départementales²¹ présente le projet d'installation d'un four à chaux dans la vallée sèche de la Renarde, juste en amont de Venant. Il ne semble pas que ce projet ait été réalisé, nulle trace d'une telle installation ne subsistant à l'endroit indiqué.

21. Arch. dép. Essonne, 5M105/5.



Secteurs Rotoir ouest et Rotoir nord.

b. Secteur Rotoir ouest

Ce secteur, qui est limité, au sud, par le chemin des Pierres Aiguës au Rotoir et, au nord, par la route du Rotoir à Plateau (voie communale n° 6), se situe essentiellement sur les versants et dans le fond de la vallée sèche de la Renarde ; il comporte cependant une partie du rebord argileux du plateau sur lequel est implanté le Rotoir. Il s'étend jusqu'à la limite de la commune de Roinville-sous-Dourdan, dont Plateau est l'un des hameaux. Vers le sud-ouest, il va jusqu'aux Bois des Petits Boissys, inventorié dans le secteur Boissy nord-ouest.

Il comprend les lieux-dits suivants.

- Les Petites Fontaines (ZO) – Ce lieu-dit de terre principalement argileuse, qui se situe à la limite du plateau à la sortie du hameau, se compose de 3 parcelles dont les surfaces avoisinent ou dépassent de peu un hectare. Des bâtiments d'une exploitation agricole occupent la

moitié d'une de ses parcelles, la plus proche du hameau. Le toponyme Fontaine, très répandu en France, vient du mot latin *fontanam* qui dérive lui-même de *fons*, source. Une ligne de sources, alimentée par une nappe phréatique superficielle reposant sur une couche d'argile imperméable, a pu exister sur le rebord du plateau.

Le qualificatif petites pouvait s'expliquer, plutôt que par la faiblesse du débit de ces sources, par le fait que l'étendue de ce lieu-dit est réduite par rapport à celle du suivant. Certains agriculteurs du Rotoir, désignent aussi ce lieu-dit sous le nom de Saint-Louis, ce qui pourrait indiquer que tout ou partie de ces terres ont appartenu à la fabrique de la paroisse de Boissy, dont l'église est dédiée à ce saint roi de France. Toutefois, La Tournevoie est le seul lieu-dit dont la possession par la fabrique de la paroisse soit attestée.

- Les Grandes Fontaines (ZO) – Lieu-dit qui s'allonge en rebord du plateau. Il comporte 24 parcelles de terres, en général de surfaces réduites ou moyennes, la plus grande n'atteignant pas quatre hectares. Le chemin de Plateau à Boissy qui a été adopté comme limite du secteur dans cette direction passe à quelques centaines de mètres au-delà de l'extrémité sud-ouest de ce lieu-dit. Les terres de cet espace intermédiaire sont cadastrées comme appartenant aux Bois des Petits Boissys, lieu-dit, répertorié plus haut dans le secteur Boissy nord-ouest, qui s'étend de part et d'autre du chemin de Plateau. Pour les anciens du Rotoir, les champs qui se situent autour de l'extrémité sud-ouest des Grandes Fontaines sont aussi connus sous le nom : Les Birons, et cet emplacement passe pour avoir été autrefois habité. Les villages appelés Birac, Biran ou Biron ont pour étymologie commune généralement admise le nom d'homme gaulois *Birus* ou *Birius*. Toutefois, une autre possibilité serait une déformation de *villonem*, un dérivé bas-latin de *villa*. Si cette deuxième étymologie était correcte, cela tendrait à conforter l'hypothèse, formulée plus haut, selon laquelle ces Petits Boissys, qui jouent un rôle important dans la toponymie de cette partie ouest du territoire de la commune, auraient été habités à une époque reculée.

On peut remarquer que, dans les montagnes du centre et du sud de la France, le mot buron désigne des cabanes de berger en bois ou en pierres sèches ; or il existe dans les bois voisins les ruines d'une petite construction de pierre certainement très ancienne.

- Le Paradis (ZP) – Ce lieu-dit, en limite du plateau et à flanc de coteau, se situe de part et d'autre mais principalement à gauche de la route du Rotoir à Plateau, depuis la sortie du hameau et presque jusqu'au fond de la vallée sèche. Celle-ci, qui est celle de la Renarde

est ici, qualifiée généralement de Vallée du Rotoir. Extrêmement morcelé, le lieu-dit comporte 153 petites et très petites parcelles, dont seulement onze de terre. Le reste des parcelles est constitué de bois et d'une friche.

La signification de ce toponyme paraît claire, a priori, bien qu'en dépit du charme agreste de ces bois, il semble exagéré de leur conférer un caractère paradisiaque. Une étymologie plus ancienne pourrait associer ce nom au mot latin *parata*, qui signifie, protégée. Ce mot latin doit du reste avoir une origine commune avec le grec *paradeisos*, enclos, qui a donné, en latin d'église, *pardisiu*, donc Paradis. Il y a peut-être eu, dans cet endroit relativement escarpé, au Moyen Age, ou même à l'époque des grandes invasions qui ont marqué la fin de l'Empire romain, une sorte de refuge, clos de palissades, pour la population du hameau, si celui-ci existait déjà.

- Les Gros Bouleaux (AH) – Ce vaste lieu-dit de coteau, qui fait suite au précédent sur le rebord du plateau et le versant sud de la vallée sèche, se trouve aussi extrêmement morcelé et essentiellement boisé ; il se compose de 123 petites ou très petites parcelles, dont deux seulement sont de terre. Le caractère sablonneux de ces pentes donne une terre légère favorable à la croissance des bouleaux, mais les arbres, remarquables par leur grosseur, qui ont présidé à la dénomination de ce lieu-dit, ont probablement disparu depuis longtemps.

- La Butte Rouge (ZP) – Au flanc du coteau des Gros Bouleaux, ce lieu-dit, de faible étendue, se trouve constitué de dix petites parcelles dont une moitié est de terre et l'autre de bois. C'est un des plus petits lieux-dits de la commune et il n'apparaît même pas, en tant que tel, sur la feuille du cadastre de la section ZP. Par contre, les parcelles qui lui sont attribuées dans la matrice correspondante sont desservies par un chemin rural dit de La Butte Rouge, lequel apparaît bien sur le plan cadastral. En toponymie, la couleur rouge évoque en général celle du sol. Dans ce cas, il pourrait s'agir d'un affleurement, en surface, de la couche d'argile à meulière qui constitue le substrat du plateau et qui prend par endroit une couleur rougeâtre. On pourrait penser aussi à une déformation du vieux français *roure* qui a donné rouvre, sorte de chêne de taille relativement réduite qui pousse dans les terrains pauvres.

- La Butte Bondas (AH) – Cette butte constitue une avancée du coteau des Gros Bouleaux ; elle prolonge la Butte Rouge vers le fond de la vallée sèche, qui se rétrécit à cet endroit à partir duquel elle est désignée vers l'amont comme la Vallée de Plateau. La butte est bien visible à gauche de la route du Rotoir à Plateau. Le lieu-dit comporte 25 petites parcelles, toutes de bois, sauf deux de terre. Si la topogra-

phie explique parfaitement la première partie de ce toponyme, il faut chercher plus loin, et dans le temps, la signification du déterminatif Bondas. Celui-ci paraît dériver directement du gaulois *bunda*, bonde, bouchon, avec le suffixe *-as*, lequel exprime l'idée de lieu. Cette étymologie gauloise se justifie dans cette vallée que cette butte, par son avancée, bouche en partie.

- La Vallée des Petits Boissys (ZA) – Ce lieu-dit, qui comporte huit parcelles, toutes de terre dont une seule est relativement étendue, se situe à l'endroit où le fond de la vallée sèche s'élargit à nouveau vers l'amont, après le rétrécissement provoqué par la Butte Bondas. Cette portion de la vallée se trouve en dessous du coteau occupé par Les Gros Bouleaux et les Bois des Petits Boissys, inventoriés plus haut. Il appartient, comme ces derniers, au méga-microtoponyme des Petits Boissys.

- La Vallée de Plateau (ZA) – Lieu-dit situé également au fond de la vallée sèche, au nord du précédent, juste en dessous de la Butte Bondas ; il se compose de 26 parcelles, toutes de terre sauf deux de bois. Cinq des parcelles de terre sont de dimensions moyennes, les autres sont petites. Cette section de la vallée sèche tire son nom du hameau de Plateau, sur la commune de Roinville-sous-Dourdan, qui la domine. Comme son nom l'indique, ce hameau est placé sur une avancée du vaste plateau en doigt de gant qui s'étend au nord de la vallée de la Renarde jusqu'à celle de l'Orge. Pour l'IGN, cette Vallée de Plateau se situe, comme nous l'avons vu, plus à l'ouest, sur le territoire de La Forêt-le-Roi. La feuille du cadastre napoléonien qui couvre ce secteur est désignée, de manière générale, comme celle de la Vallée de Plateau.

- Les Vaux Luisants (ZA) – Lieu-dit situé dans un vallonnement sur le versant nord de la vallée sèche, entre le chemin Charbonnier, qui gravit la pente en tranchée, et la route du Rotoir à Plateau qui serpente à flanc de coteau. Il comporte 9 petites parcelles, dont 8 de terre et une de bois. Au cadastre de 1824, ce lieu-dit était plus vaste et s'étendait, au nord, sur les bois qui forment aujourd'hui la partie ouest du Bois des Sablons (voir secteur suivant). Si, avec moins d'exagération que dans le cas des Vaux Goulus, le relief peut justifier la désignation topographique « Les Vaux », le participe présent qualificatif Luisants est, cependant, plus difficile à expliquer. *Vauluisant*, au singulier, est le nom d'une abbaye cistertienne située à Courgenay, près de Sens. Saint Bernard la nommait, en latin, *Vallis lucens*, Val de lumière ; cette traduction du nom d'un monastère s'explique pour un lieu rayonnant de foi, mais s'appliquerait plus difficilement à notre vallon où ne reluit que le sable blanc d'une récente carrière. Ce

toponyme se retrouve sur la commune d'Étampes, sur celle de Valpuiseaux et aussi de Moigny-sur-École. D'après la récente monographie de ce village, ce toponyme évoquerait le brochet. Cette explication convient peut-être au bord d'une rivière, mais non dans une vallée sèche... Il existe dans l'Eure-et-Loir un faubourg de Chartres qui se nomme Luisant, dont l'étymologie est douteuse, mais pourrait dériver du nom d'homme latin *Lucentius*. Beaucoup plus près, le levé de 1822 fait état d'un lieu-dit « Reluisants », un peu en amont de la vallée sur le territoire de La Forêt-le-Roi. La vallée a dû présenter un aspect en rapport avec la brillance dont le souvenir s'est perdu. L'abbé Gatineau, dans son ouvrage précité, fait remarquer que le vieux français *luisant* signifiait beau. Il s'agirait donc d'une vallée de belle apparence.

c. Secteur Rotoir nord

Large éventail de terrains vallonnés du bassin sec de la Renarde qui s'étend entre la route du Rotoir à Plateau et la rue des Puits, prolongée par la D 82 en direction de Venant au-delà du carrefour où se situe la station d'épuration du Rotoir. Vers le nord, ce secteur va jusqu'à la limite de la commune de Roinville-sous-Dourdan et, plus à l'est, il touche au secteur Venant ouest décrit plus bas avec les lieux-dits environnant le hameau de Venant.

Le secteur Rotoir nord comprend les lieux-dits suivants.

- Le Cormier (ZP) – Lieu-dit situé sur le versant sud de la vallée de la Renarde juste sous le hameau du Rotoir dont il est séparé par le début de la rue du Bois de Boissy.

Il se compose de 28 parcelles, dont 23 de petites ou très petites surfaces sont des bois et les cinq autres des terres dont la superficie va de 0,5 à plus d'1,5 ha. « Cormier » dérive du mot gaulois *corma* et c'est, en botanique, le nom vulgaire d'un petit arbre fruitier, *Sorbus Domestica*, de la famille du sorbier. Les fruits du cormier sont comestibles. Il est tout à fait possible que de tels arbustes aient été plantés dans un verger situé à cet endroit, qui se trouve à proximité immédiate du hameau.

- La Vallée du Rotoir (ZP) – Assez vaste quadrilatère qui occupe le fond de la vallée sèche qui prend ici le nom du hameau qui la domine. Ce lieu-dit, bordé au nord par le très ancien « Chemin de Paris » qui se déroule au long de la vallée, englobe 43 parcelles dont quatorze, de petites ou très petites surfaces, sont boisées. Les 29 autres sont de terre, dont seulement cinq dépassent un hectare. Ce toponyme figure, avec la graphie ancienne *Rotouer* pour le nom du hameau, parmi les chantiers énoncés dans l'acte de 1605.

• *La Vallée Cochat* et *Le Bois Herny* (1605) – Ces deux chantiers, également nommés dans l'acte précité, ne sont plus localisables aujourd'hui ; mais le fait qu'ils furent énumérés dans cet acte juste à la suite de la Vallée du Rotoir suggère qu'ils se trouvaient non loin de ce lieu-dit, dans la vallée sèche pour le premier, et sur un des coteaux boisés bordant celle-ci pour le second. En ancien français, *cochet* signifie petit coq et en dialecte champenois *herme* désigne un endroit désert ; mais Cochat et Herny peuvent aussi être les patronymes d'anciens propriétaires.

• Bois des Sablons (ZP) – Ce lieu-dit occupe le versant nord de la vallée de la Renarde sur un coteau qui sépare celle-ci du vallon des Coutières. Il se situe de part et d'autre de la route du Rotoir à Plateau mais s'étend principalement à droite de cette voie communale. Le déterminatif « sablons » désignait naguère des carrières de sable. Ce toponyme est tout à fait approprié puisqu'il s'applique, en particulier, à sept parcelles, considérées comme carrières de sable, dont certaines sont encore exploitées. Il ne comporte, en outre, que trois parcelles de terre, de faible étendue, contre 53 petites ou très petites parcelles de bois ou de lande. Les carrières se situent sur l'affleurement boisé, en bas de coteau, de la couche géologique des sables de Fontainebleau.

Il est à noter que ce lieu-dit est répertorié dans le site classé de la vallée de la Renarde comme « zone d'intérêt faunistique, floristique et herpétologique ». Le terrain sablonneux et la couverture végétale de bruyère sous un couvert de pins et de bouleaux, ainsi que l'exposition au sud sont, en effet, favorables à la présence de vipères, reptiles assez rares, ailleurs, en région parisienne, en dehors de la forêt de Fontainebleau.

• Les Sablons (ZA) – Lieu-dit de faible étendue situé au nord de la Vallée du Rotoir. Il fait suite au précédent vers l'est, mais en fond de vallée. Il ne comporte que trois petites parcelles de terre dont le sol très sableux provient, par ruissellement, des coteaux voisins.

• *Clairefontaine* (1605) – Ce chantier est mentionné dans l'acte de 1605 comme formé de terres, enclavées dans celles relevant du fief du Rotoir, mais qui « doivent cens au sieur de Blancheface ». La seigneurie de Blancheface avait son siège dans le hameau de ce nom qui relève actuellement de la commune de Sermaise, limitrophe au nord de celle de Boissy-le-Sec. Ce toponyme a disparu et seule cette dévolution censitaire peut laisser penser qu'il se situait dans cette direction, quelque part entre la Vallée du Rotoir et le point triple où se rencontrent les limites des territoires de Boissy, Roinville et Sermaise. Ce toponyme pouvait tirer son origine d'une source maintenant disparue ; mais on peut aussi penser à un domaine de l'abbaye augustine de Clairefontaine dont dépendait le prieuré de Boissy-le-Sec.

- Sous la *Mardelle* (ZP) – Autre petit lieu-dit, situé sur le coteau au sud de la Vallée du Rotoir. Il est formé de six parcelles de faible ou très faible étendue. Les deux plus petites qui n’atteignent pas un are sont boisées ; les autres sont des pièces de terre. La préposition sous traduit la situation de ce lieu-dit par rapport au suivant, qui le domine sur le versant sud de la vallée.

- La *Mardelle* (AC) – Lieu-dit qui s’étend sur le haut du coteau, au-dessus du précédent. Il touche au hameau du Rotoir, mais en est séparé par la rue du Bois de Boissy. Deux parcelles le long de celle-ci sont bâties. La signification est incertaine : en dialecte beauceron, *Mardelle* signifie margelle d’un puits, mais désigne également une excavation en forme d’entonnoir, provoquée par l’effondrement d’une marnière. Dans une vaste aire qui va du Poitou à la Champagne, le terme *mardelle* est employé pour désigner les légères excavations que constituent les fonds de cabanes antiques et il a été adopté par les archéologues pour dénommer de tels vestiges. Cependant, dans le Berry, il est aussi employé pour désigner les vestiges d’anciens ferriers ou de carrières. Alors qu’aucun puits ou marnière ni fond de cabane ne sont connus sur ce lieu-dit, il existe une ancienne carrière, à proximité de celui-ci, sur le flanc du coteau du Bois de Boissy. Le même toponyme se retrouve sur la commune de Morigny-Champigny.

- Le Bois de Boissy (AC) – Vaste lieu-dit quasi-circulaire qui occupe l’extrémité nord-est de l’avancée du plateau sur lequel est construit le Rotoir et tout ou partie des coteaux qui descendent, de part et d’autre, vers la vallée de la Renarde, au nord et La Petite Vallée, au sud-est. De ce côté, le long de la rue des Puits, certaines parcelles sont, à présent, construites, ce qui résulte d’un développement en ruban du bâti du hameau dans cette direction.

Ce lieu-dit ne comprend que cinq parcelles : une seule est en terre, mais son étendue est considérable puisqu’elle mesure 25 hectares et demi ; les quatre autres sont des bois et l’une d’elles atteint 17 hectares. Il s’agit du Bois de Boissy, proprement dit, qui occupe le haut des coteaux qui séparent la vallée de la Renarde de la Petite Vallée. Au cadastre napoléonien tout le lieu-dit, qui ne formait alors qu’une seule parcelle, était couvert de bois. Cet absence de morcellement, comme le déterminant du toponyme, permettent d’identifier ce bois comme étant le « taillis de 85 arpents » (environ 40 hectares) mentionné dans des actes du début du XVIII^e siècle comme faisant partie de la réserve du seigneur de Boissy. Il s’agissait sûrement d’une grande garenne où la protection du gibier était assurée afin de le réserver aux chasses seigneuriales ; cette affectation semble confirmée par l’indication, sur la carte de 1823, d’une clôture à la périphérie du

bois et de deux chemins perpendiculaires se croisant en son centre. C'est au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle qu'on a procédé au défrichement du sommet de la butte formée par l'avancée du plateau. Cette étendue comporte, du reste, en son centre, une petite loupe de limon. La carte IGN attribue, par erreur, à la partie défrichée, le toponyme La Narbonne qui s'applique en fait à un lieu-dit situé au sud de la rue des Puits (voir le secteur Rotoir sud-est ci-après).

- La Cordenne (AD) – Petite enclave dans le lieu-dit précédent, sur la pente du coteau, le long de la rue des Puits. Au cadastre de 1824, ce lieu-dit était plus grand et s'étendait plus loin vers le nord. Actuellement, il comprend trois parcelles de faible étendue : une de terre et deux partiellement bâties. L'étymologie est obscure : on peut penser à un diminutif de corde, à un dérivé du latin *cor*, *cordis*, cœur, ou à une association du mot pré-indo-européen *cor-d*, qui signifie hauteur ou butte, avec le suffixe diminutif latin *-ella*. Effectivement, ce versant appartient à la butte dont le reste est occupé par le lieu-dit précédent. La révision du cadastre effectuée en 1998 a placé ce lieu-dit dans la section AD (hameau du Rotoir), alors qu'il faisait précédemment partie de la section ZC.

d. Secteur Rotoir sud-est

Ce secteur est limité au nord par la rue des Puits et à l'est par la route de Boissy au Rotoir, Au départ du hameau il est vallonné, et comporte des terres au substrat argileux ou sablonneux ; puis, il s'étend vers l'est, au-delà de la D 82, formant une pointe entre le secteur Boissy nord - nord-est et le secteur Venant sud-est, dans une zone limoneuse du plateau qui est comprise entre le chemin rural des Beaux Placis, celui des Chanteloups et la limite de Villeconin.

Il comprend les lieux-dits suivants.

- La Vallée du Puits (ZC) – En bordure sud du hameau, ce petit lieu-dit ne comporte pas moins de 26 parcelles de petites ou très petites surfaces. 15 sont en terre, 5 sont des jardins, trois sont bâties et la dernière se répartit entre un jardin et un bâtiment agricole. Manifestement, il s'agit d'une zone où les habitants cultivaient de petits potagers. Le nom de cette partie haute de la Petite Vallée évoque, certainement, l'ancien puits communal du Rotoir, dont le mécanisme a été récemment restauré, qui se situe à la sortie du hameau, au carrefour formé par la rue des Puits, la rue des Ormes et la route de Boissy, carrefour près duquel est également érigée une ancienne croix. L'eau de ce puits pouvait être utilisée pour l'arrosage des légumes cultivés à proximité.

Toutefois, cet ancien puits très profond ne doit guère être antérieur au XVIII^e siècle ; or, l'acte de 1605 se réfère à « ung arpent de pré ou environ en une pièce ... assis en la Vallée du puy du dit Rottouer » ce qui témoigne de l'antériorité de ce toponyme. On peut donc penser qu'il y avait depuis longtemps, dans le fond de cette vallée, un puits moins profond mais plus éloigné du hameau qui a été remplacé par celui dont le mécanisme subsiste aujourd'hui dès que le progrès des techniques mises en œuvre par les puisatiers a permis la réalisation d'ouvrages de grande profondeur.

- Sous les Rotis (ZC) – Autre petit lieu-dit de quatre parcelles de terre de faible étendue. Il est situé à gauche de la route qui va du Rotoir au bourg de Boissy sur le versant sud de la « Vallée du Puits » et se situe plus bas que le suivant comme l'indique la préposition sous.
- Les Rotis (ZC) – Ce lieu-dit, au sud du précédent, occupe un bombement entre la Petite Vallée et le vallon de La Narbonne, qui s'en détache et qu'emprunte la D 82 pour quitter le plateau en direction de la vallée de la Renarde. Il comporte 29 petites parcelles, toutes de terre sauf quatre qui forment un petit bois sur la crête. On peut se demander à quels rôtis ce lieu fait allusion : certes, on pourrait penser à des brûlis forestiers, mais le toponyme s'orthographie sans accent circonflexe sur le o. Sans doute s'agit-il d'un mot ancien déformé qui se rattacherait à la même racine rocheuse que le Rotoir. Une autre hypothèse, aussi envisagée pour le Rotoir, serait que ce mot dérive du latin *ruptura* qui a donné, en vieux français, *roture*, terme qui désignait une terre à rompre, c'est-à-dire à défricher, concédée par le seigneur à un paysan qui était, dès lors, qualifié de roturier.
- Au-dessus des Rotis (ZC) – Composé de sept parcelles de terre dont six de moyenne étendue et une de petite surface, ce lieu-dit fait suite au précédent, à gauche en venant du Rotoir ; il occupe un triangle du plateau délimité par la route de Boissy au Rotoir à l'ouest, et la D 82 à l'est. Il n'est pas plus élevé que Les Rotis et s'incline même sur le rebord du plateau. Il faut sans doute rattacher l'adverbe de lieu qui le situe au sens ancien d'à côté que pouvait prendre, en vieux français, la préposition *dessus*, comme déjà évoqué à propos du toponyme Sur les Eclèches.
- Blangrenon (ZC) – Assez vaste lieu-dit, situé à l'est de la D 82 occupant le rebord du plateau, au-dessus du vallon emprunté par celle-ci et allant jusqu'à la limite entre les communes de Boissy et de Villeconin, ici marquée par le dernier segment du chemin rural dit des Beaux Placis. Il se compose de 20 parcelles dont 16 de terre, la plupart assez grandes (neuf d'entre elles dépassent un hectare) ; les

quatre autres parcelles sont des friches ou des landes. Une mare portant le nom du lieu-dit est située près de la route départementale. Cette mare est, le plus souvent, à sec ; mais son emplacement est marqué par un bouquet d'arbres. L'étymologie est incertaine : on peut envisager une combinaison des mots latins *albus*, blanc, et *granum*, grain. Toutefois, la prononciation locale est blanguernon, ce qui peut évoquer le nom d'un village du Pas-de-Calais appelé Blangermont, lequel pourrait dériver du nom d'homme latin *Blandius*, combiné à *mons*, montagne ou colline.

- La Petite Vallée (ZC) – Lieu-dit de fond de vallon qui fait suite, à droite en descendant la rue des Puits, à La Vallée du Puits. Il se compose de six parcelles de terre dont une seule dépasse un hectare. La station d'épuration des eaux usées du Rotoir est implantée sur l'une de ces parcelles dans le triangle formé par l'embranchement de la rue des Puits et de la D 82. L'appellation Petite Vallée dépasse les limites du lieu-dit puisqu'elle s'applique généralement à l'ensemble du vallon qui entaille le plateau au sud-est du Rotoir et va rejoindre, à Venant, la vallée de la Renarde. Le qualificatif petite se comprend alors par opposition à cette dernière qui, de l'autre côté du hameau, se révèle beaucoup plus vaste.

- La Narbonne (ZC) – Lieu-dit, au sud du précédent, qui s'étend au bas du vallonnement emprunté par la D 82 pour quitter le plateau. Les surfaces des parcelles qui le composent sont petites ou très petites. Sept d'entre elles sont des bois et quatre des terres. La similitude avec le nom de la ville principale du département de l'Aude ne suffit probablement pas à expliquer ce toponyme, sauf si il y a eu ce que les toponymistes appelle une « transposition » (cas où une personne, originaire de cette ville, aurait été propriétaire ou occupant des lieux). La racine pré-indo-européenne *nard-* s'applique à des cours d'eau et aurait pu être combinée avec l'adjectif latin *bonus*, bon, afin d'évoquer une source maintenant perdue. Le forage qui a alimenté la commune en eau potable jusqu'en 1996 est situé à proximité, de l'autre côté de la route départementale.

On peut aussi évoquer l'application du suffixe gaulois *bona* qui marque la base, le fondement, à un terme pré-indo-européen, *narba*, qui signifie, entre autres sens, souche d'arbre. Une telle étymologie pourrait alors s'expliquer par un très ancien défrichement de ce vallon.

- La Vallée du Bois de Boissy (1805) – Sur le plan agricole, ce toponyme s'applique au vallonnement où se situe le lieu-dit précédent. Comme pour d'autres vallées de la micro-toponymie de la commune, sa désignation est donnée en fonction de celle du lieu-dit vers lequel

elle s'oriente ou au pied duquel elle se situe. Remarquons ici que, dans plusieurs cas que nous avons rencontrés, la désignation d'un lieu-dit est empruntée à quelque chose de remarquable situé à proximité mais non sur sa surface même.

- Les Graviers (ZR) – Partie du coteau est de la petite vallée, s'étendant de la D 82 au rebord du plateau de Blangrenon. Ce lieu-dit comprend vingt petites ou très petites parcelles, dont onze sont des terres et neuf des bois ou landes. Deux de ces parcelles qui appartiennent au département correspondent à l'emprise de la voie de l'ancien chemin de fer départemental. Comme l'indique ce toponyme, le sous-sol du fond de la petite vallée comporte ici des couches graveleuses. Jusqu'en 1996 fonctionnait, sur cette parcelle, la station de pompage du forage qui alimentait la commune en eau potable. Ce forage qui s'ensablait a été fermé lors de l'entrée en service de celui de l'Épine de Lavenelle, ce qui a permis l'installation de la station d'épuration du Rotoir qui se situe à proximité.

- Les Fourneaux (ZR) – Placé à la suite, vers le nord, du lieu-dit précédent, situé comme lui à flanc de coteau, il comporte 33 petites ou très petites parcelles, toutes en bois ou en landes sauf une seule qui est en terre. Douze de ces parcelles appartiennent au département et délimitent l'emprise de la voie de l'ancien chemin de fer. Un fourneau est un petit four ; mais quels fourneaux évoque ce lieu-dit ? Très souvent, en toponymie, four et son diminutif vieux français *fournel* (pluriel : *fourneaux*) désignent des fours à chaux. Mais le site apparaît beaucoup moins propice à une telle installation que celui du « Four », évoqué plus haut, qui se trouve sur le plateau. En outre, le pluriel ne s'impose pas pour la fabrication artisanale de la chaux qui s'effectue, en général, à l'intérieur d'un seul, mais vaste, four. Selon l'usage commun de la langue, « fourneau », au singulier, s'applique à celui de la cuisine mais aussi à l'installation – le bas-fourneau – où l'on produit du fer à partir de charbon de bois et de minerai.

Dans la région du Hurepoix, des vestiges d'activité métallurgique, datant des périodes gauloise et gallo-romaine, ont été trouvés à Saint-Chéron et dans divers sites de la vallée de la Rémarde, notamment près du Marais sur la commune de Saint-Maurice-Montcouronne où des cuvettes de bas-fourneaux, utilisés pour la réduction du minerai, ont été identifiées au cours de fouilles conduites par des spécialistes de l'archéologie métallurgique²². D'après ceux-ci, la partie méridionale du Hurepoix a été un centre important de production de métal jusqu'au Moyen-Âge, en raison de la présence de minerai de fer de faible teneur, qui se

22. Voir *Bulletin de la SHACEH*, 1997, p. 93-94.

concentre à la partie inférieure de certaines couches d'argile affleurant dans les vallons. A vol d'oiseau, ces différents sites ne sont éloignés de notre petite vallée que de cinq à sept kilomètres environ, et le bois ne manquait pas sur la commune pour fabriquer du charbon. Sur la commune de Roinville, près de la limite de Boissy en direction de Marchais, existe un autre lieu-dit également dénommé Les Fourneaux, situé à proximité d'un autre désigné comme La Fagotière ; or, on se trouve là dans la prolongation du chemin dit Charbonnier sur le territoire de Boissy. Ces fourneaux roinvillais semblent, ainsi, plutôt évoquer la fabrication du charbon de bois, activité nomade et superficielle qui ne laisse guère de traces dans le sol mais est pratiquée dans des édifices de branchages plus communément appelés « huttes ». Pour en revenir aux fourneaux de notre petite vallée, il reste à vérifier, au cas particulier, si l'on peut identifier à cet endroit des vestiges de bas-fourneaux ou l'existence de minerai pouvant se trouver à peu de distance, par exemple au sein de l'argile rougeâtre affleurant à La Butte Rouge. Toutefois, la couche d'argile plastique, la plus riche en rognons ferrugineux, n'apparaît pas en surface, au pied des coteaux du bassin amont de la Renarde, contrairement à ce qui se passe dans la vallée de la Rémarde, où les couches géologiques ont été rehaussées par l'influence d'un synclinal. On peut aussi penser à la fabrication de briques ou d'autres objets en céramique mais, là encore, il faudrait identifier l'origine de l'argile en cause.

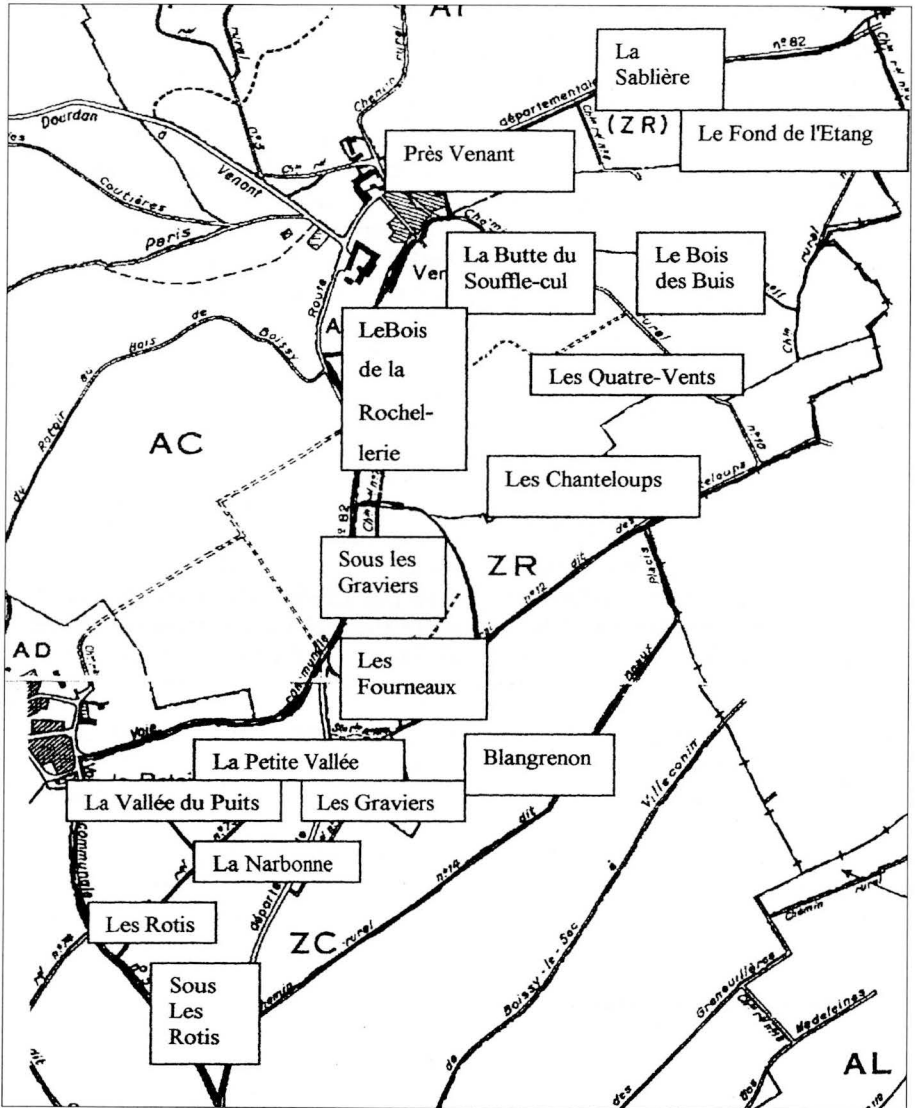
- Sous les Graviers (ZR) – Étroit lieu-dit occupant le fond de la petite vallée entre la D 82 et l'ancienne emprise du chemin de fer départemental. Il comporte trois parcelles de terre, dont l'une dépasse de peu un hectare, et les deux autres sont très petites.

Malgré ce que devrait indiquer la préposition initiale, ce lieu-dit se situe topographiquement plutôt en dessous des Fourneaux que des Graviers ; il ne touche, en effet, ce dernier lieu-dit que par son extrémité sud.

3 - Autour du hameau de Venant

a. Secteur Venant sud-est

Ce secteur, limité vers l'ouest par la D 82, puis au-delà du hameau par la même route vers le nord, dessine un large éventail où se succèdent un fond de vallée affecté à des cultures diverses, un coteau boisé et un rebord de plateau occupé par des champs ouverts, consacrés à la grande culture. Cette distribution des usages des sols, typique du Hurepoix, se retrouve tout autour de Venant. Le secteur se termine, à l'est, à la limite de Villeconin et, au sud, à celle du secteur qui a été décrit ci-dessus (Rotoir sud-est).



Secteurs Rotoir sud-est et Venant sud-est.

Les lieux-dits qui se partagent le secteur sont, de part et d'autre du chemin rural de Venant à Villeneuve-les-Fourches, les suivants.

A droite du chemin de Villeneuve

- La Butte du Souffle-Cul (AK) – Cette butte domine directement le hameau ; elle se compose de 64 petites ou très petites parcelles. 21 d'entre elles, en général les plus proches du hameau, sont cadastrées comme terres. En fait, il s'agit le plus souvent d'anciens potagers ou vergers qui sont, pour la plupart, laissés actuellement en friche et, donc, en voie d'être progressivement reconquis par les bois. Les 43 autres sont des bois ou des landes qui occupent le haut de la butte. Ce toponyme rabelaisien, n'est pas isolé dans la région. Sur l'autre versant de la vallée, à Montflich, on trouve en effet le « Souffle en Cul ». Ce dernier lieu-dit avait été cité dans un article de M. Marius Flobert, sur « Les trous qui soufflent »²³. M. Flobert avait identifié au « champtier » de « La Souffoire » dans le bois des Beaumonts au hameau des Jalots, entre Marchais et les Granges-le-Roi, une excavation naturelle au fond de laquelle coulait, après les pluies d'orage, une rivière souterraine dont le flot refoulait l'air par le trou qui apparaissait en surface. Il citait dans son article d'autres lieux-dits de la région susceptibles, comme celui de Montflich, de tirer leur nom d'un phénomène naturel analogue : Le Cul Soufflé à Saint-Chéron et le Trou qui Bruit à Chauffour-les-Etréchy ; mais il n'avait pas relevé celui de Venant. Au demeurant, la possible excavation naturelle éponyme ne paraît plus repérable dans notre lieu-dit.

- Le Bois de La Rochellerie (AK) – Situé au sud du précédent, ce lieu-dit occupe le coteau est et le fond de l'extrémité de la « Petite Vallée ». Le lieu-dit comprend 66 parcelles, la plupart petites ou très petites, à l'exception de trois qui dépassent un hectare. Cinq parcelles sont cadastrées comme terres et se situent en général au fond de la vallée. 40 sont des bois et 11 des landes. Ces landes sont ce que les botanistes appellent des « pelouses ». Celles du Bois de La Rochellerie, où se rencontrent des végétaux et des insectes rares, sont répertoriées, dans le site classé de la Vallée de la Renarde, comme « zone d'intérêt floristique et faunistique ». Dans son contexte parcellaire, le terme bois ne demande pas d'explication ; pour ce qui est de son appartenance à La Rochellerie, l'étymologie indique que ce déterminant est un mot de la famille de roche qui, en toponymie, désigne généralement une petite butte rocheuse, ou le château fort qui est bâti dessus, voire une ville fortifiée placée sur une falaise, comme à La Rochelle.

23. Paru en 1962 dans *Les Nouvelles de Dourdan* et republié, en juin 1998, par le *Bulletin de la Société Historique de Dourdan-en-Hurepois* n° 35.

Dans le cas de ce bois, l'ancienne maison forte, dite Château de Venant, se trouve au pied de la butte et non à son sommet. Mais peut-être existait-il une construction antérieure, située plus haut afin de mieux surveiller ce carrefour de vallées.

- Les Quatre-Vents (AK) – Ce lieu-dit occupe le haut du coteau, au-dessus des deux précédents et se prolonge sur le territoire de Villeconin. Il comprend 49 parcelles dont 40 sont des bois, six des landes et trois des terres. Ces parcelles sont de faible ou très faible étendue, sauf un bois qui s'étend sur 4,5 ha. Le toponyme s'explique facilement par la situation élevée, en limite de plateau, du lieu qui l'expose aux vents venant des quatre points de l'horizon.
- Le Bois des Quatre-Vents (1822) – Sur le levé de la carte militaire, la grande parcelle de bois précitée est isolée au milieu de champs ouverts et le nom de Bois des Quatre-Vents lui est attribué. Il s'agit là encore d'une ancienne garenne seigneuriale dont on trouve trace dans l'acte de vente de la seigneurie de Boissy en 1702.
- Les Chanteloups (ZR) – Vaste lieu-dit occupant le rebord du plateau et comprenant onze parcelles dont neuf de terre, de surface moyenne, allant de un à plus de trois hectares et deux de bois. L'extrémité orientale du lieu-dit touche à la limite de Villeconin et se situe au-delà du chemin de Villeneuve. Ce toponyme est très fréquent en France avec diverses variantes : Canteleu, Canteloup ou Cantaloube. Il caractérise, ironiquement, avec l'impératif du verbe chanter, un endroit, en général éloigné des habitations, où les loups auraient pu se réunir pour hurler. La construction de ce mot composé, agglutinant un sujet avec un verbe à l'impératif qui le précède, remonte au français médiéval. Ce toponyme se retrouve, ainsi que nous l'avons vu, plus au sud, au-delà des Beaux Placis, mais au singulier, avec les Vignes de Chanteloup et le Fond de Chanteloup qui ne sont pas contigus au lieu-dit ici décrit. Par contre, sur le territoire de Villeconin, le toponyme des Chanteloups s'applique, en continuité, à l'extrémité du plateau autour de la ferme de Villeneuve-lès-Fourches. Il s'agissait sans doute, à l'origine, d'un seul et unique méga-microtoponyme, couvrant un secteur assez vaste du terroir des deux paroisses correspondant à l'avancée en doigts de gant du plateau délimitée par les rebords des coteaux du vallon de la Misère, de la Vallée des Prêtres, de la Petite Vallée et de celle de la Renarde, entre Boissy, Venant, Fourchainville et Villeconin.

A gauche du chemin de Villeneuve

- Le Bois des Buis (AK) – Grand triangle qui occupe le coteau sud de la vallée de la Renarde entre Venant et la limite de Villeconin. Il se

compose de 130 parcelles, la plupart de faible ou très faible étendue. Comme son nom l'indique, ce lieu-dit est fortement boisé (96 parcelles sont cadastrées comme bois ou lande) ; mais il comporte, aussi, quelques parcelles de terre au pied du coteau. Le déterminant du toponyme évoque le buis, arbuste qui pousse dans les terrains secs. Il existe des buis dans les bois de ce lieu-dit. Il y a aussi, au hameau de Venant, une rue du Buis (au singulier) mais celle-ci ne conduit pas au Bois des Buis et doit donc se rapporter à un arbuste remarquable mais isolé.

Ces désignations toponymiques témoignent de l'importance particulière que revêt, sur le terroir de la commune, le buis, au nom latin duquel se rattache l'étymologie de Boissy. Cette importance a sans doute une origine religieuse. En effet, cet arbuste au feuillage persistant, dont des branches sont bénies le dimanche de la Passion, symbolise, pour les chrétiens, la mort et la résurrection du Christ, en raison de son usage, sous nos latitudes, dans le culte catholique, pour évoquer les rameaux étendus sur le passage de Jésus lors de son entrée à Jérusalem sur un âne au début de la semaine sainte.

- Près Venant (ZR) – Lieu-dit de fond de vallée se répartissant en neuf parcelles dont deux de bois, six de terre et une cadastrée comme jardin potager. Il est situé, comme son nom l'indique, à proximité immédiate de l'extrémité orientale du hameau. La feuille du plan cadastral correspondante indique, par suite d'une erreur typographique, Très Venant.
- La Sablière (ZR) – Petit lieu-dit se situant, à la suite du précédent, à droite de la D 82. Il comporte cinq parcelles, toutes de terre. Une carrière de sable existait probablement au bout d'un chemin d'exploitation qui borde ce lieu-dit et se termine au pied du coteau sablonneux du Bois des Buis. En cet endroit, la couche géologique des sables et grès de Fontainebleau affleure largement au pied des coteaux de la vallée de la Renarde. La carte IGN attribue par erreur à ce lieu-dit, en l'étendant même au suivant, le toponyme « La Croix à Renard », lequel s'applique, en réalité, aux parcelles, partiellement bâties, qui se trouvent de l'autre côté de la D 82 au bas du coteau bordant le côté nord de la vallée.
- Le Fond de l'Etang (ZR) – Ce lieu-dit occupe le fond de la vallée, là où elle se creuse, juste à la limite de Villeconin ; il regroupe 18 parcelles de petites et moyennes étendues : sept sont des petits bois, dix sont des pièces de terre de surface moyenne, enfin la dernière contient une grande villa et son vaste jardin. L'étang qui a donné son nom à ce lieu-dit n'existe plus ; mais ce toponyme laisse à penser que l'assèchement de cette partie de la

vallée de la Renarde n'est pas très ancien. Les sources de ce qui était autrefois appelé « le ru du Renard » ou « le Renard de Villeconin », auraient pu se situer sur les bords de l'étang éponyme ; le lit d'un cours d'eau intermittent, dit ru de la Motte, subsiste au fond de la vallée après la limite de Villeconin. L'abaissement progressif de la nappe phréatique a fait reculer la ligne des sources jusqu'aux abords du village de Villeconin. Cependant, une étude hydrologique récente des ruissellements du bassin supérieur de la Renarde préconise la création en ce lieu, prédestiné par son appellation, d'un bassin de rétention. En effet, après des pluies diluviennes, les eaux de ruissellement s'accumulent à cet endroit, retenues par la faible levée constituée par le talus sur lequel passe un chemin formant la limite entre les communes de Boissy-le-Sec et de Villeconin avant de s'évacuer par le ru de la Motte. Au cadastre napoléonien, le Fond de l'Étang était beaucoup plus étendu que sur l'actuel : en effet, il englobait les deux précédents ce qui laisse penser que l'étang disparu avait pu être, autrefois, d'assez grande étendue.

b. Secteur Venant nord

Ce secteur, symétrique du précédent, forme comme lui un large éventail où se succèdent terres de fond de vallée et de pied de coteaux, bois dans les hauts de ceux-ci et enfin champs ouverts sur le rebord du plateau allongé qui s'étend entre la vallée de la Renarde et celle de l'Orge. Seule la frange méridionale de ce plateau limoneux, qui est ici assez large, relève de la commune de Boissy, le reste appartenant à celles de Roinville-sous-Dourdan et de Sermaise. On peut rappeler ici que ce plateau est souvent désigné comme La Petite Beauce, toponyme repris par un hameau de Saint-Chéron qui y est situé, plus au nord. Mais cette désignation géographique est imprécise puisqu'elle s'applique aussi à l'ensemble que constitue ce plateau avec ce qui était autrefois dénommé La Plaine de Boissy-le-Sec qui s'étend jusqu'aux vallées de la Juine à l'est et de la Louette au sud. Le secteur est limité, vers le sud-ouest, par la route de Venant à Dourdan (voie communale n° 8) et, vers le sud-est, par la D 82 ; il s'étend, vers le nord, jusqu'à la limite communale.

Les lieux-dits de ce secteur sont présentés ci-après.

A droite du chemin rural n° 4 de Venant à Sermaise

- Sous les Cadottes (AI) – Ce lieu-dit assez vaste occupe le fond de la vallée et le pied du coteau ; il touche le nord-est du hameau. Il comporte 44 parcelles dont 34 de terre, en général de

petites ou très petites surfaces, à l'exception notable d'une seule qui est de 11 ha. Une parcelle forme un petit bois, trois autres sont des jardins potagers, les cinq dernières sont construites. Parmi celles-ci, l'une est cadastrée, pour partie, comme parc. Le toponyme dérive de celui du lieu-dit suivant, en dessous duquel il se trouve situé.

- Les Cadottes (AI) – Vaste lieu-dit de coteau et de rebord de plateau. Il comporte 144 parcelles dont 132 sont des bois ou des landes et douze des terres. Sauf une de ces dernières, qui atteint presque 2 ha de superficie, toutes ces parcelles sont petites ou très petites. L'étymologie de ce toponyme est incertaine.

De nombreux villages français commençant par la syllabe *cad-*, se sont vu attribuer comme origine divers noms d'homme gaulois : *Cataros*, *Catalos*, *Catenus* ou gallo-romains : *Catalidius*, *Catilius* ; mais aucun de ceux-ci n'explique la dernière syllabe *-otte*. Si l'on admet que cette dernière syllabe dénote – en français – un diminutif féminin, on pourrait en déduire que la première évoque également un mot français. Dans ce cas, ce pourrait être *cade*, qui est un autre nom pour le genévrier, arbuste que l'on trouve sur les landes de la région. Des cadottes seraient alors de petites cades, ce nom qui est normalement masculin pouvant avoir été féminisé en raison de sa terminaison ; cependant, le mot *cade* n'est guère employé que dans les pays de langue d'oc. On peut plus probablement invoquer, dans ce cadre rural, une déformation de *cadolle*, qui désigne en Bourgogne une cabane de berger ou de vigneron et, avec la graphie *cadaude*, un clapier à lapins dans un patois beauceron. Enfin, l'expression beauceronne *en cados* signifie sur le dos et on pourrait envisager une agglutination avec hotte en raison de la présence ancienne de vignes dans les environs.

- *Le Bois de Nivet* (IGN) – La carte topographique applique ce toponyme à la partie boisée du lieu-dit précédent, à la limite de Sermaise, là où le coteau nord de la vallée de la Renarde forme une butte qui s'avance entre celle-ci et un diverticule, situé entièrement sur le terroir de Sermaise et dénommé La Vallée du Puits ; ce Bois de Nivet couronne le haut de cette vallée. Il se situe, donc, en grande partie, sinon en totalité, sur Sermaise. L'attributif Nivet est probablement le patronyme d'un ancien propriétaire. Il existe une famille de ce nom à Dourdan. Une sorte de cabane basse se niche, mitage paysager relativement discret, sur le territoire de Boissy, en bordure de ce bois et le long du chemin rural, dit de Dourdan à La Ferté, ancien grand chemin, qui forme, au long de l'arête de la butte, la limite communale.

- La Croix à Renard (AI) – Lieu-dit de pied de coteau situé sous Le Bois de Nivet, en limite de Sermaise et touchant, par une pointe tournée

vers l'est, le territoire de Villeconin. Il se compose de onze parcelles, dont sept de bois ou lande. Parmi les quatre autres parcelles, une est de terre, les trois autres comprennent à la fois des bois, des terres et des constructions. Deux de celles-ci sont des maisons individuelles, la troisième, ancien élevage avicole industriel, abrita ensuite une discothèque. En ce qui concerne l'origine de ce toponyme, il convient de se rapporter à ce qui est dit, plus haut, en 1. a.

On peut ajouter qu'il est probable que le calvaire éponyme se situait à la limite des trois paroisses de Boissy, Sermaise et Villeconin, et constituait une « station » commune de leurs processions des Rogations respectives. On se trouve du reste ici au croisement de deux anciennes voies, le grand chemin de Dourdan à La Ferté et le chemin, actuellement presque complètement effacé, dit de Boissy-le-Sec à Montflich.

A gauche du chemin rural de Venant à Sermaise

- La Garenne de Venant (AI) – Ce lieu-dit couvre une vaste étendue du coteau qui domine le hameau au nord et comprend le fond de la vallée où passe (et coule par temps de pluie) le Ravin de Venant. Il comporte 149 parcelles dont 24 de terre, un potager, le reste en bois et landes. La plupart de ces parcelles sont petites ou très petites ; mais cinq pièces de terre ont une étendue variant de un à près de quatre ha. Parmi les bois, il existe surtout des micro-parcelles de quelques ares, mais quelques-unes sont plus étendues : la plus grande, qui dépasse 4 hectares, est peut-être l'ancienne réserve de chasse (garenne) du seigneur de Venant. Le fief de Venant était, en effet indépendant de la seigneurie de Boissy-le-Sec.
- *Les Terriers* (1805) – Sur le plan agricole ce toponyme désigne la partie occidentale du précédent. On peut donc penser qu'il évoquait des terriers de lapins de garenne.
- Au-Dessus de la Garenne (ZB) – Comme son nom l'indique, ce lieu-dit fait suite au précédent mais il s'étend également au-dessus des Cadottes. Situé sur le limon du plateau de la Petite Beauce, au-delà de la crête du coteau, il s'étend jusqu'à la limite de Sermaise. Il comprend treize parcelles, toutes de terre. Cinq sont d'étendue moyenne, la plus grande atteignant presque sept ha.
- La Ravine (ZA) – Petit lieu-dit dont le nom, d'après Simone Rivière²⁴, l'historienne de la vallée de la Renarde, désignait dans la région une exploitation d'affleurements de bancs d'argile employé pour la construction.

24. RIVIÈRE (Simonne), *La vallée de la Renarde*. Cahors, imp. Tardy-Quercy, 1981, in-8°, 152 p.

On peut, plus facilement, à cet endroit, évoquer une désignation hydrographique puisqu'il correspond au cône d'alimentation du cours d'eau intermittent qui revêt un caractère torrentiel après de fortes pluies et dévale, alors, au long de la route qui va de Marchais à Venant et même sur la chaussée de celle-ci. Il comprend quatre parcelles de terre, dont une seulement dépasse un hectare.

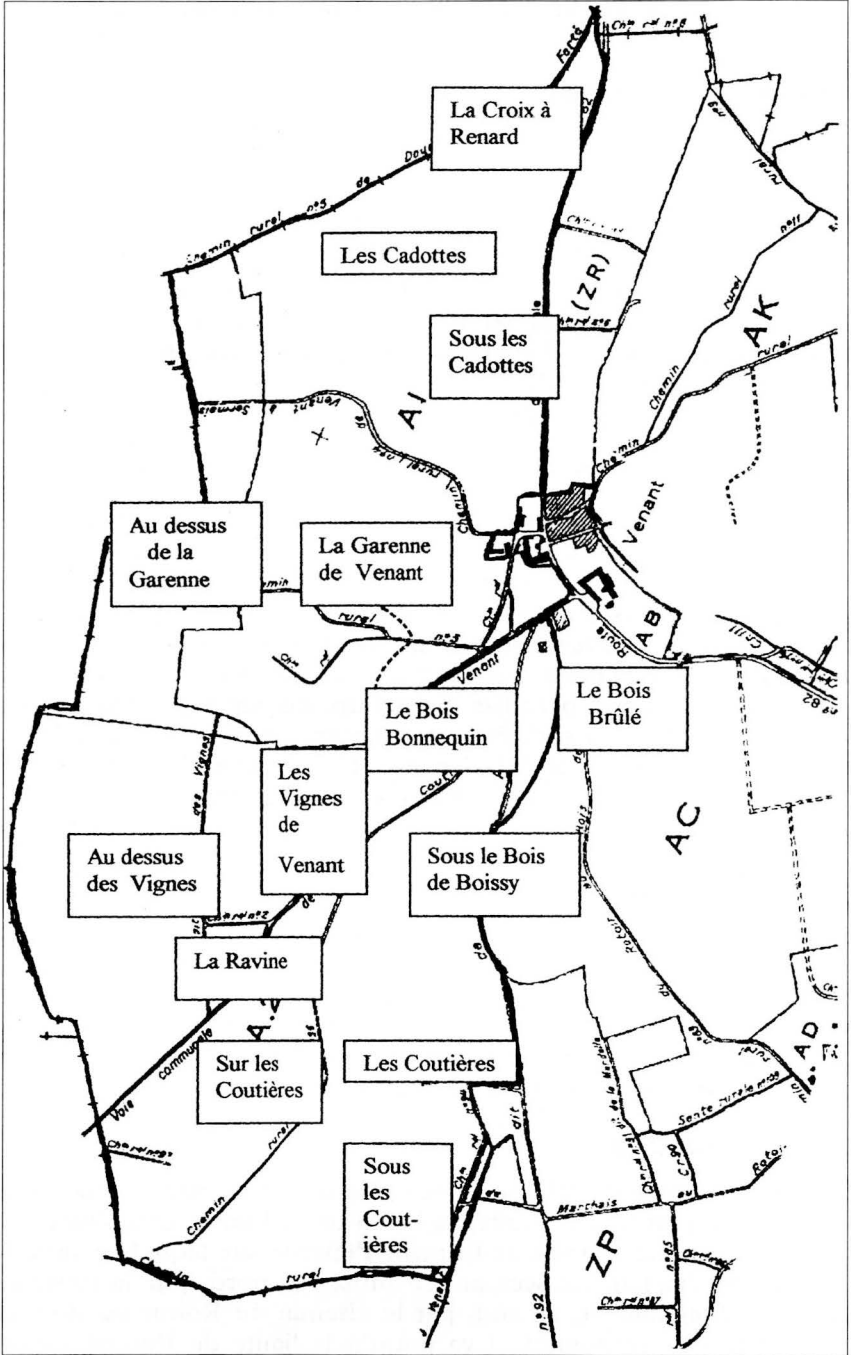
- *Au-dessus du Bois Bonnequin* (1824) – Sur le cadastre napoléonien, ce lieu-dit occupait l'emplacement du précédent mais s'étendait également sur la partie occidentale du suivant. La rectification et le recalibrage, au début du XX^e siècle, du chemin vicinal de Venant à Dourdan par Marchais, a probablement provoqué le sectionnement et la redistribution de ces parcelles, ce qui expliquerait sa suppression lors de la révision cadastrale ultérieure

- *Les Vignes de Venant* (ZB) – Lieu-dit situé à l'ouest de la Garenne et, comme elle, à flanc de coteau, il est extrêmement morcelé et comprend 153 parcelles, la plupart en lanières, dont la plus étendue dépasse à peine un demi-hectare. 31 de ces parcelles sont en terre et se situent juste à droite de la route de Marchais en montant vers le plateau ; les autres sont des bois ou des landes. Parmi ces 122 petites parcelles, beaucoup, découpées en lanières sur un versant exposé au sud, étaient des vignes avant l'abandon de la viticulture vers la fin du XIX^e siècle. Le souvenir de cette culture disparue et des vigneronns de Venant subsiste dans le nom de ce lieu-dit. La carte IGN le place, par erreur, de l'autre côté de la route de Dourdan.

- *Au-dessus des Vignes* (ZA) – La localisation topographique, indiquée par la locution adverbiale initiale de ce lieu-dit par rapport au précédent, est claire : il s'étend sur le plateau de limon au-delà de la crête du coteau des Vignes de Venant jusqu'à la limite de Boissy avec Sermaise ; puis, plus à l'ouest, avec Roinville-sous-Dourdan. Il se compose de neuf parcelles, toutes de terre, dont cinq de dimensions supérieures à un hectare et demi, la plus vaste atteignant presque 8 ha.

c. Secteur Venant ouest

Ce secteur correspond à la vallée sèche de la Renarde, en amont de Venant et comprend, en outre, le bas d'un vallonnement, s'embranchant à droite de celle-ci, et formant l'éperon sur lequel se situe le hameau de Plateau. Le secteur est limité, au nord, par la route de Venant à Marchais et, au sud, par le chemin du Rotoir au Bois de Boissy ; vers le nord-ouest, il va jusqu'à la limite de Roinville-sous-Dourdan ; au sud-ouest, il s'arrête aux lieux-dits inventoriés plus haut qui font partie du secteur Rotoir ouest.



Secteurs Venant nord et Venant ouest.

Le secteur comprend les lieux-dits ci-après.

- Sous le Bois de Boissy (AC) – Ainsi que son nom le situe, ce lieu-dit occupe le pied de la butte qui sépare la vallée de la Renarde de la Petite Vallée et sur les pentes de laquelle s'étend Le Bois de Boissy. Il est, lui même, en grande partie boisé et apparaît comme la continuation de ce dernier au-delà du pittoresque chemin d'exploitation forestière qui descend, à flanc de coteau, du Rotoir vers Venant. Sur un total de 24 parcelles, treize sont considérées comme bois et l'une d'entre elles mesure plus de 4 ha ; cinq parcelles de terre, dont trois dépassent 2 ha, se situent dans le fond de vallée. La dernière parcelle est cadastrée comme mare ; mais celle-ci a été comblée, il y a vingtaine d'années, pour faciliter l'exploitation des terres qui l'entouraient. Elle jouait cependant un rôle de régulation des eaux de ruissellement rassemblées par les ravins de Plateau et de Venant et par le fossé de la Petite Vallée. Au demeurant, après de fortes précipitations, une plus ou moins vaste étendue d'eau circulaire se recrée, non loin de son emplacement, en contre-bas du talus de la D 82, à la sortie nord du hameau.

- Le Bois Brûlé (ZA) – Situé juste au nord du précédent, ce lieu-dit occupe le fond de la vallée sèche. Il compte 17 parcelles, dont cinq sont des terres. Parmi celles-ci, une seule atteint presque neuf ha, alors que les quatre autres sont petites. Douze autres petites parcelles sont des bois ou des landes. Ce toponyme, très fréquent dans les campagnes françaises, s'applique en général à des bois qui ont été brûlés pour procéder à leur défrichement et dont les sols deviennent des brûlis. Au cas particulier, il semble que ce défrichement n'ait pas été complet ou que la forêt ait repris du terrain.

- Bois Bonnequin (ZA) – Lieu-dit situé entre le précédent et la route de Venant à Dourdan. Il se divise en dix parcelles dont trois seulement sont des bois ; l'une d'entre elles atteint près de 2 ha, les deux autres sont de petite étendue. Parmi les sept parcelles de terre, il n'y en a que trois dont la superficie dépasse un hectare. L'étymologie de Bonnequin est incertaine. Un bonnequin était, à la fin du XIII^e siècle, une pièce d'argent valant $\frac{2}{3}$ du gros tournois de Saint Louis, soit 8 deniers ; mais quel pourrait être le rapport entre cette monnaie divisionnaire et le bois en question ? La valeur d'un bonnequin est trop faible pour avoir été le prix d'une transaction portant sur ce bois qui devait être, à l'époque, plus étendu qu'aujourd'hui. On peut penser éventuellement à la trouvaille d'un petit trésor de piécettes d'argent qui aurait été accumulé dans une tire-lire de l'époque.

Le terme *bonne*, qui forme le préfixe, n'est pas toujours le féminin de l'adjectif « bon » puisque qu'il peut signifier « borne » dans certains dialectes de langue d'oïl. Cette signification est en tout cas retenue par les étymologistes pour le village de *Bonne*, ancien nom de Chararande. Le suffixe *-quin*, évoque le vieux français *Quint*, le cinquième, que l'on connaît surtout par l'empereur Charles-Quint et, un peu moins, par le pape Sixte-Quint.

Ce bois pourrait donc être un « bon cinquième » d'autre chose ou s'être trouvé situé près d'une « cinquième borne » de la voie antique (le chemin de Paris) qui passe à son pied. Mais, à partir de quelle origine cette borne était-elle ainsi numérotée ? Il convient de remarquer, sans en tirer de conclusion définitive, que ce lieu-dit se situe à environ 5 milles romains du carrefour de l'Aulnay à Saint-Yon où la D 82, héritière moderne de la voie romaine de la vallée de la Renarde, se sépare de la route menant d'Arpajon à Dourdan par la vallée de l'Orge, tracé qui était celui d'une voie romaine plus importante.

Enfin, une autre piste étymologique, animale celle-là, pourrait être fournie par le vieux mot français *bouquin* qui désignait, non un livre, mais un bouc (voir bouquetin) et aussi un lapin mâle ou un lièvre. Le toponyme résulterait alors d'une transformation de bou en bonne.

- *Sous le Bois Bonnequin* (1824) – Le cadastre napoléonien désignait ainsi la partie basse du lieu-dit précédent qui n'est pas boisée et se trouve la plus proche de Venant. Rappelons que ce premier cadastre distinguait également le lieu-dit Au dessus du Bois Bonnequin par un souci, sans doute, de symétrie toponymique que l'on a déjà constaté dans d'autres secteurs de la commune et que l'on retrouve autour des Coutières, dont il va être question à l'article suivant.

- Les Coutières (ZA) – Vaste lieu-dit, essentiellement boisé, comprenant 130 parcelles et occupant, jusqu'à la limite de Roinville, le bord septentrional du vallonnement se détachant, vers le nord-ouest, de la vallée de la Renarde entre le Bois Bonnequin et le Bois des Sablons (voir secteur Rotoir nord). Il s'étend également sur le coteau nord de ce vallon. A part une parcelle de terre et une de lande, qualifiée de friche, mesurant, chacune, un peu plus d'un hectare, le reste du lieu-dit est composé de micro-parcelles, la plupart de bois et quelques-unes de landes en friche.

On considère localement ce toponyme comme une déformation de « gouttière » ; du reste, l'ancienne ruelle des Coutières, au hameau du Rotoir, qui allait en direction de ce lieu-dit et figure sous ce nom dans le plan d'alignement des rues de la commune qui date de 1863, est

maintenant désignée comme la sente des Gouttières. Qui plus est, la partie haute du vallon, située sur la commune de Roinville, est désignée comme Les Gouttières de Plateau.

Il semble, toutefois, qu' il convienne ici d'abandonner l'étymologie dite populaire et de recourir à la linguistique ; il est, en effet, possible de se référer à Coutières, un village des Deux-Sèvres, dont le nom découle du latin *costa*, côte, qui combiné avec le suffixe *-aria* signifie terrain en pente ; ce qui est bien le cas de ce lieu-dit. *Coustièro*, en provençal du Languedoc, a le sens de coteau et de versant, signification que l'on retrouve, francisée, dans le vignoble bien connu des Costières du Gard. Le plan de 1805 mentionne du reste, à peu près à cet emplacement, Les Costeaux. Quant à l'ingénieur géographe, auteur du levé de 1822, il inscrit notre toponyme comme Les Coteslières, cacographie proche de *coste*, l'ancienne orthographe de côte, en admettant que se soit produit un glissement de l's de la première à la deuxième syllabe. On remarque que ce lieu-dit est situé sur cette carte plus à l'est que sur le cadastre contemporain et se trouve placé à l'emplacement du Bois Bonnequin. Il est vrai que le lieutenant au Corps Royal des Ingénieurs Géographes, responsable de ce levé, se nommait M. Faulte... Il a du reste mentionné sur celui-ci une commune de Venant qui n'a jamais existé.

- Sous les Coutières (ZA) – Lieu-dit de dimensions plus réduites que le précédent et occupant le fond du vallonement au sud et, comme l'indique la préposition de situation sous, en contre-bas des Coutières. Il se compose de neuf parcelles de terre, dont trois dépassent un hectare de superficie.

- Sur les Coutières (ZA) – Ce lieu-dit de rebord de plateau s'étend de la crête du coteau des Coutières et du Bois Bonnequin à la limite de la commune de Roinville et à la route de Venant à Dourdan ; il comprend dix parcelles, dont neuf de terre et une de bois. Ces parcelles sont de faible étendue, sauf une de celles de terre qui dépasse 15 ha. La préposition de situation sur apparaît bien revêtir, ici, son sens habituel qui équivaut à au-dessus, d'autant que ce toponyme sur le plan de 1805 était désigné comme Au-dessus des Costeaux.

Au total, le toponyme Coutières, qui se retrouve sur trois lieux-dits de la commune de Boissy et s'étend, quoique déformé, sur celle de Roinville, constitue un autre de ces méga-microtoponymes comme nous en avons déjà rencontrés aux Chanteloups, aux Madeleines ou aux Petits Boissys. Il correspond à une entité géographique bien précise, celle d'un vallon du bassin supérieur de la Renarde, parcouru par un cours d'eau intermittent.

• Le Ravin de Plateau (IGN) – Cette indication, qui figure sur la carte topographique de l'IGN à l'emplacement des Coutières, constitue autant un hydronyme qu'un toponyme : il désigne, en fait, un secteur correspondant au cône d'alimentation et au vallon du cours d'eau intermittent précité. Celui-ci constitue l'amorce du ravin de Venant que l'on retrouve, plus bas, autour du hameau. Comme la Misère, ce ravin est une relique de l'ancien système hydrographique du bassin supérieur de la Renarde. Il figure en trait plein sur le levé de 1822. L'attribution à Plateau risque de prêter à confusion. En effet, il ne s'agit pas de la partie du vallonnement des Coutières qui s'amorce au nord du hameau de ce nom, dans le Bois du Pain Perdu, mais d'un ravin étroit où coulent, après de fortes pluies, des eaux de ruissellement dont le bassin d'alimentation se creuse, sur le plateau, en direction du hameau de Marchais de la commune de Roinville-sous-Dourdan. Ce ravin forme, à cet endroit, la limite entre cette dernière et celle de Boissy-le-Sec. En fait, c'est ce lit d'un cours d'eau intermittent qui devrait plus exactement être désigné, en fonction de son origine géographique, comme le Ravin du Plateau.

CONCLUSION

Au terme de cette longue exploration du terroir de Boissy-le-Sec, à travers sa micro-toponymie, on ne peut que souligner combien la mémoire des lieux-dits comporte, pour l'historien comme pour le géographe, de richesses ; mais souvent aussi une vaste marge d'incertitude quant à l'origine et la signification des termes inventoriés. Il est possible, mais non certain, qu'une analyse linguistique plus poussée aurait permis de lever certaines incertitudes. Car, dans les cas nombreux où diverses significations nous paraissent aujourd'hui possibles, il nous manquera toujours la connaissance approfondie du contexte humain et de l'environnement naturel qui ont présidé, au cours des siècles écoulés, à la délimitation et à la désignation de telle ou telle partie du terroir.

La plupart de ces délimitations et désignations ont sûrement été modifiées à de nombreuses reprises et la toponymie actuelle constitue un palimpseste linguistique dont les couches successives ne peuvent souvent pas être distinguées, et a fortiori analysées. Même pour un événement récent et relativement bien documenté, la révision du cadastre de la commune en 1961, nous ignorons aujourd'hui les motifs précis pour lesquels, dans telle ou telle partie du terroir, certains lieux-dits ont été supprimés et d'autres déplacés, tandis que,

dans quelques cas, de nouvelles dénominations ont été alors adoptées. L'évolution de la toponymie se place au sein d'une matière vivante qui ne livre pas tous ses secrets.

BIBLIOGRAPHIE

VINCENT (Auguste), *Toponymie de La France*. Brionne, Gérard Montfort, 1988 réédition de l'ouvrage paru à Bruxelles en 1937.

DAUZAT (Albert) et ROSTAING (Charles), *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*. Paris, Librairie Guénégaud, seconde édition revue et complétée de l'ouvrage paru à la librairie Larousse en 1963.

ROSTAING (Charles), *Les noms de lieux*. Paris Presses Universitaires de France, 1945, Collection « Que sais-je ? ».

DEROY (Louis) et MULON (Marianne), *Dictionnaire des noms de lieux*. Paris, Dictionnaire Le Robert, 1992.

PICOCHÉ (Jacqueline), *Dictionnaire étymologique du Français*. Paris, Dictionnaire Le Robert. 1994.

PEGORIER (André), *Les noms de lieux en France, glossaire de termes dialectaux*. Paris, Institut Géographique National (Commission de toponymie) 2^e édition revue et complétée par Sylvie LEJEUNE. Paris, 1997.

DOBLER (Jean-Pierre), *Boissy-le-Sec, une commune entre Beauce et Hurepoix*. Boissy-le-Sec, ECOMAR, 2002.

ROBLIN (Michel), *Le terroir de Paris aux époques gallo-romaine et franque*. Paris, A et J. Picard, 1971, in 8^o, 496 p.

Les Cochin au Coudray-Montceaux A propos d'une vieille lettre retrouvée

par Philippe RÉGIBIER

Des amis m'ont fait don récemment d'une petite lettre, démunie de son enveloppe, adressée donc à un destinataire inconnu, mais portant le nom du lieu de son expédition, une date et une signature. En voici le texte.

« La Roche, Le Plessis-Chenet (Seine-et-Oise)
15 juillet 1860.

Cher Monsieur et ami,

On me dit que Mgr de Montauban vous attaque et nous attaque dans le Monde d'hier ; je vais demander le numéro, mais je veux vous prier de nous dire de suite quelles sont vos intentions et de ne rien rendre public sans nous être concertés. Il y a plus d'un piège dans cette querelle qu'on cherche depuis longtemps, et qu'on attaque indirectement ; il faudra bien la relever un jour, et, pour moi, je le souhaite, mais encore faut-il choisir son moment, son terrain, son langage.

Et votre livre sur la campagne de Rome ? Mon voisin le G^{al} Oudinot, me pose souvent cette question.

Mille cordiales amitiés.

Aug. Cochin »

C'est d'abord, bien sûr, la proximité du lieu-dit, le Plessis-Chenet, sur le territoire de la commune du Coudray-Montceaux, mais aussi la notoriété du nom du signataire de la lettre, Cochin, qui ont incité le Corbeillois que je suis à tirer au clair le contenu de cet étrange document.

Voici le fruit de mes recherches qui apporte des éléments peu connus sur un point d'histoire locale, celle du château de La Roche, au Coudray-Montceaux et de ses habitants d'alors, et sur un point d'histoire tout court, le contenu d'une lettre à resituer dans son temps.

Laroche, Les Epins (Henri (1^{er} & 2^e))

1^{er} Juillet 1860.

Cher Monsieur et ami,

On me dit que M^{gr} de Montauban
vous attaque et nous attaque dans le
Monde d'hier; je vais demander le
numéro, mais je veux vous prier de
nous dire de suite quelles sont vos
intentions et de ne rien rendre public
sans nous être concertés. Il y a plus
d'un piège sous cette querelle qu'on
cherche depuis longtemps, et qu'on
attaque indirectement; il faudra bien
la relever un jour, et, pour moi,
je le souhaite, mais encore faut-il
choisir son moment, son terrain, son
langage.

Et votre livre sur la
campagne de Rome? Mon voisin
le G^{ral} Oudinot, me pose souvent
cette question.

Mille cordiales amitiés

Auf Locking

I - LA FAMILLE COCHIN

Augustin Cochin, qui signe la lettre et qui était bien, vérification faite, le propriétaire et l'occupant de La Roche à cette époque, appartenait à cette famille de notables parisiens parmi lesquels on trouve, entre autres, au XVIII^e siècle, l'abbé Cochin fondateur de l'hôpital qui devait porter son nom, mais aussi des personnages éminents, des maires d'arrondissement, des députés, des créateurs ou administrateurs d'institutions charitables liés à la vie publique de leur temps.

Claude

A la fin du XVII^e siècle, était établi au village de Montlhéry, au sud de Paris, un marchand d'étoffes nommé Claude Cochin qui vint, vers 1685, s'installer à Paris, rue Saint-Jacques, où il se fit une place dans la bourgeoisie commerçante de la capitale. Membre du conseil de fabrique de sa paroisse, il prenait aussi le temps de s'occuper, en marge de ses activités professionnelles, d'œuvres de charité. Il y a lieu d'insister sur ce dernier point car la plupart de ses descendants eurent cette même préoccupation de soulager la misère qu'ils voyaient autour d'eux, dans le cadre de leurs convictions religieuses qui tenaient une grande place dans leur vie.

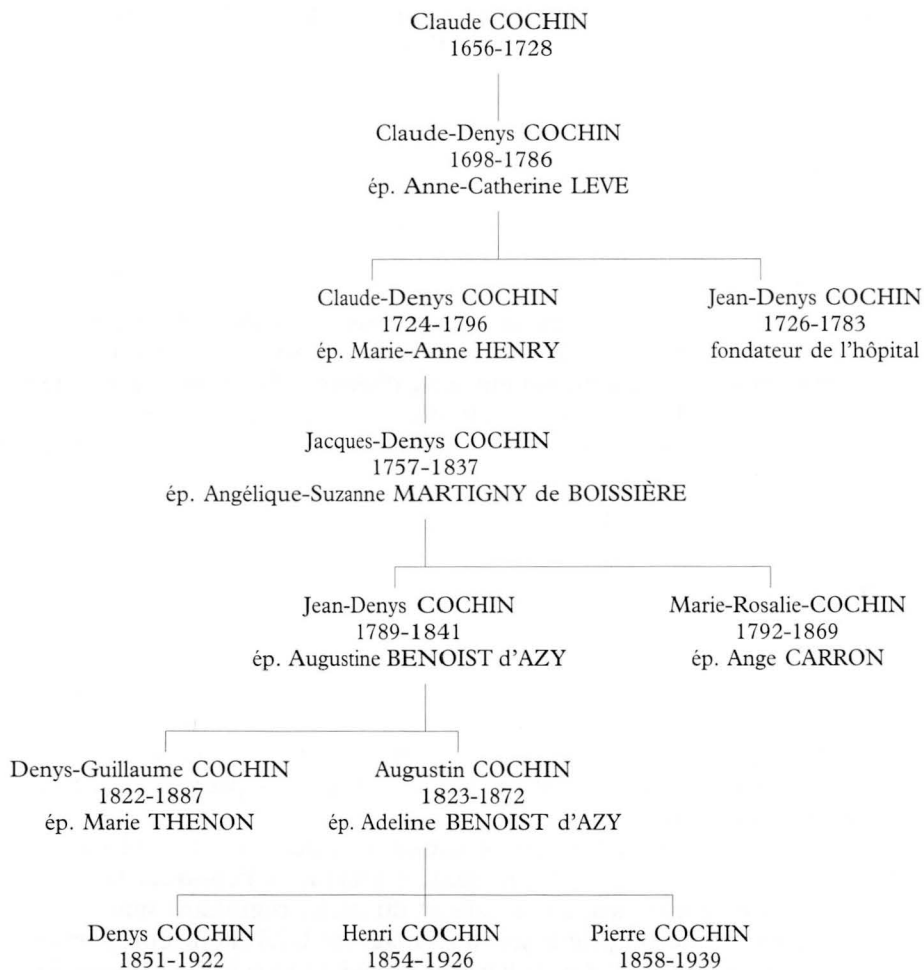
Claude-Denys

Claude Cochin eut un fils, Claude-Denys, qui pratiqua, lui aussi, le commerce des tissus et des draps, mais fut également collecteur et administrateur de l'Hôpital Général et des Enfants Trouvés, nommé à ce poste par le roi, en raison de « votre capacité et votre intelligence pour les affaires, ainsi que votre charité envers les pauvres ¹ ». Il fut également échevin de Paris.

Ses multiples activités lui permettaient de s'adonner, par ailleurs, à une passion qui était, au demeurant, répandue à l'époque, la botanique. Son père avait acquis, au début du siècle, regrettant sans doute sa campagne, une propriété sise au village de Châtillon, comportant un grand jardin, dont il devait hériter, et où il se livrait à la culture des

1. Cité par L.-H. WINNIE, *Family Dynasty, Revolutionary Society. The Cochins of Paris, 1750-1922*. Westport (Connecticut), Greenwood Press, 2002, en note p. 15. A cette thèse américaine, riche en renseignements sur les Cochin, je me suis souvent référé.

Arbre généalogique simplifié d'Augustin COCHIN



plantes rares. Il y recevait de nombreux visiteurs, au nombre desquels J.-J. Rousseau. Sa réussite était telle qu'un livre fut écrit à son sujet sous le titre « Jardin des Curieux »².

Jean-Denys

Des trois enfants du botaniste, le plus célèbre est Jean-Denys, dont parle longuement le biographe Michaud (qui le prénomme par erreur Jacques-Denys), dont nous tirons les renseignements suivants.

Né en 1726, il fut très tôt tenté par l'état ecclésiastique et songea d'abord à se faire chartreux mais il était trop jeune pour cela. Sous la direction du curé de Saint-Benoît, la paroisse de la famille, il entra au séminaire et reçut la prêtrise. D'abord vicaire à Saint-Etienne-du-Mont en 1755, il fut nommé l'année suivante curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, dans un quartier alors fort déshérité. Très attaché à ses paroissiens qui le voyaient « tour à tour au confessionnal et dans la chaire », il se consacra d'abord, en marge de son sacerdoce, et bien que de santé fragile, en recueillant des fonds autour de lui, à aider à construire des maisons pour les nécessiteux, à établir un ouvroir pour les personnes âgées, à améliorer l'école des filles devenue insalubre. Mais son œuvre la plus marquante fut la création d'un hôpital pour les malheureux. « Ce fut en 1780 qu'il conçut l'idée de fonder un hospice pour les pauvres du faubourg Saint-Jacques. Il fit paraître un prospectus, où il annonçait qu'il consacrait à cette entreprise un fonds de 37.000 fr., dont il avait la disposition. Les aumônes furent abondantes. La même année, Viel, architecte, traça le plan de l'hospice, et veilla gratuitement à sa construction. La première pierre fut posée par deux pauvres de la paroisse, et, au mois de juillet 1782, les sœurs de la charité prirent possession du bâtiment et reçurent les malades »³. L'abbé ne vit pas longtemps son œuvre porter ses fruits, car il mourut l'année suivante. Il avait écrit quelques livres de piété, et ses prêches, contre sa volonté d'ailleurs, furent publiés après sa mort. Michaud précise à ce sujet : « Ses héritiers jugèrent à propos de ne pas se conformer, sur ce point, à ses intentions. Le produit de ses œuvres posthumes fut consacré à l'hospice Cochin. Les prêches de Cochin et ses autres ouvrages, d'après la manière dont il les composait, fourmillent nécessairement de négligences ; le style a été revu. »⁴

2. Cité par M. LEROUX et M. BARBIER, *Châtillon aux portes de Paris*. Ville de Châtillon, 1998, p.133.

3. MICHAUD, *Biographie universelle ancienne et moderne*. Paris, chez Michaud frères, libraires, 1813, tome IX, pp. 163 et 164.

4. *Ibid.*, tome IX, p. 164.

L'hospice de l'abbé Cochin, qui était composé d'un bâtiment central et de deux petites ailes, comptait à l'origine quatre salles et trente-huit lits. Il s'élevait, comme on peut le voir sur le plan de 1839 joint à l'*Histoire de Paris*, de Dulaure ⁵, à l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue Méchain, tout près de l'Observatoire. Il est maintenant englobé dans l'actuel hôpital Cochin.

Je ne peux pas clore l'évocation du bon abbé Cochin, arrière-grand-oncle d'Augustin, sans reproduire ici un petit texte plein de saveur le concernant, qui m'a été révélé par un actuel descendant de cette illustre famille. Il figure dans un ouvrage paru en 1834, intitulé *Souvenirs de la marquise de Créquy 1710-1802* publié d'après le présentateur, qui n'est pas nommé et serait un certain de Courchamps « aventurier des lettres » d'après le Larousse ⁶, à partir de notes retrouvées chez la marquise. Quoi qu'il en soit, le récit vaut, pour son humour, de figurer ici : il raconte le « miracle » de l'abbé Cochin.

« In illo tempore, l'abbé Cochin demeurait au séminaire de Saint-Sulpice, où ses parents lui donnaient, tous les mois, pour ses menus plaisirs, un double louis qu'il dépensait en aumônes. Au nombre de ses pensionnaires, il y avait une pauvre mère de famille que l'abbé trouva un jour de congé devant la porte du séminaire, où elle attendait sa sortie pour se recommander à sa charité, à propos de je ne sais quel surcroît de misère et d'affliction. On était à la fin du mois, et l'abbé Cochin lui répondit qu'il fallait attendre encore quelques jours pour la raison qu'il n'avait plus d'argent. Voilà cette femme qui lui soutient que la chose est impossible, et que si peu qu'il lui donne, il lui rendra la vie. L'abbé proteste en baissant les yeux qu'il ne possède pas même un denier. Enfin la pauvre femme a l'air d'extravaguer ; elle s'écrie qu'il est un Saint ! qu'il est dans le cas d'opérer des miracles ! et que s'il veut prendre seulement la peine de fouiller dans sa poche, elle est bien assurée qu'il y trouvera quelque chose à laquelle il ne s'attend pas et qui suffira pour ses besoins du moment. Pour en avoir la paix, le saint abbé s'apprête à retourner sa poche ; mais en y fouillant, voilà qu'il y trouve, à sa grande surprise, trois pièces de six francs... L'abbé les donna tout de suite à cette malheureuse femme, et puis il court s'agenouiller, avec une joie remplie d'humilité, dans la chapelle de la Bonne-Vierge à Saint-Sulpice, où il passa le reste de la journée en actions de grâce pour la vertu miraculeuse que Dieu avait eu la gratuité de mettre en lui, et dans le trouble d'un saint effroi pour cette portion de la puissance divine dont il était devenu dépositaire.

En rentrant au séminaire, il entend crier : Le voilà ! Le voilà – Humilions-nous, se dit-il, humilions-nous !... – Par ma foi ! Cochin, tu m'as joliment impatienté, lui cria son camarade de cellule qui l'attendait à la porte ; tu m'as laissé ta culotte au lieu de la mienne où j'avais dix-huit

5. J.-A. DULAURE, *Histoire physique, civile et morale de Paris*. Paris, Furne et Cie, 1839.

6. *Nouveau Larousse illustré*. Paris, Lib. Larousse, s.d., [vers 1900], tome 3, p. 391.

francs... Jugez du désappointement du jeune thaumaturge ! Le bon Curé de Saint-Jacques contait cette histoire de la manière la plus charmante »⁷.

Claude-Denys

Jean-Denys, l'abbé, avait un frère prénommé Claude-Denys, qui a laissé moins de traces dans l'histoire, mais c'est de lui que descend la lignée des Cochin de La Roche. Membre de la corporation des marchands d'étoffe à la suite de son père et acquéreur, en même temps, d'un office de comptable payeur de rentes de la mairie de Paris, il consacra beaucoup de son temps aussi à soutenir l'hospice fondé par son frère, tout autant contre le nouveau curé de Saint-Jacques que contre certains paroissiens, dans le cadre difficile de la nouvelle réglementation des hôpitaux. Un temps membre de la commune de Paris, il trouva aussi le temps de s'occuper des revenus du clergé et de l'approvisionnement de Paris pendant la Révolution, et mourut en 1796. Il avait eu quatre enfants, dont l'un, le troisième, est l'aïeul de notre Augustin, et l'acquéreur du domaine de La Roche.

Jacques-Denys

Celui-ci, né en 1757, se prénomma Jacques-Denys. C'est le premier des Cochin qui fréquenta l'université. D'abord administrateur de l'hôpital Cochin, il eut un temps un cabinet d'affaires puis se mêla de politique. Maire du XII^e arrondissement, à l'époque quartier du Panthéon, où il s'occupa surtout (tradition de famille) de la création d'écoles, il fut élu, en 1824, député et siégea dans les rangs de la monarchie constitutionnelle. Il était partisan de l'ordre, familial et moral, entretint sa fortune et acquit des biens immobiliers. C'est lui qui acheta, en 1798, au Coudray-Montceaux, le château de La Roche, et en 1812, celui, voisin, de Montceaux, auxquels étaient annexées des fermes. Jacques-Denys disparut en 1837. Deux enfants lui étaient nés de sa femme Angélique Martigny de La Boissière : Jean-Denys-Marie et Marie-Rose.

Jean-Denys-Marie

Jean-Denys-Marie, venu au monde en 1789, fut un temps avocat. Marié à Augustine Benoist d'Azy, fille d'un conseiller d'État sous la

⁷ *Souvenirs de la marquise de Créquy, 1710 à 1802*. Paris, Librairie de Fournier jeune, 1834, tome II, pp. 160 à 162.

Restauration, député du Maine-et-Loire, fait comte par Charles X et fidèle légitimiste, il devint veuf, en 1827, après huit ans de mariage. Il était, depuis 1826, comme son père, maire du XII^e arrondissement, maire aussi du Coudray-Montceaux, et il fut élu deux fois député. Mais, comme son père, son aïeul et son bisaïeul, il consacra beaucoup de son temps à tenter de soulager la misère qu'il voyait autour de lui. Parmi bien d'autres interventions dans ce sens, il organisa des distributions aux enfants pauvres de son quartier, en logea dans des maisons louées à ses frais, et participa, à ses frais encore, à la construction d'une vaste maison d'école pouvant contenir mille enfants et gérée, un certain temps, sur ses propres deniers. Il créa, sur la montagne Sainte-Geneviève, les premières « salles d'asile »⁸ pour les petits enfants, y faisant lui-même un moment la classe. Il fonda une maison de refuge dans un ancien couvent pour les mendiants et les chômeurs, organisa des hôpitaux temporaires pendant l'épidémie de choléra de 1832, participa à la réforme du Mont-de-Piété, et soutint même la création du chemin de fer de Paris à Orléans.

Jean-Denys-Marie Cochin décéda en 1841, à l'âge de cinquante-deux ans.

Augustin

Jean-Denys-Marie eut deux garçons, Augustin, qui fait l'objet de cette étude, et Henry-Guillaume, dont on parle peu.

Augustin naquit le 11 décembre 1823, à Paris, sans doute dans la maison familiale de la rue Saint-Jacques dont avait hérité son père. Cette maison était située à proximité de l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, de l'autre côté de la rue.

Augustin fut frappé très jeune par un malheur irréparable : il perdit sa mère en 1827, alors qu'il n'avait pas encore quatre ans. C'est un ouvrage du comte de Falloux⁹, qui fut un de ses plus proches amis, qui nous donne des précisions sur ce tragique événement et sur ses années de jeunesse. Augustine Cochin, sa mère, « cette femme charmante, dont les contemporains aimaient à vanter l'esprit, [...] succomba à la fleur de l'âge, victime de son dévouement ; elle veillait au chevet de ses enfants atteints du croup, et les avait déjà mis hors de danger, quand elle fut emportée elle-même par la maladie dont elle venait de les sauver »¹⁰.

8. On désignait sous ce nom des établissements publics destinés à recevoir de très jeunes enfants, de deux à six ans. L'idée en était venue d'Angleterre. Ils furent remplacés par les écoles maternelles. Jean-Denys-Marie publia en 1833 un *Manuel des salles d'asile*.

9. Cte de FALLLOUX, *Augustin Cochin*. Paris, Librairie académique Didier et Cie, 1875.

10. *Ibid.*, p. 16.

Bouleversé par ce drame, le père abandonna sa charge d'avocat pour s'occuper surtout, comme on l'a vu, d'œuvres de charité et donna à son fils, qui avait en réalité les prénoms de Pierre-Suzanne, celui d'Augustin. Toute sa vie, Augustin regretta cette mère à peine entrevue : il écrivait encore à un ami, en 1869 : « Je n'ai jamais eu dans ma vie qu'une envie sans mesure, c'est le bonheur d'avoir une mère »¹¹.

Les activités charitables nombreuses de Jean-Denys, auxquelles s'ajoutait son rôle dans les affaires publiques, l'obligèrent à inscrire ses deux fils au collège Rollin, qui se trouvait dans le quartier Saint-Jacques. Augustin avait neuf ans, il était pensionnaire, comme c'était la règle, et ne sortait que rarement. Il souffrit beaucoup de cet isolement. Une lettre qu'il écrivit à son père à cette époque en porte témoignage : « J'ai toujours des larmes aux yeux quand je pense à vous, ô mon bon papa, et le soir, dans mon lit, en pensant à Dieu, je lui demande votre conservation, et cela me fait du bien »¹². La solitude, on le voit, le rapprochait de Dieu. Il écrivait encore à son père, avant de faire sa première communion : « Vous et un élève que je n'aimais pas d'abord, qui vient de faire sa première communion saintement, et avec qui je suis lié, m'avez fait sentir plus que jamais l'importance des choses religieuses, la sublimité de la religion »¹³. Cet attachement à la foi ne le quittera pas sa vie durant.

Augustin fit sa philosophie, et obtint, en 1841, son baccalauréat. Il avait pu enfin regagner la maison familiale. Un nouveau malheur le frappa, la même année, la mort de son père, qu'il venait de retrouver, et que si rapidement il perdait. Ce fut pour lui une terrible épreuve. Il n'avait que dix-sept ans...

Il suivit alors le cours de l'École de droit, tout en fondant, avec des amis, une conférence de Saint-Vincent-de-Paul dans le faubourg Saint-Jacques, et, un peu plus tard, une société de secours mutuel pour les ouvriers et un patronage du dimanche pour les jeunes apprentis. Devant leurs membres, il prenait souvent la parole et commençait ainsi à exposer ses idées sur la société idéale telle qu'il la voyait.

Docteur en droit, il s'inscrivit au barreau de Paris où il pratiqua quelque temps. Voici comment son ami Falloux le dépeint, lors de cette première période de sa vie d'homme :

« Ainsi Augustin Cochin se livrait déjà tout entier au travail, à l'amitié, à la charité. Dès vingt ans, lorsque, d'ordinaire, on ne donne que des espérances, il pouvait déjà présenter des œuvres ; il n'y eut point pour lui de transition entre l'enfant et l'homme mûr. En pleine possession de son

11. Lettre à Th. de Soland, citée par Cte de FALLLOUX, *op. cit.*, p. 17.

12. Cité par Cte de FALLLOUX, *ibid.*, pp. 19 et 20.

13. Cité par *id.*, *ibid.*, p. 21.



*Augustin Cochin.
Frontispice de l'ouvrage
du C^{te} de Falloux,
Augustin Cochin.
Paris, Librairie
Académique Didier et
Cie., 1875.*

indépendance, maître d'une fortune qui le plaçait au dessus de l'aisance, il ne se laissa point enivrer ; il demeura jeune sans étourderie et devint sérieux sans pédantisme, à l'âge où les qualités, comme les défauts, ne savent pas encore se défendre de l'exagération. Une abondante chevelure blonde, des yeux bleus vifs et doux, un sourire cordial, une physionomie et un esprit qui passaient sans effort de l'enjouement à la gravité, tout en lui était attrayant ; tout le rendait séduisant pour le monde, et pouvait lui rendre le monde séducteur. Mais à mesure qu'il s'était approché du danger, il avait redoublé de fidélité à sa foi, comme le navigateur qui pressent la tempête fixe une main plus ferme sur le gouvernail et un regard plus vigilant sur la boussole. Augustin Cochin entra donc résolument, et pour n'en jamais sortir, dans les rangs de cette jeunesse d'élite qui poursuivait alors avec la plus pure ardeur le plus noble idéal : dans la vie politique, la liberté chrétienne ; dans la vie privée, le bonheur chrétien »¹⁴.

14. Cte de FALLoux, *op. cit.*, pp. 31 et 32.

La Seconde République venait d'être instaurée, après des journées agitées où il avait servi dans la Garde nationale, et Louis-Napoléon avait été élu président, quand Augustin se maria, en 1849. Il épousa Adeline Benoist d'Azy, sa cousine, la nièce de sa mère, et il devait toujours considérer la famille Benoist d'Azy comme sa propre famille, lui qui avait tant souffert de la solitude. Son oncle et beau-père, le comte Denys Benoist d'Azy, député de la Nièvre et vice-président de l'Assemblée nationale, eut, nous dit Falloux, « une influence décisive sur sa carrière ». Il le présenta au vicomte de Melun qui l'introduisit dans le milieu auquel appartenaient ces hommes éminents de l'époque connus sous le qualificatif de « catholiques libéraux » au nombre desquels on trouvait Montalembert, l'abbé Dupanloup, et bien d'autres auxquels il devait se lier d'amitié, défenseurs, comme lui, de l'indépendance de la religion et du pouvoir temporel, et refusant à ce dernier de se servir de l'Eglise comme moyen de légitimation.

Augustin venait d'écrire son premier ouvrage important, un *Essai sur la vie, les méthodes d'instruction et d'éducation des établissements d'Henri Pestalozzi*, un pédagogue suisse du début du XIX^e siècle, admirateur de J.-J. Rousseau, qui consacra sa vie à tenter, avec de faibles moyens, d'améliorer l'éducation des enfants pauvres, en les intéressant à l'agriculture et en faisant l'acquisition, à ses frais, de fermes pour en accueillir un certain nombre. Il avait d'ailleurs, sur un sujet voisin, déjà écrit une notice sur « Mettray », publiée dans la revue des *Annales de la charité*. C'était un sujet d'actualité. Sur le territoire de cette petite commune d'Indre-et-Loire avait été fondée, en 1839, une « colonie agricole et pénitentiaire » destinée à recueillir six cents jeunes détenus, âgés de sept à vingt ans, à leur donner une éducation morale et religieuse et une instruction, à leur apprendre un métier et surtout à leur faire aimer l'agriculture.

En décembre 1848, au lendemain de son élection à la présidence de la République, le prince président forma son ministère et donna à Falloux le portefeuille de l'Instruction publique et des Cultes. Ce dernier n'accepta le poste que dans le but d'y présenter une loi sur la liberté de l'enseignement. Il constitua donc une commission composée, entre autres, de Thiers, Cousin, Saint-Marc-Girardin, mais aussi de Montalembert, Dupanloup, et Augustin Cochin qui commençait là sa vie publique. La loi qui en résulta, en 1850, connue sous le nom de loi Falloux, réduisait, on le sait, le pouvoir de l'université dans l'enseignement et y instaurait la prépondérance du clergé.

Augustin avait emménagé avec son épouse dans une maison entre cour et jardin, située au 25 de la rue Saint-Guillaume, à l'emplacement de l'actuelle bibliothèque de l'école des Sciences politiques et il allait être nommé maire adjoint de son arrondissement.



*Adeline Cochin.
Frontispice de l'ouvrage
de Mme Augustin Cochin,
Méditations. Paris, Librairie
de l'Art Catholique, s.d.*

C'est à cette époque que se produisit un événement qui devait beaucoup agiter le milieu des catholiques libéraux, l'expédition de Rome. Le pape Pie IX, face à l'agitation révolutionnaire qui secouait la ville sainte et avait entraîné l'assassinat d'un de ses ministres, avait quitté Rome au commencement de 1849. Le prince président envoya, sans succès, le général Oudinot pour reprendre la ville, mais il tenta en même temps d'obtenir du Saint-Père des réformes, qui furent refusées. Il fallut l'intervention massive des troupes autrichiennes, espagnoles et napolitaines pour que le pape puisse être rétabli. Mais le refus de Pie IX d'accepter les réformes de Louis-Napoléon avait fort mécontenté ce dernier.

Les catholiques libéraux, qui avaient vu assez favorablement, en 1848, l'instauration de la république, pensant, non sans quelque utopie, qu'elle pourrait permettre la mise en pratique de leurs idées, furent déçus par les violences qui en résultèrent, mais ils le furent

aussi par l'attitude du président français vis-à-vis du Saint-Siège ; ils lui reprochaient un soutien qu'ils considéraient comme intéressé, n'hésitant pas à le combattre quand son attitude lui paraissait contraire à ses propres projets politiques.

C'est vers cette époque qu'Augustin entra à la rédaction du journal qui devait vite devenir un organe d'opposition, *Le Correspondant*, où on retrouvait Montalembert, Ozanam, le fondateur des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, Lacordaire et le comte de Falloux, et qui fut le porte-parole des catholiques libéraux.

Au lendemain du coup d'État du 2 décembre 1852, qui fit du président un empereur, Augustin fut nommé maire de son arrondissement, dont il avait été adjoint. Il consacra surtout son temps à réaliser toutes les créations et les réformes qu'il put pour réduire la pauvreté, son souci premier, dans de nombreux domaines. Prenons un exemple très caractéristique que nous rapporte Falloux. Augustin collabora à l'exposition internationale de 1855. « A sa demande, un jury spécial fut institué pour constater à quel degré de bonne fabrication sont arrivés les objets à bon marché, et pour que ces objets eux-mêmes fussent exposés et réunis dans une section spéciale »¹⁵, afin d'attirer l'attention des moins fortunés.

Ces années-là, trois fils lui étaient nés, Denys, en 1851, Henry, en 1854 et Pierre en 1858, élevés surtout par leur mère, étant donné le grand nombre d'activités de leur père. Adeline était souvent avec eux au château de La Roche, transmis à Augustin par sa tante Carron. Lui poursuivait sa tâche à Paris.

Ici se situe une autre initiative d'Augustin qui témoigne de sa bonté, l'affaire de l'asile des Petites Sœurs des Pauvres. Cet asile pour les vieillards était installé, en location, dans une maison de la rue du Regard appartenant à la ville. L'administration du préfet Haussmann reprit les lieux pour travaux d'urbanisme. L'ayant appris, Augustin se mit aussitôt à la recherche d'une autre maison mais les fonds manquaient. Il trouva alors, avenue de Breteuil, un terrain que financèrent en partie de généreux donateurs, et il se mit à la tête d'une souscription à laquelle il contribua personnellement. Le terrain acquis, un nouveau bâtiment y fut construit où purent se réinstaller les religieuses.

Les réunions d'associations de secours mutuel et de conférences de Saint-Vincent-de-Paul, qu'il présidait, permettaient à Augustin Cochin d'exposer ses vues, car il était excellent orateur.

Son esprit de charité allait encore plus loin :

« Les œuvres qui doivent ainsi continuer à travers les âges leur action bienfaisante étaient celles qui attiraient surtout M. Cochin. Mais si la cha-

15. Cte de FALLLOUX, *op. cit.*, p. 89.

rité collective lui paraissait plus sûre, ce ne fut jamais aux dépens de la charité individuelle. Les pauvres avaient chez lui un jour de réception, le vendredi, et, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à sa mort, il ne manqua jamais, durant ses séjours de Paris, à ce rendez-vous qui était sacré pour lui. Sa patience était infatigable, et on le vit quelquefois tellement ému des misères morales et physiques dont il venait de recevoir la confiance, qu'il en demeurait souffrant tout le reste du jour »¹⁶.

En 1858, Augustin quitte sa mairie et entre au conseil municipal de Paris. S'intéressant à tout, il entre aussi au conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, où avait siégé son père et où son beau-père jouissait d'une grande considération, puis à celui de la compagnie de Saint-Gobain, toujours attentif, en marge des questions de gestion, au sort des ouvriers qu'il rencontrait lors des séjours qu'il faisait dans ces entreprises.

Il continuait en même temps à écrire. Les titres de la plupart de ses livres sont bien significatifs de ses préoccupations majeures. Il fit d'ailleurs des déplacements à l'étranger pour parfaire ses connaissances :

Paupérisme en Angleterre, en 1854,

Les ouvriers européens, en 1855,

L'abolition de l'esclavage, deux volumes, en 1861, ouvrage couronné par l'Académie française,

De la condition des ouvriers français, en 1862,

Fondation d'une maison, d'un cercle et d'une bibliothèque pour les jeunes ouvriers, en 1864,

Le patronage des jeunes ouvriers à Paris, en 1864,

La réforme sociale en France. Résumé critique de l'ouvrage de M. Le Play, en 1865,

*La manufacture des glaces de Saint-Gobain de 1665 à 1865*¹⁷, en 1865,

Les institutions de prévoyance en France et en Angleterre, en 1866,

Société de secours mutuel et de prévoyance des ouvriers et employés de la compagnie du chemin de fer d'Orléans, en 1866, etc.

En 1867, une nouvelle exposition internationale eut lieu au Champ de Mars. Augustin Cochin reprit l'initiative qui avait été la

16. Cte de FALLOUX, *op. cit.*, pp. 97 et 98.

17. A propos de la composition de cet ouvrage, voici un petit texte d'Augustin, révélateur de sa nature profonde : « Ma consolation de ces deux jours-ci, écrit-il à Mme Cochin, a été d'aller travailler dans les bibliothèques : ouvrir un vieux livre a pour moi le charme d'ouvrir une fenêtre le matin, sur un paysage nouveau. J'aimerais même à en acheter, mais c'est une pente ruineuse ; j'allais être tenté d'un Delamarre et d'un Turgot, des in-folios dont le vieux cuir sent bon, avec une marge d'une nuance paille de froment, quand j'ai reçu une lourde note qui m'a rappelé à la raison ». Cité par Cte de FALLOUX, *op. cit.*, pp. 218 et 219.

sienne en 1855. Voici ce qu'il écrivit, à ce sujet, à Montalembert, qui lui reprochait de négliger quelque peu sa collaboration au *Correspondant* :

« Vous me demandez à quoi je suis occupé ? A former dans le palais de l'Industrie une exposition spéciale d'objets à bon marché : aliments, vêtements, ameublements ; à entrer pour cela en relation avec les jurés de toutes les nations et les maîtres de l'industrie moderne ; à poursuivre l'idéal chrétien d'une vie plus heureuse, pour les plus petits des hommes, à travers les questions de libre échange, de marques de fabrique, de prix, de salaires, et autres épineuses difficultés »¹⁸.

Augustin avait été élu en 1864 à l'Académie des sciences morales et politiques. Mais, par deux fois, il avait présenté sans succès sa candidature aux élections législatives dans la Seine, en 1863 et 1869. Les élections de 1869 amenèrent à la Chambre une majorité de modérés, dont plusieurs amis d'Augustin, partisans de l'Empire libéral qui s'installait, mais la double opposition bonapartiste, à droite, et républicaine, à gauche, les firent qualifier de monarchistes et de cléricaux. Le sénatus-consulte de septembre introduisait un véritable gouvernement parlementaire avec responsabilité des ministres et, l'année suivante, un plébiscite consacrait la réforme. Mais Napoléon III déclara à la Prusse cette guerre qui engendra tant de déboires et l'entraîna à la capitulation suivie de la proclamation de la République et de la constitution d'un gouvernement de la défense nationale.

Le siège de Paris et la déroute sur tous les fronts rendirent nécessaire une convention d'armistice. En février 1871, Thiers fut nommé chef du pouvoir exécutif, mais il dut à la fois négocier la défaite et combattre l'insurrection de la Commune de Paris qui ensanglanta la capitale. Augustin Cochin, servant à Paris dans la Garde nationale, fut dénoncé et dut s'enfuir à La Roche fin mars. La Commune fut écrasée par l'armée régulière, fin mai 1871.

Thiers nomma alors Augustin préfet de Seine-et-Oise. Il se dépensa sans compter dans une région qui avait beaucoup souffert des derniers événements. Sa santé ne cessait pourtant de se détériorer et il mourut à Versailles, entouré des siens, le 15 mars 1872, à peine âgé de quarante-neuf ans..., laissant une épouse et trois fils encore bien jeunes, Denys, âgé de vingt ans, Henri, de dix-huit ans et Pierre, de quatorze ans.

Des trois enfants d'Augustin, l'aîné, Denys, engagé volontaire en 1870, fit une brillante carrière. Après un séjour à l'Institut Pasteur, il fut conseiller municipal et député, et se battit, comme il se doit, pour la liberté scolaire en ces années d'anticléricisme. Secrétaire d'Etat,

18. Cité par Cte de FALLOUX, *op. cit.*, p. 230.

enfin, pendant la guerre de 1914-1918, il fut aussi maire du Coudray-Montceaux. Henry, lui, participa à la défense de Paris, fit son droit et travailla un moment au ministère de l'Intérieur ; mais il consacra surtout son temps à des recherches historiques et littéraires, tout en apportant son appui aux œuvres sociales et à la défense des libertés catholiques. Je n'ai pu trouver de renseignements sur la carrière, sans doute plus effacée, de Pierre, le cadet.

II - LE CHÂTEAU DE LA ROCHE

Maintenant que nous avons fait la connaissance de l'auteur de la lettre du 15 juillet 1860, Augustin Cochin, et de sa famille, c'est sur le château de La Roche, d'où elle a été écrite, que nous allons nous pencher.

Jacques-Denys Cochin, le grand-père d'Augustin, en avait fait l'acquisition, comme on l'a vu, en 1798. L.H. Winnie, qui a consulté dans le détail les archives familiales des Cochin, nous apprend que le château, qui devait dater du début du XVIII^e siècle,

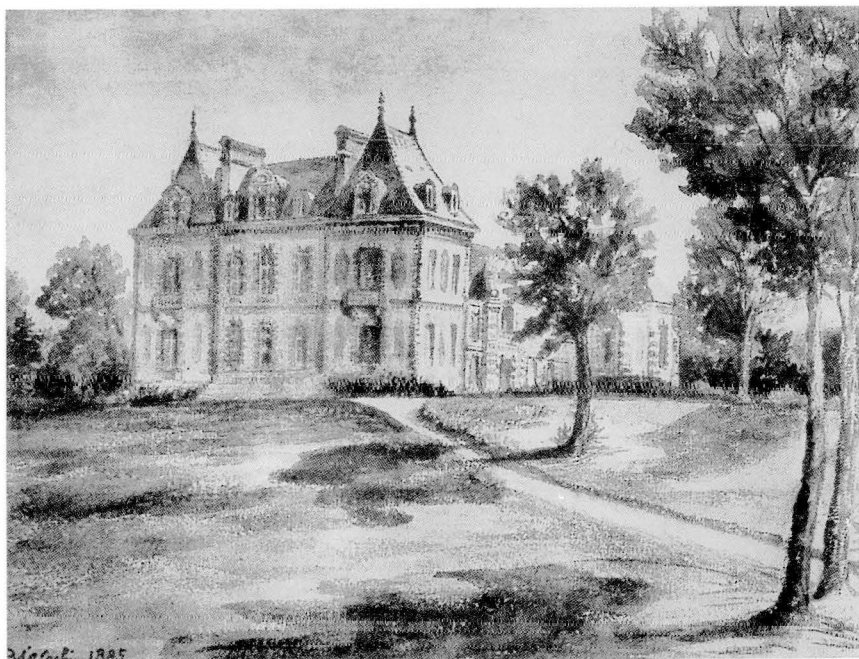
« avait appartenu à M. Alexandre Cléan de Francastel, « huissier commissaire [...] au Châtelet », qui l'avait acquis en 1772 ; il avait ainsi déjà servi d'habitation à un important personnage parisien. Quand il mourut, ses héritiers, la famille Bréant, le vendit à Jacques-Denys en avril 1798. Le château consistait en une « belle maison » avec une grande cour pavée, des orangeries, et deux jardins. Le tout était entouré de six hectares de bois, pelouses, autres jardins et un lac ornemental dans un site descendant jusqu'à la Seine. La Roche était clôturée par une grille de fer avec l'entrée principale sur la route de Fontainebleau. Jacques-Denys ajouta des bois et des jardins ; en 1820, il avait fait 30.000 francs de frais de jardinage et de plantations. Les indications retrouvées indiquent que Jacques-Denys dépensa 180.000 francs pour La Roche »¹⁹.

Il acheta encore, entre 1798 et 1812, neuf fermes dans la région, et, en 1812, un autre château, situé à Montceaux, petite agglomération voisine du Plessis-Chenet où s'élevait La Roche.

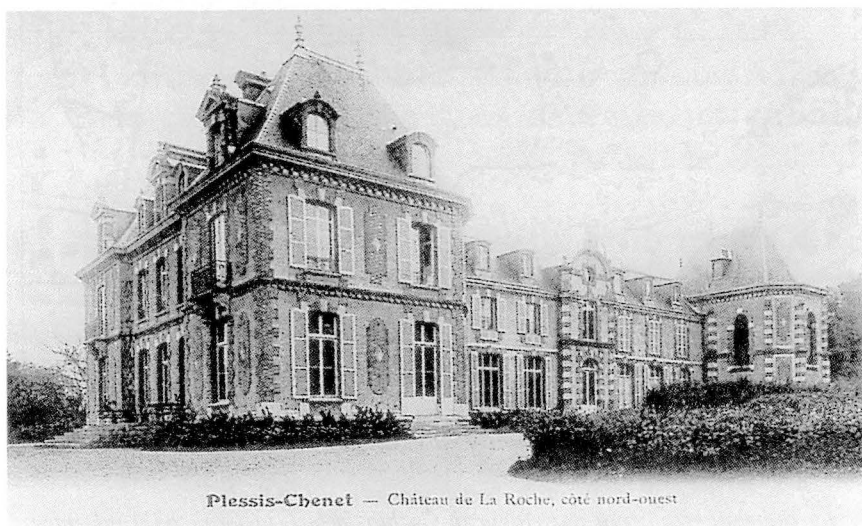
« Ainsi [ajoute Winnie] un second château avec fermes, « planté à la française » suivant les dessins de Le Nôtre, s'ajouta aux biens de la famille. Le château était déjà loué [...] Il [Jacques-Denys] écrivit en 1813, peu après l'achat de Montceaux : « J'ai fait cet effort pour donner à mes enfants une très belle fortune de famille » »²⁰.

19. L.H. WINNIE, *op. cit.*, p.63. Le nom de « La Roche » provenait d'un gros massif rocheux qui surplombait la Seine au fond du parc.

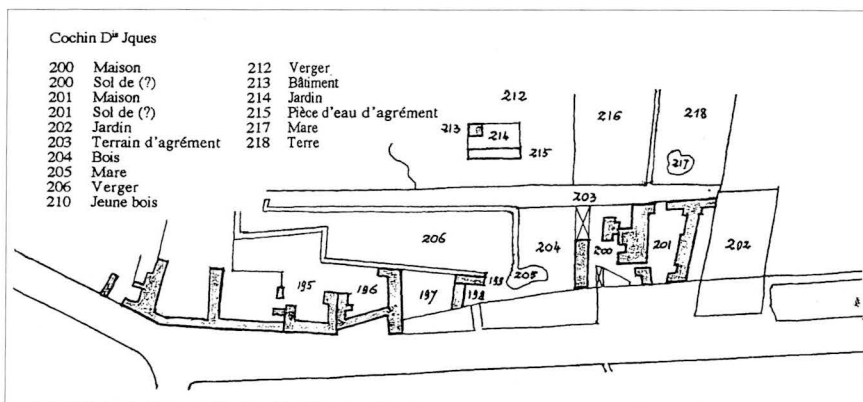
20. L.H. WINNIE, *op. cit.*, pp. 64 et 65.



Château de La Roche.
Aquarelle de Mme Augustin Cochin, reproduite dans l'ouvrage d'Henri Cochin,
Augustin Cochin, 1823-1872, ses lettres et sa vie.
Paris, Librairie Bloud et Gay, 1926.



Château de La Roche, vers 1910.
D'après une photographie reproduite dans l'ouvrage de B. Malchère,
Le Coudray-Montceaux,
édité par la commune et la Caisse d'Épargne de Corbeil, 1989.



*Château de La Roche, sur le cadastre de 1823.
Le château était sans doute le bâtiment de gauche,
portant le numéro 200 sur la matrice,
les bâtiments voisins étant des communs.
Archives de l'Essonne.*



*Château de La Roche sur le plan du Coudray-Montceaux
avant sa démolition, vers 1974.
Le château, reconstruit par Augustin Cochin, a bien la forme qu'il présente
sur les photographies. Les bâtiments voisins avaient disparu au cours des travaux.
Arch. comm. du Coudray-Montceaux.*

Jacques-Denys était mort en 1837, laissant comme héritiers son fils Jean-Denys et sa fille Marie-Rosalie, épouse d'Ange Carron. « Rosalie et son frère s'entendirent, dit Winnie, sur ce que Jean-Denys aurait la maison 247 rue Saint-Jacques [...] et recevrait Montceaux, et sa sœur La Roche »²¹.

Augustin vint, enfant, chez son grand-père, au château des bords de Seine. Sans doute y fit-il aussi, plus tard, des séjours chez son oncle et sa tante Carron. Henri Cochin, le second fils d'Augustin, nous apprend dans un livre très attachant qu'il consacra à la vie de son père²², qu'à la mort de son mari, Rosalie Carron céda La Roche à Augustin, son neveu, qui devait en faire sa villégiature de campagne, se partageant, avec sa famille, entre son appartement de la rue Saint-Guillaume et sa propriété du Plessis-Chenet. Son frère aîné, Denys-Guillaume, avait eu Montceaux.

Où se situait exactement et comment se présentait La Roche quand Augustin s'y installa avec les siens ? Le promeneur qui empruntait, vers 1970, la route nationale qui traverse le village du Coudray-Montceaux, en direction de Fontainebleau, pouvait voir sur la gauche, un peu avant la mairie, une grande grille encadrée de deux piliers, avec, sur l'un d'eux, l'inscription « Béthanie ». Derrière la grille et le mur, on apercevait de grands arbres, et, au fond, un château de style néoclassique, c'était La Roche. Des cartes postales du début du siècle le représentent. Bâti sur deux niveaux et un comble, il était composé d'un bâtiment central, avec, d'un côté, une aile perpendiculaire, et de l'autre, une chapelle, le tout couvert d'ardoises.

L'histoire du château, après les Cochin, qui le revendirent en 1911 et se transportèrent, à la suite d'une alliance, au château de Beauvoir²³, est la suivante²⁴. Cédé à M. Darblay qui le posséda quelques années au lendemain de la première guerre mondiale, il fut ensuite acquis par un certain M. Vaury ; celui-ci le revendit en 1933 à un médecin, le docteur Besançon, qui en fit, pendant trois ans, un sanatorium. En 1936, enfin, s'y installa une communauté religieuse, le couvent de Béthanie, qui prenait en charge, comme on disait alors, des « filles repenties ». La communauté subsista jusqu'en 1974 et dut fermer ses portes quand fut décidée l'opération immobilière qui devait détruire toutes les constructions situées à gauche de la route, entre le carrefour et la mairie. La Roche se trouvait à peu près à l'emplacement du petit centre

21. L. H. WINNIE, *op. cit.*, p. 66.

22. H. COCHIN, *Augustin Cochin, 1823-1872, ses lettres et sa vie*. Paris, libr. Bloud et Gay, 1926.

23. Seine-et-Marne, arrt de Melun, canton de Mormant.

24. D'après Bernard MALCHÈRE, *Le Coudray-Montceaux*, édité par la commune et la Caisse d'Épargne de Corbeil, 1989 in-8°, 125 p.

commercial. Quant au château de Montceaux, il avait été revendu par Denys-Guillaume à la famille Panhard dès 1878.

Le château de La Roche n'était pas, quand Jacques-Denys Cochin l'acheta, en très bon état, et il avait dû y faire des réparations. Mais c'est à Augustin que, des années plus tard, échurent les plus gros travaux. On trouve, dans le livre d'Henri Cochin dont j'ai parlé, plusieurs lettres qui évoquent ces travaux. Le 26 mai 1860, Augustin écrit, de La Roche, à son beau-père, le comte Benoist d'Azy :

« Nous vous attendons bien impatiemment, et je vous ménage plus d'une question sur nos devis [Note en bas de page : Pour la restauration de La Roche], dans lesquels je me débats de mon mieux pour n'être pas trop rançonné. J'apprends courageusement ce que j'ignore, le prix du fer, du bois, de la pierre, du plâtre, etc, et, avec un peu de peine et votre aide, j'ai l'espoir de ne pas faire trop d'écoles. On m'a présenté des premiers chiffres exorbitants ; je les ai repoussés, et pour ne m'en rapporter qu'à moi-même je me livre à une véritable étude plus que nécessaire. Que je sais de choses inutiles et que j'ignore de choses utiles ! »²⁵.

Le 29 juillet, dans une lettre à Mgr Dupanloup qu'il invite à venir le voir, il évoque encore cette mauvaise passe :

« Si vous nous destinez plus d'un jour, j'ai une chambre à vous offrir ; mais je dois vous prévenir que je suis en train de rebâtir ma maison, en sorte qu'il y a dans ma cour, des briques, du bois, des pierres, de la chaux, du plâtre, des ouvriers, triste accompagnement du paysage, triste assaisonnement de l'air respirable. Dans mon plan il y a une chambre que je vous destine, en très grand air et belle vue. Mais elle n'existe encore que dans l'espace.. Cette année, mon hospitalité n'est vraiment pas présentable. Si vous l'acceptez à vos risques et périls, vous trouverez du moins du calme, de l'air, de l'ombre, mais une maison en ruines [...]

Mme Cochin va me quitter vers le 8 août. Je reste seul à surveiller mes ouvriers »²⁶.

Le 5 août, pour le comte de Montalembert, il évoque encore son « toit délabré »²⁷. Les lettres suivantes ne font plus allusion aux travaux. Augustin ne reparle de La Roche qu'à partir de l'automne 1861. Sans doute la reconstruction est-elle alors terminée.

Le cadastre de 1823 du village de Montceaux²⁸, où se trouvait La Roche et qui n'avait pas encore fusionné avec celui du Coudray, nous montre La Roche comme un ensemble de constructions, bien différent du château des photographies retrouvées. Sur les matrices correspondantes, les bâtiments portant les numéros 200 et 201, propriété de « Cochin

25. H. COCHIN, *op. cit.*, tome I, p. 226.

26. *Ibid.*, tome I, pp. 228 et 229.

27. *Ibid.*, tome I, p. 230.

28. Arch. dép. Essonne, III P 534.

Dis Jques », comprennent l'habitation, sans doute le bâtiment de gauche, et des communs, dont les « orangeries », de part et d'autre de l'habitation. Ils ne figurent plus sur le plan des années 1950 où ne subsiste qu'un seul bâtiment, celui qu'on voit sur les photographies. On distingue aussi, sur le vieux cadastre, dans le parc, une « pièce d'eau d'agrément », sans doute le « lac ornemental » de la description primitive.

Henri Cochin, dans la longue préface de son livre, évoque avec beaucoup d'émotion le souvenir de ce père qu'il chérissait, dans l'intimité de sa vie privée, à Paris, et surtout à La Roche.

« Je le revois dans nos demeures.

Celui de ces lieux où règnent mes plus anciens souvenirs, c'est la maison de Paris, la vieille maison de la rue Saint-Guillaume [...]. Mais ce n'est pas encore là que mon père m'apparaît le plus vivant ; c'est dans son La Roche, sa maison de famille et d'enfance, entre la Seine et la route de Fontainebleau. C'est la maison de son aïeul ; il y venait chez son grand-père. Ces lieux-là sont une part de notre être ; chaque arbre est un ami, chaque détour d'allée une petite patrie. Il aurait dit à La Roche, comme Lamartine à Milly :

Là mon cœur en tout lieu se retrouve lui-même

Tout s'y souvient de moi, tout m'y connaît, tout m'aime !

Cette maison, ce parc ont été le seul caprice de sa vie. Il a eu là ses meilleurs jours. Le parc avait de belles futaies et des allées mystérieuses de vieux buis, de grosses roches et des vues sur la Seine qui alors serpentait là dans un vallon solitaire [Note en bas de page : Depuis lors le passage d'une ligne de chemin de fer a changé et gâté tout ce charmant paysage]. On eut le plaisir, et le souci, de rebâtir en partie la maison qui ne tenait plus guère. Dans cette maison restaurée, mon père et ma mère ont laissé chacun leur marque. En revenant de Malines, mon père avait rapporté de grandes tapisseries pour la salle à manger. Ma mère peignait des panneaux et des dessus de porte. Le grand salon rouge était au goût de ma mère, le salon bleu pâle au goût de mon père [Note en bas de page : Ils avaient descendu du grenier tout un charmant mobilier Louis XV, que le mauvais goût de l'âge de Louis-Philippe y avait exilé].

Sans être trop loin de Paris, il trouvait là quelques bons moments de repos. « Je suis, disait-il, à trente-six kilomètres de mon cordon de sonnette. » Je le vois sur la terrasse, marchant de long en large avec quelqu'ami, ou je le suis au bord de l'eau, ou dans la plaine : c'était un grand marcheur. Le voici encore parmi ses livres, dans la bibliothèque : c'est là souvent que nous faisons salon en famille, et qu'il nous lisait les poètes.

Et la musique ? Je me revois un jour, seul avec lui ; de sa voix expressive, un peu voilée, il me chante quelques pages de Gluck. La musique était pour lui un remède de l'âme ; il la joignait à l'amitié ; elle lui paraissait le plus sociable des arts [Note en bas de page : Je trouve ces mots dans un billet rapide à un ami : « La musique vous a-t-elle ressuscité ? Je l'aimerais plus encore ! »]²⁹.

29. H. COCHIN, *op. cit.*, tome I, pp.45 et 46.

Dans un ouvrage de Pierre de Ségur, ami de toujours d'Henri Cochin, on trouve une autre évocation de la vie à La Roche.

« Je le retrouve [Henri Cochin] mêlé à tous les souvenirs de ma vie, et notamment aux plus précieux, qui sont les souvenirs de jeunesse. Je nous revois, enfants tous deux, au château de La Roche, à peu de distance de Corbeil, jouant et courant dans le beau parc dont les allées en pente descendaient vers la Seine, et le soir, sous la lampe, réunis en famille autour de la grande table, écoutant de toutes nos oreilles la lecture à haute voix de quelque auteur classique. C'était le plus souvent une comédie de Molière ; le lecteur n'était autre que M. Augustin Cochin, le père de mon ami, un lecteur merveilleux. Je crois l'entendre encore dans certaines scènes d'*Amphitryon*, choisies et expurgées pour le jeune auditoire. De cette époque lointaine date ma prédilection pour l'incomparable chef-d'œuvre »³⁰.

Les lettres présentées par son fils dans son livre nous apprennent aussi qu'Augustin avait à La Roche des voisins de campagne qui étaient aussi des amis.

III - LES VOISINS ET AMIS

A l'un de ses proches, le père Gratry, prêtre de l'Oratoire, il écrivait le 21 juin 1857 :

« Je suis allé rue du Regard, la semaine dernière, avec l'illusion que vous y étiez encore [...] j'aurais dû deviner que vous étiez à l'abri du soleil, sous les beaux arbres du Perray [Note en bas de page : Le Perray, près Corbeil, propriété de M. Foucher de Careil], et à l'abri des importuns, dans la douce intimité de vos amis. J'espère bien m'insinuer bientôt dans vos entretiens »³¹.

Le château du Perray, situé sur le territoire de la commune de Saint-Pierre-du-Perray, sur la rive droite de la Seine, rebâti au XIX^e siècle à la place d'un antique manoir, a été détruit par un incendie en 1993. Le parc aux « beaux arbres » est toujours là avec, ici et là, quelques communs subsistants. Le comte Louis-Alexandre Foucher de Careil, qui le possédait, était l'auteur d'ouvrages philosophiques et il s'intéressait tout particulièrement à Leibniz. Il est aussi l'auteur d'un livre au titre significatif qui peut expliquer ses relations avec Augustin Cochin, *Rome ou espérance et chimère de l'Italie*.

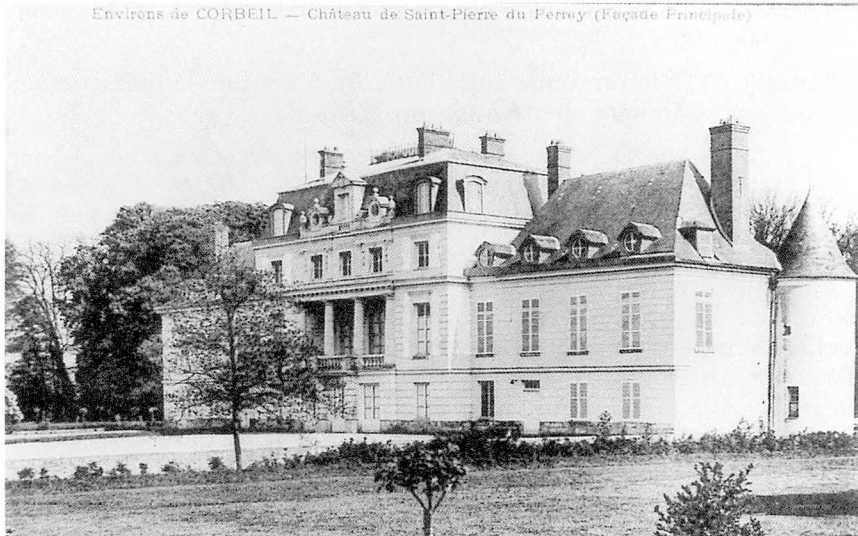
A Mgr Dupanloup, qu'il invitait à venir le voir à La Roche, par une lettre déjà en partie citée, il précisait :

« Si donc vous nous honorez d'une simple visite, vous pouvez à votre gré venir pour une journée, une soirée, une matinée, un déjeuner, un

30. P. de SEGUR, *Vieux dossiers, petits papiers*. Paris, Calmann Lévy, 1914, pp. 432 et 433.

31. H. COCHIN, *op. cit.*, tome I, p. 162.

Environs de CORBEIL — Château de Saint-Pierre du Ferray (Façade Principale)



*Propriété de M. Foucher de Careil à St. Pierre-du-Perray, vers 1910.
Arch. comm. de St. Pierre-du-Perray.*



*Propriété de M. Saint-Marc-Girardin à Morsang-sur-Seine.
Photographie de l'auteur.*

dîner.[...] Si vous le trouviez bon, je préviendrais mon voisin M. Saint-Marc-Girardin »³².

Par ailleurs, à la fin d'une autre lettre du 5 août de la même année au comte de Montalembert, Augustin écrivait :

« J'ai à le [Mgr Dupanloup] réunir à M. Villemain et à son hôte [Note en bas de page : M. Villemain était alors l'hôte de M. Saint-Marc-Girardin, à Morsang-sur-Seine (habitation que la Seine séparait de La Roche)] »³³.

La propriété des Saint-Marc-Girardin, elle, est toujours là, en retrait, sur la gauche, sur la route de Morsang à Seine-Port, après l'église. Son parc est contigu à la forêt de Rougeau. De style Empire, elle a un aspect très imposant. Elle est restée jusqu'à la dernière guerre dans la famille, qui l'a vendue peu après.

Marc Girardin, dit Saint-Marc-Girardin, était né dans une famille de commerçants parisiens. C'était un très brillant personnage, enseignant avant tout, titulaire de hautes fonctions dans l'Université, écrivain, membre de l'Académie française, homme politique aussi, député libéral modéré, un moment conseiller d'Etat et même, en 1848, ministre de l'Instruction publique dans le dernier ministère de la monarchie, journaliste, enfin, au *Journal des débats*. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur des sujets essentiellement littéraires, dont l'un sur la « Poésie chrétienne ». Sa propriété de Morsang fut le lieu d'un drame familial qui endeuilla sa vie d'homme. On lit, en effet, dans le Vapereau, à ce sujet :

« Marié en 1831, M. Saint-Marc-Girardin se vit enlever sa femme par une catastrophe qui fit du bruit ; elle périt avec une de ses sœurs, le 20 août 1835, dans une promenade sur l'eau à Morsang-sur-Seine, pendant l'absence de son mari ; celui-ci épousa une autre de ses sœurs, en 1837, pour se rattacher à la même famille »³⁴

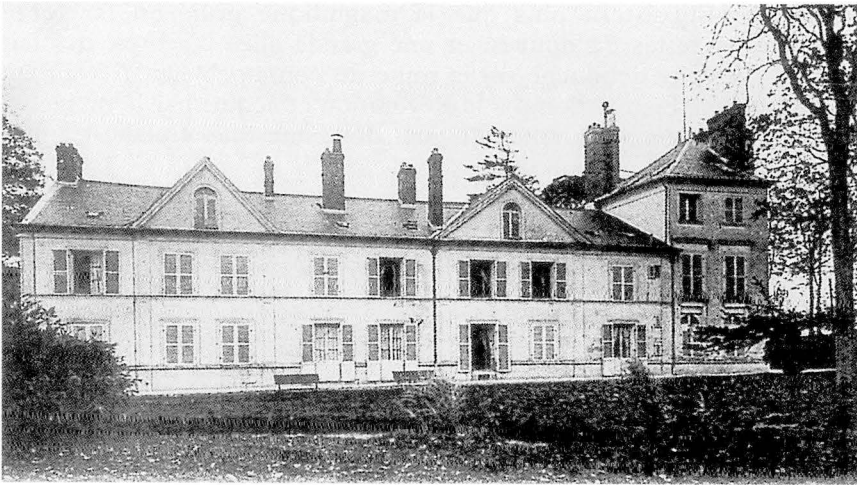
Si on se reporte à la lettre d'Augustin qui est à l'origine de cette étude, on y rencontre un autre voisin notable, le général Oudinot. Le comptait-il parmi ses amis, c'est moins sûr car il n'est pratiquement pas cité dans sa correspondance.

Le château du général est de ceux qui ont aujourd'hui disparu. Il s'élevait sur la petite route qui mène du Coudray-Montceaux à Saint-Fargeau. A sa place, se trouve depuis 1956, le golf du Coudray. Du château, construit au XVIII^e siècle sur le site d'un château plus

32. H. COCHIN, *op. cit.*, tome I, p. 228.

33. *Ibid.*, tome I, p. 230. A cette époque, dans ces parages, un passeur permettait de franchir la Seine, d'une rive à l'autre.

34. G. VAPEREAU, *Dictionnaire universel des contemporains*. Paris, L.Hachette et Cie, 1861, p. 1549.



*Château de Montceaux, vers 1910.
D'après une photographie reproduite dans l'ouvrage
de B. Malchère, op. cit.*



*Château du Coudray, vers 1910.
D'après une photographie reproduite dans l'ouvrage
de B. Malchère, op. cit.*

ancien, ne subsistent plus que la magnifique grille en fer forgé entourée de restes de douves, et une grande allée d'arbres, qui fait face à la grille et débouche sur la route de Fontainebleau. Il avait été vendu comme bien national à la Révolution et acquis par le maréchal Jourdan, puis par la famille Minguet dont une fille, Eulalie-Jeanne-Céline, épousa le général Oudinot.

Fils du célèbre maréchal d'Empire, le général Oudinot, duc de Reggio, fit comme son père une carrière militaire sous l'Empire d'abord, puis sous la Restauration, et fut aussi député du centre gauche. Son souvenir est surtout lié à la fameuse « expédition de Rome » contre la République romaine, qui permit au pape en 1849 de rentrer à Rome, d'où il avait dû s'enfuir. Il réprouva le coup d'Etat et se retira de la vie active.

Je n'ai trouvé trace des Oudinot que dans deux lettres de la correspondance d'Augustin, la première, dans celle qui motive cette étude, à propos d'un livre sur l'expédition de Rome, la seconde dans une lettre à Denys, son fils, du 29 août 1870, au moment du siège de Paris, où c'est Mme Oudinot qui apparaît :

« A Corbeil, bien autre histoire ! La gare pleine de matelas, de meubles, de cages, de casseroles, de malles, le train en retard de deux heures, et dans une foule énorme la duchesse de Reggio, fille, petite-fille, cousines, petites-cousines, se jetant dans mes bras pour que je protège leur retraite »³⁵.

J'ai trié, parmi les lettres d'Augustin présentées par Henri Cochin, quelques passages susceptibles d'apporter, sur un point ou sur un autre, des détails sur la vie à La Roche au temps d'Augustin et d'Adeline Cochin, lieu où furent certainement reçus la plupart des amis d'Augustin. Les voici dans l'ordre chronologique.

A Augustin Benoist d'Azy, La Roche, 26 décembre 1858. « Tu nous vois encore aujourd'hui à La Roche par un vent à décorner les chèvres, et une pluie à les dissoudre, au lieu de tisonner rue Saint-Guillaume ou rue de Grenelle³⁶. C'est que le temps nous durait loin de notre petit garçon, Henry, resté seul avec deux générations de bonnes, la sienne et la mienne. Nous le trouvons assez bien pour le ramener dans un jour ou deux. Je profite de ce que je suis à trente-six kilomètres de mon cordon de sonnette pour employer à t'écrire le loisir que cette bienheureuse distance me laisse »³⁷.

A Mme Augustus Craven, La Roche, 25 novembre 1861. « Nous sommes encore à la campagne (très près de ce Fleury, où vous avez vu Mme Swetchine [Note en bas de page : Le château de Fleury d'Argouges,

35. H. COCHIN, *op. cit.*, tome II, p. 290.

36. Chez les Benoist d'Azy.

37. H. COCHIN, *op. cit.*, tome I, p. 192.

en Seine-et-Marne, où Mme Swetchine a fait un long séjour à la fin de sa vie³⁸], pour quelques semaines, et Mme Cochin, qui ne va guère à Paris à cause de ses enfants, sera privée de vous voir avant son retour et me charge de vous exprimer ses regrets »³⁹.

A la comtesse Benoist d'Azy, La Roche, 17 août 1864. « A 8 heures 42 minutes, avec l'exactitude d'une comète qui revient, nous remettons Sa Majesté⁴⁰ aux mains de la Cie de l'Ouest qui l'a conduit à Saint-Cloud, et je reprenais le chemin de Corbeil, trouvant, à la gare, un omnibus plein d'hommes ivres, et recevant ainsi une leçon d'humilité ; naguère près d'un roi, dans un salon doré, puis près d'un ivrogne, dans une patache ; mais j'étais plus heureux que l'ivrogne et aussi que le roi, puisque je rentrais à minuit sous mon toit, où quatre êtres chéris dormaient en silence ... »⁴¹.

Au comte de Montalembert, La Roche, 21 novembre 1864. « Pour moi, je suis ici jusqu'au 15 décembre, je crois, mais allant à Paris, les mardi, jeudi et vendredi. Sur ce je vous embrasse et je pars pour la chasse Quoi ? pour la chasse, avec un fusil ? Oui avec un fusil ! - Et vous comptez vous en servir ? Oui je compte m'en servir. - Ne vous moquez pas, je vous prie ; on a vu des choses plus extraordinaires, et il faut bien rire quelquefois, sans quoi on ne rirait jamais, dit le proverbe... »⁴².

Au père Gratry, Plessis-Chenet (Seine-et-Oise) 20 juin 1865. « Je ne vous demande pas de venir ici, parce que la chambre que je vous destine est occupée, encore pour quelques jours, par ma tante, Mme Carron, qui est fort âgée et dont nous entourons la vieillesse de nos soins, pendant quelque temps »⁴³.

A Mme Augustus Craven, La Roche, mardi 9 juin 1866. « Je veux vous conter une petite histoire. Dans le village du Coudray [Note en bas de page : Le Coudray est l'église paroissiale de la commune du Coudray-Montceaux où est La Roche (Le Plessis-Chenet est le bureau de poste)], il y a un vieux notaire retiré, maladif, occupé de ses fraisiers et de ses rhumatismes, avec une femme quinquanteuse qu'on ne voit pas, et un chien velu qui aboie toujours. Il y a, en outre, un fabricant, enrichi par la flanelle et les cotonnades, mal marié mais bon chrétien, et poussant la vie, une vie obscure, travailleuse, un peu tortue, entre ses chiffres et son ménage, avec bon cœur et le crucifix à la main. Puis il y a un jeune curé à lunettes, flâneur par le fond de la nature, régulier par la soutane, peu enthousiaste, mais bon enfant. Ils vivent les uns à côté des autres sur un joli coteau qui domine les gracieux contours de la Seine, laissant couler le temps et l'eau, sans éclairs de génie, sans effort de travail, loin de tous les flots de la pensée, du plaisir et du monde.

Or, il est arrivé dans ce coin un exemplaire du *Récit d'une sœur*. Le fabricant l'a prêté au notaire, le curé l'a pris à celui-ci, le fabricant pleure,

38. Il s'agit du château de Fleury-en-Bière.

39. H. COCHIN, *op. cit.*, tome I, p. 266.

40. Le roi d'Espagne, en visite en France.

41. H. COCHIN, *op. cit.*, tome II, p. 35.

42. *Ibid.*, tome II, p. 51.

43. *Ibid.*, tome II, p. 68.

le notaire s'agite, le curé est dans un sincère et touchant enthousiasme. Il y a bien, dans un château voisin, une duchesse qui, avisée de ce soudain transport, murmure qu'il y a quelque témérité à montrer ainsi au public sa famille, qu'elle a connu cette famille, et que sans doute... mais enfin... on pourrait dire que... A quoi le curé ne veut rien entendre : « Qu'on m'en montre et qu'on m'en montre encore, de telles familles, s'écrie-t-il ! Tant mieux si vous les avez connues ; mais moi qui ne les ai pas connues, je remercie ceux qui me les ont fait connaître. »

Et hier, au soleil couchant, dans la petite allée bien monotone de son pauvre presbytère, saisi d'une ardeur que je ne lui avais pas encore vue, il me poursuivait de questions : - « J'ai passé la nuit au chevet d'Olga, sans pouvoir dormir... Dites-moi, je vous en prie, ce que sont devenus les enfants d'Eugénie ? Comprenez-vous cette Mme d'Alopeus qui n'admirait pas sa fille ! Ah, maintenant, je ne me coucherai plus sans dire : « Albert, priez pour moi. »

Et il ajoutait : « Quoi ! Vous avez le bonheur de connaître Pauline ! Et M. Augustus est-il heureux de l'avoir épousée ! »

Je me suis vanté que vous viendriez peut-être un jour pour constater les agitations par vous causées dans le hameau du Coudray ; et j'ai voulu vous conter cette histoire vraie touchante, et dont il faut bénir Dieu »⁴⁴.

Cet extrait de lettre demande, bien sûr, quelques explications. Mme Craven, femme de lettres, à qui elle était destinée, et qui était une amie d'Augustin, était née Pauline de La Ferronnays. Elle était la fille d'Auguste de La Ferronnays, ambassadeur et ministre de Charles X. Elle avait épousé un Anglais, Augustus Craven.

Auteur de plusieurs romans, elle publia, en 1866, ce *Récit d'une sœur* qui porte en sous-titre : *Souvenirs de famille*. Le livre - deux petits volumes - raconte avec beaucoup d'émotion, à partir de journaux intimes, de manuscrits et de lettres retrouvés, l'existence souvent douloureuse d'un frère et de deux sœurs de Pauline : de son frère Albert, son mariage avec Alexandrine d'Alopeus et sa mort survenue rapidement ; d'Olga et d'Eugénie, mortes bien jeunes elles aussi. Un récit pathétique où apparaissent souvent des personnages connus tels que le comte de Montalembert ou l'abbé Dupanloup.

A Mgr Dupanloup, Paris, 30 juin 1867. « Je vous offre de venir à La Roche chez moi, en le laissant ignorer à tout le monde [...].

Nous sommes en train de déménager [de la rue Saint-Guillaume à la rue de Grenelle, dans la maison de son beau-père], et [...] je ne puis quitter mes enfants, que je vais mettre à la campagne, pendant que leur mère reste à Paris pour surveiller les bagages »⁴⁵.

44. H. COCHIN, *op. cit.*, tome II, pp. 117 et 118.

45. *Ibid.*, tome II, p. 147.

A Mme Augustin Cochin, 9 septembre 1868. « La maison est bien grande, le temps est bien long, la vue est bien pâle, sans vous.

Vous absente, je me sens paralysé de la moitié de l'âme »⁴⁶.

Au comte de Montalembert, La Roche, 31 décembre 1868. « Je prêche pour Paris, et pourtant je suis venu moi-même aux champs pour passer en paix une semaine que le vent et la pluie ont fort contrariée. Nous y aurons sans doute demain la visite de votre neveu Herman, qui ne dédaigne pas mes modestes lapins »⁴⁷.

A Mme Augustin Cochin, Paris, 7 septembre 1869. « J'ai vu hier, de loin, [revenant d'Azy] le clocher de Saint-Fargeau et la ferme de Malvoisine pardessus la Seine, riante et tranquille [Note en bas de page : Saint-Fargeau est un village de Seine-et-Marne dont le joli et vieux clocher domine la Seine, Malvoisine une ferme perchée sur un revers de coteau et qui se voit de partout dans la plaine]. Je ne pourrai pas les voir de plus près à ce voyage, mais je désire ardemment que nous passions quelques semaines d'octobre, dans ce coin du monde où nous avons planté notre tente »⁴⁸.

Commentaire d'Henri Cochin d'une lettre du 7 août 1870, en pleine guerre franco-allemande : « Léopold de Gaillard [ami d'Augustin, dont nous reparlerons] a raconté [Note en bas de page : Dans le « Correspondant », 25 avril 1872] comment il avait porté à La Roche le texte de la première dépêche annonçant la défaite de Reischoffen. Cochin ne put pas la lire tout haut jusqu'au bout. Les sanglots l'étouffaient »⁴⁹.

A Denys Cochin, 29 août 1870. « On nous avait dit que Victor [Note en bas de page : Le jardinier de La Roche, Jean Picard est le fidèle serviteur qui va passer tout le siège auprès de M. et Mme Cochin, et s'engager au 17ème bataillon de la Garde nationale avec A.C. et Henry. Honorine est la jardinière ; et Chaussin un ouvrier du jardin. Suivent les noms de plusieurs habitants du village, et de Lambert le fermier] avait quitté La Roche par peur des Prussiens. J'ai voulu aller y voir. Jean était parti la veille pour emballer et rapporter nos principaux objets, argenterie, etc... A la gare plus que deux trains pour Corbeil. Je pars pour Melun. Je trouve heureusement un mauvais cabriolet, qui me rançonne, et j'arrive enfin à La Roche, ayant rencontré sur ma route, les champs déserts, les routes pleines de villageois emportant leurs meubles comme devant une inondation. A La Roche, Honorine a filé, Victor tremble, roule des yeux, parle des atrotrotrocités auxquelles il ne veut pas rester exposé, et il est clair qu'il va s'enfuir. J'ai trouvé le pauvre Chaussin, fidèle et doux, jurant qu'il ne quitterait pas la maison, et je l'ai installé avec sa famille dans deux bonnes chambres, lui recommandant aussi Pataud, qui sautait après moi avec des protestations

46. H. COCHIN, *op. cit.*, tome II, p. 178.

47. *Ibid.*, tome II, p. 212.

48. *Ibid.*, tome II, p. 242.

49. *Ibid.*, tome II, p. 278.

muettes. Biez est parti, Higot parti, Mathurin, Varlet, Briançon, partis ; les Lambert femmes pleurent dans leur tablier pendant que le mari rumine : « Faudra bien que ça finisse » et « j'allons enterrer le peu qu'jon »⁵⁰ .

A Denys Cochin, 9 septembre 1870. « Victor a quitté La Roche, que Chaussin garde avec Pataud. Nous avons recueilli les poules, placées dans la cour sous la surintendance de Pierre, très courageux et qui voudrait bien une lettre de toi »⁵¹.

A la comtesse Benoist d'Azy, 13 février 1871. « Hier, nous sommes allés à La Roche, et j'ai trouvé trois Prussiens buvant dans la chambre d'Adeline, trente couchés dans mon salon et la salle à manger, des milliers dans toute la contrée. C'est à pleurer et à mourir d'humiliation [Note en bas de page : La maison avait servi d'ambulance pendant la guerre, sous la direction d'un certain médecin-major Loffler. La saleté était épouvantable. Les litières de paille sur lesquelles gisaient les malades, n'avaient pas dû être changées depuis des mois. Je note à titre de curiosité que La Roche avait subi le genre de déprédation spéciale dont le souvenir s'est bien conservé : l'enlèvement des mouvements de pendules] ! »⁵².

A Augustin Benoist d'Azy, Plessis-Chenet, 25 mars 1871. « Paris est devenu fou [...]»

Après avoir fait mon devoir de Garde national samedi et dimanche, prévenu que j'étais particulièrement dénoncé, et n'ayant que du mal à voir et à subir, rien à faire, je suis venu ici mettre ta sœur, mes enfants à l'abri [...]. Demain, je suis pris par une réunion de notre commune pour des dégâts prussiens. J'estime à 25.000 francs au moins ma perte personnelle »⁵³.

Au comte Benoist d'Azy, La Roche, 27 mars 1871. « Tous mes amis les plus courageux m'écrivent de ne pas venir, et m'avertissent qu'on est venu avec un fiacre et douze gardes nationaux pour m'arrêter et me mettre sans doute au nombre des otages. [...]»

Mes enfants travaillent avec un professeur. Nous sommes campés dans un coin de ma maison, empoisonnée et pillée, bien heureux d'être ensemble, mais inconsolables, en pensant au pays »⁵⁴.

Commentaire d'Henri Cochin d'une lettre du 8 avril 1871. « Tandis que Mme Cochin et Denys étaient à Azy, il [Augustin] resta avec ses derniers fils à La Roche, dans une solitude complète. Il était coupé de Paris et allait de temps en temps prendre des nouvelles à Versailles, en contournant Paris par Longjumeau. On avait pour compagnon du matin au soir et du soir au matin, le canon, et l'on retrouvait les sensations du siège, que l'on avait espéré ne retrouver jamais.

50. H. COCHIN, *op. cit.*, tome II, p. 290.

51. *Ibid.*, tome II, p. 299.

52. *Ibid.*, tome II, p. 320..

53. *Ibid.*, tome II, p. 337.

54. *Ibid.*, tome II, pp. 338 et 339.

L'ennemi était toujours là, sous nos yeux. [Note en bas de page : De la hauteur de La Roche, dans la plaine qui est de l'autre côté de la Seine, nous voyions manœuvrer les casques à pointe]⁵⁵.

Les séjours à La Roche vont bientôt ne plus être possibles comme Augustin Cochin l'annonce lui-même, huit mois seulement avant sa mort, à son ami Mgr Dupanloup, dans une lettre, la dernière que je citerai :

A Mgr Dupanloup, Versailles, 15 juin 1871. « J'ai accepté d'être préfet de Versailles »⁵⁶.

IV - LE DESTINATAIRE DE LA LETTRE

C'est donc de sa maison de campagne de La Roche, au Coudray-Montceaux, qu'Augustin Cochin expédia la lettre de juillet 1860.

Maintenant que nous connaissons les lieux et l'homme, il nous reste à découvrir à qui cette lettre était adressée et - les deux questions sont évidemment liées - ce que signifie son contenu.

Le destinataire de la lettre, dit Cochin, était « attaqué », comme lui-même d'ailleurs, par l'évêque de Montauban, dans le journal *Le Monde* du 14 juillet 1860. Ce journal catholique engagé, qui venait de prendre la relève de *L'Univers*, opposé comme lui au *Correspondant* libéral, publiait en effet, dans ce numéro en première page, un long article de l'évêque de Montauban, Mgr Jean-Marie Doney, sur la grande question si controversée dans les milieux catholiques de l'époque, des relations qui devaient exister ou non entre le pouvoir temporel et l'Eglise ou, comme on le dit souvent, « entre le trône et l'autel ». Il se référait à un article signé de Léopold de Gaillard, paru dans *Le Correspondant* de juin 1860, relatif à un ouvrage historique sur *Le Père de Lachaise* de R. de Chantelauze, qui venait de paraître.

Dans cet article, Gaillard, proche d'Augustin Cochin et destinataire, donc, de notre lettre⁵⁷, défenseur comme lui et ses amis du catholicisme libéral, met en cause la position de l'auteur favorable à la toute-puissance du confesseur de Louis XIV et son influence sur la révocation de l'édit de Nantes, et s'attire les foudres de Mgr Doney.

Voici d'abord quelques passages du texte de Gaillard.

55. H. COCHIN, *op. cit.*, tome II, p. 344.

56. *Ibid.*, tome II, p. 359.

57. Auteur aussi, en effet, du livre sur l'expédition de Rome de 1849, sur lequel le général Oudinot interroge Cochin.

« J'estime fort les rois qui se confessent et [...] je ne suis nullement porté à plaindre les peuples qui obéissent à des maîtres vraiment chrétiens. Mais est-il absolument nécessaire qu'il y ait un confesseur du roi, je veux dire un prêtre titré, renté, hébergé, adulé comme dirigeant officiellement la conscience de celui qui dirige l'Etat ? [...]

La vérité est que tout homme considérait alors comme légitime et même comme obligatoire l'intervention du prince dans les questions de croyance et d'Eglise. Le principe de la tolérance religieuse, entrevu par le génie d'Henri IV, n'avait poussé aucune racine dans les mœurs. [...]

On sait si cet acte de Louis XIV [la révocation de l'édit de Nantes] a été vivement critiqué ; on n'ignore pas non plus qu'il a été et qu'il est encore chaudement défendu »⁵⁸.



Manchette du journal *Le Monde* du 14 juillet 1860.

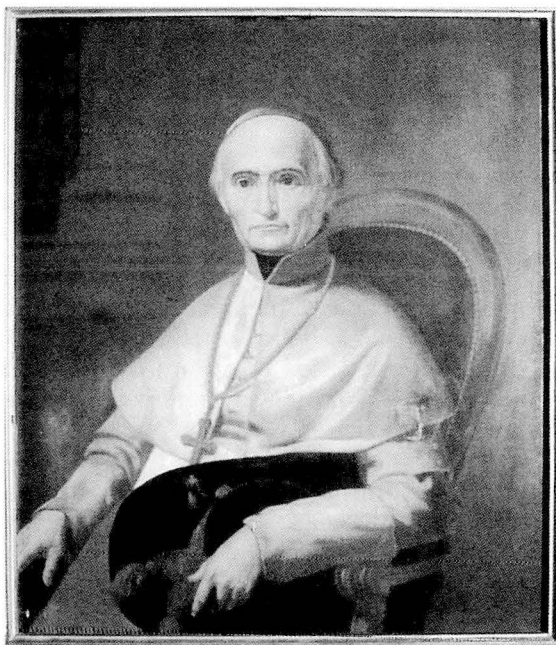
Il était, en effet, par certains catholiques et non des moindres, « chaudement défendu », en particulier par certains évêques, dont Mgr Doney, défenseur déclaré de l'union du trône et de l'autel, tant pour l'époque de Louis XIV et de la révocation de l'édit de Nantes que pour celle de Napoléon III et de la question romaine. Augustin Cochin, à cette époque, dans une lettre du 9 septembre 1860, adressée à son ami Mgr Dupanloup, qui était, lui, dans le camp de l'indépendance et de la liberté, parle des « inconcevables flatteries des évêques » envers un empereur qui desservait par sa politique, contrairement à ce que certains pouvaient penser, les intérêts du Saint-Siège. En post-scriptum de cette lettre, Augustin demande à l'évêque d'Orléans : « Avez-vous vu la deuxième lettre⁵⁹ de Montauban et le mandement de Perpignan ? » et Henri Cochin précise par une note en bas de page : « L'évêque de Montauban est Mgr Doney ; Mgr Gerbet, l'évêque de Perpignan et Mgr Pie [autre prélat « flatteur »], l'évêque de Poitiers »⁶⁰.

58. L. de GAILLARD, *Le Père de Lachaise, étude d'histoire religieuse* par R. de CHANTÉLAUZE, dans *Le Correspondant* de juin 1860, pp. 398 à 403.

59. Sans doute y en avait-il une autre du même genre précédemment.

60. H. COCHIN, *op. cit.*, tome I, p. 232.

Mgr Doney, originaire du Jura, était « né [...] le 25 novembre 1794 [dit une notice biographique rédigée par lui-même] de parents pauvres, vivant du travail de leurs mains »⁶¹. C'était un homme au caractère difficile, à ce qu'il paraît - il fut condamné à un mois de prison pour la publication d'une brochure critiquant violemment le préfet de Besançon qui avait fait enlever une croix de mission - mais d'une grande intelligence, volontiers polémiste aussi, comme on en a la preuve ici. Successivement vicaire à Besançon, professeur de philosophie au collège royal de cette ville, chanoine puis vicaire-général, il fut nommé en 1844 évêque de Montauban. Il a beaucoup écrit, mandements, circulaires, règlements, lettres pastorales, mais aussi ouvrages sur des sujets religieux, et articles de philosophie et de controverse religieuse et politique dans les journaux *L'Univers* et *Le Monde*.



*Monseigneur Doney.
Evêque de Montauban.*

Voici maintenant quelques extraits de l'article paru dans *Le Monde* du 14 juillet 1860 qui provoqua la réaction d'Augustin Cochon et sa lettre à Gaillard.

« M. Léopold de Gaillard aime autant la vérité et l'Eglise que je puis et dois les aimer moi-même ; mais pour les défendre il emploie des armes que je ne crois pas bonnes. S'il était le seul à le faire, je pourrais me permettre de lui dire ma pensée dans une lettre privée [...] Mais il a avec lui toute une école nouvelle d'apologistes de la religion [...]

61. Abbé C. DAUX, *Histoire de l'Eglise de Montauban*. Paris, Ed. Bray et Retaux, 1881, tome II, p.43.

[...] l'Eglise a toujours tenu pour certain que la protection de l'Etat (qui d'ailleurs lui est due) était préférable à la liberté telle qu'on la réclamait.

[...] Il y a des manières et des degrés de contrainte qui ne sont jamais permis et que l'Eglise a toujours condamnés ; mais il y en a qu'elle ne désapprouvera jamais, parce qu'il y en a qui n'ont pour but que de faire entendre la vraie doctrine et de disposer les esprits et les cœurs à la recevoir »⁶².

Voilà donc la nature du différend qu'évoque notre lettre. Comment fut-il réglé ? Comment Cochin et Gaillard répondirent-ils à l'« attaque » de Mgr Doney ? Il semble bien qu'en définitive les choses en restèrent là, car dans la lettre d'Augustin à Mgr Dupanloup du 9 septembre dont j'ai cité des extraits, postérieure de moins de deux mois à celle menaçante de juillet, figure une phrase qui doit s'y rapporter, que j'ai volontairement omise et que je restitue maintenant dans son contexte :

« Avez-vous vu la deuxième lettre de Montauban et le mandement de Perpignan ? Nous nous tairons sur ces actes. Mais on nous assure que de Poitiers des foudres se préparent contre nous »⁶³.

Si les vieilles pierres pouvaient parler ! dit-on souvent devant un monument ou une demeure chargée d'histoire.

Pour La Roche, hélas, cette réaction n'est pas de mise puisque le château, où ont résidé et où ont été accueillis tant de personnages si attachants, - à commencer par ses propriétaires, les Cochin qui ont si fort marqué leur temps - n'est plus...

Un pèlerinage sur les lieux où s'élevait naguère La Roche n'est pourtant pas tout à fait inutile : en traversant ce qui reste du parc où se dressent maintenant des immeubles d'habitation, on parvient à une sorte de petit belvédère en bordure de la falaise rocheuse qui domine la Seine, d'où la vue s'étend, à travers les arbres, sur le fleuve et au-delà sur la plaine qui va jusqu'à l'horizon. Le pèlerin pourra alors imaginer là, à juste titre, Augustin Cochin accoudé au vieux parapet de pierre, rêvant devant ce beau paysage à une société idéale où la liberté et la croyance pourraient mener un peuple au bonheur.

Je tiens à remercier ici les personnes qui m'ont apporté leur concours pour la réalisation de cette étude, principalement Madame Benoist d'Azy, parente d'Adeline Cochin, M. Denys Cochin, descendant d'Augustin, Mme Marie-Hélène Desestré, attachée à la Bibliothèque Nationale de France et M. Bernard Malchère, historien du Coudray-Montceaux.

62. *Mgr l'Evêque de Montauban nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante ...*, dans *Le Monde*, n° 145, 1ère année, du 14 juillet 1860, pp. 1 et 2.

63. H. COCHIN, *op. cit.*, tome I, p. 232.

Première élection au suffrage universel dans le canton de Méréville les 23 et 24 avril 1848

par Raymonde AUTIER

L'un des premiers actes du gouvernement provisoire installé à l'Hôtel de Ville de Paris après la Révolution de février 1848 est de proclamer le « vote universel », appelé aujourd'hui « suffrage universel »¹. Tous les hommes à partir de 21 ans, sans considération de rang ou de fortune obtiennent le droit de participer aux élections. Ce droit, ils ne vont pas tarder à l'exercer. La première élection, à l'effet de choisir douze représentants à la Chambre des députés pour le département de Seine-et-Oise, est fixée en effet aux dimanche 23 et lundi 24 avril 1848. C'est dire la hâte avec laquelle on dut préparer ces élections législatives.

1 - Les électeurs

La première et urgente tâche de la municipalité consiste à recenser les nouveaux citoyens pour constituer les listes électorales et organiser matériellement le scrutin. En 1846, le suffrage censitaire donnait le droit de vote à 147 électeurs mérévillois ; le suffrage censitaire porte ce droit à 461. Il faut aussi expliquer le sens de ces élections dans un climat politique encore instable. Le maire en place ou l'un de ses adjoints, s'il fait défaut, est chargé de ce travail. Justement, le maire de Méréville, Edmé Corpechot, a disparu « pour ses affaires » dès l'annonce des journées révolutionnaires à Paris. Lenoir, adjoint, le remplace jusqu'au 30 juillet 1848, quand Pierre-Étienne Corpechot, notaire et frère du premier, devient à son

1. C'est en effet le 24 février qu'est décidé le principe du suffrage universel. 1848 : an I du suffrage universel. 9 millions de Français votent au lieu de 250000 en 1846.

tour maire. Le comte de Saint-Roman, nommé par le préfet, exercera ces fonctions du 23 août 1852 au 13 janvier 1867, date du départ définitif des Saint-Roman.

La constitution de la liste électorale de la commune de Méréville ne s'est pas faite sans mal ; elle est close une première fois avec 443 électeurs. Trois jours plus tard, le conseil municipal y ajoute dix noms ; parmi eux, celui du comte de Saint-Roman, propriétaire du château. Une deuxième addition de trois personnes (le maître d'hôtel, le cocher, un jardinier du château), puis une troisième addition (le pharmacien, l'instituteur) portent définitivement à 461 le nombre de citoyens-électeurs de la commune. On sent bien les réticences à se faire inscrire côté château, sous l'influence de Monsieur de Saint-Roman qui était personnellement loin d'être acquis au suffrage universel.² Cette première liste est intéressante car elle permet de connaître l'activité des hommes qui vont voter. Pour les deux tiers d'entre eux environ, ce sera la première fois : 58,1 % sont dans l'agriculture (235 cultivateurs, vigneron, manouvriers actifs et 33 rentiers anciens cultivateurs) 20,1 % sont artisans-commerçants, 14 % travaillent dans le bâtiment, 9 % dans le textile, 4 % font partie des professions libérales, 2 % sont domestiques, et le reste, environ 2 %, sont indéterminés (invalides ou déclarés sans profession). Méréville apparaît donc comme une petite bourgade rurale avec un éventail d'activités assez complet. Ce droit de vote acquis tout à coup, un peu par surprise, réjouit les nouveaux électeurs. Mais beaucoup n'ont aucune culture politique et leur instruction élémentaire laisse à désirer. Sur dix-neuf Mérévillois recensés en 1848, huit ne savent ni lire ni écrire. On peut se demander quelle marge de liberté ces électeurs ont pu réellement avoir dans leur choix. Les candidats ont bien fait connaître leur profession de foi mais des bulletins manuscrits ou imprimés tout préparés sont proposés par les commissaires du peuple, représentants du gouvernement provisoire et certains peuvent être écrits juste au moment du vote, parfois sous l'influence de personnalités locales. De plus, les listes de candidats n'étant pas bloquées, on peut aussi enlever et ajouter des noms. Aussi les électeurs du canton s'en donnent-ils à cœur joie.

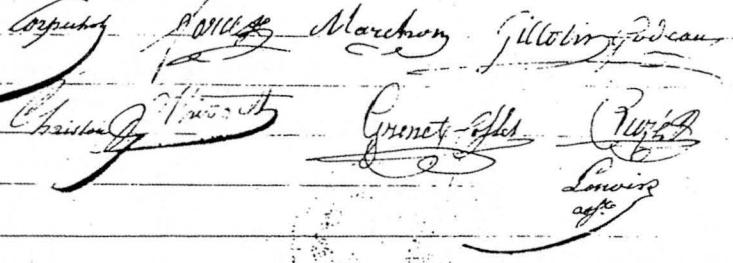
2. ISAMBERT et CORMENIN, plus connu pour ses pamphlets signés Timon, avaient préparé la loi électorale du gouvernement provisoire. Or le comte de Saint-Roman avait débattu avec Cormenin sur l'opportunité d'adopter le suffrage universel dès 1832 dans une intéressante correspondance publiée et conservée à la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris. (*Lettres de Messieurs de Saint-Roman et de Cormenin sur la souveraineté du peuple*. A Paris, de l'imprimerie Casimir, 12 rue de la Vieille monnaie, près de la rue des Lombards, 1832, BHVP. 908016).

39	Vineau maxime	26	Padouin	St Paul
40	Vallée vicent Lelaine	37	journalier	St Simon
41	Vincens Fernand	57	Sabotier	St Martin
42	Vicent Gustave	21	id	id
43	Zyngier Michel Auguste	29	ouvrier domoier	

Après la présente liste après réunion faite, à quatre cent quarante trois noms, et sans s'y être remplis les fonctions de Maire par intérim, ou par son seul membre du Conseil Municipal,

En Maire de Noisville le vingt trois juillet

mil huit cent quarante huit



 Corneille Marchon Gillotin-Judeau
 Grenet-Elle
 Louise

Première Addition à la Liste qui précède,

suivant la décision du Conseil municipal du 27 juillet 1848

444	Briffaut Pierre	24	journalier	St Martin
445	De Serre Jacques Raymond	39	propr	St Martin
446	Bondre Pierre	52	ouvrier	id
447	Hubert Jean Auguste	79	Col.	St Simon
448	Baptiste Fernand	30	ouvrier	St Martin
449	François	80	ouvrier vigneron	St Paul
450	Sargerie fils	30	journalier	

L'une des dernières pages de la liste électorale dressée en 1848 pour les élections au suffrage universel. (A. D. Essonne, 3 M 17).

2 - Le vote

C'est au chef-lieu de canton³ que se déroule cette première élection dont le cadre général est départemental. A Méréville, les 2531 électeurs du canton, vont se succéder, commune après commune, sous la direction de leur maire, pendant ces deux journées mémorables. Le dépouillement des votes s'étendra ensuite sur plusieurs jours. Tocqueville a fait le récit de « sa » journée dans son fief normand et nous avons une petite idée de ce qui a dû se passer partout en France grâce à ce récit. Le procès verbal des opérations à Méréville est conservé aux Archives nationales⁴ où nous avons puisé les renseignements qui suivent :

« A 7 heures du matin, en la salle d'audience de la Justice de Paix, se sont réunis les citoyens ci-après à l'effet de constituer le bureau appelé à procéder aux opérations du canton de Méréville pour l'élection des douze représentants du département de Seine-et-Oise à l'Assemblée nationale. Le bureau est constitué des citoyens Jean-Étienne Brossard, juge de paix, et des six premiers inscrits sur le tableau du conseil municipal de la commune après ceux absents ou empêchés. Ce sont Louis-Augustin Charpentier, Pierre-François Godeau, Pierre-Étienne Corpechot, Louis-Dominique Grenet, Jean-Charles Lainé et Jean-Pierre Grenet Collet. » Sur le bureau on a eu soin de déposer les décrets des 5 et 26 mars 1848 ainsi que la circulaire du 30 mars, les feuilles d'inscription des votants et la liste des électeurs du canton, commune par commune. Frédéric Honoré, receveur de l'Enregistrement et électeur de la commune de Méréville est nommé secrétaire. Les autres se sont excusés : Désir Ruzé a déclaré ne pouvoir accepter en raison de son occupation de limonadier-charcutier ; Chevanne parce qu'il est aubergiste, Pierre Corpechot en raison d'un voyage qu'il est obligé de faire, Marchon en raison de la maladie de sa femme et de l'éloignement de sa résidence, Jérôme Laumônier à cause de son service de capitaine de la Garde nationale ; Thibault est retenu chez lui pour affaires, Force et Gillotin sont absents à la séance⁵. Certaines de ces excuses sont manifestement des alibis.

3. Grâce à l'influence d'Alexandre de Laborde, par la réunion des deux petits cantons de Saclas et d'Angerville, Méréville est devenu en 1802 chef-lieu d'un vaste canton de vingt communes dont certaines sont éloignées de 10 km de Méréville. L'année suivante, en 1849, la circonscription électorale sera scindée en deux : celle d'Angerville (999 électeurs) avec Pussay, Monnerville, Chalou-Moulineux, Congerville, Thionville et celle de Méréville (908 électeurs) avec Saclas, Guillerval et les petites communes de la vallée de la Juine et son plateau, Abbéville, Arrancourt, Blandy, Bois-Herpin, Boissy-la-Rivière, Estouches, Fontaine-la-Rivière, La Forêt-Sainte-Croix, Marolles-en-Beauce, Roinvilliers et Saint-Cyr-la-Rivière.

4. Arch. nat. C 1451.

5. Il s'agit de la réunion du conseil municipal dont le secrétaire a fait le compte-rendu dans le registre de délibérations conservé à la mairie.



Façade ouest.

*Ancienne mairie où se déroulèrent les élections de 1848. Elle fut démolie en 1909.
Au même emplacement, on édifia un nouveau bâtiment plus imposant.*

Façade est.



Méréville. — La Mairie.

Pendant que Méréville achève les derniers préparatifs et commence à voter, les électeurs des autres communes du canton, dûment convoqués, se réunissent à l'heure dite devant l'église ou la mairie quand elle existe. C'est dimanche de Pâques, jour de fête. On a assisté à la messe avant de partir. Le cortège s'ébranle bientôt. A sa tête, le maire et le curé ; les infirmes, les malades suivent dans des charrettes. Femmes et enfants sont derrière en simples curieux. Presque tous vont à pied tranquillement. Ils sont bons marcheurs. En cours de chemin, on commente l'événement mais on parle prudemment du temps ou des récoltes. Dans le monde rural, on ne se livre pas trop. Les temps sont encore incertains et les souvenirs de la grande Révolution, encore très proches, surtout à Méréville. Arrivés à destination, la mairie⁶ de Méréville, les électeurs sont comptés. L'appel est nominal, par ordre alphabétique. Chaque électeur porte le bulletin qu'il a écrit, fait écrire ou qu'on lui a proposé. Un peu intimidé, il le dépose dans une boîte sous le regard des autres. *Différents électeurs se présentent isolément.* Le procès verbal n'en dit pas plus sur ces électeurs d'exception, retardataires ou indépendants. « *Ils sont admis à voter* ». Le soir venu, dans les nombreux cabarets, tous pourront chanter avec le célèbre chansonnier Eugène Potier :

« Nous v'la z'au rang d'hommes
 « Quel bonheur, moi tailleur
 « Toi doreur, lui paveur
 « Nous v'la z'au rang d'hommes ! »

A dix-huit heures, le scrutin est clos. Mais « *les opérations électorales n'étant pas terminées, le scrutin se poursuivra demain . La boîte est fermée du sceau de la Justice de paix et déposée sous clé à la mairie* ». Un poste de la Garde nationale a été installé dans le bâtiment et « *deux fonctionnaires montent la garde à chacune des issues* ». Le lendemain 24 avril, à 7 heures du matin, le scrutin est ouvert à nouveau pour les communes restantes. « *Une autre boîte a été préparée tandis que la première est restée scellée et gardée. Pendant toutes les opérations, il y a au moins quatre membres présents au bureau. Le vote de la dernière commune a lieu à 14 heures.* » Par affiche et à son de caisse, il a été annoncé que le scrutin serait clos à six heures du soir. Entre quatre et cinq heures, on bat le rappel des derniers électeurs. Aucune réclamation n'étant faite, les urnes sont fermées et le dépouillement est remis au lendemain mardi. Tous les électeurs sont invités à s'y trouver.

6. La maison commune a été offerte par Jean-Joseph de Laborde en 1791. Elle abritait la mairie, l'école et la justice de paix. La nouvelle mairie qui date de 1909 se dresse à quelques mètres près au même endroit.

3 - Le dépouillement

Le lendemain, la salle de la justice de paix n'étant pas assez grande, « le bureau décide de dépouiller à la salle d'école et de s'adjoindre 16 scrutateurs supplémentaires répartis en quatre tables à raison de chacune quatre scrutateurs »

A la première table : Maître Barbier, notaire à Angerville ; Delacour, maire d'Estouches ; Forteau, fabricant de bas à Pussay ; Thibault Auguste, propriétaire à Méréville.

A la deuxième table : Gillotin, maire d'Arrancourt ; Guy, propriétaire à Angerville ; Sergent, instituteur à Méréville ; Godeau, l'un des membres du bureau.

A la troisième table, Lecomte, maître de poste à Guillerval ; Verdureau, propriétaire à Chalou ; Cauchois, facteur à Boissy ; Rivière, agent voyer cantonal à Méréville.

A la quatrième table : Argant, cultivateur à Boissy ; Frédéric Thibault, greffier de la justice de paix à Méréville ; Ret, instituteur à Pussay ; Cailleaux, maître maçon à Méréville.

Les scrutateurs supplémentaires sont : à Méréville Alphonse Lenoir et Alexandre Laumônier garde particulier, à Boissy Eugène Courty et le fermier Rabourdin, à Chalou Louis Hautefeuille propriétaire, à Estouches l'adjoint Claude Pillas, à Monnerville le maire Marcille, à Thionville Antoine Thomas, cultivateur.

Il faut remarquer que ces scrutateurs choisis par le bureau (constitué de conseillers municipaux, membres élus au suffrage censitaire) sont des notables aisés ou instruits, propriétaires, fermiers, instituteur, agent voyer, receveur qui, en quelque sorte se sont emparés de cette élection comme au temps du suffrage censitaire. Les manouvriers, journaliers qui constituent la plus grande partie des électeurs et qui viennent d'obtenir le droit de vote ne participent pas activement à l'organisation du scrutin.

Poursuivons la lecture du procès verbal :

« Le président remet successivement à chaque bureau des liasses de cent bulletins qui sont lus et vérifiés avant d'être comptabilisés. Les bulletins considérés comme douteux sont réservés pour être vérifiés. Ainsi à la première table, sur la première centaine, huit sont mis de côté, quatre sur la deuxième centaine, cinq sur la troisième, deux sur la quatrième et un sur la cinquième... » Au total, il faudra en examiner 308. L'examen des bulletins – le terme est révélateur – s'est fait avec le plus grand soin. On peut imaginer les hésitations et les discussions autour des tables. Mais, comme « à l'issue du dépouillement, tous les bulletins ont été brûlés », nous ne pouvons aujourd'hui savoir de quelle nature étaient les litiges : confusions de noms ou écritures illisibles ?

**Fiche des élus de Seine-et-Oise à la première élection
à l'Assemblée Nationale 23 avril 1848**

Élus	Date et lieu de naissance	Qualité	Nombre de voix
Victor Pigeon	20/07/1816 Palaiseau, (Ferme)	Cultivateur Maire de Palaiseau ancien élève de l'École Polytechnique	total 75 286 canton 1 405
Hippolyte Baudel Durand	9 brumaire an 14 Versailles	Commissaire du Gouver- nement en S&O Fondateur du « Vigilant de S&O »	total 74 733 canton 1 380
Armand Pierre Émile Landrin	25 prairial an 11 Versailles	Procureur de la Répu- blique près le Tribunal de la Seine Père marchand épicier	total 72 208 canton 1 648
Alfred Louis Victor Lécuyer	31/12/1814 Corbeil	Ouvrier mécanicien à Essonnes Fondateur d'une société de Secours mutuel Père menuisier	total 69 925 canton 997
Charles Honoré D'Albert Duc de Luynes	25 frimaire an 11 Paris rue St Dominique	Propriétaire à Chevreuse Député Conseiller général	total 63 919 canton 1 006
Adolphe Bezançon	6 germinal an 12 Reithel (Ardennes)	Notaire Domicilié à Rocroi	total 60 180 canton 674
Denis François Étienne Lefèvre	20 germinal an 4 Thionville (Canton de Méré- ville)	Maître de Poste Père cultivateur à Thion- ville	total 60 049 canton 1 414
Albin Berville		Avocat à la Cour d'Appel Ancien député	total 56 775 canton 919
Antoine Pagnerre	3 brumaire an 14 Saint-Ouen	Secrétaire général du Gouvernement Père aubergiste	total 55 612 canton 1 053
Ovide Remilly	18/11/1800	Ancien député Maire de Versailles	total 52 172 canton 1 025
Barthélémy Jules Saint-Hilaire	1794 Paris Rue de la Pépinière	Philosophe, Savant, Secrétaire de Mairie de Paris Fils naturel de Jeanne Madeleine	total 48 970 canton 1 458
Flandrin	06/05/1804 Paris	Avocat général à la Cour d'Appel. Reçu bachelier le 9 août 1822 à Paris	total 34 587 canton 856

A l'issue de leur travail, le juge de paix et le secrétaire se chargent de transporter le précieux procès verbal à l'Hôtel de Ville de Versailles à plus d'une journée de cheval de Méréville. C'est là, au chef-lieu du département que se rassemblent les juges de paix des différents cantons de Seine-et-Oise pour procéder au comptage des voix.

4 - Les résultats

Dans le département de Seine-et-Oise, ce sont des républicains plutôt modérés qui sont élus : Victor Pigeon, Hippolyte Durand, Landrin, d'Albert de Luynes, Bezançon, Lefèvre, Berville, Pagnerre, Remilly, Barthélémy Durand et Flandin. Dans le canton de Méréville où 2008 électeurs ont voté sur les 2531 inscrits, la même tendance se retrouve. Une seule exception, l'ancien sous-préfet Foye qui demeure alors à Étréchy : A Méréville, avec 1370 voix, il devance Bezançon qui n'en recueille ici que 674, mais Foye est un homme plus proche, plus connu que Bezançon. On mesure aussi la puissance des maîtres de poste, comme par exemple Denis-François-Étienne Lefèvre, né à Thionville (canton de Méréville) avec ses 1414 voix. Un seul ouvrier est élu : mécanicien d'Essonnes, fondateur d'une société de secours mutuel, Lécuyer (997 voix) représente les ouvriers des filatures et bonneteries du canton (Pussay, Boissy, Saclas) où l'on connaît l'existence d'un petit noyau républicain dans un canton plutôt conservateur.

Les résultats reflètent aussi les conditions du scrutin de ces premières élections avec l'extrême éparpillement des votes. Le procès-verbal classe par ordre alphabétique 170 noms différents qui ont recueilli une seule ou seulement quelques voix. Des personnalités tout à fait locales reçoivent une voix : Brossard de Saclas, Barbier, Collet, Chevanne père, Christou, Force, Gillotin, Lainé, Thibault, tous de Méréville, artisans ou cultivateurs aisés. Corpechot, notaire, onze ; Lecomte, maître de poste à Guillerval, quatorze ; Marchaudon de Saint-Cyr, quatre ; Tessier d'Angerville, trois et le maire de Méréville, de Serre de Saint-Roman, six.

Ce procès verbal montre que les dispositions, pourtant prises à l'improviste, sont d'emblée, et à peu de détails près, celles que nous prenons actuellement. Leur mise en œuvre à Méréville est empreinte de méticulosité, malgré ou à cause des tensions que l'on pressent lors de la constitution de la liste électorale et de l'installation du bureau responsable de l'organisation.

Porteuse des espoirs des démocrates, cette première élection au suffrage universel est réellement un événement révolutionnaire.

L'absence de culture politique explique en partie les résultats : l'assemblée qui sort des urnes se révèle conservatrice. Elle ne dure qu'un an, juste le temps de limiter le droit de vote aux seuls citoyens ayant un domicile fixe depuis plus de trois ans ! L'assemblée suivante élue en 1849 confirme cette tendance et annonce le retour des Bonapartistes. Mais le principe lui-même ne sera jamais remis en question. Il sera même étendu à l'autre moitié de l'humanité, cent ans plus tard.

Le chapiteau à la sirène et au nûton de l'église de Crosne ¹

par Claire DEQUÉKER

À Crosne, commune située non loin de l'embouchure de l'Yerres sur sa rive droite, en retrait de Villeneuve-Saint-Georges, un des chapiteaux romans du chœur de l'église paroissiale Notre-Dame est à juste titre particulièrement aimé des Crosnois. Tandis que les autres chapiteaux se cantonnent dans une décoration végétale (feuilles d'acanthé et de chêne) et animale (lions affrontés) directement inspirée des décors orientaux, celui-ci, placé à droite du chœur face à l'assistance, présente un motif original :

Accolés de part et d'autre d'une curieuse plante portant des fruits quadrillés opposés le long de la tige, une femme à queue de poisson et à membres antérieurs de boviné (sabots fendus) et une sorte de poisson hilare et barbu aux antérieurs d'équidé (sabots ongulés) couvrent le service divin d'un regard bienveillant.

Cet étrange couple tutélaire, à l'évidence fort peu catholique, est issu d'un patrimoine mythologique antéchrétien encore vivace dans le terroir au Moyen Âge : nous en rechercherons les indices dans des traditions tant celtiques que méditerranéennes appartenant au fonds indo-européen.

Pour comprendre comment ces thèmes païens ont pu être illustrés en ce lieu et à cette époque, nous nous pencherons ensuite sur l'histoire de la paroisse de Crosne et tenterons de cerner le contexte dans lequel furent réalisés les chapiteaux actuellement visibles dans le chœur.

1 - Le chapiteau dans le contexte mythologique

On peut avancer sans grand risque de se tromper que le motif végétal central aux fruits quadrillés est inspiré de l'artichaut : ce

1. Arr^t d'Evry, canton d'Yerres.



Le chapiteau à la sirène et au nûton de Crosne.



Le chapiteau, développement.

légume est un proche parent de l'acanthé, dont la feuille – motif décoratif essentiel du chapiteau corinthien repris dans l'architecture romane – est traitée de différentes manières sur les autres chapiteaux du chœur : ce motif symbolise depuis l'Antiquité la luxuriance du règne végétal ou, dans le langage de la foi, la magnificence de la Création issue du Verbe divin. L'artichaut, de l'arabe *al qarchuf*, est encore pour l'Ile-de-France du XII^e siècle une plante exotique, plus courante sur les enluminures que dans les jardins : les capitules charnus comestibles assimilés à des fruits sont ici fautivement placés sur les côtés de la tige. Cette incongruité, peut-être naïve, accentue heureusement le caractère généreux de la plante pour en faire un symbole de fécondité.

Le personnage féminin mi-femme mi-poisson intrigue d'abord par ses pattes de boviné. Pris séparément, ce détail évoque le thème de la biche ou de la vache blanche, garante de prospérité dans les sociétés respectivement chasseresses et pastorale. On connaît en Ile-de-France, par exemple à Bois-le-Roi en forêt de Fontainebleau, la légende de la biche blanche dont l'apparition annonce un malheur dans le royaume ou un changement de monarque. Dans la Gaule celtique, un des noms de la déesse-mère était *Bo-vinda*, « la Vache blanche », vache en tant que mère du cheptel et blanche en tant que déesse rayonnante. La présence d'une divinité féminine bovine se retrouve dans les mythologies grecque, égyptienne, indienne.

Un mythe conservé en Irlande, transcrit au IX^e siècle dans la *Cour-tise d'Étain*², nous éclaire sur le caractère sirénien qu'elle présente ici : la déesse Boand (Bovinda) ayant trompé son époux Nechtan (Neptune) pour engendrer avec le dieu suprême Dagda un enfant solaire (une nouvelle année), elle est poursuivie par l'eau de la source magique de la Saghais, dite aussi puits de Nechtan, et elle se transforme en rivière : la rivière irlandaise de la Boyne qui garde son nom.

La sirène est une illustration courante, dans l'art roman, de cette femme-rivière de la légende. Cependant il est exceptionnel que le caractère initialement bovin de la déesse soit représenté : la sirène de Crosne témoigne d'un substrat mythologique particulièrement riche, soit localement, soit dans l'esprit du sculpteur du chapiteau.

Un des niveaux de lecture possibles de ce mythe pastoral est l'inondation hivernale, aussi bienfaisante que redoutée, des terres alluvionnaires dévolues au pacage du bétail. Cette interprétation est à sa place dans la basse vallée de l'Yerres, où la rivière inonde parfois encore la

2. Voir *Textes mythologiques irlandais* traduit par Christian-J. GUYONVARCH, dans *Ogam Celticum*, Rennes, vol. 1, 1980.

prairie de Chalandray et les bas quartiers de Crosne et Villeneuve-Saint-Georges. Cela conforte l'hypothèse d'une culture locale vigoureusement enracinée dans le topos.

Le poisson hilare qui fait pendant à la sirène serait également des plus déconcertants, avec ses pattes de cheval et sa barbe pointue de nain de jardin, si ces détails ne nous aiguillaient justement vers un thème connu : dans l'imagerie antique classique, le dieu romain des fleuves et des océans, Neptune, est en effet représenté barbu, trônant sur un char tiré par des chevaux marins, et l'on sait que son équivalent grec Poséidon est aussi le maître des chevaux. On peut évoquer aussi le centaure Nessos – mi-homme, mi-cheval – qui faisait passer aux voyageurs le torrent grec de l'Evenos et tenta d'enlever Déjanire.

Plus près de nous, le *lûton* ou *nûton* – nom gaulois du génie des fleuves correspondant au *Neptune* romain³ – est décrit dans certaines traditions comme un cheval : sa croupe s'allonge en fonction des imprudents qui osent le chevaucher, puis il plonge et les entraîne avec lui au fond des flots. Il s'agit bien sûr d'une allégorie du caractère dangereux du fleuve, en particulier pour les malheureux voyageurs forcés de passer à gué (chevaucher l'eau) en période de crue.

Nous retrouvons justement ce cas de figure à Crosne : on considère généralement que l'origine du bourg est le point de passage à gué de l'Yerres sur la voie romaine et pré-romaine conduisant de Paris à Melun, et de là vers Sens, Lyon et Rome. Le nom même de *crosne* évoque les dangers de la traversée à gué : d'origine gauloise⁴, ce mot désigne les bas-fonds creusés dans le lit de la rivière par les caprices du courant.

Là encore, la coïncidence entre topographie et mythologie, à laquelle s'ajoute la représentation sans pareille du *nûton*, témoigne en faveur d'une culture locale originale ayant échappé à la normalisation iconographique gréco-romaine.

On réalise à présent pleinement le caractère tutélaire, ressenti dès l'abord, des deux « génies » du chapiteau. Pour étonnant qu'il y paraisse au sein d'une paroisse du XII^e siècle, il s'agit en effet d'un couple païen remontant à la protohistoire sinon au Néolithique – le fleuve irascible et la terre qu'il féconde – mis à une place d'honneur dans la maison de Dieu et veillant à la prospérité de la communauté.

Que savons-nous aujourd'hui de cette communauté médiévale ?

3. STERCKX (Claude), *Nûton, lûtons et dieux celtes* dans *Zeitschrift für Keltische Philologie* XLVI, 1994 (pp. 39-76).

4. DAUZAT et ROSTAING, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*. Paris, Guénégaud, 1963 (p. 231).

2 - L'origine de la paroisse de Crosne

L'histoire de la paroisse de Crosne est indissociable de celle de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et de son domaine de Valenton.

Grégoire de Tours relate dans son *Histoire des Francs* que Childebert I^{er}, au retour d'une expédition en 542 contre les Visigoths, fait ériger à Paris sur la rive gauche – le long de la voie decumane, près de la nécropole gallo-romaine de l'actuel carrefour Buci – une fastueuse basilique destinée à recevoir des reliques rapportées d'Espagne : un fragment de la Sainte Croix et la tunique de saint Vincent de Saragosse. C'est peu avant sa mort, selon un acte ⁵ daté du 23 décembre 558 et contresigné par Valentinien, premier secrétaire du roi, que Childebert offre à la basilique qui va recevoir sa sépulture le domaine de Valenton, favorisant ainsi l'établissement d'une communauté monastique au service du sanctuaire.

L'abbaye Sainte-Croix et Saint-Vincent prend au IX^e siècle le nom de saint Germain, l'évêque de Paris contemporain de Childebert qui a présidé à sa fondation : elle recèle à partir de 754 son tombeau, vénéré des Parisiens ; le vocable *des Prés* empêche la confusion avec l'ensemble basilical de Saint-Germain-l'Auxerrois, situé dans l'enceinte de la ville.

Détaché du domaine royal, « hérité » directement par les Francs du fisc romain, lequel englobait l'essentiel des voies de communication fluviales de Neustrie, le domaine germanien de Valenton se situe sur la rive droite de la Seine, principalement en aval de l'embouchure de l'Yerres. Il correspond, d'après Dom Bouillart ⁶, aux emprises des communes de Valenton, Villeneuve-Saint-Georges et Crosne, augmentées au sud de l'Yerres d'une marge comprenant les fiefs de Naresles, Concy, Chalandray et Noisy (communes d'Yerres, Montgeron et Vigneux), soit toute la rive gauche de la rivière depuis le pont d'Yerres jusqu'à l'embouchure.

On sait peu de choses de la gestion de ce domaine durant le haut Moyen Âge, mais à Villeneuve-Saint-Georges, sur l'éminence dominant le confluent, une rue proche de l'église garde le souvenir d'un *moutier*, tandis qu'un acte de Charlemagne daté du 27 mars 779 ⁷ assigne à l'abbaye de Saint-Germain, déjà exemptée de taxes sous le

5. VAYSSE (Germain), *Crosne, notre ville, des origines au premier quart du XX^e siècle*. Crosne, mairie, 1979, in-8^o, 239 p. (p. 24).

6. BOUILLART (dom.), *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*. Paris, 1724, in-8^o (pièce 86 : lettre de l'évêque de Paris établissant en 1234 la paroisse de Crosne).

7. TARDIF (Jules), *Monuments historiques. Cartons des rois*. Paris, Archives de l'Empire, 1866, in-4^o (n^o 81).

règne de Pépin (751-768), le profit de la taxe dite *tonlieu* levée à Villeneuve sur la circulation des gens et des marchandises. Nous pouvons en conclure que les moines parisiens fondent précocement un prieuré à cet endroit stratégique aux portes de Paris : au Bas Empire, une forteresse commandait depuis cette hauteur la navigation sur la Seine et le trafic routier de la rive droite, une part de ce trafic franchissant sans doute déjà l'Yerres au bas du coteau à l'emplacement de l'actuel pont de la Route-de-Bourgogne, au moyen d'une passerelle de bois maintes fois rompue et reconstruite.

Le prieuré initial de Villeneuve, fondation carolingienne⁸ ayant éclipsé le premier nom du domaine, relégué à l'un de ses écarts, était probablement dédié à saint Vincent, dont la paroisse de Villeneuve-Saint-Georges possède toujours une relique au XIX^e siècle⁹. Cependant, entre les IX^e et XI^e siècles, l'abbaye Saint-Germain-des-Prés aurait doté la paroisse naissante d'une relique – disparue depuis – prélevée sur un corps saint rapporté d'Espagne en 859 par le moine Usuard : celui de saint Georges de Cordoue fêté le 27 juillet¹⁰.

Ce saint obscur, homonyme du légendaire pourfendeur de dragon mort au III^e siècle à Lydda (Lod, Palestine), est un moine quêteur justement venu de Palestine. Il est exécuté en 852 à Cordoue, alors capitale de l'Espagne musulmane, avec un groupe de chrétiens ayant proclamé leur foi. Leur fin est relatée par l'évêque cordouan saint Euloge dans le *Mémoriale Sanctorum* qu'il rédige avant de connaître lui-même le martyr en 859¹¹. La dépouille de ce saint Georges tout récent, polyglotte érudit dont on retient qu'il ne s'était pas lavé depuis trente ans et qu'il traita Mahomet de « fils du diable, ministre de l'Antéchrist et labyrinthe de tous les vices », est opportunément rapportée en France en cette période d'intense culte des reliques. Qui sait à quel moment la confusion entre les deux saints homonymes prend effet à Villeneuve ? En tout cas, c'est finalement le culte du prestigieux Georges de Lydda fêté le 23 avril qui se développe en même temps que le bourg, communément désigné au XIV^e siècle sous le nom de Villeneuve-Saint-Georges.

« Monsieur saint Georges », qui figure d'ailleurs parmi les patrons de l'abbaye, est expressément imploré de l'Orient à l'Occident dans le péril des eaux : le monstre marin dont il transperce la gorge symbolise

8. *Villa Nova*, 779 : plus ancienne attestation d'une « Villeneuve », cf. DAUZAT et ROSTAING, *op. cit.* (p. 723).

9. LEBEUF (abbé), *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*. Paris, Féchoz et Le Touzey, 1883-1893, 7 vol. in-8^o (t. V, p. 36).

10. ROBLIN (Michel), *Le terroir de Paris aux époques gallo-romaine et franque*. Paris, Picard, 1951, in-8^o, 495 p. (p. 166, note n^o 4).

11. Bénédictins de Paris, mois de juillet (pp. 665, 666).

notamment le flot subjugué. Sa fête, placée une semaine avant le 1^{er} mai – date calendaire importante marquant dans le monde antéchrétien le début de la belle saison –, célèbre la fin des crues printanières. Le cavalier sauroctone patronne les plus grands ports de la Méditerranée (Venise, Gènes, Barcelone), la mer d'Irlande (St Georges's channel), le royaume d'Angleterre et différents ordres de chevalerie : on comprend que son culte, associé également en région parisienne au pouvoir royal¹², représente une plus-value inestimable pour la cité qui s'en prévaut à quelque titre que ce soit.

Crosne, simple écart du bourg de Villeneuve situé sur le gué en amont, est le siège d'une exploitation agricole animée par une communauté serve, sur le modèle de la villa gallo-romaine. Principale innovation bénédictine, à l'agriculture traditionnelle et l'élevage, s'ajoute la culture de la vigne sur le coteau exposé au sud : le terroir de Crosne est renommé dès le IX^e siècle pour la qualité du vin que l'on consomme à l'abbaye⁶.

Si Villeneuve bénéficie rapidement d'une église en tant que « cour de l'abbaye de Saint-Germain »⁷, il ne sera fait mention de paroisse à Crosne qu'au XIII^e siècle. Des fouilles archéologiques réalisées autour du chevet de l'église actuelle¹³ mettent cependant en évidence un modeste cimetière carolingien, serré autour d'un édifice de bois et torchis dont le soubassement en pierres de meulière – solin caractéristique du IX^e siècle – est resté en place. L'orientation précise de ce solin dans la direction du soleil levant du 1^{er} mai vient confirmer qu'il s'agit d'un édifice culturel, et non d'un simple habitat.

À quel saint était voué cet établissement primitif ? Le nom de saint Eutrope encore associé à la place de l'église apporte probablement la réponse : le 30 avril, date de la fête de ce saint, n'est autre en effet que la vigile du 1^{er} mai. Le culte bénédictin du premier évêque de Saintes se répand essentiellement aux IX^e et X^e siècles, avec le succès du pèlerinage de Compostelle¹⁴ : il est très probablement antérieur ici au patronage marial, malgré l'opinion de l'abbé Lebeuf¹⁵ qui le croit choisi comme deuxième titulaire après Notre-Dame. Il n'est pas interdit de penser que l'abbaye parisienne a, là comme ailleurs, précocement doté ses vigneronns d'un saint patron en coïncidence avec le calendrier culturel préexistant.

12. ROBLIN (Michel), *Op. cit.* (pp. 122 sqq).

13. GOUSTARD (Vincent), *Crosne, église Notre-Dame, Evaluation du potentiel archéologique. Bilan. 3-30 sept. 1997-16-31 octobre 1997*. Saint-Denis, S.R.A., 1998, in-4°, 37 p., ill.

14. RÉAU (Louis), *Iconographie de l'art chrétien*. Paris, P.U.F., 1955-1959, 6 vol., in-4°.

15. *Op. cit.*, t. V, pp. 41-45.

On notera la proximité des dates des saints honorés dans les deux localités voisines de Villeneuve et Crosne, placées l'une et l'autre sous le signe du passage. Les cultes respectifs de saint Georges et de saint Eutrope (23 et 30 avril) fixent en effet certains aspects de rites printaniers en rapport avec le passage de l'eau, celui des saisons et celui des âges : la Saint-Georges est encore, ici et là, l'occasion de joutes nautiques entre générations, rite agonistique manifestant le combat entre la vieille et la nouvelle saison, tandis qu'en Seine-et-Marne, encore au siècle dernier ¹⁶, c'est sous le patronage de saint Eutrope, le 30 avril, que les gars de seize ans étaient en grande pompe « reçus garçons ».

3 - Le temps des chapiteaux

À la fin du X^e siècle, sous l'abbé Morard (980-1014), commencent à Saint-Germain-des-Prés d'importants travaux d'agrandissement et d'embellissement dans la logique du mouvement clunisien. Le chantier dont naîtra l'abbatiale romane que nous connaissons emploie au cours du XI^e siècle des ouvriers accourus de tous horizons, hautement qualifiés et payés à la tâche. Les chapiteaux situés sous les grandes arcades de la nef et dans les collatéraux font l'objet de scènes sculptées d'inspirations variées : Ancien Testament, Évangiles, écrits des Pères de l'Église, mais aussi traditions diverses et non toujours élucidées, alors connues du collège d'érudits que représente un monastère bénédictin.

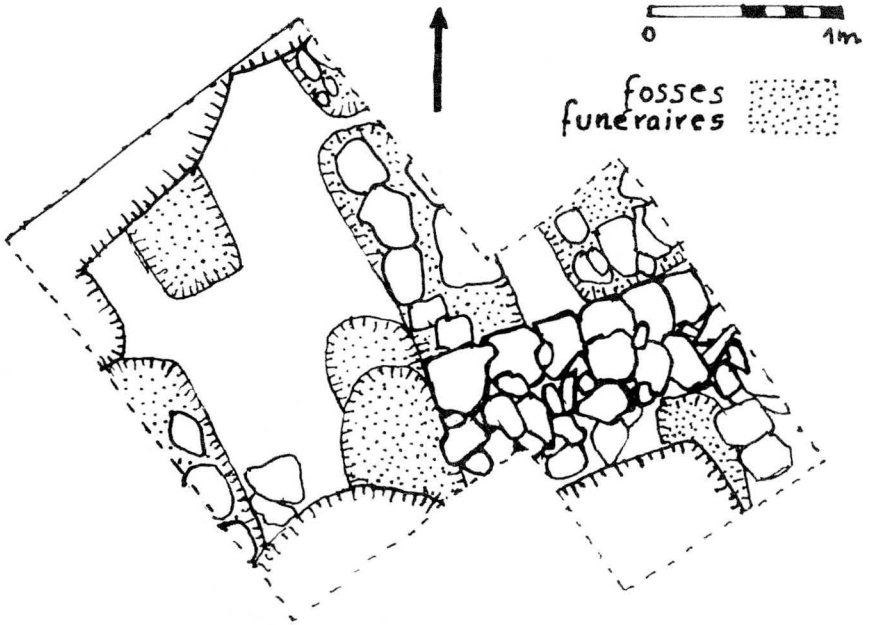
Le chapiteau situé au fond de la nef, à gauche en entrant par le portail occidental, fait partie de la dernière catégorie : il représente un couple d'êtres mi-chair, mi-poisson dont celui de gauche est barbu, évoluant dans l'élément liquide et paraissant offrir les poissons avec lesquels ils jouent. On veut généralement y reconnaître le signe zodiacal des poissons, bien que le Zodiaque ne soit pas représenté autrement dans l'édifice. On pourrait évoquer aussi la Seine toute proche, le revenu substantiel tiré des pêcheries de l'abbaye, le thème de la pêche des âmes... Sans plus entrer dans l'interprétation de cette scène, il semble raisonnable d'avancer qu'elle est connue de l'auteur du chapiteau de Crosne : de nombreux éléments comparables – le thème sirénien, la position en accolade des deux personnages, la disposition des membres supérieurs, la barbe du personnage de gauche, la coiffure torsadée de celui de droite – suggèrent que le sculpteur local prend comme prétexte le chapiteau parisien, tout en le transposant très librement dans le contexte de Crosne et en l'enrichissant à sa façon.

¹⁶. LECOTTÉ (Roger), *Recherches sur les cultes populaires dans l'actuel diocèse de Meaux*. Paris, Mémoires de la Fédération folklorique d'Ile-de-France n° IV, 1953 (p. 49).



Le chapiteau aux sirènes de Saint-Germain-des-Prés.

Munis de ces repères, nous pouvons mieux cerner la création du chapiteau de Crosne : l'attestation à Villeneuve au milieu du XI^e siècle d'un autel principal dédié à saint Georges⁹ suppose la consécration d'un édifice paroissial au plus tard dans la première moitié de ce siècle. La base du clocher de l'église remonte d'ailleurs à cette époque. La chapelle de Crosne, moins prestigieuse, bénéficia au mieux de la suite du chantier de la paroisse mère : un édifice religieux en pierre à Crosne apparaît en 1177 dans une bulle de confirmation des biens de l'abbaye signée par le pape Alexandre III. Les chapiteaux historiés du chœur actuel, visiblement antérieurs à la voûte du XIII^e siècle qu'ils soutiennent, proviendraient de cette construction, que l'on peut donc situer largement entre 1050, date approximative d'achèvement de Saint-Georges de Villeneuve et des chapiteaux romans de Saint-Germain-des-Prés, et 1177.



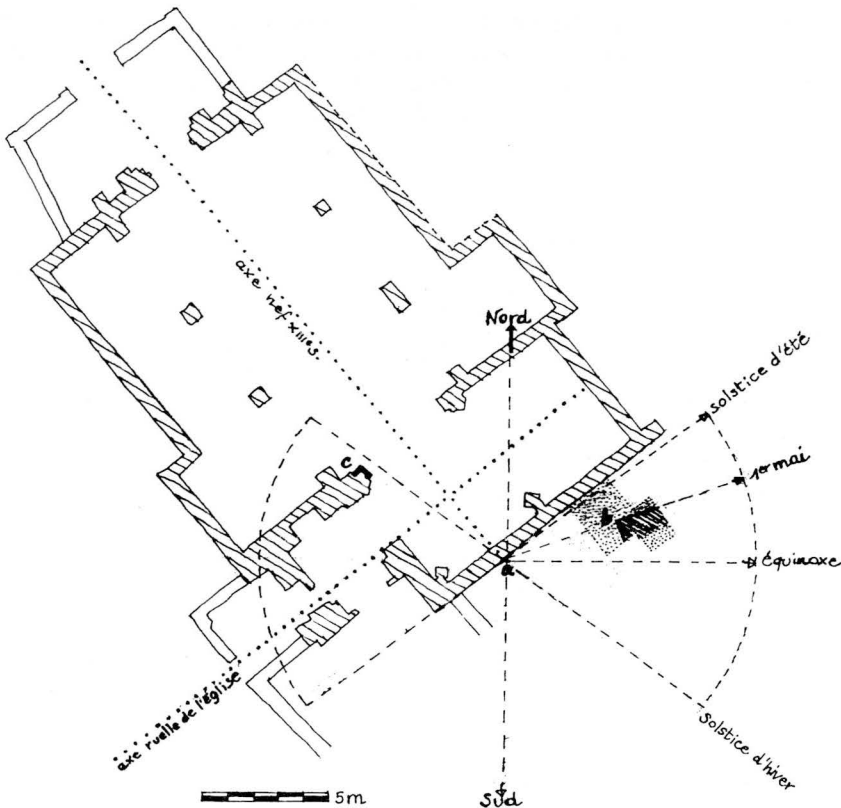
Intervention archéologique 1997, sondage 1 d'après Vincent Goustard 1998 p. 10. Occupation funéraire et solin.

Nous n'avons connaissance ni de la disposition initiale de cet établissement du XI^e-XII^e siècle, ni des circonstances de la réalisation des chapiteaux, mais nous pouvons subodorer les grandes lignes :

Il s'agit d'une simple chapelle concédée à la petite communauté, sans doute en partie monnayée par elle, de volume modeste. L'axe de l'église actuelle est atypique, mais le mur de chevet qui lui est perpendiculaire présente une orientation calendaire remarquable : il s'aligne sensiblement sur le lever du soleil au solstice d'été. Cela peut faire envisager une telle orientation, classique, pour la chapelle précédente. La présence de la ruelle de l'Église, orientée pareillement dans l'axe transversal du chœur, vient appuyer cette hypothèse. Dans ce cas, l'emprise du XI^e-XII^e siècle correspondrait peu ou prou au chœur actuel et à son appendice nord-est. La convergence troublante, en un même point *a*, de l'orientation du IX^e, de l'orientation supposée du XI^e-XII^e et de l'axe du XIII^e siècles fait soupçonner la persistance, au cours de ces périodes, d'une tradition locale de fondation d'origine calendaire.

En ce qui concerne les chapiteaux, le sculpteur exécute une commande dictée par la hiérarchie bénédictine : motifs végétaux et autres à prendre dans le répertoire de l'église abbatiale ; le choix des motifs revient cependant en partie aux villageois, selon l'usage médiéval qui place le bas du lieu de culte sous la responsabilité du conseil de fabrique, tandis que le chœur relève du clergé. Le thème des sirènes choisi par les fabriciens crosnois trouve en principe sa place, comme son modèle parisien, vers la porte d'entrée, peut-être même à l'extérieur.

L'actuelle disposition centrale du chapiteau est donc le fait soit d'une redistribution des éléments de décor, soit tout simplement de la redistribution des lieux : en 1234, sous le règne de Louis IX, la chapelle est agrandie et érigée enfin en église paroissiale au titre de Notre-Dame. Avec la construction d'une nef dans l'axe que nous connaissons, la voûte d'arêtes du chœur date de cet événement.



Plan de l'église Notre-Dame d'après relevé D. Larpin, Vincent Goustard 1998 p. 9, et orientations calendaires relevées. a : point de convergence. b : sondage 1 et solin. c : chapiteau à la sirène et au nûton.

L'intégration du chapiteau à la sirène et au netton à l'espace sacré de ce chœur au moment où Crosne accède au statut de paroisse fait partie des mystères persistant dans l'histoire de toute communauté. Le maître d'œuvre obéit-il à des considérations pratiques, économiques, religieuses, politiques ? L'étude des rapports entre la seigneurie ecclésiastique parisienne et la communauté crosnoise à cette époque apporterait peut-être un éclaircissement à la question.

Il est intéressant de noter qu'à l'occasion de la dédicace à Notre-Dame émerge l'idée d'un couple tutélaire, comme à Villeneuve et Yerres, où coexistent toujours les cultes du saint titulaire (autel principal) et de sainte Geneviève (autel secondaire) et comme sur le chapiteau à la sirène et au nûton, justement mis alors à l'honneur. À Crosne, le pôle féminin dévolu à la Vierge occultera le pôle masculin, phénomène courant au XIII^e siècle où les consécrations en série à Notre-Dame envoient aux oubliettes nombre de saints patrons des temps primitifs.

Le couple du chapiteau survit seul à cet instant de parité.

Il nous appartient aujourd'hui de nous situer personnellement vis-à-vis de ce souriant patrimoine, en remerciant ses acteurs inconnus de l'occasion qu'ils nous donnent, à neuf siècles de distance, de méditer ce témoignage de la permanence identitaire des lieux.

Le site magdalénien d'Étiolles ¹ en 2002 ²

par Y. TABORIN, M. OLIVE, N. PIGEOT, M. CHRISTENSEN

L'ouverture du nouveau secteur de fouilles avait permis, dès l'année dernière, la découverte d'une concentration de silex, située en limite ouest du futur emplacement du hangar. Les silex se trouvaient au contact de la terre arable et ils étaient d'ailleurs très patinés ; l'amas montrait en outre des signes de perturbations par des travaux agricoles. Cette découverte prolongeait celles effectuées lors d'anciens sondages, réalisés dans les années 70. Il faut rappeler en outre que plusieurs niveaux d'occupation ont été mis au jour en limite du locus 2, pénétrant dans la coupe nord de la bande 66. Tous ces éléments auguraient donc d'un troisième secteur encore potentiellement riche du point de vue archéologique.

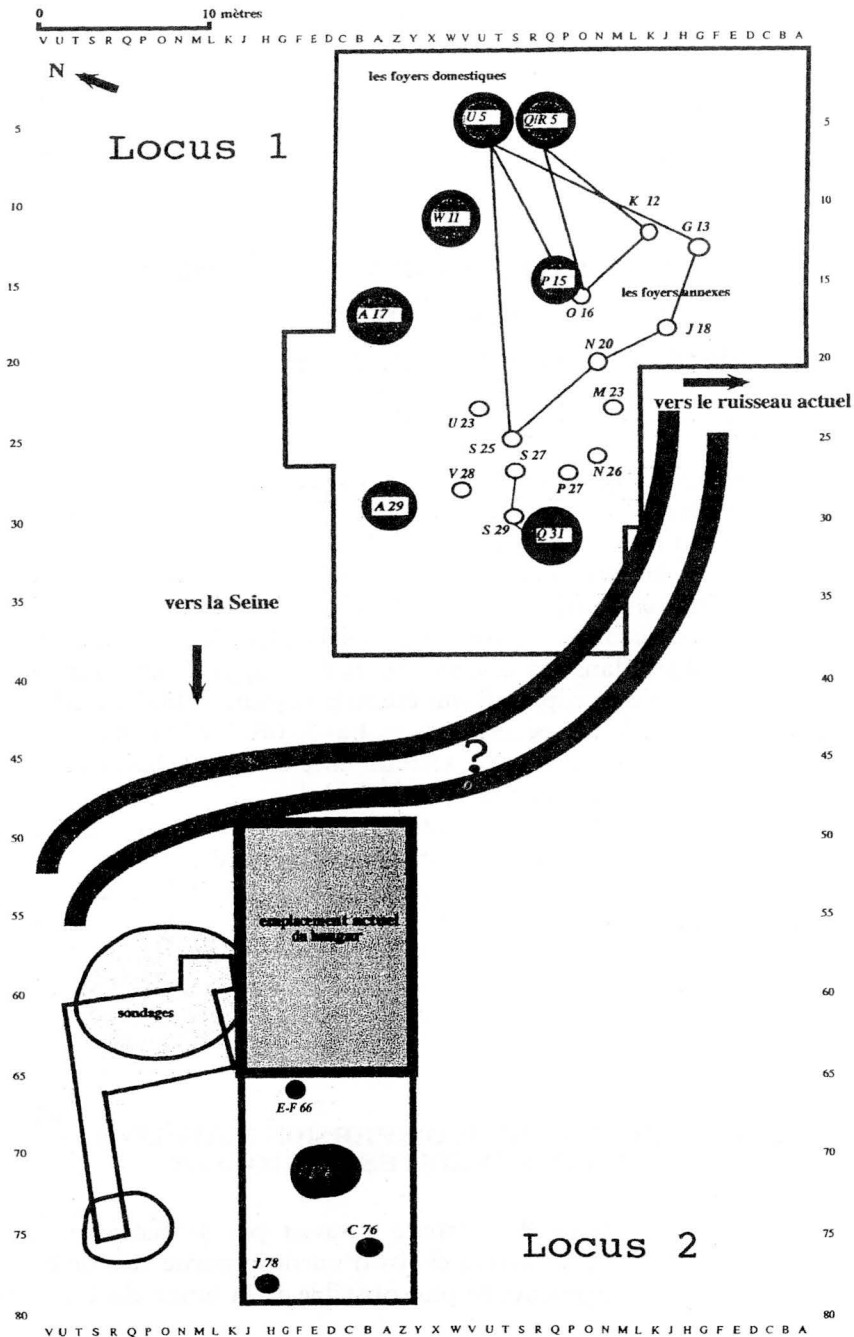
Les résultats de cette dernière campagne de fouille sont cependant quantitativement très modestes car nous n'avons pas encore atteint cette année la suite des soldes d'occupation les plus récents du locus 2, leur pendage étant assez fort. En revanche, ces résultats sont qualitativement très intéressants car nous avons découvert des pièces surprenantes et encore inconnues à Étiolles qui provoquent de nouvelles interrogations sur la durée d'occupation du site.

I - UNE ZONE DE FAIBLE DISPERSION MAIS LIVRANT DES PIÈCES INÉDITES À ÉTIOLLES

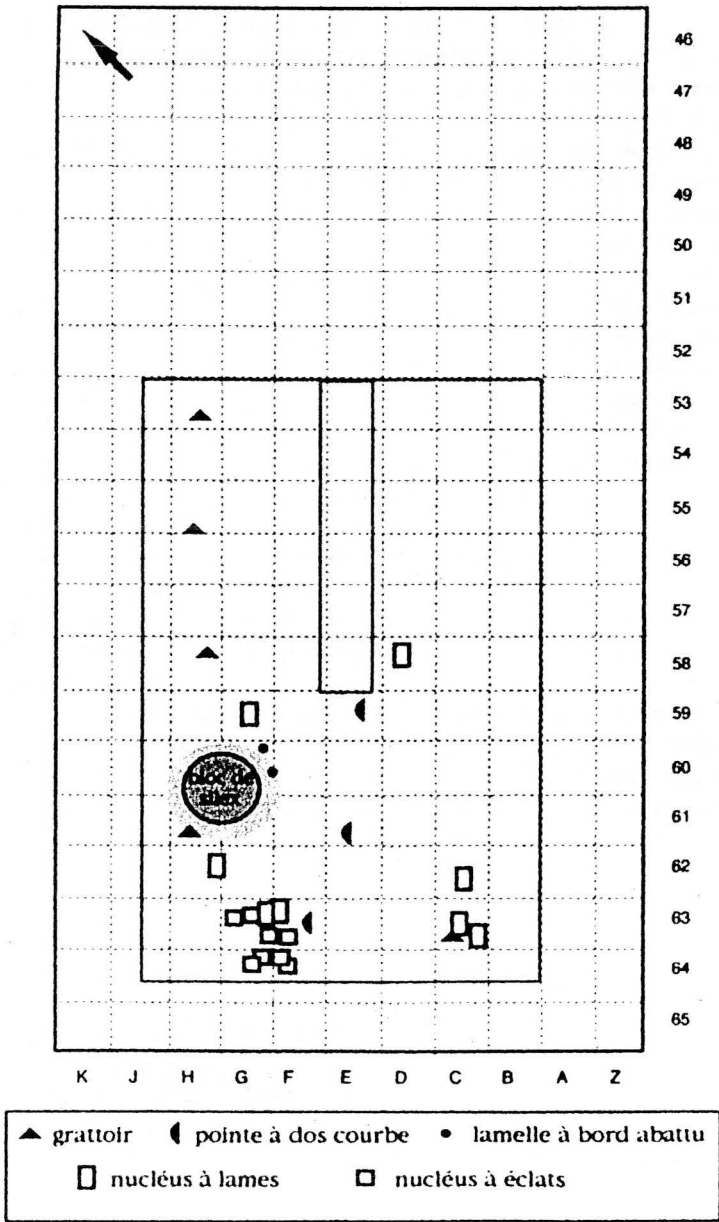
Une partie seulement de l'espace couvert par le hangar a été fouillée cette année. Nous avons choisi d'ouvrir la partie sud de cette surface pour nous rapprocher le plus possible de la limite du locus 2.

1. Arr^t d'Évry, canton de Saint-Germain-lès-Corbeil.

2. Pour les années antérieures, voir nos bulletins depuis 1973.



La situation des fouilles en 2002.



La distribution des outils et des nucléus.

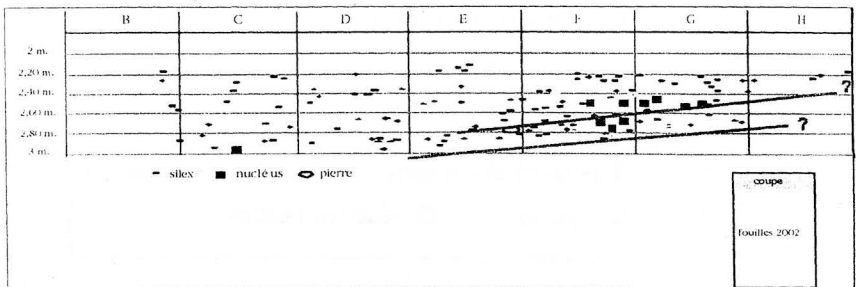
Pour des raisons de sécurité, la jonction n'était pas réalisable et il subsiste entre les deux secteurs de fouille une banquette de 1,5 m à 2 m de large qu'il faudra abattre dans un second temps.

La zone ouverte (80 m²) n'a livré que peu de vestiges. Il est possible que l'on se situe dans un espace périphérique de campements comme semble l'indiquer la découverte de plusieurs grattoirs qui sont la plupart du temps trouvés éloignés des habitations.

Comme toujours dans les niveaux supérieurs, on n'observe aucune stratification sédimentaire, car elle a été effacée par des phénomènes de bioturbation. La dispersion assez lâche des vestiges comme l'absence de litage visible dans les coupes rendent la différenciation des niveaux d'occupation délicate dans ces limons supérieurs. Les vestiges mis au jour dans ce secteur sud (les bandes des mètres 60) sont assez dispersés verticalement mais, dans l'état actuel de la fouille, il est difficile de savoir si cette dispersion correspond à la superposition de plusieurs niveaux très rapprochés, au point de ne pouvoir être clairement distingués, ou si la bioturbation a joué de manière non négligeable sur la profondeur de pièces contemporaines faisant partie d'un même niveau, les deux éventualités pouvant se conjuguer.

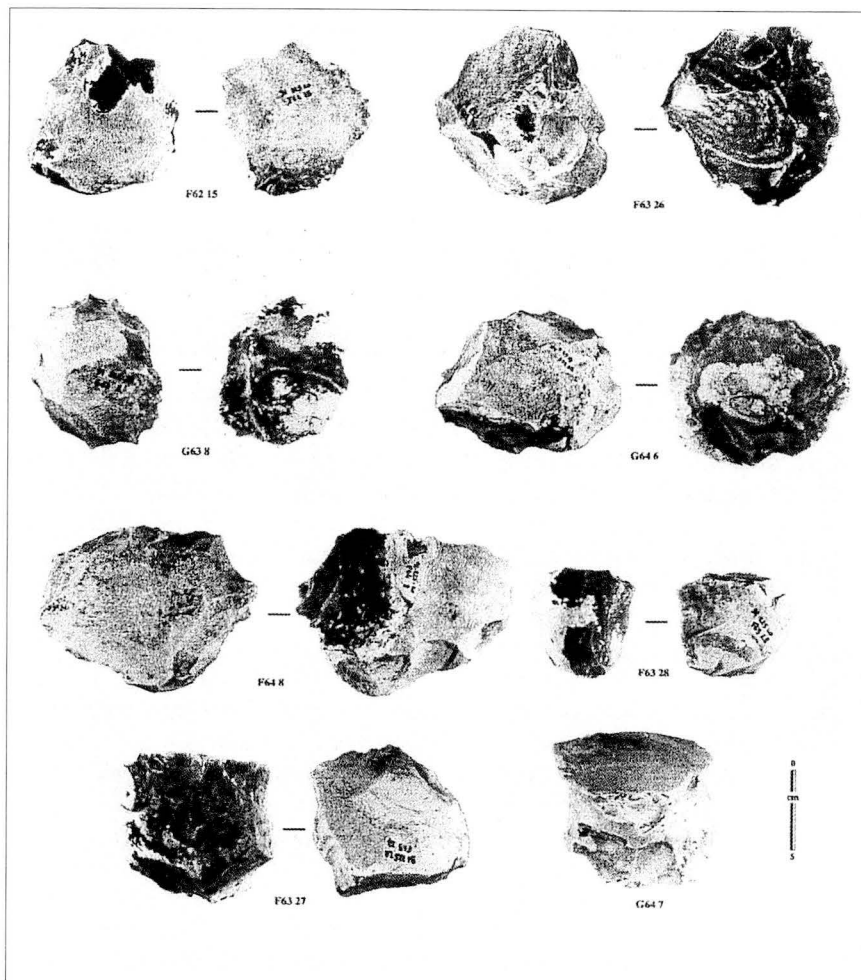
Il semblerait néanmoins que la paléotopographie soit identique à celle observée dans le second locus, du moins dans le secteur le plus au sud, donc le plus proche du locus 2, là où les découvertes sont les plus nombreuses. Cette impression, si elle se confirme lorsque les niveaux plus profonds seront atteints, signifie que l'on se situe encore dans cette zone sur une berge et pas encore exactement au fond du lit d'un paléo-chenal.

Ainsi, les vestiges découverts sont peu nombreux, essentiellement lithiques comme toujours, et peuvent appartenir à un seul ou plusieurs sols d'occupation. La nature et la répartition de ces vestiges, bien que cette dernière soit entachée d'incertitude, s'avèrent

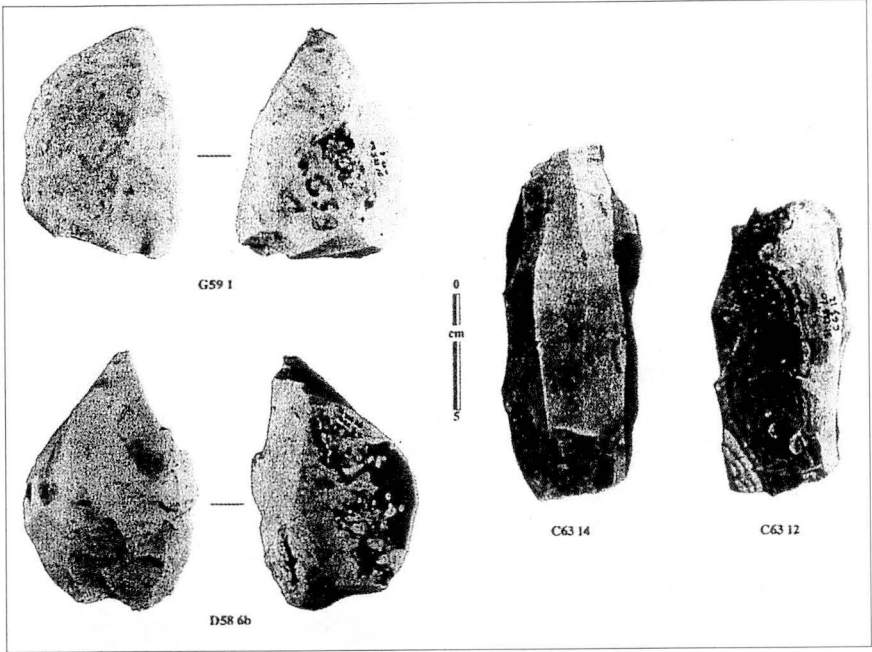


La stratigraphie dans la limite sud de la surface fouillée.

néanmoins intéressantes : On observe par exemple un groupement du nucléus dans la partie sud-ouest du secteur fouillé. Dans cette concentration domine une catégorie du nucléus que l'on ne connaissait pas encore à Étiolles : il s'agit de plusieurs nucléus à éclats (une dizaine), qui révèlent un mode de débitage tout à fait original, orienté vers la production de petits éclats courts par percussion dure. Cette découverte est surprenante non seulement à Étiolles mais plus largement dans le contexte du Magdalénien régional.



Les nucléus à éclats.



Les nucleus à lames.

Ces nucleus à éclats sont accompagnés de quelques nucleus laminaires qui ont produit des supports assez courts dont plusieurs semblent avoir été débités avec un percuteur en pierre tendre. Enfin un nucleus d'allure plus classique à Étiolles a également été mis au jour cette année.

La concentration de ces vestiges, notamment des nucleus à éclats, confère indéniablement à cette découverte un intérêt supplémentaire : s'agirait-il d'une zone d'activité spécifique ?

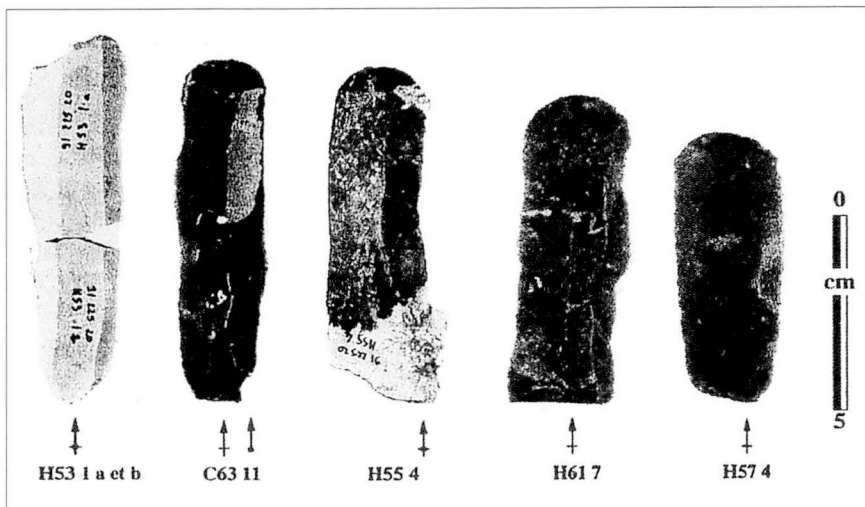
La présence de ces nucleus n'est pas la seule curiosité de la campagne 2002. Plusieurs autres pièces constituent aussi une nouveauté dans ce gisement : il s'agit de trois pointes à dos courbe qui sont les premières armatures de ce type mises au jour sur l'ensemble des niveaux étudiés jusqu'à présent. Ces armatures sont davantage dispersées que les nucleus et leur différence d'altitude fait supposer qu'elles ne devaient pas appartenir au même niveau. Enfin, on peut ajouter à cette liste des pièces originales, une autre catégorie d'armatures non pas totalement inconnue mais extrêmement rare à Étiolles : des lamelles à bord abattu par des retouches inverses. Il est en effet intéressant de constater que sur les trois lamelles à bord abattu découvertes cette année, deux sont à retouches inverses.

II - PRÉSENCE D'UN GROS BLOC NATUREL

Les fouilles 2002 ont aussi été marquées par la découverte d'un très gros bloc de silex naturel, d'un mètre de circonférence environ, dont la base n'a pas encore été atteinte. La présence de ce bloc au sein de sédiments alluviaux fins pose problème et son origine est encore inexplicée. En effet, son volume dépasse de très loin les plus grandes pierres connues jusque là que les Magdaléniens utilisaient parfois pour l'aménagement de leurs abris (cercles de dalles par exemple) et de leurs foyers. L'existence d'une couronne de terre plus sombre autour de lui fait songer à une action anthropique, peut-être l'enterrement d'un bloc, gênant pour la culture et trop lourd pour être déplacé par des moyens de transport traditionnels (opération connue sous le terme « noyer un bloc »). Cette intervention humaine n'explique pas pour autant sa présence à cet endroit : bloc transporté par un radeau de glace (hypothèse parfois avancée par les géomorphologues), gros élément intégré dans une nappe alluviale grossière ? Bloc descendu du versant du plateau de Sénart ?... Lorsque les fouilles atteindront la base du bloc, nous devrions y voir un peu plus clair.

III - ANALYSE PRÉLIMINAIRE DES OUTILS ET DES ARMATURES DÉCOUVERTS EN 2002

Dans les niveaux supérieurs de la nouvelle fouille, un certain nombre d'outils ont été découverts qui, d'après leur position stratigraphique, pourraient appartenir à des niveaux d'occupation différents. Ils seront ici traités dans leur ensemble. Il s'agit de cinq grattoirs, trois pointes à dos courbes, trois lamelles à bord abattu et un fragment distal de burin. Bien que ces outils soient peu nombreux (situation fréquente à Étiolles où le rapport produits retouchés/produits bruts est toujours faible), certains – plusieurs armatures de projectile – s'avèrent très intéressants parce qu'inédits à Étiolles. Le fait que la surface fouillée puisse correspondre à une zone située à l'écart des espaces de plus grande fréquentation, comme les habitations et leur pourtour immédiat – comme semble l'indiquer la découverte de plusieurs grattoirs – peut constituer aussi un élément d'explication à cette pauvreté de l'outillage.



Les grattoirs.

1 - Les grattoirs

Ils ne se distinguent guère de ceux que l'on trouve régulièrement dans les campements magdaléniens et à Étiolles. Un seul des cinq grattoirs (H57.4) est en silex allochtone. Il s'agit de grattoirs aménagés sur des lames régulières, dans la majeure partie des cas de plein débitage. Leurs fronts sont aménagés sur l'extrémité distale des supports par une retouche régulière, plate et convergente. Le résultat est, dans trois cas, un front convexe et régulier et parmi les deux restants, un est franchement déjeté à droite et l'autre est irrégulier. Leurs angles taillants varient entre 45° et 60°. Les trois fronts (angles) les plus ouverts présentent tous une deuxième génération de retouche plus écaillée que la première. Dans le cas du grattoir H61-7, ces enlèvements témoignent d'un réel réaffûtage, car ils ont presque totalement supprimé le fil émoussé dont ne subsistent que quelques traces.

Trois des cinq outils présentent une cassure en flexion dont la languette est d'une amplitude variable. Il n'est pas à exclure que cet accident se soit produit au moment du débitage. Dans le cas du grattoir C63.11 par exemple, la cassure semble liée à la présence d'un petit nodule crayeux inclus dans la matière première.

Malgré leur appartenance probable à différents niveaux d'occupation, les grattoirs présentent un module similaire qui pourrait attester une certaine régularité dans la production des supports (les largeurs varient entre 22 et 25 mm ; l'épaisseur entre 5 et 8 mm). Les bords laté-

raux sont plutôt réguliers, parfois (deux cas) grâce à de petits enlèvements, d'inclinaison assez abrupte, partiels dans un cas, et tout le long des deux bords latéraux dans l'autre. Ce type de modification a déjà été observé sur cette catégorie d'outils dans certains niveaux d'occupation ; il est possible qu'il s'agisse d'une adaptation à un manche. Notons toutefois qu'aucun grattoir ne présente de micro-traces d'emmanchement.

Le grattoir C63.11 est, en fait, un outil composite, car il présente une tentative d'enlèvement burinant sur son extrémité opposée ; mais elle a avorté malgré une préparation par une petite retouche du bord de la lame précédant le coup de burin qui a été donné directement sur la surface de cassure. Cette retouche se distingue assez nettement de celle liée à la régularisation des bords de cet outil.

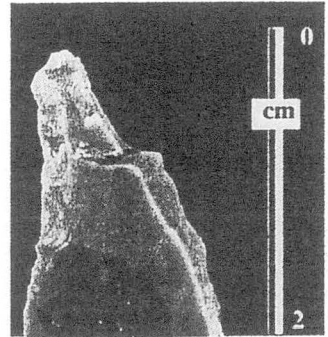
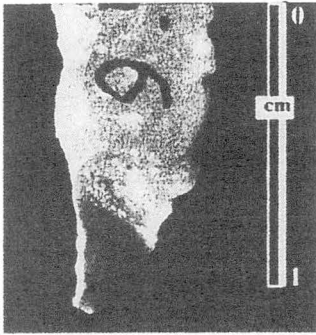
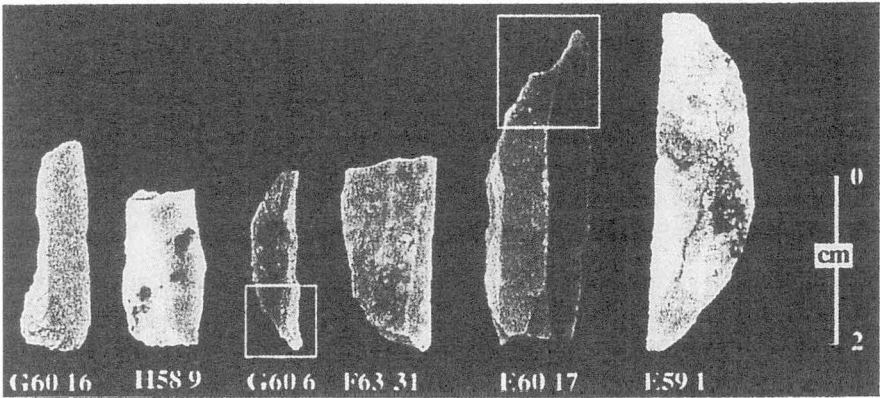
Malgré un état de surface moyen pour l'analyse fonctionnelle, quatre grattoirs présentent des traces d'utilisation, localisées sur le front. Celles-ci apparaissent sous forme d'émoussés accompagnés de traces de micropolis. Elles semblent résulter d'un contact assez bref avec de la peau plutôt sèche.

2 - Les pointes à dos courbe

C'est donc la première fois que des pointes à dos courbes ont été découvertes sur le site d'Étiolles. Jusqu'à présent, la catégorie de projectiles était uniquement représentée par des lamelles à bord abattu. Bien que ces pointes soient limitées en nombre (3), leur présence soulève de nouvelles interrogations. Elles pourraient, par exemple, annoncer l'existence de niveaux chronologiquement plus récents que le Magdalénien : leur allure générale ainsi que leur régularité s'apparentent plus à des pointes à dos courbes connues dans les cultures aziliennes qu'à celles de même type issues de certains niveaux du Magdalénien final.

Toutes les pointes sont fragmentées : deux ont une extrémité fracturée et la troisième est cassée dans sa partie mésiale. Elles sont toutes faites sur des petites lames. La délinéation, régulièrement convexe du dos, est créée par des enlèvements directs abrupts à semi-abrupts et leur répartition le long du dos est, dans un cas, continue (E60.17) et partielle dans les deux autres cas (F63.31 et E59.1). Cette convexité du dos crée ainsi des extrémités appointées. Le dos est aussi bien localisé sur le bord droit (1) que sur le bord gauche (2).

Sur deux pointes, la cassure est postérieure à la mise en place du dos. Les cassures (2 rectilignes et 1 en charnière) sont de faible amplitude, elles sont dans tous les cas inférieures à 2 mm et ne peuvent donc pas, d'après les référentiels, être considérées comme diagnostiques d'une utilisation en projectile.

*Les armatures.*

L'une d'elles (E60.17) présente, à l'extrémité opposée à la cassure, des ébréchures secondaires. Il s'agit d'enlèvements burinants qui sont caractéristiques de son utilisation comme projectile. Ils sont au nombre de 3 et leur amplitude varie entre 4,2 et 14,8 mm et le plus grand a emporté une partie du dos. Ces enlèvements burinants sont situés à l'extrémité apicale du projectile et semblent donc indiquer un emmanchement axial. Cette pointe est la seule à présenter des retouches inverses sur le bord opposé au dos. Ces retouches semi-abruptes sont assez envahissantes et sont particulièrement importantes au niveau de l'extrémité apicale, comme si un certain soin avait été apporté à l'élaboration de la partie active.

3 - Les lamelles à bord abattu

À Étiolles, les lamelles à bord abattu par des retouches inverses sont rarissimes. Or, parmi les trois découvertes lors de cette campagne, deux montrent des retouches inverses. Il s'agit de deux frag-

ments proximaux de lamelles, présentant des cassures qui se terminent en plume et coupent les enlèvements du dos ; elles semblent postérieures à leur fabrication. L'une des lamelles (G60.16) présente un abattage envahissant, chez l'autre (H58.9), il reste assez marginal et l'on peut se demander si l'aménagement d'un dos a été véritablement recherché. Dans les deux cas, l'abattage est interrompu vers l'extrémité proximale du support. La lamelle G60.16 présente un petit cran, éloigné de 14,8 mm de la cassure ; il est possible qu'il s'agisse d'un fragment de matrice de même type que ceux mis en évidence par l'analyse des lamelles à bord abattu dans l'unité Q31 par Boris Valentin. Dans les deux cas, les tranchants opposés à l'abattage sont restés bruts.

La troisième lamelle (G60.6) présente un abattage envahissant par des enlèvements directs réalisés sur la partie distale du support. En outre, des retouches inverses ont appointé cette extrémité distale, l'une d'elles emportant la pointe même de la lamelle. À l'extrémité opposée, on observe un gros enlèvement, un peu torse, qui recoupe les retouches du dos et s'est propagé de manière à aller supprimer une petite portion du tranchant. Son origine reste incertaine : fonctionnelle ou en relation avec sa fabrication ?

CONCLUSION

Les fouilles 2002, bien que limitées en découvertes, ont donc ménagé quelques surprises. La présence de pièces particulières – des pointes à dos courbe, des nucleus à lames débités à la pierre tendre – si elles sont par ailleurs connues sur d'autres sites magdaléniens régionaux (comme Cépoï et Marsangy), évoquent aussi un contexte plus récent, l'Azilien. Se pourrait-il que le site d'Étiolles ait été occupé sur une période plus longue que celle envisagée jusqu'à présent ? Cette hypothèse, encore bien fragile, ne doit cependant pas être écartée trop vite. Quoi qu'il en soit, la découverte d'autres modes de débitage (comme le nucleus à petits éclats), d'armatures de chasse encore inconnues ou rarissimes sur le site (les pointes à dos courbe et les lamelles à retouches inverses) confère un intérêt imprévu à l'ouverture de ce nouveau secteur de fouille. Ajoutons à ces surprises la présence d'un bloc très volumineux dont la mise en place reste une question à résoudre. L'interrogation sur la durée d'occupation du site se double donc d'une interrogation sur le paléopaysage local. On se situe bien là dans la ligne des objectifs que l'on s'était fixés en ouvrant ce locus, orientés vers un double enjeu, à la fois archéologique et paléoenvironnemental.

Notes archéologiques

*Bourg-la-Reine*¹. – ZAC centre ville.

Suite à un diagnostic de 1999 et une évaluation en 2000, 1 800 m² ont été fouillés en 2001 au bord de la RN 20, à la sortie sud de la ville, 116, avenue du Général-Leclerc sur le site de la première manufacture de faïence et de porcelaine fondée en 1772 et dont l'activité a cessé en 1804.

Plusieurs dépotoirs ont restitué des rebuts de biscuits et de pièces émaillées et du mobilier technique. Ont été dégagés : une pièce avec fourneau, une cave de stockage, des fosses de décantation d'argile.

Les formes des pièces reconstituées sont très proches de celles provenant de Sceaux et de Mennecy².

*Brétigny-sur-Orge*³. – ZAC de la Maison Neuve.

Trois sondages ont été réalisés en 2001 dans la cour de la ferme. Un seul dans la moitié sud de cette cour a fourni quelques éléments : une fosse d'usage probablement agricole, les restes d'un bâtiment post-médiéval, deux murs et deux tranchées non identifiées. Le reste des vestiges est resté en place⁴.

*Buno-Bonnevaux*⁵

Deux nouveaux abris ornés y ont été repérés en 2001 : à La Caillère, avec deux quadrillages et plusieurs séries de sillons parallèles, et aux Canches, avec quelques sillons parallèles.

G.E.R.S.A.R.

*Cerny*⁶

Trois nouveaux abris ornés y ont été découverts en 2001 : deux à La Vallée du Seulait avec un cruciforme et quelques sillons paral-

-
1. Hauts-de-Seine, arr^t d'Antony, chef-lieu de canton.
 2. D'après *Archéopages*, n^o 6, mars 2002.
 3. Arr^t de Palaiseau, chef-lieu de canton.
 4. D'après *Archéologie médiévale*, t. 32, 2002, p. 173.
 5. Arr^t d'Évry, canton de Milly-la-Forêt.
 6. Arr^t d'Étampes, canton de La Ferté-Alais.

lèles ; un au Parc aux Bœufs avec sillons parallèles et un ensemble de huit lanceolés.

G.E.R.S.A.R.

*Égly*⁷

A l'occasion de la transformation de la place de l'Église, des sondages ont été réalisés par Vincent Goustard en 2001. Nous n'avons pas eu connaissance des résultats de cette fouille.

*Fontaine-la-Rivière*⁸

En 2001, Alain Senée a repéré, au lieu-dit L'Église, deux nouveaux abris ornés : le premier comporte quelques sillons au sol, le second présente un grand arbalétiforme, quatre sillons verticaux parallèles, la date 1886 et une inscription.

G.E.R.S.A.R.

*Maisse*⁵

En prospectant le tracé de la future déviation du bourg, Alain Bénard et J.-P. Auffret ont découvert, en 2001, un abri orné géodique avec un cruciforme, un quadrillage et des sillons parallèles.

G.E.R.S.A.R.

*Montlhéry*³

Monsieur Jean-Hugues Decaux a découvert récemment, dans le terrain d'un particulier, un quart de statère en or (diam : 10 mm) attribuable aux Carnutes de Châteaudun, très usé et même lisse au revers. Ce n'est pas la première monnaie gauloise que livre le terroir de cette ville puisqu'on y a déjà trouvé un potin dit « à la tête d'indien » émis par les Sénons.

Denis PETIT

*Palaiseau*⁹. – Les trois Mares.

Sur les quatre hectares du site, la moitié a été fouillée au cours du premier semestre 2001. Le lieu a été occupé dès le Néolithique. Des éléments structurés y sont reconnaissables à partir du II^e siècle av. J.-C. puis l'occupation s'est développée à partir du I^{er} siècle av. J.-C. jusqu'à la période augustéenne : enclos fossoyé avec bâtiments d'habitation et greniers en bois et torchis. Les traces de contacts commer-

7. Arr^t de Palaiseau, canton d'Arpajon.

8. Arr^t d'Étampes, canton de Méréville.

9. Chef-lieu d'arrondissement.

ciaux avec les pays méditerranéens y sont visibles. Ultérieurement, des constructions en meulière et bois se succèdent jusqu'au III^e siècle. Il s'agit des dépendances d'une villa dont la partie principale doit se trouver à l'est du site. L'occupation s'est poursuivie jusqu'à la fin du IV^e siècle – début du V^e siècle ¹⁰.

*Palaiseau*⁹. – École Polytechnique.

Un diagnostic a été réalisé en 2002 sur une surface de 8 ha. Il a révélé l'existence d'un réseau fossoyé parcellaire appartenant à l'occupation agro-pastorale du secteur situé en limite du site des Trois mares fouillé en 2001 (v. ci-dessus) ¹¹

Saint-Aubin ¹². – L'orme des Merisiers.

Avant la réalisation d'un projet d'aménagement portant sur 15 ha, trois secteurs ont été fouillés en 2002. Le premier secteur d'1 ha a fourni un enclos fossoyé de La Tène finale avec une dizaine de bâtiments et de greniers. Le deuxième secteur de 2 ha a été occupé du IV^e au XI^e siècle. Il comportait des bâtiments sur poteaux, des fonds de cabane, des fosses, des fossés autour d'un habitat principal situé dans un enclos circulaire. Dans le troisième secteur d'1 ha, on a dégagé des témoins d'un habitat antique et mérovingien, une portion d'enclos à double fossé de La Tène et de grands fossés à chicane du Haut Empire non identifiés¹¹.

*Viry-Châtillon*³. – Église.

Avant travaux de consolidation de l'église, une fouille a été réalisée en 2001, sur 40 m², au pied des murs nord et ouest. Quarante-deux sépultures concentrées à l'angle nord-ouest ont été dégagées. Les plus anciennes, antérieures à la construction du bas-côté nord, sont perpendiculaires à l'axe de l'église et placées dans des coffrages de bois.

Les plus récentes, antérieures ou postérieures au bas-côté, sont parallèles à l'axe de l'église et sont placées dans des cercueils chevillés ou cloués. Les jeunes enfants sont, en majorité, enterrés sous la gouttière à l'angle de la nef et du bas-côté.

Ces sépultures sont datables du Moyen Age moyen au bas Moyen Age. Sept vases-encensoirs du type d'Ile-de-France, XIII^e-XIV^e siècle ont été mis au jour.

10. D'après *Archéopages*, n° 6, mars 2002.

11. D'après *Archéopages*, n° 8, novembre 2002.

12. Arr^t de Palaiseau, canton de Bièvres. Voir *Bulletin de la SHACEH*, 2001, p. 100.

Les niveaux inférieurs, très bouleversés, ont fourni des tessons de céramique datable depuis le carolingien jusqu'au XII^e siècle ainsi que de la faune ¹³

Yèvres ¹⁴. – Abbaye.

Une évaluation archéologique a été réalisée du 22 mai au 8 juin 2001 dans l'enceinte de l'abbaye. Au nord de la propriété se trouvaient autrefois le cimetière et les jardins. Les vestiges sont concentrés au flanc nord de l'église disparue, sur une surface de 2 250 m².

Les sondages ont révélé une occupation antique (tuiles et tessons des II^e et III^e siècles) surmontée par le cimetière où ont été repérées onze sépultures dont six ont été prélevées (quatre hommes et deux femmes adultes). Faute de mobilier et de stratification, leur datation n'a pu être précisée. De même, six pieux trouvés au milieu des sépultures n'ont pu être expliqués ni datés.

Au sud-ouest du site, ont été reconnus des aménagements hydrauliques ¹⁵.

13. D'après *Archéologie médiévale*, t. 32, 2002, p. 237. Les responsables de la fouille sont : Emmanuelle DU BOUËTIEZ de KERORGUEN et Paulette LAURENCE.

14. Arr^t d'Évry, chef-lieu de canton.

15. D'après rapport d'E. DU BOUËTIEZ dans *Archéologie médiévale*, n^o 32, 2002, p. 240.

Patrimoine architectural

I - CHAMPCUEIL¹ - ÉGLISE DE L'ASSOMPTION

L'église paroissiale de Champcueil a bénéficié, en 2001, de l'élaboration d'une étude préalable à sa restauration, étude commanditée par la commune désireuse de tirer d'affaire cet édifice dans les années à venir. Une telle démarche prônée par le Ministère de la Culture et de la Communication a le mérite de déboucher sur un bilan complet de l'état de conservation d'un monument et sur une proposition d'interventions pour remédier aux problèmes rencontrés.

A Champcueil, le diagnostic a soulevé plusieurs aspects qui méritent d'être soulignés :

– Les voûtes sont au moins de deux natures différentes, légères et de faible épaisseur sur les travées occidentales, en moellons et donc lourdes sur les travées orientales. Les premières, particulièrement sensibles aux fuites d'eau sont rapidement dangereuses dès qu'apparaissent des fissures. Elles vont être surveillées au cours des chantiers de couverture à venir afin de déterminer les travées où elles doivent être déposées et refaites et celles où elles pourront être conservées sans risque pour la sécurité ;

– La charpente de la nef présente une disposition maladroite en pied qui a le redoutable inconvénient de reporter les efforts sur le cours extérieur des deux sablières, au point d'engendrer un déséquilibre de ce cours et des poussées parasites en tête des murs gouttereaux. Une restauration des ouvrages et un tirantage transversal permettra de faire cesser le péril.

A court terme et en toute logique, le couvert va être restauré sur la nef puis sur les bas-côtés pour garantir la mise hors d'eau de l'édifice. Une reprise en sous-œuvre de la façade occidentale mal fondée, une restauration des arcs-boutants méridionaux s'accompagneront du débouchement des baies hautes obturées de la nef, en même temps que seront traitées les façades.

Au-delà de ces travaux, il ne restera plus qu'à porter un dernier effort à l'intérieur de l'édifice, sur les revêtements du sol et les élévations à la surface desquelles des décors peints ont été repérés, pour accueillir en final un orgue neuf.

Dominique LARPIN

Architecte en chef des Monuments Historiques

1. Arr^t d'Évry, canton de Mennecy.

II - ÉCHARCON - ÉGLISE SAINT-MARTIN

A la demande de la municipalité d'Écharcon, un diagnostic architectural et technique a été réalisé au cours de l'année 2002 et un dossier de synthèse a été remis au mois de septembre de cette même année.

L'activité des fissures présentes sur les couvrements ainsi que le déversement de l'édifice dans le sens du dénivelé du terrain d'assise sont à l'origine de l'inquiétude municipale.

Un oratoire construit au XI^e siècle semble avoir été situé en lieu et place de l'église actuelle dont les parties les plus anciennes remontent au XII^e siècle (base du clocher et parties nord). Le chœur aurait été construit au cours du XIII^e siècle tandis que la nef et l'abside du chœur auraient été ajoutés postérieurement (respectivement aux XVI^e et XVIII^e siècles).

L'implantation de l'église est tout à fait marquante et singulière. Située au centre d'un cimetière clos de murs, elle est à l'écart des plus vieux vestiges construits du village.

Une étude de structure réalisée au moyen de méthodes numériques (calcul aux éléments finis sur base volumique), a permis de disposer d'un diagnostic structurel particulièrement fin. Ce dernier a identifié trois facteurs principaux responsables des maux actuels. Le premier est lié à un déséquilibre et notamment à la faiblesse d'un pilier situé à l'aplomb du clocher concourant au déversement des superstructures vers le sud. Le deuxième provient d'une mauvaise résistance des sols actuels qui, de par leur composition (argilo-marneuse), ne supportent aucun décentrement des charges ainsi que les effets de poinçonnement qui en découlent. Enfin, le troisième et dernier facteur est relatif à une instabilité des couches superficielles du sous-sol qui favorise un glissement généralisé de la plate-forme d'assise du monument dans le sens de la plus grande pente.

Cette hiérarchisation des facteurs destructifs a permis de proposer une intervention progressive visant à ne point engager des travaux d'ensemble importants et dispendieux alors qu'une première intervention pourrait, à elle-seule, suffire à stabiliser le tout.

Des travaux ponctuels sur les superstructures sont proposés en premier lieu. A l'issue de ceux-ci, un contrôle et une surveillance de l'édifice seront réalisés. Ce n'est qu'en présence d'une évolution avérée qu'une deuxième campagne de travaux de consolidation sera engagée (reprise en sous-œuvre du clocher). En cas d'absence de signes inquiétants, la municipalité pourra directement et à sa guise programmer des travaux de restauration proprement dits.

L'étude a permis de mettre en évidence l'intérêt de cette construction qui, une fois encore, prouve que ce ne sont ni la taille ni la célébrité d'un

monument qui en font l'intérêt. Une construction modeste peut être tout aussi complexe à appréhender qu'un édifice plus vaste et receler autant de sources d'intérêt et de plaisir lors de son analyse.

S. BERHAULT

Architecte du patrimoine.

III - LA FORÊT-SAINTE-CROIX ² ÉGLISE SAINT-SATURNIN

La campagne 2002 de restauration de l'église Saint-Saturnin de La Forêt-Sainte-Croix fait suite à la grande campagne des années 1993-1995 qui comprenait :

- une reprise en sous-œuvre des fondations de l'église pour l'asseoir sur le banc de calcaire stable et hors gel ;
- la pose de pincés en béton dans les voûtes pour éviter les écartements des arcs doubleaux ;
- la réfection de la couverture.

Dans ces années-là, nous avons investi dans l'église le budget qui raisonnablement pouvait être mis en place par une petite commune rurale en complément de deux contrats ruraux, financés par la région Ile-de-France et le département de l'Essonne, et d'une aide ponctuelle de La Sauvegarde de l'Art Français.

Nous savions que les ravalements intérieur et extérieur étaient à faire, qu'une restauration des vitraux ou un remplacement s'imposait, mais il fallait attendre que l'église se repose sur ses fondations et se stabilise.

Un troisième contrat rural nous permet d'obtenir les financements nécessaires à ce dernier programme de travaux.

Ravalement extérieur

Compte tenu de la fissuration des maçonneries et des mouvements de l'église, nous avons procédé à l'auscultation radar des murs pour déceler les zones de cavité où il était nécessaire d'injecter des coulis de mortier à l'intérieur des murs, étude qui nous a permis également d'en définir la composition. Elle a été réalisée par le LERM (Laboratoire d'Etude et de Recherche des Matériaux) et financée à 80 % par le département (service du Patrimoine) au titre des études préalables sur les édifices inscrits ou non protégés. Quatre tonnes de coulis de chaux hydraulique naturelle ont été injectées dans les murs du chœur et de la façade sud de l'église.

2. Arr^t d'Étampes, canton de Méréville.

Pour le ravalement intérieur nous avons opté pour un enduit réalisé par l'entreprise BRÉGÉ avec de la chaux aérienne et du sable du Gâtinais, non lavé ni reteinté, avec des joints arrivant généreusement au ras des pierres.

L'ancienne petite porte (XIII^e), à l'angle du mur pignon, a été rouverte du fait de la nécessité de murer la porte latérale, ouverte au XIX^e, et cause de désordre dans le mur gouttereau (financement « clos et couvert » du service du Patrimoine).

Le remplage de la grande fenêtre axiale du chœur était très dégradé par les mouvements de l'édifice. Il a été totalement démonté. Seules quelques pierres ont été changées compte tenu de leur état, et l'ensemble a été remonté d'aplomb. Tous les enduits parasites ont été déposés pour retrouver l'élancement des flammèches et des pots à feu exprimés dans ce remplage de gothique « flamboyant ». L'entreprise PIERRE DU GÂTINAIS a su limiter les reprises pour conserver un maximum de matériaux d'origine.

Les vitraux

Sur proposition de l'architecte, le conseil municipal a choisi de faire appel à un artiste pour la création d'un ensemble complet de vitraux contemporains. Parmi de nombreuses propositions, Louis-René Petit a été retenu pour un projet de dalles de verre thermo-travaillées avec des encres de couleur. Les dalles sont assemblées, dans un réseau de plomb, travaillé dans la largeur pour apporter un graphisme proche de la gravure au trait. Le vitrail du chœur est composé largement ; il trouve un accord avec le caractère flamboyant du réseau de pierre (le remplage) ; les baies latérales équilibrent la composition. Incontestablement, les vitraux, élément majeur du décor intérieur, ont une présence primordiale dans l'église. Leur modernité est en accord avec la pensée gothique pour qui la lumière de Dieu rend intelligible toute création ; pareillement, aujourd'hui, la lumière nous révèle la création de Louis-René Petit.

Techniquement, son métier et celui des Ateliers LOIRE ressortent dans chaque détail ; notamment les vitraux sont sertis par un double filet de plomb qui permet un scellement dans les baies maçonnées et en même temps un jeu entre le verre et la maçonnerie nécessaire pour absorber les dilatations thermiques et d'éventuels mouvements de maçonnerie.

L'autel

Pour réaliser ces travaux, nous avons prévu de démonter l'autel tridentin (Les conciles de Trente marquent la réaction de l'Église catholique contre la Réforme protestante ; l'art baroque, et élégant

dans ce cas, en est l'expression). Sous cet autel de bois, nous avons découvert un massif en pierre de réemploi, polychrome, c'est-à-dire peint de rouge, jaune, noir et blanc, qui n'est pas un vulgaire socle de maçonnerie, mais pas tout à fait assez soigné pour être un autel. Nous avons également découvert un lavabo et très certainement une réserve eucharistique. Le projet consiste à réinstaller l'autel tridentin sur le pignon occidental aveugle, pour dégager le chœur à l'élégante proportion, qui sera ainsi mis en valeur et fera office de ciborium au dessus de l'autel de pierre, légèrement déplacé vers la nef, et soigneusement remonté, pour être conforme au canon de Vatican II. La réserve eucharistique et le lavabo inscrivent dans l'architecture la continuité de l'action liturgique depuis la construction de l'église.

L'année 2003 devrait voir la restauration intérieure des murs et des sols, et une restitution des décors d'appareillage dans le chœur. D'ici là, il est vraisemblable que la mise sous observation de l'église montrera sa stabilisation définitive.

Viendra alors le temps de la nouvelle onction de l'édifice qui réunira tous les habitants et tous les intervenants pour célébrer sa restauration.

Louis PRIEUR
Architecte du Patrimoine

IV - MONTLHÉRY³ - CHÂTEAU

Depuis quelques mois, des échafaudages enveloppent le donjon du château de Montlhéry où d'importants travaux de pierre de taille intéressent la totalité des élévations externes. Cette opération faite suite, comme à l'accoutumée, à une étude préalable qui a permis l'élaboration de relevés graphiques et d'un bilan de l'état sanitaire du château.

La Conservation régionale des Monuments Historiques, représentante de l'État, propriétaire du monument, a décidé d'éviter tout projet de reconstruction, il est vrai hypothétique, des toitures anciennes telles que représentées par exemple au début du XVII^e siècle. L'opération en cours porte donc sur la seule remise en état des parements en restituant cependant le chemin de ronde situé aux 2/3 de la hauteur et dont les vestiges des dispositions d'origine sont conservés ; à cette intervention s'ajoute l'élimination des maçonneries de brique élevées au milieu du XIX^e siècle par l'architecte Labrouste dont le souci était de ne créer aucune ambiguïté entre les architectures anciennes et l'apport de son

3. Arr^t de Palaiseau, chef-lieu de canton.

époque. Ce sens avant-gardiste en matière de préservation du patrimoine bâti est encore aujourd'hui celui de la plupart des restaurateurs qui ont toutefois à mesurer l'impact visuel de matériaux rompant par trop avec l'état ancien.

L'ensemble des élévations sera donc traité à l'aide de grès, le grès de Moigny-sur-École qui a des caractéristiques quasi identiques à celui de Montlhéry.

La terrasse sommitale devrait à l'occasion de cette campagne bénéficier d'une complète réfection comme d'ailleurs le pont précédant la cour du château.

Au-delà de ces travaux, se poseront le problème du gardiennage du monument et de ses abords et celui de son animation. Mais l'animation, la réutilisation du lieu n'est-elle pas en elle-même un moyen de faire échec au vandalisme ou au moins d'en dissuader ses auteurs ? En tout cas le problème n'est pas nouveau et ressort explicitement des archives du XIX^e siècle.

Une réflexion devra donc être menée avec toutes les parties intéressées au devenir du château qui devra aborder tout autant la réhabilitation du donjon que la restauration des autres vestiges du château et la remise en état de la colline boisée qui l'encadre.

Dominique LARPIN
Architecte en chef des Monuments Historiques

YERRES⁴ - ÉGLISE SAINT-HONEST

Le conseil municipal a sollicité le Conseil général ainsi que la Région Ile-de-France pour subventionner les travaux de réhabilitation de l'église Saint-Honest, dont les premiers éléments ont été construits au XII^e siècle. Après les études de diagnostic menées ces dernières années par des cabinets spécialisés, les travaux vont pouvoir débiter l'été prochain.

Le programme prévu sur plusieurs années comprend des travaux de confortement et de maçonnerie, ainsi que la réfection du sol, de l'électricité, du chauffage, et des aménagements intérieurs. Le coût total est évalué à 425 325 €. L'inscription de l'édifice au répertoire départemental du patrimoine permet de bénéficier de subventions de la part du Conseil général. Signalons, qu'une exposition sur le programme de travaux est visible dans l'église aux heures d'ouverture.

D'après *le Journal des Yerrois, mensuel d'information de la ville d'Yerres*, nov. 2002.

4. Arr^t d'Évry, chef-lieu de canton.

Bibliographie

ABAD (Reynald), *Le grand marché. L'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*. Paris, Fayard, 2002, in 8°, 1031 p.

Publication d'une thèse de doctorat soutenue à la Sorbonne en 1999. L'auteur ne s'étend pas sur l'approvisionnement en blé et en vin déjà beaucoup étudié mais s'intéresse surtout aux bovins et aux ovins conduits vivants des lieux d'élevage jusqu'aux marchés de Sceaux et de Poissy et aux poissons. Ceux d'eau douce élevés dans les étangs du sud et de l'est de Paris arrivent en « boutiques » (bateaux aménagés à cet effet). Les autres denrées (fruits, légumes, etc.) proviennent essentiellement du Bassin Parisien.

Actes des journées archéologiques d'Ile-de-France, 9-10 décembre 2000. Saint-Denis, DRAC, s.d. [2002], in-4°, 116 p., ill.

p. 8-16 : DIETSCH-SELLAMI (Marie-France), *Les plantes sauvages au menu des Chasséens de Bercy : l'apport de la carpologie* ; p. 18-25 : MATTERNE (Véronique), *Évolution de l'agriculture durant l'Âge de Fer et l'époque gallo-romaine* ; p. 26-33 : PETIT (Michel), *Bases de pressoirs du haut Moyen Âge [à Saint-Germain-lès-Corbeil et Saint-Pierre-du-Perray]* ; et *Fours domestiques du haut Moyen Âge et archéologie expérimentale [expérience de Saint-Pierre-du-Perray]* ; p. 88-92 : DARDIGNAC (Cécile), VIGNEAU (Thomas), BENAÏLLY (Guillaume), *Archéologie en forêt : exemple d'un service archéologique à l'ONF d'Ile-de-France [la forêt de Sénart et le site de la Tour de Ganne]*.

Actes des « Premières rencontres graffiti anciens » à Loches-en-Touraine. Loches (I.-et-L.), les 20 et 21 octobre 2001. Verneuil-en-Halatte, A.S.P.A.G. [Association de sauvegarde du patrimoine archéologique] et alii, 2002, in-4°, 102 p.

p. 11-14, *Graffiti des anciennes prisons de la prévôté de Montlhéry* par Alain BENARD et p. 45-46, *Graffiti de soldats en 1870 à Vitry-sur-Seine* par Claire GUICHAT.

AGAPAIN, *Les meuliers. Meules et pierres meulières dans le Bassin Parisien*. Etrépilly (77139), les Presses du Village, 2002, in-8°, 280 p., ill.

Ensemble d'articles concernant essentiellement la pierre meulière (dont un gisement aux Molières, en Essonne), les meules fabriquées à La Ferté-sous-Jouarre (S.-et-M.) et les moulins de la région.

Bulletin de la SHAEH, 2002.

Association (l') Histoire et Patrimoine de Marolles-en-Hurepoix vous invite à participer à la découverte de Marolles à travers son histoire. Marolles, Association Histoire et Patrimoine, 2002, in-8°, 4 p.

Atlas démographique départemental 2002. Recensement 1999. INSEE et Agence pour la connaissance de l'Essonne, s.d. [2002], in-4°, 34 p.

Balades en ville et patrimoine du XX^e siècle. Évry, C.A.U.E. et C.D.T., 2002, in-8°, 38 p., ill.

Guide de visite de sept villes : Athis-Mons, Corbeil-Essonnes, Draveil, Évry, Milly-La-Forêt, Orsay, Sainte-Geneviève-des-Bois.

Bellejamme, terre de mémoire. Histoire d'un domaine rural du XII^e au XXI^e siècle. Catalogue de l'exposition. Marcoussis, Association historique, septembre 2002, in-4°, 54 p.

BELLENGER (Marylène), *La forêt de Rambouillet. 12 promenades en famille.* Rambouillet, SARRAF, 2002.

BIANCHI (Serge) et MACÉ (Jacques), *Draveil, 1789-1989. Deux siècles de vie politique et municipale.* Conférence du 26 novembre 2000 au château de Paris – Jardins organisée par les Amis de l'histoire de Paris-Jardins. Draveil, impr. associative « La Draveilloise », 2000, in-4°, 32 p.

BILLARD (Michel), *Un lieu de mémoire : la gare d'Étampes.* Chambrande, éd. du Soleil natal, 2002, in-8°, 122 p.

Bois-Herpin. Monographie à la fin du 20^e siècle. S.l.n.d. [2001], in-4°, 9 p.
Travail réalisé pour le projet « Essonne, an 2000 » cf. *Infra*.

BONNIN (Philippe), *Découverte de deux pirogues mésolithiques entre Corbeil-Essonnes et Melun dans Les derniers chasseurs-cueilleurs d'Europe occidentale (13 000-5 500 avant J.-C.). Actes du colloque international de Besançon, 23-25 octobre 1998.* Besançon P. U. de Franche-Comté, 2000, p. 305-311.

BRETON (Claire), *Le collège Saint-Antoine d'Étampes tenu par la congrégation des Barnabites (1629-1790), mémoire de maîtrise d'histoire, Univ. Paris I, 2001.*

Le fonctionnement temporel (biens et revenus, dons, bâtiments, comptes) – l'instruction des jeunes (origine des élèves, effectifs, enseignement, vie quotidienne) – relations avec la société étampoise – cessation de l'enseignement en 1779 (direction laïque puis collège communal en 1806).

Brumes et rosées. Paysages d'Antoine Chintreuil (1814-1873). Paris et Lyon, R.M.N., 2002.

Catalogue des expositions présentées au musée de Brou à Bourg-en-Bresse du 21 juin au 22 septembre sous le titre « Brumes et rosées... » et au musée Chintreuil à Pont-de-Vaux du 19 juin au 22 septembre sous le titre « Chintreuil intime : dessins, eaux-fortes, mécènes et amis ».

Concerner notamment la période d'Igny (1850-1857) de cet élève de Corot. Parmi les œuvres exposées à Brou sont identifiées : « Carrière abandonnée à Igny » vers 1851 (Pont-de-Vaux, musée Chintreuil) ; « Bruyères et genêts dans les bois d'Igny » vers 1852 (*ibidem*) ; « Carrière de pierre meulière à Igny », vers 1852 (musée d'Orsay) ; « La passerelle dans les prés à Igny – effet du matin » vers 1853 (*ibidem*) ; « Le pont de Favreuse. Effet d'automne à Igny », vers 1854 (musée Chintreuil) ; « Les Rogations à Igny », vers 1854 (musée d'Orsay). Parmi les œuvres présentées à Pont-de-Vaux, à noter « Igny – le Val aux merles » (musée de Brou).

Selon Sylvie Carlier, conservateur au musée de Brou, auteur de *Un parcours artistique de Montmartre à Igny et Septeuil*, dateraient de la même époque : « L'artiste au bord de la rivière (la Bièvre) » (Dijon, musée des Beaux-Arts) ; « Une mare, effet du soir après l'orage » (Montpellier, musée Fabre) ; « Sous-bois » (musée de Brou) ; « La côte » (musée d'Orsay) ; « Une vallée » (musée de Brou) ; « Après la pluie – effet du soir » ou « Paysage au crépuscule » (Reims, musée des Beaux-Arts) ; « Novembre » (coll. part.) ; « Chemin sous les pommiers » (Rouen, musée des Beaux-Arts) ; « Le pommier au croissant – lever de lune » (musée d'Orsay) ; « Le bouleau blanc » (musée de Brou) ; « Saulée ou La barque au soir » (Arras, musée des Beaux-Arts) ; « Le soir » (Angers, musée des Beaux-Arts).

P. WITTMER.

BUISSON (Jeannie), *Viry-Châtillon, de la préhistoire à la Révolution et histoire des grandes propriétés*, tome V. Le Mée-sur-Seine (77350), Lys éd. Amatteis, 2002, in-8°, 256 p.

Ce cinquième volume est consacré à l'histoire de la commune, des origines au XVIII^e siècle, les quatre précédents ayant étudié le XVIII^e siècle, la Révolution, le XIX^e et le XX^e siècle ; s'y ajoutent de nombreux chapitres sur la forêt de Séquigny, l'église et les grands domaines. Monographie très documentée. Il est bien dommage que dans un travail aussi sérieux, les références bibliographiques soient si incomplètes. On regrettera aussi, surtout pour les périodes les plus anciennes dont la connaissance a tellement évolué ces dernières années, que l'auteur ait eu recours à des ouvrages dépassés.

Chamarande. Domaine départemental. Évry, conseil général, s.d. [vers 2002], in-8°, dépliant 6 p.

Informations sur le château et ses services : centre artistique et culturel, service éducatif, Archives départementales.

DAGUENET (Patrick), *Fontainebleau et ses villages d'art (1850-1950). Le Tout-Paris dans la forêt*. Étrépilly (77139), Presse du Village, 2002.

Notice sur Simon-Mathurin Lantarat (1729-1778) dit Lantara, élève de Francesco Giuseppe Casanova (1727-1802), peintre de paysage et graveur, originaire d'Oncy-sur-École. Louis-Joseph Watteau (1731-1798) aurait réalisé un dessin le représentant dans une pièce en désordre. Sa vie a donné lieu à une pièce en un acte intitulée *Lantara ou le peintre au cabaret*, dont la première eut lieu à Paris, au théâtre du Vaudeville le 2 octobre 1809. L'écrivain et critique d'art Arsène Houssaye (1815-1896) lui a consacré un article en 1842. Louis-Philippe a commandé un buste de ce personnage à Adam Salomon, sculpteur et photographe mort en 1881. Enfin Edmond et Jules de Goncourt ont possédé de cet artiste « Un bord de rivière », pierre noire et estampe avec rehauts de blanc sur papier bleu (39 × 25 cm) d'après Élisabeth LAUNAY, *Les frères Goncourt, collectionneurs de dessins*. Paris Arthéna, 1991.

Autre notice sur Marcel Haizé, artiste qui résida à Brunoy et présenta au Salon de l'Île-de-France, à Fontainebleau, en septembre 1943, quatre aquarelles : « Le Chêne Prieur en forêt de Sénart », « Route de Grosbois » [à Yerres ?], « L'équipage de MM. Lebaudy au prieuré des Basses-Loges à Avon » et « Haras de MM. Lebaudy à Villebon-sur-Yvette ».

P. WITTMER.

DAMAY (Philippe), *Les Filon, une famille en Ile-de-France, des origines à 1918*. Chez l'auteur, 2001, in-4°, 180 p.

Famille venue de Normandie en Beauce qu'on trouve à Dourdan, Sermaise et environs.

DAUMAS (Philippe), *Familles en Révolution (1775-1825). Recherches sur les comportements familiaux des populations rurales d'Ile-de-France, de l'Ancien Régime à la Restauration*. Thèse de doctorat, Univ. Rennes 2, 2002.

Étude des familles de onze villages dont Ivry, Orly, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Thiais et Trappes. On constate l'affaiblissement du rôle de l'Église, la montée de l'individualisme, la recherche du bonheur, l'accélération et l'amplification des évolutions en cours et le rôle important joué par les enfants de révolutionnaires.

DAY (Susan), *Tapis modernes et art déco*. Paris éd. Norma, 2002, in-4°, 224 p., 250 ill.

Signale l'atelier d'Ivan da Silva Bruhns à Savigny-sur-Orge, vers 1927.

DECOUT-NYS (Pascale), *La représentation des saints charitables dans l'ancienne Seine-et-Oise du XIX^e siècle*, mémoire de l'École du Louvre, 2002.

DE DECKER (Michel), *Diane de Poitiers, reine d'amour et de beauté*. Saint-Amand-Montrond (Cher), impr. Bussière-Camedan, 2002, in-8°, 236 p.

On sait que Diane fut duchesse d'Étampes mais il est certain qu'elle n'habita pas l'hôtel qui porte son nom.

De la maison templière à la commanderie du Saussaye. Ballancourt-sur-Essonne, Association « Au fil du temps », 2002.

Historique de la commanderie dont ne subsistent que des vestiges de la chapelle que l'association s'efforce de préserver et de mettre en valeur.

De la terre à la table, collections archéologiques des musées de Dourdan et d'Étampes. Exposition du 9 octobre au 29 décembre 2002. Étampes, musée municipal, 2002, in-8°, 16 p., ill.

Textes de Caroline CLAUDE sur la céramique gallo-romaine et médiévale de la région de Dourdan ; de Michel PETIT et Jorge DARRERA sur la verrerie médiévale et de Michel MARTIN sur la vie quotidienne au palais capétien d'Étampes.

DEREX (Jean-Michel), *La gestion de l'eau et des zones humides en Brie (fin de l'Ancien Régime – fin du XIX^e siècle)*. Paris, L'Harmattan, 2001, in-8°, 553 p.

Au XVIII^e siècle, fragile équilibre entre la puissance régaliennne, maître des eaux navigables, les usagers (navigation, pêche) et les intérêts des meuniers et laboureurs. Depuis la Révolution, tendance libérale qui fait disparaître de nombreux étangs et s'engorger les fonds de vallées. Au XIX^e siècle, le rôle des ingénieurs des Ponts et Chaussées est important pour les cours d'eau mais presque tous les étangs disparaissent. La III^e République recense les usages locaux mais la révolution agricole renforce les disparités : grands domaines drainés – petites exploitations aux activités routinières.

DERFLER (Leslie), *Paul Lafargue and the flowering of french socialism, 1882-1911*. Cambridge, Harvard University Press, 1998, 369 p.

Des sanctuaires hors les murs, églises de la proche banlieue parisienne, 1801-1865. Paris, éd. du Patrimoine, 2002, in-4°, 264 p., ill. Collection des Cahiers du Patrimoine, n° 61.

Les églises du Concordat (1801-1905) puis les églises de la séparation et de la réforme liturgique (1905-1965).

Des thermes gallo-romains au cœur de Vanves. Vanves, AFAN et DRAC Ile-de-France, 2000, 8 p., ill.

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques sous la direction de R. AUBERT. Paris, Letouzey et Ané, 2002, in-4°, fasc. 164.

Biographies de Paul-Marie JULLIOTTE (1867-1956), missionnaire des Pères du Sacré-Cœur, né à Brunoy, fondateur du noviciat de Montgeron en 1917 et de Paul JURY (1878-1953), ecclésiastique et psychanalyste qui fut élève du lycée Michelet de Vanves de 1887 à 1893 dont il fut exclu pour avoir fondé une revue littéraire et anti-universitaire.

DOBLER (Jean-Pierre), *Boissy-le-Sec, chronologie du second millénaire*. Boissy-le-Sec, chez l'auteur, 2001, in-8°, 14 p.

DOBLER (Jean-Pierre), *Boissy-le-Sec, une commune entre Beauce et Hurepoix. Monographie pour le début du XXI^e siècle*. Boissy-le-Sec, Éd. Ecomar, 2002, in-4°, 219 p.

Après la présentation du cadre naturel, l'auteur fait l'historique du village depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours puis il étudie la morphologie du village, son bâti, son patrimoine et termine sur un état des lieux à l'orée du XXI^e siècle. Au Moyen Âge, comme partout dans la région, les seigneurs sont des familiers du roi (le fameux pèlerinage d'Eudes le Maire en témoigne). Avec les temps modernes, la bourgeoisie achète les terres seigneuriales et le dernier seigneur est un fermier général... La vie du village, par contre, n'est guère évoquée. Ce sera peut-être le sujet de la prochaine publication de l'auteur.

Essonne an 2000. Regards croisés. Versailles, éd. A.F.E.C., 2001, in-4°, 125 p., 37 cartes, ill.

Les auteurs des synthèses : Michel Caillard, Guillaume Dumont, Jean-Luc France, Maryvonne Perez, Serge Puechberty.

Préface : Serge Bianchi.

En 1999, une équipe d'enseignants de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres d'Etiolles lance le projet « Monographie 2000 ». A l'instar du travail des instituteurs de la fin du XIX^e siècle, chaque commune de l'Essonne, par la voix de ses maîtres d'école, professeurs, chercheurs isolés ou en association, allait pouvoir exprimer sa manière de percevoir l'évolution du XX^e siècle dans ses façons de vivre, de penser, de travailler. Seules vingt-six sur les cent quatre-vingt-seize communes ont pu présenter leur monographie. Il manque le point de vue des plus grandes agglomérations, celles d'Évry, de Corbeil, de Dourdan, d'Étampes. Prenant appui sur ces travaux et complétant les lacunes, cinq professeurs des I.U.F.M. ont porté des « regards croisés » – c'est le sous-titre de l'ouvrage – sur notre jeune département. Regards croisés et divers par la personnalité des auteurs (l'ancien habitant d'un petit village de cent cinquante habitants ou le professeur agrégé, spécialiste d'histoire ou de géographie). Regards croisés entre la situation au début du siècle et le mode de vie actuel, regards croisés sur la population

agricole en déclin et le chercheur dans une grande entreprise technologique, regards croisés entre la petite école qui pratique le regroupement scolaire et l'explosion des centres universitaires, l'apparition des hypermarchés, la vitalité de la vie associative.

Les auteurs de la synthèse relèvent les lacunes, les réserves, s'interrogent sur les silences de ces monographies 2000. Ils insistent sur les contrastes d'une Essonne villageoise « autour de son café-épicerie » survolée dans le même temps par les A 320.

Dans leur conclusion, les auteurs jugent inéluctables certaines évolutions déjà engagées, la diminution de l'espace rural, la mobilité des populations qui auront de plus en plus besoin de réseaux de communication, le vieillissement de la population, l'aggravation des nuisances. L'espoir repose sur le courage des politiques pour choisir les bonnes orientations à tous les niveaux et naturellement sur le sens du bien public des citoyens et de leurs associations.

Raymonde AUTIER.

Essonne 2002-2003. Guide des restaurants. Évry, CDT, 2002, in-8°, 49 p. ill.

Essonne 2000. Saveurs et traditions de notre terroir. Évry, Produits et terroir d'Essonne, 2002, in-8°, 32 p., ill.

Essonne et développement durable. Actes du colloque. Hôtel du département à Évry le vendredi 17 déc. 1999. Chamarande, Essonne-Nature-Environnement, 2002, in-8°, 30 p.

FAURE (Françoise) et LAWRENCE (Françoise), *Notre village, Boullay-les-Troux (1870-1945)*. Briis-sous-Forges, district de Limours, 1997, in-4°, 192 p., ill.

Bonne monographie bien documentée.

La Ferté-Alais. Guide touristique cantonal 2001. La Ferté-Alais, S.I., 2001, in-8°, 37 p.

GAGNEUX (Renaud), ANCKAERT (Jean) et CONTE (Gérard), *Sur les traces de la Bièvre parisienne, promenade au fil d'une rivière disparue.* Paris, éd. Parigramme, 2002, 160 p., ill.

Les traces que la Bièvre a laissées dans Paris (XIII^e et V^e arrondissements). Travail très sérieux.

GARRIGUES (Dominique), *Jardins et jardiniers de Versailles au Grand Siècle.* Seyssel (01420), Champ Vallon, 2002.

Concerne le domaine de Villeroy à Mennecy en 1702 et 1703, où serait intervenu le petit-neveu d'André Le Nôtre, Claude Desgots (v. 1658-1732), beau-

père de Jean-Charles Garnier d'Isle (1697-1755) intervenu dans certains jardins pour la marquise de Pompadour. Est encore reprise l'anecdote, rapportée par Saint-Simon, sur les arbres abattus dans le parc de Petit-Bourg, en 1707, parce qu'ils masquaient la vue de Soisy-sur-Seine, aux yeux du roi.

GARRIOT (André), *Mon journal d'exil en Allemagne, du lundi 14 décembre 1942 au mardi 8 mai 1945*. Dourdan, chez l'auteur, 2001, in-4°, 210 p.

La vie d'un Dourdannais recruté par le S.T.O.

GATINEAU (Frédéric), *Pierres de souvenir. Cimetières et monuments funéraires à Étampes*. S.l.n.d. [Étampes, la ville, 2002], in-8° oblong, 26 p.

Sous la modeste apparence d'une petite brochure « de poche », très intéressante étude sur les sépultures des églises et des cimetières d'Étampes avec plans et quelques reproductions.

GOUEDO (J.-M.), *Le technocomplexe micoquien en Europe de l'ouest et centrale ; exemple de trois gisements du sud-est du Bassin Parisien : Vinneuf et Champlost (Yonne), Verrières-le-Buisson (Essonne)*. Thèse de doctorat en archéologie et préhistoire. Univ. de Lille, 1999, 2 vol. in-4°, 266 p., ill.

Guide de recherches. 10^e colloque (Versailles, décembre 2003) « Corps, santé et société ». Paris, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, sept. 2002, in-4°, 7 p.

Orientations de recherches pour le prochain colloque de la fédération, proposées par Élisabeth BELMAS et Jacques GELIS.

Guide du lecteur. Chamarande, Arch. dép., 2002, in-4°, 12 p., ill.

Gustave Caillebotte and the fashioning of identity in Impressionist Paris. New Brunswick, New Jersey et Londres, Rutgers University Press, 2002. Ouvrage collectif sous la direction de Norma BROUDE.

HASKELL (Francis), *Le musée éphémère. Les maîtres anciens et l'essor des expositions*. Paris, Gallimard, 2002.

Traduction de *The ephemeral Museum. Old mastery paintings and the rise of the art exhibition* publié par Yale University en 2000. Concerne le rôle joué par François-Louis de Laborde de Méréville (1761-1802) en tant que convoyeur d'œuvres d'art, vers 1792, entre Paris et la Grande-Bretagne, ainsi que son activité de marchand de tableaux à Londres dans la dernière décennie du XVIII^e siècle.

Histoire des curés sous la direction de Nicole LEMAÎTRE. Paris, Fayard, 2002, 523 p.

Ce livre attendu depuis longtemps rendra grand service aux historiens locaux désireux d'étudier l'histoire de leur paroisse. Glossaire fort utile pour les non initiés et index.

HOGENHUIS-SELIVESTOFF (Anne), *Juliette Adam (1836-1936), l'instigatrice*. Paris, L'Harmattan, 2002, in-8°, 312 p.

Hôtel de ville et institution municipale, 1150-1850. Étampes, Arch. mun., 2002, in-8°, 40 p.

Bon résumé de l'histoire municipale d'Étampes pendant sept siècles, accompagné de la liste complète des maires depuis 1510 et d'une bibliographie.

Ile-de-France. Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne, Essonne, Yvelines, Val d'Oise. Éd. La Renaissance des lieux, 2002, in-4° carré, 240 p., 300 ill.

Textes de Robert de Laroche, photographies de Catherine Bibollet.

JALMAIN (Daniel), *Aérovision 2000*. S.l.n.d. [chez l'auteur, 2002], in-4°, 24 p., ill.

Souvenirs de cinquante ans de prospection aérienne depuis la vallée de la Bassée (S.-et-M.) jusqu'à la Beauce. Peu de chose concerne l'Essonne mais D. Jalmain a offert aux Archives départementales la plupart de ses clichés relatifs au département.

LALLIARD (François), *La fortune des Wagram*. Paris, Perrin, 2002, in-8°, 492 p.

Solide étude sur la fortune familiale du Maréchal Berthier. Concerne surtout Yerres : massifs forestiers à l'origine des lotissements 1) de La Blotte comportant les rues Marguerite [Berthier, épouse de Jacques de Broglie] et Élisabeth [Berthier fille d'Alexandre, 3^e prince de Wagram]; 2) du Bois-Prunet où se trouve la rue Berthier [Alexandre, 4^e prince de Wagram frère de Marguerite et d'Élisabeth]; 3) le Bois Louis ; 4) Bois-Pinard ; 5) Bois Clos.

LASSÈRE (Madeleine), *Moreau ou la gloire perdue*. Paris, L'Harmattan, 2002, in-8°.

LAURENT (Sébastien), *Daniel Halévy. Du libéralisme au traditionalisme*. Paris, Grasset, 2001, in-8°, 599 p.

Étude de l'individu, de son environnement (famille, courants intellectuels, amitiés) et de sa carrière électorale.

Lavoirs (Les) publics en Essonne. Évry, Conseil général, 2001, in-8°, 12 p. ill.

121 lavoirs ont été répertoriés, situés sur des rivières, des sources ou des mares. Texte de J.-J. IMMEL.

LE BEAU (Huguette), *Jean Cocteau parmi nous (1947-1963)*. Héricy (77850), Éd. du Puits fleuri, 2002, in-8°, 159 p.

LEUDEVILLE (Michel de), *Église Saint-Martin, Leudeville*. Leudeville, chez l'auteur, 2002, in-8°, 12 p.

Histoire de l'église du XII^e siècle (culte du Sacré Cœur et de Notre-Dame de La Salette).

Lubin Baugin. Catalogue de l'exposition. Paris, R.M.N., 2002.

Exposition présentée successivement au musée des Beaux-Arts d'Orléans, du 21 février au 19 mai 2002, puis au musée des Augustins de Toulouse, du 8 juin au 9 septembre 2002. Les marguilliers de l'église Saint-Germain de Dourdan commandèrent, le 29 juillet 1651, à ce peintre, une grande Ascension avec, au-dessus, Dieu le Père accompagné d'anges, et sur les côtés, la Vierge et saint Joseph à mi-corps, pour le maître-autel. Son règlement donna lieu à un litige avant d'être liquidé le 21 août 1659. Cette œuvre de Lubin Baugin (Pithiviers, vers 1510, Paris, 11 juillet 1663) serait disparue.

Madame de Pompadour et les arts. Catalogue de l'exposition présentée au Musée national des châteaux de Versailles et du Trianon du 14 février au 19 mai 2002. Paris, R.M.N., 2002.

Concerne les propriétés des Lenormant à Étiolles : la Grande Maison puis le Château neuf du Bourg. On pouvait y voir : « Le Château neuf, du Bourg, à Étiolles », huile sur cuivre de Grevenbroek conservée au Musée de Sceaux sur laquelle on distingue les châteaux de la rive gauche de la Seine ; « le château de Petit-Bourg » II édifié par Pierre Cailleteau entre 1715 et 1720, détruit en 1749 ; « Petit-Bourg » III édifié à partir de 1754 par Jean-Michel Chevotet ; « Jean Pâris de Monmartel », garde du trésor royal, mine de plomb par Charles-Nicolas Cochin enfin « Jean Pâris de Monmartel, marquis de Brunoy », burin, par Louis-Jacques Cathelin, conservé au musée Lécuyer de Saint-Quentin.

Manet-Velasquez, la manière espagnole au XIX^e siècle. Paris, R.M.N., 2000.

Catalogue de l'exposition présentée à Paris, au Musée d'Orsay, du 16 septembre au 5 janvier 2003. Renseignements sur la parution du catalogue de Charles GAVARD intitulé *Choix des principaux tableaux de la galerie de M. le Marquis de Las Marismas del Guadalquivir. Notices sur les peintres* par Louis VIARDOT. Paris, 1839-1840 et sur les six ventes, à Paris, de la collection

d'Alejandro-Maria Lopez Aguado (1784-1842) dont la première, le 22 avril 1841, est composée de tableaux et de marbres du château de Petit-Bourg à Évry. La seconde vente a lieu du 20 au 28 mars, la troisième du 18 au 22 avril 1842 et la quatrième les 19 et 20 décembre 1845 puis le 10 avril 1865 et en 1873. On y trouve les acquisitions faites par Jean-François Guigoux (1805-1894) peintre et collectionneur qui eut des attaches familiales à Montgeron : en 1840, quatre œuvres de Goya (1746-1828) ; en 1867, deux œuvres d'Eugenio Lucas Velazquez (1827-1870) léguées en 1894 au musée des Beaux Arts de Besançon.

Précisions sur le voyage en Espagne, entre 1866 et 1868, du peintre Charles Durand dit Carolus-Duran (1837-1917) qui eut un atelier à Montgeron de 1876 à 1897 et sur l'influence de l'Espagne, dès 1815-1819, dans l'œuvre d'Eugène Delacroix (1798-1863) bien avant qu'il ne séjourne à Champrosay. Un essai de Dominique LOBSTEIN intitulé : *Les commandes de copies et de peintures espagnoles pour l'État français, 1840-1880* fait état de 534 copies répertoriées dont 430 réparties entre les départements et susceptibles d'être destinées à des églises rénovées, nouvelles ou dont les œuvres picturales avaient été enlevées pendant la Révolution.

P. WITTMER.

MARION (Stéphane), *Recherches sur l'Âge du Fer en Ile-de-France. Analyse des sites fouillés entre le Hallstatt final et La Tène finale. Chronologie et société*. Thèse de doctorat d'anthropologie, ethnologie et pré-histoire, Univ. Paris I, 2002, 3 vol. in-4°, 500 p., annexes.

Étude sur l'ensemble des sites fouillés. Les sépultures montrent la présence d'une aristocratie peu hiérarchisée puis une rupture importante à la fin du IV^e siècle av. J.-C. avec la multiplication des sépultures de guerriers et l'émergence d'une élite locale inhumée sur chars. A partir du décor des céramiques on relève dix étapes d'habitat : d'abord occupation lâche avec petites exploitations agricoles puis, à partir de La Tène moyenne, organisation du territoire (fermes isolées et habitats groupés à vocation artisanale). Pour l'Essonne, sont retenus les sites d'Auvers-Saint-Georges, Bouray-sur-Juine, Champlan, Congerville-Thionville, Corbeil-Essonnes, Crosne, Grigny, Maisse, Saint-Cyr-la-Rivière, Vayres-sur-Essonne, Vigneux. Très important travail.

Marolles-en-Hurepoix. Un peu d'histoire. Marolles, Association Marolles-en-Hurepoix Histoire et Patrimoine, 2002, in-8°, 91 p.

Copie de la monographie de l'instituteur (1899) accompagnée d'illustrations et complétée par une présentation de la commune en 2000.

MASSARY (Xavier de) et DUHAU (Isabelle), *En Val de Bièvre. Val-de-Marne*. Paris, Inventaire général, 2002, in-4°, 128 p., ill. Collection « Images du patrimoine ».

Le Val de Bièvre est l'appellation adoptée en 1999 pour leur communauté d'agglomération par les communes d'Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly,

L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre et Villejuif. Leur première ambition est de réhabiliter le cours de la rivière devenue un égout. L'ouvrage met en valeur les vieux villages, les églises (anciennes et récentes), les maisons de plaisance et leurs parcs (dont la roseraie de l'Haÿ) mais aussi les quartiers des tanneries et blanchisseries, les équipements publics dont la prison de Fresnes qui fut « modèle » et les lotissements.

MELON (Jacqueline), MELON (Jean-François), RIVIÈRE (Mireille) et RIVIÈRE (Alain), *Morsang-sur-Orge, de la Révolution à 1900*. Morsang-sur-Orge, Société historique, 2002, in-8°, 174 p.

Après les deux ouvrages d'André BOURGOIN parus en 1994 et 1998 et *Morsang-sur-Orge avant la Révolution* paru en 1996, la Société historique nous offre un quatrième volume qui complète l'histoire de la ville.

Mérovingiens et Carolingiens en Ile-de-France. Découvertes archéologiques. Paris, Somogy, 2002, in-4°, carré, 95 p., ill.

Catalogue de l'exposition présentée à l'Hôtel-Dieu de Mantes-la-Jolie, du 6 octobre 2002 au 31 mars 2003. Ne concerne que les Yvelines.

MINOUFLET (Dominique), *L'industrialisation de Corbeil-Essonnes, de 1944 à 1981*. Mémoire de maîtrise, Univ. Paris-Sorbonne, 2002, in-4°, 268 p.

La première partie présente les trois périodes de l'industrialisation d'après guerre : le retard de la reconstruction (1944-1951), la modernisation et le changement d'échelle des conceptions (1951-1965) puis la mise en convergence (1961-1981). La deuxième partie étudie les investissements, les structures des entreprises et les décideurs. La troisième partie s'intéresse aux nouvelles technologies et aux mutations du travail.

Importante étude pleine d'enseignements mais assez confuse. Chaque chapitre commence par des considérations générales – utiles pour les non-initiés – mais très longues. Les données locales, plus brèves, semblent noyées.

Moigny-sur-École. Notes historiques et archéologiques. Évry, Conseil général, 2002, in-4°, 39 p., ill.

Intéressante monographie réalisée par le service du patrimoine : Marylène CABIRAN, Caroline CLAUDE, Pierre GÉRARD et Jean-Jacques IMMEL.

Molières (Les) en 1900. Monographie de l'instituteur. Les Molières, La Mare au Village et Bibliothèque municipale, 2000, in-4°, 45 p.

Texte de la monographie de 1899 rédigée par Auguste LEROUT avec de nouvelles illustrations.

Mort (La) en Ile-de-France. Paris, Publications de la Sorbonne, 2001.

p. 21-36, *Les cimetières franciliens : des problèmes de gestion différents selon la taille des communes* par J. PERNET et M. TABEAUD ; p. 65-84, *Anthropologie et archéologie funéraire : la mort néolithique en Ile-de-France* par P. CHAMBON et alii ; p. 85-100, *La mort antique, médiévale et moderne en Ile-de-France* par M. GUILLON et alii.

Néolithique et protohistoire du site des Antes, Rungis (Val-de-Marne) sous la direction de Françoise BOSTYN. Coédition ARPEA 94 et ARTCOM, 2002, 200 p., ill.

NOËL (Marie-Pascale), *La naissance d'une commune en France : Les Ulis*. Mémoire de maîtrise, Univ. Paris I, 1997, in-4°, 251 p.

Importante et sérieuse étude. La première partie expose l'explosion urbaine et la création de la ZUP de Bures-Orsay en 1960. La deuxième partie montre le rôle de la société d'économie mixte puis du district dans la réalisation du site des Ulis. La troisième partie précise comment – malgré la loi sur les fusions de communes de 1971 – la scission l'emporte auprès des électeurs en 1976 puis est décidée par le préfet le 17 février 1977. Exposé clair des faits et des arguments. Il aurait été intéressant de consulter les rapports des directeurs des services départementaux qui ont permis au préfet Cousseran de prendre sa décision, dont l'aspect politique est évoqué un peu rapidement.

Obituaire (l') de Saint-Michel-sur-Orge publié par Nicole LEMAITRE. Recueil des historiens de la France. Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 2002, in-8°, 94 p.

Cet obituaire conservé dans la sacristie de l'église de Saint-Michel jusqu'en 1991 a été déposé aux Archives départementales de l'Essonne par le père Martinet (1 J 193) à l'initiative des historiens locaux. Rédigé vers 1550, il enregistre 114 obits fondés après la guerre de Cent Ans mais dont le souvenir et les revenus s'amenuisent au cours du temps. Un projet de réduction de la liturgie en 1715 n'est pas approuvé. Le curé fait « selon sa conscience ». Outre son intérêt pour une meilleure connaissance de la piété populaire du XV^e au XVIII^e siècle, ce précieux document fournit des renseignements sur les lieux-dits, les familles et les propriétés de Saint-Michel. Très savante introduction de Nicole LEMAITRE. Table des noms de personnes et de lieux. A signaler un lapsus qui ne trompera aucun Essonnien : Chastres n'est pas Étampes mais Arpajon.

ORMESSON (François d') et THOMAS (Jean-Pierre), *Jean-Joseph de Laborde, banquier de Louis XV, mécène des Lumières*. Paris, Perrin, 2002, in-4°, 304 p. 50 p. annexes. Ouvrage publié avec la participation des Amis du jardin romantique de Méréville.

Après « Les jardins de Méréville » qu'il avait publié en collaboration avec Pierre Wittmer, François d'Ormesson, poursuivant ses recherches sur Méré-

ville, s'est intéressé à Jean-Joseph de Laborde (1724-1794), le maître d'ouvrage de ces beaux « jardins ». En collaboration avec Jean-Pierre Thomas, historien et spécialiste de l'histoire des Pyrénées d'où la famille d'Ort de Laborde est originaire, il publie cette fois une biographie – la première – d'un homme exceptionnel resté jusque-là dans l'ombre. Cet ouvrage historique a le mérite d'expliquer l'origine de l'immense richesse d'un banquier de la Cour qui ne tenait pas cette richesse de la banque mais du négoce international qu'il a pratiqué depuis l'adolescence avec un rare talent. Pas à pas, on fait connaissance avec cet homme au destin extraordinaire et tragique. Extraordinaire parce que, parti de presque rien (sa devise : *ex parvo multum*), il s'est hissé au plus haut degré dans une société pourtant verrouillée. Tragique parce qu'il a été emporté avec elle.

Placé à dix ans dernier commis dans la maison de commerce de son cousin à Bayonne dont il gravit les marches une à une sans aucun ménagement, le voici à vingt ans à la tête d'une affaire commerciale multiforme où il gagne la confiance des grands de France, d'Espagne, d'Autriche. A trente ans, il est l'un des hommes les plus riches de France. Un court temps fermier général puis banquier officiel de la Cour, cet autodidacte devient l'homme de Choiseul, conseille en finance le Roi, reçoit les princes étrangers dans son château de La Ferté Vidame, gère la fortune de la haute noblesse et gagne indiscutablement dans ces activités sa réputation d'honnête homme, ce qui est le plus surprenant. Il est en même temps marchand, armateur, entrepreneur colonial, homme d'affaires, banquier. Il finance la guerre d'indépendance américaine, l'expédition de Lapérouse. Il protège ou encourage les artistes de son temps, Vernet, Greuze, Hubert Robert. Il est aussi le promoteur du nouveau quartier parisien de la Chaussée d'Antin, le propriétaire de nombreuses seigneuries ou châteaux, en particulier de Méréville sa dernière œuvre à peine achevée lorsqu'éclate la Révolution qui lui sera fatale. Une vie entière consacrée au travail et à sa famille, guidé par une intelligence subtile, un grand bon sens et une vertu, rare en son temps.

L'ouvrage raconte aussi sa famille, son épouse, ses descendants et ses soucis de père. Nous voyageons avec lui dans une époque particulièrement troublée en compagnie de personnages de premier plan déjà bien connus des historiens et d'autres plus discrets, indispensables à l'économie. Malgré l'aspect parfois technique des opérations financières, l'ouvrage se lit comme un roman d'aventures.

Raymonde AUTIER.

Le chapitre 14 est intitulé : *Méréville ou le chef-d'œuvre d'une vie* et le chapitre 15, sous le titre : *Le songe de Poliphile*, est consacré à cette exceptionnelle création de jardin des rives de la Juine. Laborde a succédé à Jean Pâris de Monmartel en tant que banquier de la Cour. L'une de ses filles, Pauline (1765-1792), a épousé en 1783 Jean-François de Pérusse, comte puis duc des Cars (1747-1822), capitaine des gardes du comte d'Artois. Elle est ainsi devenue la belle-sœur d'Armand-Louis-Joseph Pâris de Monmartel (1748-1781), second marquis de Brunoy qui avait épousé, en 1767, Françoise-Émilie de Pérusse des Cars (1750-1823).

Pierre WITTMER.

Un index facilite la recherche dans cet ouvrage très documenté.

OULMONT (Philippe), *L'Essonne traversée. Des voies romaines aux voies rapides*. Évry, E.D.D.P., DDE et ADE, 2002, in-4° oblong, 142 p., ill.

Excellent travail montrant parfaitement l'évolution du réseau routier et la transformation des paysages. Très belle illustration (cartes, plans, estampes, cartes postales, photographies très évocateurs).

Paray-Vieille-Poste, la commune qui bouge (1900-1999). S.l.n.d. [Association La Diligence (?), 2002 (?)], in-4°, 11 p., 1 carte, ill.

Évolution au XX^e siècle de Paray, terre agricole et relais routier transformés par les lotissements, l'aéroport et les industries.

Patrimoine des communes de l'Essonne. Paris, Flohic, 2001, 2 vol. in-8°, 1054 p., ill.

Présentation du patrimoine immobilier et mobilier du département, des origines au XX^e siècle, encore existant en 2001. Ce projet ambitieux et fort utile a donné un résultat décevant, de valeur fort variable selon les communes, à cause d'une excessive rapidité d'exécution. Certains auteurs connaissant parfaitement les lieux et ayant, pour la plupart, participé au pré-inventaire du département, ont réalisé, malgré les délais extrêmement brefs dont ils disposaient, un travail de qualité ; d'autres ont fait ce qu'ils pouvaient en quelques mois. En conclusion, cet ouvrage rendra des services mais il n'est pas absolument fiable.

Petit mode d'emploi du Conseil général à l'usage des Essonniens. Évry, Conseil général, 2002, in-8°, 23 p.

Présentation du Conseil général : son rôle, ses activités, ses ressources – Diverses statistiques.

PETRIS (Loris), *La plume et la tribune. Michel de l'Hospital et ses discours (1559-1562) suivi de l'édition du De initiatione Sermo (1559) et des discours de Michel de L'Hopital (1960-1962)*. Genève, libr. Droz, 2002, in-8°, 640 p.

Les discours français et les poésies latines du chancelier de France (v. 1505-1573) ont exercé une influence réelle sur leur temps. Cette étude centrée sur les années 1559-1562 mais couvrant également toute l'existence de cet humaniste analyse l'éloquence en action dans les discours prononcés à la veille des guerres de religion. Elle montre comment Michel de l'Hospital tente d'éviter le recours à la violence et la rupture du lien social, ainsi que l'importance de « l'évangélisme civil » du chancelier.

PIANA (Julienne), *Paysages et habitats dans la vallée de la Seine à la fin du Paléolithique. Les approches de la géoarchéologie*.

Mémoire de maîtrise d'archéologie, Paris I, 2002, in-4°, 94 p. + annexes.

Parmi les sites retenus : Étiolles et Maisons-Alfort (ZAC 1).

POPESCU (Alice), *Le pavillonnaire de Juvisy-sur-Orge. Étude préalable à la modification des zones UH du POS*. Juvisy, Atelier public d'aménagement, 1997, in-4°, 54 p., ill.

Étude approfondie des secteurs pavillonnaires de Juvisy construits entre la fin du XIX^e siècle et les années 1930, dans le but de conserver la trace patrimoniale de ce tissu urbain tout en donnant la possibilité d'une évolution adaptée au mode de vie de la fin du XX^e siècle. Historique de ces lotissements, diagnostic de l'implantation du bâti, réhabilitation et évolution des anciens pavillons, étude du parcellaire au fil des ans, typologie des pavillons et de leurs décors.

Port-Aviation 1909-1919. Dix années de vie du premier aérodrome organisé au monde. Viry-Châtillon, Archives municipales, s.d. [2002], in-8°, 36 p., ill.

Travail réalisé par Sylvie JOUBERT avec la documentation réunie par Francis BEDEÏ.

Région (La) parisienne et ouvrière, les forgerons de Paris. Séminaire d'études n° 6, Paris, 1999. 2000. Paris, 2001.

p. 11-22, *quelques éléments sur la métallurgie en Ile-de-France à l'Age du Fer* par Y. Le Bechenec ; p. 115-124, *Les forges d'Athis-Mons : l'aciérie d'Athis-Mons, l'exemple de l'importation des techniques métallurgiques sous la Restauration* par M. BRIGAT.

Relevé des tables des registres paroissiaux et d'état civil de la ville de Lisses. Lisses, Arch. mun., 2002, in-4°, n. p.

Concerne la période 1670 – an V.

Répertoire départemental du patrimoine. Commune de Cheptainville. Évry, Conseil général, service du patrimoine, s.d. [2002], in-4° n. p., ill.

ROSTAING (A.), *Les jardins de Le Nôtre en Ile-de-France*. Paris, Éd. du Patrimoine, 2001, 64 p., ill. Collection « Itinéraires du Patrimoine ».

SUAREZ (Claudia), *Analyse technologique des nucleus du site de Verrières 3, zone Sacchi (Verrières-le-Buisson, Essonne)*. Mémoire de maîtrise d'archéologie, Univ. Paris I, 2002, 2 vol. in-4°, 135 p. + ill.

TABOURY (Sylvain), *A la croisée des chemins, trajets d'écoutes. Pavillonnaires et grands ensembles à Athis-Mons (février-juillet 2002)*. Athis-Mons, Maison de banlieue, 2002, in-4°, 203 p., ill.

Étude sur le développement des zones pavillonnaires et des grands ensembles d'Athis-Mons au XX^e siècle. Analyse des problèmes économiques, sociologiques, démographiques et d'insécurité liés à ce développement. De nombreux témoignages oraux viennent enrichir le sujet.

TAYLOR (Gordon) et COOPER (Guy), *Jardins extravagants. Passion, folies, fantasmes...* Londres, Weidenfeld et Nicholson, 1999 et Boulogne-Billancourt (92641), éd. Du May, 2000.

Concerne notamment « Le Cyclope » de Milly-la-Forêt.

Terriers et plans-terriers du XIII^e au XVIII^e siècles. Actes du colloque de Paris (23-25 septembre 1998). Paris, École des Chartes, 2002, in-8°, 464 p.

p. 277-292, Jean DUMA, *Les horsins : problématiques et réalités : le duché-prairie de Rambouillet au XVIII^e siècle* ; p. 309-324, Serge BIANCHI, *Terriers, plans-terriers et Révolution* [en Essonne].

THIBIERGE (Marie-Madelaine), *L'Hôtel-Dieu d'Arpajon et son école des filles*. Arpajon, Art et histoire du pays de Châtres, 2002, in-4°, 60 p.

Présentation strictement chronologique. P. 57-58, la maladrerie Saint-Blaise-lès-Chastres. Travail en majeure partie inédit grâce à l'utilisation des archives de l'Hôtel-Dieu, des archives diocésaines et des archives des sœurs de Saint-Paul-de-Chartres.

THIÉBAUT (Pierre), *Ile-de-France, édifices connus et méconnus*. Héricy (77850), Éd. du Puits Fleuri, 2002, in-4°, 272 p., 1500 croquis.

Ancien architecte des Bâtiments de France, l'auteur propose un recueil de croquis réalisés par lui-même et par ses étudiants accompagnés de courts textes pédagogiques permettant d'analyser la composition, la structure et le caractère des édifices choisis en fonction de leur caractère représentatif ou, au contraire, de leur aspect insolite.

Traité pour la construction et l'établissement du grand étang de Marcoussis [en 1400]. Marcoussis, Association historique, 2001, in-4°, n. p.

VILANDREAU (Maurice), *L'étonnante aventure des castors*. Paris, l'Harmattan, 2002, in-8°.

A partir de l'expérience d'Ablon (Val-de-Marne).

Villabé. Monographie an 2000. Villabé, Mémoires vives, 2001, in-4°, 28 p.

Dans le cadre du mouvement lancé par l'IUFM. Paysage du XX^e siècle, travail, réseaux et rythmes, population, etc. Témoignages des habitants anciens et nouveaux.

Ville (la) du Bois en ce temps-là. La Ville-du-Bois, S.I., 2002, in-8°, 96 p.
A partir de cartes postales et de nombreuses photos inédites, évocation du village de 1870 à 1970. Promenade-description, vie au village, fêtes et associations.

VÖGELE (P.-P.) et HOFMAN (J.-M.), *A la recherche des châteaux disparus d'Ile-de-France : demeures royales, princières et privées*. Genève, éd. Vögele, 2000, in-4°, 141 p., ill.

WINNIE (Laurence H.), *Family dynasty, revolutionary society, the Cochins of Paris, 1750-1922*. Westport (Connecticut) et Londres, Greenwood Press, 2002, in-8°.

PÉRIODIQUES

ALLIMANT (A.), *L'archéologie des jardins. L'apport des fouilles récentes : le parc de Méréville, le cloître de la Légion d'Honneur à Saint-Denis, les jardins de Vallery* dans *Les Nouvelles de l'Archéologie*, n° 83-84, 2001, p. 14-24.

ALLOUCHE (Gérard), *Affiches cyclistes à Saint-Étienne* dans *La Gazette de l'Hotel Drouot*, 13 sept. 2002, n° 32.

A propos de l'exposition proposée par Nadine Besse au Musée d'Art et d'Industrie de Saint-Étienne. Dans le premier catalogue de la manufacture (juin 1893), six modèles de bicyclettes Decauville étaient présentés dont la « Populaire Petit-Bourg ». Deux affiches illustrent ces cycles construits dès 1891 à Évry puis à partir de 1913 à Corbeil : l'une (v. 1894) est dessinée par Van Beers et éditée par H. d'Alesi à Paris, l'autre dessinée par Alfred Choubrac et éditée par les Affiches artistiques Lemercier.

BARAT (Yvan), *Un atelier de tuiliers d'époque romaine (III^e siècle) à Meudon* dans *Revue archéologique du Centre de la France*, t. 41, 2002, p. 225-237.

Projet de ZAC en centre ville. Mise au jour de deux fours de tuiliers du III^e siècle.

BÉTRY (Vincent), *Le dernier seigneur de Villoison, d'Anse de Villoison* dans *La Société des Amis de Paul-Louis Courier*, mai 2002, t. III, n° 8°, p. 61-85.
Cet helléniste, né à Corbeil en 1750, était seigneur de Villoison, à Villabé.

BRUN (Michèle) et FOREST (Dominique), *Deux donations de Niki de Saint-Phalle aux musées français* dans *La Revue du Louvre...*, avril 2002, p. 17-24.

Importants ensembles offerts aux musées d'art moderne de Nice et des Arts décoratifs de Paris.

Cinquante ans de physique des particules au CEA dans Scintillations, journal du département d'astrophysique, physique des particules... hors série, janvier 1996 (CEA Saclay, 91191 Gif-sur-Yvette Cedex).

CLAVEL (Benoît), *Les restes animaux de latrines médiévales à Bourg-la-Reine* dans *Archéopages* (7, rue de Madrid, 75008 Paris), n° 3, mars 2001.

COMPÈRE (Marie-Madeleine) et NOGUÈS (Boris), *La direction d'établissement dans les collèges de l'Université de Paris sous l'Ancien Régime* dans *Histoire de l'Éducation*, n° 90, mai 2001, p. 21-78.

DEMOULE (Jean-Pierre), *Bilan et perspectives de l'archéologie préventive au moment de la création de l'Institut national de recherche archéologique préventive (INRAP)* dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, 2002, n° 3, p. 599-611.

DU BOUËTIEZ DE KERORGUEN (Emmanuelle) et DELATTRE (Valérie), *La commanderie de Saint-Jean de l'Isle à Corbeil-Essonnes : Essai d'interprétation des données archéologiques et funéraires* dans *Archéologie médiévale*, n° 32, 2002, p. 105-131.

Reprend, en les précisant, les données publiées l'an dernier. Nombreux plans, photos et dessins.

GALLET (Yves), *Avrainville [l'église]* dans *La Sauvegarde de l'Art français*, n° 15, 2002, p. 56-57, ill.

HINOUT (Jacques), *L'art rupestre des grottes et abris des massifs gréseux du Bassin Parisien* dans *Préhistoire et Protohistoire de Champagne-Ardenne*, t. 24, 2000, p. 45-92.

HINOUT (Jacques), *Le Mésolithique dans le Bassin Parisien. Essai de synthèse* dans *Préhistoire et Protohistoire de Champagne-Ardenne*, t. 26, 2002, p. 15-95.

HUGUET (Françoise), *Les pensions et institutions d'enseignement secondaire pour garçons dans la Région parisienne (1700-1940)* dans *Histoire de l'Éducation*, n° 90, mai 2001, p. 205-221.

LAZZAROTTI (R.), *Les résultats du recensement de 1999 en Ile-de-France* dans *La Géographie* (Acta geographica, Paris), n° 1505, juin 2002.

LECHIEN (Marc), *La Moselle en ses jardins* dans *Vieilles Maisons Françaises*, n° 195, déc. 2002, p. 45-49.

Dans ce n° consacré au pays messin et de Moselle, l'auteur évoque le château et les jardins à Pange reconstruits vers 1756 par J.-B. Thomas, futur marquis

de Pange (1717-1780), fils de Jean-Baptiste, trésorier-payeur de l'extraordinaire des guerres qui posséda le petit château de Brunoy de 1745 à sa mort (1769) où il maria sa fille, Françoise à Antoine Maigret d'Estigny, beau-frère de Jean Pâris de Monmartel, le 26 mai 1744. Le marquis hérita de Brunoy en 1769 et le revendit le 2 septembre 1774 au comte de Provence.

Pierre WITTMER.

LEQUEUVRE (S.), *Camille Flammarion, chasseur de spectres* dans *Historia*, n° 668, août 2002.

LONGEVIALLE (Agathe de), *Les trois Rome : Bourget, Zola, Jarry* dans *La revue du musée d'Orsay*, n° 14, printemps 2002.

Comparaison entre trois visions de Rome : celle de Bourget qui y voit de nouvelles valeurs surgir de la décadence, celle de Zola qui y trouve un modèle pour ses dernières œuvres, enfin celle de Jarry, qui en tire un décor fantastique pour ses fantasmes dans *Messaline* (Paris, Éd. de la Revue blanche, 1901).

Massif (le) de Sénart ou comment gérer une forêt périurbaine dans *Ile-de-France – Environnement*, bulletin de liaison n° 43, mars 2002, p. 9-12.

MICHEL (Jean-François), *Sauver les châteaux* dans *Vieilles Maisons Françaises*, n° 195, déc. 2002, p. 34-42.

Évoque le château de Pange. Voir *supra* : LECHIEN.

PÂRIS de BOLLARDIÈRE (Bernard), *Fondation de l'École militaire* dans *La Cohorte*, revue trimestrielle de la Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur, n° 170, nov. 2002, p. 19-24.

Montre le rôle important joué par Pâris-Duvernay (1684-1770), avec l'appui de la marquise de Pompadour dans la réalisation de l'École militaire.

ROBREAU (Bernard), *Les dieux des Carnutes* (première partie) dans *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, suppl n° 75, 4^e trimestre 2002, p. 119-136.

SOHN (Mäitena), *Place et rôle du mobilier dans les sépultures collectives du Bassin Parisien à la fin du Néolithique* dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, 2002, n° 3, p. 501-520.

Le Néolithique final voit la généralisation du phénomène d'individualisation des dépôts d'objets au sein des sépultures collectives parallèlement au retour à la sépulture individuelle.

La Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France a distribué, en 2002, le tome 53 du SOS *Mémoires*. Il est consacré à une seule étude : *Bibliographie historique des petites villes d'Ile-de-France, XVI^e-XIX^e siècles* par Yves PERRET-GENTIL. Comme aucune étude comparée des petites villes de la région n'a jamais été tentée, l'auteur propose : 1) les ouvrages de base d'histoire urbaine (80 p.), 2) deux cents notices consacrées à la région (37 p.) et 3) les petites villes classées par anciens départements (Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise) avec en tête, des généralités sur ces départements (400 p.). On y trouve des ouvrages concernant essentiellement les nouveaux départements qu'on s'attendrait à trouver en tête de chaque nouveau département. Pour l'Essonne (p. 357-394), ont été retenus : Angerville, Arpajon, Corbeil, Dourdan, Essonnes, Longjumeau, Milly-la-Forêt, Montlhéry et Palaiseau. De bonnes tables permettent de trouver les notices dispersées. D'assez nombreux travaux universitaires inédits sont recensés.

La Société historique de Paris et de l'Ile-de-France a fait paraître, en 2001, son bulletin 1998-2001. Nous avons relevé, p. 48-103, par Régine de PLINVAL DE GUILLEBON, *La singulière destinée d'une parisienne : Adèle Hall, épouse de F. Suleau puis du marquis de La Grange, 1772-1844* [elle se maria à Oncy-sur-École le 30 mai 1792 et y séjourna trois mois].

Le Groupe d'études, de recherche et de sauvegarde de l'Art rupestre (GERSAR) a publié ses bulletins n^o 48 (novembre 2001) et 49 (juin 2002). Nous avons remarqué, dans le premier, p. 7-9, *Statistiques sur les quadrillages* par Alain BENARD et, p. 10-15, *Interprétation nouvelle d'une scène gravée dans l'Abri des Longs Vaux (Milly-la-Forêt)* par Pierre THORANT et dans le second, p. 8-12, *Relevé des graffiti aux anciennes prisons dites de la prévôté à Montlhéry* par Alain BENARD.

Le Comité de recherches historiques sur les révolutions en Essonne a diffusé les numéros 18 à 21 de *l'Écho du Comité*. On y trouve les résumés d'intéressantes conférences faites au cours de l'année : *Les entreprises industrielles sous l'Occupation dans la région parisienne* par Danièle ROUSSELIER-FRABOULET et *Le Bouchet* par Guy LECLERC (n^o 18-mars 2002) ; *Corbeil-Essonnes, un modèle d'industrialisation pluriséculaire* par Philippe OULMONT, *Naissance et développement du syndicalisme à Corbeil-Essonnes* par Sylvie CONTREPOIS, *Comment appréhender la population immigrée féminine à Corbeil-Essonnes, de 1968 à 1980* par Réni MUSSET et *Histoire contemporaine*

de l'entreprise Alcatel-CGE par Yves BOUVIER (bulletin n° 19-mai 2002) ; *Immigration et industrialisation dans la banlieue parisienne* par Marie-Claude BLANC-CHALEARD ; *L'industrie à la campagne du XVIII^e au XX^e siècle [à Pussay]* par Anne-Marie FIRON et *Filotex, grandeur et décadence d'une entreprise de pointe [à Draveil]* par Serge BIANCHI (bulletin n° 20-juillet 2002).

Dans les bulletins n° 93-96 de mars à décembre 2002, du Centre généalogique de l'Essonne, nous avons noté : *1652, la Fronde des Princes* par Pascal HERBERT (n° 95) ; *La famille Pillias de Rouvres-Saint-Jean (XVII^e-XIX^e siècle)* par Michel PILLIAS ; *Ascendance maternelle d'Émile Zola, la famille Aubert de Dourdan* par P. HERBERT et *Une nourrice royale en Essonne : Madeleine Bonnet, épouse Rabourdin [pour Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI]* (n° 96).

La Société d'art et d'histoire du pays de Châtres a distribué son bulletin n° 26 (2001). Il comporte : p. 3-5, *Louis d'Arpajon, protecteur d'Adam Billaut, poète populaire* par Marie-Madeleine THIBIERGE et Michèle PLUQUET ; p. 6-11, *La halle d'Arpajon et ses récentes découvertes*, par Gilbert VERRIER ; p. 12-18, *Le moulin du Pré à Arpajon, XIII^e-XVIII^e siècle* par M. PLUQUET ; p. 19-25, *Quelques personnalités...* [Célestine de Varreux] par M.-M. THIBIERGE ; p. 26-29, *La Grand'mère, Lucie Touchais [1883-1956]* par Nina MONOS ; p. 31-32, *La Saga des Géorgiens de Saint-Germain-lès-Arpajon* par Luc MELOUA-BARNOVI et, p. 38-39, *Un centenaire dans l'église Saint-Clément [orgue]* par G. VERRIER.

La Maison de la banlieue et de l'architecture d'Athis-Mons a diffusé plusieurs cahiers. Nous signalons : *Centenaire d'une monographie communale. Athis-Mons 1899-1999* ; *Une marie-école, des élèves, un instituteur* (n° 2, octobre 1999) ; *Mémoires et projets du pavillonnaire en Nord-Essonne* (n° 3, mars 2000) ; *Regards croisés, regards d'artistes sur une ville de banlieue, Athis-Mons* (n° 6, mars 2001) ; *L'homme de la meulière. Extraction, mise en œuvre... en Essonne* (n° 8, 2002, 60 p.).

L'Association historique et archéologique de Brétigny-sur-Orge a fait paraître son bulletin n° 4. On y trouve : p. 3-9, *De saint Filbert à saint Philibert* par Margaret RIERGERT ; p. 10-16, *Une locomotive à vapeur à Brétigny en 1864* par Dominique BASSIÈRE ; p. 17-24, *Souvenirs sur les établissements Clause* par Robert GÉRARD ; p. 25-35, *La vie à Brétigny pendant la Seconde Guerre mondiale* par Patricia BISCARRAT ; p. 36-44, *L'aérodrome de Brétigny sous l'occupation allemande* par D. BASSIÈRE et, p. 45-48, *Un tableau volé dans l'église Saint-Pierre [une romaine tenant un calice] en juillet 2001* par le même auteur.

La Société d'art, d'histoire et d'archéologie de la Vallée de l'Yerres a publié *Le Monmartel*, n° 28 de décembre 2001. Nous avons noté : p. 17-47, *Sculptures à l'abbaye d'Yerres* (inventaire des éléments sculptés conservés à ce jour) par Christian HENRY ; p. 49-76, *A Épinay-sous-Sénart, entre 1806 et 1836, maître Pierre-Nicolas Berryer* par Pierre WITTMER ; p. 77-103, *Histoire et histoires de la gare de Brunoy* par Jacques GAUCHET ; p. 105-108, *La pêche dans l'Yerres, autrefois* par Michel WINTHROP et p. 109-120, *Les communes libres de Crosne-les-Ânes et d'Épinay-sous-Sénart* par Jean-Pierre ALTOUNIAN.

Le bulletin de la société des Amis du musée de Brunoy est paru, en juin, après plusieurs années d'absence. Outre la vie de l'association, y figure, p. 2, une ordonnance non datée sous le titre « le marquis de Brunoy est souffrant ».

L'association historique du Vieux Bruyères a distribué son bulletin n° 16. Nous y avons relevé : p. 3-6, *Tramerolles* [ancien moulin d'Arpenty sur la Remarde] par Christiane BALUFIN et, p. 23-56, *La famille de Bouhan de La Rochette* [à Bruyères, aux XV^e-XVI^e siècles] par le même auteur.

La Société historique de Dourdan-en-Hurepoix a fait paraître ses bulletins n° 43 et 44 (juillet 2002 et décembre 2002). On trouve dans le n° 43 : p. 2-18, *Les maisons bourgeoises de Dourdan appelées « châteaux » au début du XX^e siècle* par André GARRIOT ; p. 19-46, *La première Restauration (avril 1814-mars 1815)* [fin] par Louis LAISNEY ; p. 47-52, *Un contrat médiéval de mise en culture : le contrat d'Arenvilla* par Michel MARTIN et Frédéric BEAUDOIN ; p. 53-75, *Connaître Dourdan* [du boulevard du Mail à la rue Maurice Gallais] par A. GARRIOT ; p. 75-79, *Charles Péguy et ses attaches à Dourdan* par Jean-Claude BÉRANGER ; p. 80-87, *Mémoires de Roustan* (suite) et, dans le n° 44 : *Mémoires de Roustan* (suite), *Les maisons bourgeoises* (suite) par A. GARRIOT, *La maison de Pierre Ciceri à Saint-Cheron* par Georges POISSON ; *sur les traces de Pierre Ciceri à Saint-Cheron* par Jean-Luc PRÉTER ; *La mairie-école-arsenal de Saint-Escobille* par E. VERNHOLE ; *Les records du monde de vitesse automobile à Dourdan en 1902* par J.-L. PRÉTER ; *L'église Saint-Léonard des Granges-le-Roi* par Jean-Jacques IMMEL ; *Un monument à la mémoire de Charles-François Lebrun* par Bruno DURAND et *Connaître Dourdan* [suite des rues commençant par M] par A. GARRIOT.

Les Amis du château de Dourdan ont publié leurs bulletins de liaison n° 23, 24 et 25. Nous avons noté dans le n° 23 (avril) : *Des*

auberges et cabarets aux hôtels, cafés et restaurants par Yannick AUTRET d'après son mémoire de maîtrise de géographie soutenu en septembre 2000.

« Étampes-Histoire » a diffusé le n° 4 de ses *Cahiers* (2001). Faisant suite au cahier précédent, il s'intéresse au quartier Saint-Pierre : p. 4-9, *La seigneurie de Bourgneuf* par Christian CARENTON ; p. 16-33, *Le château au temps des Valory* et *La vie au Bourgneuf* par Jacques GÉLIS ; p. 34-35, *La pierre tombale du marquis de Valory* par François JOUSSET ; p. 36-39, *La fête Saint-Pierre* ; p. 40-42, *Les suites de juin 1848* par Françoise HEBERT-ROUX ; p. 43, *La pergola de la Douce France* par Jocelyne DOUCHIN ; p. 45-47, *Les sobriquets entre 1050 et 1500* par Michel MARTIN et Dominique BASSIÈRE.

La Société historique et archéologique d'Évry et du Val-de-Seine a distribué son bulletin n° 18. Il décrit un « périple au travers des noms de rues » par Jacques LONGUET.

L'Association « Mémoire de la ville nouvelle » a fait paraître un document-mémoire n° 4 (novembre). Y figurent un interview réalisé en 1983 de Pierre Happert, dernier chef de culture de la ferme de Bois-Brird, à Courcouronnes et une note sur les archives de l'association.

« Linas, patrimoine et traditions » a fait paraître ses bulletins n° 22, 23 et 24. Dans le premier, on trouve : *Témoignages linois, l'activité des hommes* ; dans le deuxième : *La léproserie Saint-Lazare de Linas* par Roger BERTEL et dans le troisième : *La topographie de Linas sous l'Ancien Régime*.

La Société historique de Longpont-sur-Orge a publié son bulletin n° 15. Il comporte : p. 19-20, *Notre-Dame de Longpont après la Révolution* par Simone de LA HOUSSAYE ; p. 23-32, *Au fil des délibérations du conseil municipal de Longpont* par Monique ROLAND ; p. 33-41, *Longpont de 1329 à 1852, son commerce, ses artisans* par Geneviève LETESSIER ; p. 42-43, *Vol à la basilique de Longpont [vers 1925]* par Jacques PEYRAFITTE et p. 46-47, *Accident à Villiers-sur-Orge* par le même auteur.

« Mennecy et son histoire » a diffusé ses bulletins n° 71 à 74. Dans le n° 71, nous avons noté : *L'un des cent gardes de Napoléon III à Mennecy* par Nicole DUCHON et *Quand Mennecy fêtait ses rosières* par Michel ROPERS ; dans le n° 72, *La grande propriété de la rue de l'Arcade* par N. DUCHON et le n° 73-74 rassemble des textes courts

faisant le point sur le paysage, la population, l'habitat, la vie associative, les monuments, la vie économique et les communications à Mennecey en l'an 2000 ainsi que des témoignages variés de Menneçois sur divers aspects de la commune au cours du XX^e siècle, afin de répondre au vœu de l'association « Formation Éducatifs Culture » pour l'actualisation des monographies d'instituteurs rédigées à la fin du XIX^e siècle.

La Société d'histoire locale de Montgeron a sorti son bulletin 2001-2002. Nous avons relevé : p. 9, *Sur les colonnes de l'ancienne église* et p. 10-38, *Montgeron de 1871 à 1914, une belle époque ?* par Michel CHANCELIER.

Le Comité d'histoire locale d'Orsay (CHLOE) a distribué ses cahiers n° 7 (septembre 2001) et 8 (juin 2002). Voici le sommaire du n° 7 : *Les 54 marches de l'escalier de la gare* par Jean ROCHE ; *Hohenlinden la bataille oubliée* par Denys KLEIN et Gunther SCHNEIDER ; *Orsay et l'essor des technologies optiques* par André DUCASSE ; *De l'orphelinat de l'école Sainte-Suzanne* par Claire DORIVAL ; *Le lac de Lozère, son histoire, son évolution, son avenir* par Jean LAROUSSE ; *Louise WEISS, l'Européenne donne son nom à une rue d'Orsay* par Francine PREVOST et *Histoire de l'Institut d'astrophysique spatiale* par Jean NICOLAS. Le n° 8 comporte : *Eugène Dubreuil (1782-1862)* par André PASCAL ; *La demeure du comte de Rougé et le château d'Ussel* par Jean LAROUSSE ; *Une école particulière à Orsay, l'école Gilbert Bloch* par Monique VERNIER-ZIESEL ; *Orsay de l'après-guerre dans le regard de trois petites filles* par Élisabeth, Marie et Agnès LAURIAT ; *Le docteur Ernest Lauriat* ; *Le centre de loisirs maternels d'Orsay* par Denise LONDON ; *Histoire du laboratoire des sciences du climat et de l'environnement* par Jean NICOLAS et *Un ébéniste, orcéen, Daniel Laborne* par FULGENCE TRÉHIN.

« Saint-Vrain et son histoire » a fait paraître son bulletin n° 6 (2001). Il s'intéresse au château de 1541 à 1839 et au prieuré de 1035 à 1692.

La Société historique et archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY) a publié ses bulletins 82 à 84. Nous avons remarqué, dans le n° 82, p. 14-15, mention de la vente à l'Hôtel Drouot, le 27 juin 2000, d'un gobelet à anses étrusques avec sa soucoupe provenant de la laiterie de Marie-Antoinette à Rambouillet, en céramique dure de Sèvres, à décor mauve et jaune avec

chèvre et brebis réalisé en 1768. Dans le supplément au n° 83 figure la *Généalogie de la famille d'Angennes* par Louis RICARD. Enfin, dans le n° 84 se trouve une intéressante étude sur *les symboles maçonniques gravés sur les monuments funéraires* recueillis dans 108 cimetières de la région d'Yveline.

La Société historique et archéologique de Saint-Arnoult-en-Yveline a diffusé ses bulletins n° 40 et 41. Nous avons noté, dans le n° 40 (1^{er} sem. 2002) : p. 2-17, *La démographie de Saint-Arnoult vers 1709* : « *Le grand hiver* » par Jacques WILLEPUT ; p. 18-22, *Aperçu sur les délits commis dans notre canton, passés aux Assises de Versailles entre 1811 et 1940* par Jeannine THAUVIN ; p. 23-24, *Témoignages sur deux délits commis par le capitaine Chanteloup alias Michel Belin, dans les bois des Chailliaux près de Rochefort* ; p. 25-27, *Étude partielle sur la mortalité entre 1694 et 1743 d'après les données de l'étude « Rôle pour la subsistance des pauvres de la paroisse de Saint-Arnoult »* par Louis CROISIER et p. 28-29, *Le baptême des cloches de l'église Saint-Nicolas* par J.-F. THIOL. Dans le n° 41 (2^e sem. 2002) : p. 2, *Le « jeton » du musée du Moulin Neuf* [carreau de pavement médiéval décoré de deux motifs de mereaux-à-compte (lombard et tournaisien)] ; p. 3-4, *L'église Saint-Nicolas de Saint-Arnoult, église « cémétoriale » ?* par J.-F. THIOL et p. 5-7, *Synthèse partielle des relevés de 1403 défunts inhumés dans l'église de 1606 à 1779 suivant l'âge, le nombre et les époques* par J.-F. THIOL et Louis CROISIER.

Les Amis de Sceaux ont sorti, en 1998, leur bulletin n° 15. Nous avons noté : p. 3-18, *Histoire de l'école des garçons à Sceaux au XIX^e s.* par Jacqueline COMBARNOUS et p. 28-29, *Jean-Jacques Champion, deux œuvres nouvelles non répertoriées* [peintures].

Enfin, nous avons relevé quelques articles dans des bulletins municipaux et paroissiaux : 2001, *bicentenaire de la naissance d'Alfred Grimod « l'homme qui fit connaître au monde le nom d'Orsay »* par Denys KLEIN dans *Chronique d'Orsay*, décembre 2001 ; *Bicentenaire du traité de paix d'Amiens, précurseur de l'Entente Cordiale* par le même auteur dans le même journal, mars-avril 2002 ; *L'Air liquide a cent ans* par L. PEQUINO dans *Idem*, sept. 2002 et *Les pérégrinations de Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé fondatrice de l'abbaye Saint-Louis du Temple*, par sœur MARIE-CHRISTINE, bénédictine de Vauhallaan ainsi que *Le CEA de Saclay fête ses cinquante ans* par Denys KLEIN dans *Idem*, nov. 2002. *Histoire de la paroisse de Saint-Michel-sur-Orge* (suite) par Marius CIBOULET dans *La Voix de Saint-Michel*, février et mars 2002.

Chronique

Agence culturelle et technique de l'Essonne

En association avec la Direction de la culture du Conseil général, la Direction départementale de l'Agriculture, le CAUE, les Archives départementales, la Maison de banlieue d'Athis-Mons, et plusieurs associations historiques, ACTE 91 a poursuivi son cycle de rencontres-conférences sur le thème du patrimoine du XX^e siècle, dans le département : le 27 janvier, dans le quartier de Paris-Jardins à Draveil ; le 9 mars, les constructions du XX^e siècle à Athis-Mons ; le 6 avril, les maisons-modèles à Dourdan ; le 4 mai, l'art des jardins à Lardy ; le 25 mai, l'arboretum de Segrez à Saint-Sulpice-de-Favières et le 30 juillet, clôture à Chamarande.

Un nouveau cycle sur le même thème a commencé à l'automne : visite du Conseil général et conférence sur la population du département le 7 décembre.

Avec l'appui des Archives départementales, l'Agence a organisé la deuxième journée de rencontre « Faire de l'histoire locale aujourd'hui », le 23 novembre. Cent vingt membres d'associations historiques y ont participé. Huit ateliers se sont tenus dans la matinée. L'après-midi, une table ronde était consacrée au devoir de mémoire et au devoir de l'historien à propos des guerres du XX^e s. et de la mémoire des associations locales. Sylvie Dallet, historienne du cinéma, a parlé des films et de la littérature consacrés aux conflits de 1914 à 1962. Le compte-rendu des ateliers sera publié en juin 2003.

Archéologie

Nous avons évoqué, l'an dernier, les méfaits de la loi sur l'archéologie préventive votée en décembre 2000. En 2002, les choses se sont précipitées et la crise est devenue évidente pour tous avec le vote au Sénat et à l'Assemblée nationale, le 15 novembre, d'un amendement réduisant de 50 %, dès janvier 2003, les crédits de l'archéologie préventive, amendement remplacé peu après – à la demande du gouvernement – par un autre limitant la réduction des crédits à 25 %.

On comprend la grogne des élus locaux habitués jusqu'ici à traiter – au moindre coût – avec des associations d'archéologues bénévoles et maintenant contraints de passer par le monopole de l'INRAP qui fixe lui-même la redevance considérée « exorbitante » par nos parlementaires.

Il convient d'ajouter que les comptes-rendus de fouilles et de prospections sont publiés au « compte-gouttes ».

A l'occasion des Journées du patrimoine, les 21 et 22 septembre, le centre départemental archéologique d'Étiolles a proposé plusieurs animations : exposition et animation sur le thème de l'art au paléolithique ; utilisation d'un four de type carolingien et préparation de vin gallo-romain ; fabrication d'une pirogue monoxyle mésolithique et fabrication d'outils en silex et de céramiques néolithiques.

Le musée de préhistoire d'Ile-de-France à Nemours et l'association « Aloïse Sciences et Techniques » ont organisé la deuxième manche du 12^e championnat européen de tir aux armes préhistoriques, les 4 et 5 mai, sur la base de loisirs de Buthiers.

Archives départementales

Les collections se sont accrues de 735 m dont 41 m transférés de Versailles (archives sociales du XIX^e siècle et archives contemporaines) qui sont les derniers au titre de la dévolution des Archives de Seine-et-Oise. A noter, parmi les archives publiques : les notariats de Longjumeau (1736-1901) comprenant ceux de Saulx-les-Chartreux et Morangis (1631-1715) ; d'Épinay-sur-Orge (1807-1899) comprenant celui de Ballainvilliers (1786-1807) et Montlhéry (1826-1902) ainsi que 4 460 boîtes de permis de construire versées par la DDE.

Parmi les classements, nous signalons le fonds des routes nationales et départementales de 1800 à 1940 (2S) ; des chemins de fer (5S) et des chemins vicinaux (3O).

Le fonds audiovisuel (1 122 documents) a été mis à jour et deux enregistrements récents ajoutés. Sa numérisation est en cours.

La numérisation des archives (état civil : communes de D à O et monographies communales), continue également.

Enfin, l'informatisation du service se poursuit : instruments de recherche et système de stockage.

L'action culturelle se diversifie : expositions (« l'histoire des routes en Essonne » conçue uniquement à partir des fonds des Archives et six autres empruntées et complétées, le cas échéant) ; conférences (neuf sur l'histoire de la famille ; six co-organisées avec ACTE 91 sur le patrimoine du XX^e siècle et une sur les archives notariales) ;

journée de rencontre des sociétés historiques ; cours de paléographie, de latin et d'histoire de l'art ; participation aux Journées du Patrimoine, à la fête de l'Essonne et à la fête de la Science.

L'action éducative est toujours importante : 54 classes soit 1 366 élèves du primaire et 16 classes soit 360 élèves du secondaire ont été accueillies. A noter aussi : quatre stages pour enseignants de l'IUFM ; une journée pédagogique avec le CDDP sur l'industrialisation et une autre à l'occasion de la sortie du livre de Philippe Oulmont sur les routes de l'Essonne.

Sylvie Leclech a quitté les Archives à l'automne. La direction en est maintenant assurée par Frédérique Bazzoni.

Colloques

Une journée d'étude consacrée à Henri et Achille Duchêne, illustres jardiniers, s'est tenue le 30 mai à l'orangerie de Bagatelle. Une communication par Monique Mosser et Valentine de Ganay a présenté le rôle des Duchêne à Courances et une exposition illustre les « fabuleux jardins – le style Duchêne ».

Le Centre généalogique de l'Essonne, en collaboration avec les Amis du château de Dourdan, a présenté les 5 et 6 octobre à Dourdan les journées nationales de la généalogie autour de deux thèmes : informatique et initiation et le centenaire de la mort de Zola.

La Fédération des sociétés historiques et archéologiques d'Ile-de-France et l'École doctorale d'histoire de l'Université Paris I ont organisé, du 25 au 28 septembre, à Paris, un colloque sur le thème « Être parisien ».

La fédération prépare son dixième colloque qui se tiendra les 29 et 30 novembre 2003 à Versailles. Le sujet en sera : le corps, la santé et les sociétés à travers les âges. Un guide de recherches sera mis à la disposition des personnes désirant y présenter une communication.

Comité de recherches historiques sur les révolutions en Essonne

Le Comité a tenu son assemblée générale le 29 janvier et le conseil d'administration le 12 avril. Des réunions ont eu lieu les 28 mai et 25 juin sans compter les réunions de travail.

D'intéressantes communications ont été faites : le 29 janvier, « Les entreprises industrielles sous l'occupation dans la région parisienne » par Danièle ROUSSELIER et « l'usine du Bouchet à Vert-le-Petit » par Guy LECLERC ; le 23 mars, à Limours : « Corbeil-Essonnes, un modèle d'industrialisation pluriséculaire » par Philippe OULMONT,

« Naissance et développement du syndicalisme à Corbeil-Essonnes » par Sylvie CONTREPOIS, « La population féminine immigrée à Corbeil-Essonnes, de 1969 à 1980 » par Réni MUSSET et « Histoire contemporaine de l'entreprise Alcatel-CGE » par Yves BOUVIER ; le 8 juin : « L'État, les archives d'entreprises et la recherche » par Françoise HILDESHEIMER, « le chantier du patrimoine industriel en Seine-Saint-Denis » par Sylvie ZAIDMAN, « Immigration et industrialisation dans la banlieue parisienne au XX^e siècle » par Marie-Claude BLANC-CHALEARD, « L'industrie à la campagne du XVIII^e au XX^e siècle » par Anne-Marie FIRON et « Filotex, grandeur et décadence d'une entreprise de pointe » par Serge BIANCHI.

Les numéros 18 à 21 (mars, mai, juillet, décembre) de *l'Écho du Comité* ont été distribués.

L'inventaire des sources et guide de recherches sur l'histoire de l'industrialisation en Essonne est bien avancé et pourrait paraître fin 2003.

Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement

Le CAUE de l'Essonne a présenté le 13 mai à l'Institut des matériaux à Évry, un classeur pédagogique destiné aux lycées et collèges « Architectures XX^e siècle en Ile-de-France : 100 lieux pour 100 ans » réalisé par l'union régionale des CAUE de l'Ile-de-France.

Expositions

Du 19 mars au 24 juin s'est tenue, au Trianon de Bagatelle, une exposition consacrée à Henri et Achille Duchêne, créateurs et restaurateurs de jardins, intitulée « Fabuleux jardins, le style Duchêne ». Voir *supra* : Bibliographie.

Pour le bicentenaire de la création de la Légion d'honneur, le comité de Massy-Verrières-le-Buisson de la Société d'entraide des membres de la L.H. a réalisé, avec l'aide du Conseil général, une belle exposition consacrée aux ordres nationaux qui a été présentée dans de nombreux comités. Son inauguration, à Corbeil, le 7 septembre, à la commanderie Saint-Jean, a réuni les principales personnalités du département. Reprise, à partir du 19 octobre, par l'École Polytechnique, elle y est complétée par des documents et des décorations concernant des personnages illustres de l'École tels le général Bouchu, directeur de l'École, mort à Antony en 1839, ou Freycinet (1828-1923), ingénieur des mines, ministre pendant de longues années, réorganisateur de l'armée.

Notes d'histoire littéraire et artistique

Une huile sur toile de Narcisse Berchère « Puits de Jacob entre Kan Leban et Naplouse (Syrie) » de 1852 a été mise en vente le 24 juin à Drouot-Richelieu ¹.

Un portrait anonyme (dans le style de Danloux) de François-Adrien Boieldieu (1775-1834), musicien qui vécut à Varennes-Jarcy, est passé en vente à Drouot le 19 juin ².

Le musée des Arts décoratifs a reçu en don deux gouaches et un dessin au crayon de Marcel Bovis, architecte décorateur mort à Antony en 1997, représentant une chambre d'homme (1926), une salle à manger ³ (1924) et une chambre à coucher « Francette » (1922-1923).

Le musée d'Orsay a fait l'acquisition de trois plats de faïence du « service Rousseau » créé en 1866 par la manufacture de Creil-Montereau, peint par Félix Bracquemond (1833-1914) ⁴.

Le peintre et sculpteur Daniel Buren – qui habite Varennes-Jarcy – a été très en vue cette année, grâce à trois expositions : « Le musée qui n'existait pas » au Centre Pompidou (23 juin-23 septembre) ; « Buren Cirque » de Dan Demuynck en juin et juillet, sous chapiteau, à Paris, enfin « De la cabane aux châteaux » dans trois châteaux de la Drôme, de juin à septembre.

Le musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye a acheté un buste en bronze de Napoléon III en uniforme de la campagne d'Italie, œuvre d'Albert Carrier-Belleuse, mort à Sèvres en 1887 ⁵.

Le sculpteur Jean Cattant (1918-2002) nous a quittés récemment. Il a laissé de nombreuses œuvres dont quelques-unes en Essonne : « Œdipe » dans les jardins de la préfecture, à Évry ; « Christ en croix » et « Vierge » dans l'église de Massy, « Maternité » et « La Terre » à Palaiseau. Ce fut aussi un archéologue passionné, membre de notre Société et président du GRAP de Palaiseau. Il publia le résultat de ses fouilles dans *Les civilisations oubliées des sites désertés de Palaiseau* en 1978.

En mai et juin, s'est tenue dans la chapelle de la Sorbonne une exposition organisée par Yves Peyré, directeur de la Bibliothèque Jacques-Doucet, intitulée « Peinture et poésie : le dialogue par le livre, 1874-2000 ». On pouvait y voir une œuvre de Blaise Cendrars et Fernand Léger narrant par des inventions typographiques « La fin du monde filmée par l'Ange N.D. ».

1. Reproduction dans *La Gazette de l'Hôtel Drouot*, n° 23, 7 juin 2002.

2. *Idem* dans le catalogue de la maison Ève Eurl.

3. *Idem* dans *Revue du Louvre...*, juin 2002, p. 94.

4. *Idem* dans *Idem* décembre 2002, p. 96.

5. *Idem* dans *Idem*, p. 100.

La galerie Daniel Greiner a présenté, dans une récente exposition, un dessin à la plume et lavis par Jean-François-Thérèse Chalgrin, premier architecte de Monsieur, réalisé en 1781, pour la décoration de la chambre à coucher de Madame, au petit château de Brunoy.

Le 31 mars ont été exposées, à la maison de ventes aux enchères Jean-Pierre Besch, cent trente œuvres (surtout des dessins pour la décoration des chapelles de Villefranche, Menton, Fréjus, Milly et Londres) de Jean Cocteau provenant de la collection de Jean Triquetot et destinées au musée Cocteau.

Le cinéma « Au reflet Médicis » (Paris V^e) a présenté dans les premiers jours d'octobre une rétrospective des films de Jean Cocteau, six en tant que réalisateur et six en tant que scénariste.

La maison de Jean Cocteau à Milly-la-Forêt, où le poète vécut de 1947 à 1963, appartient désormais pour 40 % à la région Ile-de-France pour 40 % au département de l'Essonne et pour 20 % à Pierre Bergé, titulaire du « droit moral » sur l'œuvre du poète. Dès cette année, un musée y sera installé. P. Bergé est déjà le président de l'Association des Amis de ce musée. L'ouverture définitive est prévue pour 2004.

Radio classique a consacré la soirée du 26 février à « Delacroix et la musique ».

Le musée des Arts décoratifs a présenté une exposition « Couleurs Maroc – Delacroix et les arts décoratifs marocains des XVIII^e et XIX^e siècles ».

Un tableau de Fernand Duroze (1876-1961) a été mis en vente, le 23 mars, à l'hôtel des ventes de Bourges. Il représente le peintre accompagné d'André Dunoyer de Segonzac et de trois modèles.

La galerie Talabardon et Gautier, 134, Faubourg Saint-Honoré, a exposé, du 5 au 21 décembre, une huile sur papier signée « Paul Flandrin, 1853 » représentant un paysage très virgilien qui pourrait être situé à la Sente des Roches à Montgeron ⁶

Le musée d'art moderne de Saint-Étienne (métropole) a acquis une huile sur toile d'André Fougeron, mort à Montrouge en 1998, représentant un mineur, portrait faisant partie du cycle du « Pays des mines » (1950) ⁷.

Le comédien Bernard Fresson est décédé le 20 octobre à l'hôpital d'Orsay. Il demeurait à Bièvres.

Paul Gottlieb est mort, le 5 juin, à New-York. Francophile et francophone, cet éditeur d'art fut, pendant vingt ans, le patron de la principale maison d'édition d'art américaine « Abrams » qui publia, entre autres, *Caillebotte and his garden at Yerres*, en 1991.

6. Belle reproduction dans le catalogue de la galerie « Le XIX^e siècle ».

7. Reproduction dans *Revue du Louvre*, juin 2002, p. 95.

Le musée départemental de l'Oise a présenté, à partir du 14 décembre, sous le titre « Céramistes français autour de 1900 » la collection Strobel de Londres. Y figurait une plaque en grès émaillé et émaux cloisonnés, vert, bleu et rouge, à décor floral (31 × 25 cm) réalisée par Eugène Grasset (1841-Sceaux 1917), en collaboration avec Émile Muller (1823-1889), propriétaire des Grandes Tuileries d'Ivry dont la « Fresque du travail » est conservée à Breuillet.

Le musée du Louvre (département des Arts graphiques) a reçu en don un dessin à la mine de plomb par le baron Gros, mort à Meudon, en 1835, reproduisant une partie d'un tableau du Caravage conservé au Louvre, « L'assemblée des dieux », vers 1524⁸.

La maison Larousse a fêté son cent-cinquantième anniversaire. Une exposition s'est tenue au Palais de la Découverte, du 3 septembre au 24 novembre : « 150 ans de Larousse ». On sait que Pierre Larousse (1817-1875), fondateur de la maison, résida à Yerres à partir de 1863.

A l'hôtel des ventes de Noyon est passée, le 17 février, une huile sur toile « Fillette dans la prairie » d'Eugène Lavielle (1820-1889) qui séjourna à Montgeron chez Virginie-Élodie Burton (1859-1935) et son époux, Adrien-Louis Demont (1851-1928) entre 1880 et 1885.

Le musée Fernand Léger, de Biot, a acquis une huile sur toile de Fernand Léger, « Les fortifications d'Ajaccio », peinte en mai 1907⁹ ainsi que dix maquettes de tapis et quatre maquettes de costumes réalisées, sur des modèles de l'artiste, par son élève Théodora Bücking Klute, en 1929.

Quatre des toiles exécutées par ce peintre de 1906 à 1908, qui ont échappé à la destruction décidée par leur auteur, ont été exposées au musée de Biot, en juin, tandis qu'à Belfort de juin à septembre une grande exposition lui a été consacrée. Elle était intitulée « De la couleur, de la couleur et des couleurs⁹ », titre extrait d'un poème de Blaise Cendrars ; cinquante gouaches, aquarelles et dessins, du même, provenant de la collection de Pierre Cardin, ont été mis en vente le 13 juin à l'espace Cardin¹⁰.

Les héritiers de Maurice et Jeannette Thorez ont dispersé, le 3 juin, à Paris, outre une « Maternité », dessin de Picasso (1963), trois œuvres de F. Léger : « Les amoureux », aquarelle peinte en 1955, offerte par Nadia Léger aux époux Thorez ; « La fermière et la vache », aquarelle de 1954, et « Les constructeurs », étude à la gouache de 1951.

Une nature morte « devant la fenêtre » (souvenir du salon des Arts ménagers de 1952) a été mise en vente, le 9 octobre à l'Hôtel

8. Reproduction dans *Revue du Louvre*, février 2002, p. 99.

9. Reproduction dans *Revue du Louvre*, avril 2002, p. 100-101.

10. *Idem* dans *La Gazette de Drouot*, n° 22, 31 mai 2002.

Drouot¹¹ et deux gouaches « Composition » (vers 1950) et « Les deux cyclistes » (vers 1951), une huile sur carton « Nature morte sur fond gris » (1939) et un dessin aquarellé « Portrait de femme »¹² (1952) ont été proposés à l'espace Cardin, le 19 décembre.

Enfin, une plaque en céramique émaillée bleue et jaune « Les Algues » de 1952, provenant de la collection Lucien Mazenod, y a été mise en vente le 10 octobre.

Au musée Picasso d'Antibes a été présentée, du 29 juin au 14 octobre, une exposition intitulée « Michel Leiris, écrivain d'art ».

Une huile sur papier de Maximilien Luce, représentant l'étang de Moulineux en 1905, a été mise en vente, le 19 juin, à l'hôtel Drouot¹³.

Deux œuvres du sculpteur Maurice Prost (1894-Brunoy 1967) ont été proposées par Sotheby : « Tigre à l'affût », huile sur panneau, et « Gazelle tétracée », bronze 1932¹⁴. Deux exemplaires du même bronze « Panthère noire en marche » créé par le même artiste en 1928, ont été proposés aux enchères à Calais et à Pontoise.

Une aquarelle gouachée de Félicien Rops (mort à Essonnes en 1898), « l'Incantation », a été vendue 26 000 euros à Bourges le 1^{er} juin¹⁵.

Trois œuvres du peintre orientaliste Alexandre Roubtsoff (1884-1949) qui séjourna à Boissy-le-Sec ont été mises en vente, à l'Hôtel Drouot, les 3 et 8 avril : « Mongia », portrait de tunisienne (1949), « Porto-Farina » (1912) et « Sidi Bou Saïd » (1917).

Niki de Saint-Phalle est décédée à San Diego (USA) le 22 mai. Elle avait fait une importante donation au musée d'art moderne de Nice qui a monté, à cette occasion, une grande rétrospective et qui a également fait l'acquisition d'une composition réalisée en 1964, « La mariée sous l'arbre ». Une exposition de vingt-quatre pièces (objets et mobilier) créées par cette artiste a été présentée au musée Mandet de Riom, jusqu'au 27 octobre. Un polyester peint intitulé « Lèvres – last night I had a dream », réalisé en 1968 à Soisy-sur-École, a été mis en vente, le 4 février, à l'hôtel des ventes du Palais des congrès de Paris. On sait que cette artiste créa nombre de ses « nanas » au domaine de La Louvetière à Dannemois.

Le musée Rodin a reçu en legs de Simone Dalimier un groupe de bronze « trois faunesses » créé, avant 1900, par Rodin, et un dessin aquarellé du même artiste « femme assise nue sous une veste » dédié « A Monsieur Dalimier » provenant de la collection d'Albert Dalimier (1876-1936) qui fut député de Corbeil de 1924 à sa mort.

11. Reproduction dans *La Gazette de Drouot*, n° 34, 27 septembre 2002.

12. *Idem* dans *idem*, n° 45, 13 décembre 2002.

13. *Idem* dans *Idem*, n° 23, du 7 juin 2002.

14. *Idem* dans *Sotheby's Arts décoratifs du XX^e s.* Poulain LE FUR, 24 mai 2002.

15. *Idem* dans *La Gazette de Drouot*, n° 23, du 7 juin 2002.

Le musée de l'Hôtel-Dieu de Mantes-la-Jolie a présenté une exposition « Jean Tinguely et compagnie, collaborations artistiques » montrant le rôle de ses compagnes, dont Niki de Saint-Phalle.

Une huile sur toile dite « Composition » de Geer Van Velde (mort à Cachan en 1977), peinte vers 1950-55, a été acquise par le musée d'Unterlinden de Colmar¹⁶.

Patrimoine

L'Université d'Évry, la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (mission du Patrimoine ethnologique), la DRAC Ile-de-France, le Conseil général de l'Essonne et ACTE 91 ont organisé, du 3 au 9 juin, dans le domaine de Chamarande, un séminaire de formation ouvert à tous sur le thème : « Le public dans ses jardins ». Parmi les communications, nous avons relevé : « La politique des jardins du ministère : autour du projet de Méréville » par Jean-François GRENET ; « Carte blanche aux associations culturelles de l'Essonne » par Vincent LALANNE ; « Les jardins botanistes de l'Essonne et leurs publics » par Annette VIGNY et Bernard PASQUIER ; « Le parc de Chamarande, un vert patrimoine ? » par Jacques SGARD et « Un espace public à reconquérir : l'exemple des communes rurales de l'Essonne » par Valérie KAUFMANN.

L'association Cinéam a présenté « Jardins secrets, 1930-1970 » film réalisé à partir d'archives privées collectées en Essonne et, le 8 juin, Franklin PICARD a dirigé la visite de son arboretum du domaine de Segrez à Saint-Sulpice de Favières.

Arpajon

L'association « Art et Histoire » du pays de Châtres a présenté, du 23 au 27 novembre, une exposition sur « Mon école autrefois ».

Athis-Mons

La Maison de banlieue et de l'architecture a proposé trois expositions : du 15 mai au 8 juin : « Le village moderne, les constructions régionalistes et quelques autres pavillons à l'Exposition des Arts décoratifs modernes de 1925 » ; du 12 juin au 10 juillet « Construire sa maison, les castors ou l'autoconstruction dans les années 1950 » et du

16. Reproduction dans *Revue du Louvre*, oct. 2002, p. 99.

4 décembre au 5 avril 2003 « L'homme de la meulière ; extraction, mise en œuvre en Essonne ».

Une conférence-discussion y a eu lieu, le 25 juin, sur « L'aventure des castors dans la région ».

Brunoy

Le musée de Brunoy a organisé une exposition « Les châteaux du sud-est de l'Ile-de-France ; gravures et dessins » visible du 1^{er} juin au 31 octobre.

Bures-sur-Yvette

Une exposition photographique « Bures, notre patrimoine » a eu lieu du 3 au 16 juin.

Corbeil-Essonnes

L'association « Caméléon » a monté une exposition photographique « La Seine et l'Essonne » qu'on a pu voir, à la M.J.C., du 2 au 10 mai.

Le 22 septembre, Claude Breteau, président de l'association « Mémoire et patrimoine vivant », a fait une conférence, à la Commanderie Saint-Jean, sur « La situation géographique privilégiée de Corbeil-Essonnes et son développement économique ».

Dourdan

Le musée municipal a proposé, du 1^{er} juin au 1^{er} septembre, une exposition « Héraldique des seigneurs de Dourdan, du XIII^e au XVIII^e siècle » et du 9 octobre au 29 décembre « De la terre à la table ».

L'association des Amis du château a organisé trois conférences : le 9 février « Les auberges de Dourdan » par Yannick Autret ; le 2 mars « La porcelaine de Villeroy » par Nicole Duchon et le 2 novembre « Cuisine et saveurs sauvages ».

Dans le cadre de son cycle de rencontres-conférences, Acte 91 a suscité, le 6 avril, deux conférences sur l'architecture : « Le développement de l'architecture au XIX^e siècle en lien avec la villégiature » par Sophie Cueille et « Les imprimeurs spécialisés dans les planches d'architecture » par Isabelle Mitton.

Les 5 et 6 octobre se sont tenues les Journées nationales de la généalogie.

Draveil

Une visite du parc de Paris Jardins a eu lieu le 27 janvier, accompagnée d'une conférence « Une cité pas comme les autres ».

Voir *supra* ACTE 91.

Étampes

Le bureau municipal du tourisme et « Étampes Histoire » ont organisé, comme chaque année, leur cycle de conférences : « Présentation d'instruments de musique anciens » par Joseph Ligault, le 19 janvier ; « La Séparation de l'Église et de l'État. Les inventaires de 1906 » par François Degommier, le 9 février ; « L'essor de l'activité théâtrale en Ile-de-France au XIX^e siècle » par Romuald Feret, le 9 mars ; « Aérovision, archéologie aérienne » par Daniel Jalmain, le 6 avril ; « L'église et la place Saint-Gilles » par Françoise Hébert-Roux, le 4 mai ; « L'eau : us et coutumes – symbolique » par Henri Fau, le 28 septembre ; « Les fouilles du palais capétien d'Étampes » par Sylvain Duchêne, Michel Martin et Cécile Rivière, le 26 octobre ; « Religieux et religieuses à Étampes aux XVII^e et XVIII^e siècles » par Jacques Gélis, le 16 novembre et « Alcide d'Orbigny » (1802-1856), le naturaliste créateur du « stampien » par Sylvie Barta-Calmus, le 14 décembre.

Du 4 au 23 janvier, une exposition intitulée « Les Étampoises vus par leurs peintres » s'est tenue à l'hôtel Anne de Pisseleu. Elle montrait les œuvres de vingt-cinq portraitistes des XVIII^e et XIX^e siècles, tirées des collections du musée.

Évry

Une réunion a eu lieu, le 18 septembre, à la mairie d'Évry, à la demande du Comité associatif pour la réhabilitation du château de Grand-Bourg, afin d'envisager l'avenir de ce domaine. Si le parc boisé est, en principe, protégé de toute construction, suite à un engagement pris par la commune lors de la réalisation du lotissement du domaine des Tourelles, le sort du château, abandonné depuis des décennies, est loin d'être assuré. Seul un projet bien structuré pour son utilisation accompagné d'un projet financier solide permettra à la commune de prendre une décision. Le Comité s'y emploie et cherche le soutien des habitants d'Évry et villes voisines. Son siège social est : 12, avenue des Glycines, 91130 Ris-Orangis.

L'association « Mémoire de la ville nouvelle » a fêté son vingtième anniversaire, le 22 novembre, à la ferme du Bois-Briard à Courcouronnes. A cette occasion, elle a présenté l'interview réalisé vers 1990 de l'ancien chef de culture de la ferme, Monsieur Happert.

Gometz-le-Châtel

A l'occasion des Journées du patrimoine, le service départemental du patrimoine, aidé par les associations locales, les sociétés archéologiques et les musées de Dourdan et d'Étampes, a proposé diverses animations : exposition et projection sur les *villae* gallo-romaines de l'Essonne, visite de l'église et conférence sur les vitraux, expositions sur les matériaux locaux de construction et l'architecture pavillonnaire du XX^e siècle, visites de Gometz et environs, enfin ateliers divers.

Limours

Du 15 janvier au 16 février, la bibliothèque municipale a présenté une exposition « La terre dans les veines » concernant l'exploitation des terres agricoles et les outils.

Linas

L'association « Patrimoine et Traditions » a présenté plusieurs expositions : « La Sallemouille et ses moulins », visible aux Archives départementales du 14 février au 3 avril ; « La léproserie de Linas, hôpitaux-Dieu et hospices au Moyen Age » les 29 et 30 juin, et « L'école d'autrefois », le 22 septembre.

Marcoussis

L'exposition « Bellejame, terre de mémoire », préparée par l'association historique, s'est tenue le 22 septembre.

Méréville

L'association historique a monté une belle exposition sur « Le commerce à Méréville de 1900 à 1960 ».

Milly-la-Forêt

Serge Linarès a donné, le 11 mai, à l'espace culturel, une conférence sur « Jean Cocteau, dessinateur et peintre ».

Montlhéry

Une huile sur carton d'André Lhote (1885-1962), « Course à Montlhéry », a été mise en vente le 21 mars au Crédit municipal de Paris.

Un habitant, chercheur de trésors, a découvert, dans une cave, 41 kg de pièces d'argent du début du XX^e siècle, d'après le *Républicain* du 21 février).

Ollainville

Du 2 au 23 février s'est tenue une exposition « Mémoire d'Ollainville » qui retraçait l'histoire du village au XIX^e siècle.

Sceaux

Pierre Gasnault et Jannic Durand ont fait, le 23 octobre, une communication à la Société nationale des Antiquaires de France sur la translation d'une relique de saint Mammès de Langres à Sceaux, le 22 septembre 1726. Le reliquaire est conservé, mais le procès-verbal de la translation avait disparu. Il a été acquis, en 1978, par le musée de l'Ile-de-France.

Sèvres

Le musée de la céramique a acheté neuf biscuits de porcelaine de Sèvres créés par Étienne-Maurice Falconet (1716-1791) et un de Louis-Antoine Boizot, « La baigneuse à l'éponge » (1775)¹⁷.

Le département des objets d'art du Musée du Louvre a acquis un pot à oille et son plat en porcelaine tendre « à frise riche en couleurs et riche en or » pièce du service commandé par Louis XVI en 1784¹⁸.

Le musée des châteaux de Versailles et Trianon a reçu en don : un saladier en porcelaine tendre à « attributs et groseilles » réalisé vers 1771¹⁹, une paire de compotiers ovales du service « à cartels de fleurs sur terrasses et petites fleurettes » acquis par la comtesse de Provence en 1783-1784²⁰ ; un seau à bouteille en porcelaine dure provenant du service « à perles et barbeaux » livré à la comtesse d'Artois le 26 avril 1788.

17. Voir reproduction dans *Revue du Louvre*, avril 2002, p. 95.

18. Voir *Idem* dans *Idem*, octobre 2002, p. 93.

19. Voir reproduction dans *Revue du Louvre*, octobre 2002, p. 94.

20. Voir *idem* dans *idem*, avril 2002, p. 96.

Le musée des Arts décoratifs de Lyon a reçu en don une assiette en porcelaine tendre blanche à décor chiné, datée de 1791 ²¹.

Le musée du château de Pau a acquis une tasse de forme jasmin et sa soucoupe en porcelaine dure à fond vert avec vue du château de Pau, réalisée en 1816 ²².

Soisy-sur-Seine

La « quinzaine de l'histoire » préparée par le comité culturel s'est tenue du 21 septembre au 6 octobre.

Une importante exposition présentée au château du Grand Veneur a permis de montrer l'évolution du paysage et de l'environnement à Soisy depuis le XVI^e siècle.

Trois conférences ont été proposées : « Le parc du Grand Veneur et autres Jardins » par Pierre Wittmer, « Jean de Berry et ses châteaux » par Françoise Autrand et « La campagne d'Égypte » par Jean Tulard, ainsi que diverses animations : visites du parc du château, équipages de chasse à courre, rallye historique, concours de peinture sur le thème de la nature, film, etc.

Vauhallan

Le syndicat d'initiative présidé par Renée Delattre a rendu hommage à Jean Cattant (1918-2002), sculpteur et archéologue, et à Victor Hugo, à l'occasion du bicentenaire de sa naissance.

Versailles

Le musée des châteaux de Versailles et Trianon a organisé, à partir du 14 février, une exposition sur « Madame de Pompadour, mécène des arts ». A cette occasion, l'appartement de la favorite au deuxième étage du corps central du château a été restauré.

Viry-Châtillon

Le 23 janvier, à l'espace Condorcet, on a pu entendre une conférence sur « Viry-Châtillon et ses maires au XIX^e siècle ».

21. Voir reproduction dans *Revue du Louvre*, octobre 2002, p. 91.

22. Voir *idem* dans *idem*, décembre 2002, p. 98.

Le 21 septembre était visible une exposition sur Port-Aviation. L'accès au bâtiment du premier aérodrome – dans le monde – était malheureusement interdit à cause des précautions « Vigipirate ».

Les archives municipales ont proposé, à partir d'octobre, « les rendez-vous de l'histoire » qui se tiennent un mercredi par mois : le 16 octobre, Isabelle Cantrelle a parlé des « Voies de communication et moyens de transport à Viry » ; le 20 novembre Francis Bédéï a évoqué « ceux qui ont volé à Port-Aviation » et, le 18 décembre, Claude Beaubestre a initié les auditeurs à la généalogie à travers l'histoire d'une famille locale. Les rendez-vous se poursuivent en 2003.

Un film documentaire (55 mn) a été réalisé par André Rivierre sur les castors à Viry-Châtillon.

Wissous

Les 23 et 24 novembre, l'Association pour le patrimoine et l'environnement présidée par Jean-Claude Ciret a présenté, dans la belle grange aux dîmes qui appartient au chapitre de Notre-Dame de Paris – devenue restaurant – une exposition sur l'évolution de Wissous de 1900 à 1950.

Yerres

Le 25 janvier, a débuté au château de La Grange, rebaptisé « du Maréchal de Saxe » une série de soirées littéraires « Esprit de France ». Marie-Christine Barrault y a lu des textes en rapport avec le lieu et les personnages qui y vécurent.

L'abbaye royale, fondée au début du XII^e siècle par Eustache de Corbeil, qui a subi depuis la Révolution d'innombrables dégradations et, pour finir, un incendie en 2001, va enfin être restaurée. Les premiers travaux ont commencé en juillet. D'ici deux ans, 56 logements et 2 400 m² de bureaux devraient y être aménagés. Espérons que l'ensemble ne soit pas trop défiguré !...

Lettres de nos lecteurs :

ADDENDA ET CORRIGENDA

L'étude d'Alain Devanlay sur *Les armes gravées des du Monceau*, publiée dans le numéro 71 (p. 19-34) a été complétée par de nombreuses informations transmises par plusieurs membres de notre Société.

A propos des brisures de cadets qui apparaissent dans les armes des du Monceau, il faut signaler que le petit croissant que l'on peut distinguer en haut des blasons de la haute borne de Puiset/Bois-Herpin (p. 26) et du chapiteau de Bois-Herpin (p. 29) pourrait également en être une.

Pour le blason figurant sur le socle de la croix de l'ancien cimetière de Puiset-le-Marais (p. 27), Claude Cornette suggère que le heaume est surmonté, non d'un cimier, mais plutôt de lambrequins qui, précise-t-il, sont apparus par l'allongement et la complication des pièces d'étoffe dont les chevaliers recouvraient leur casque pour se protéger du soleil. C'est au cours du XV^e siècle que ces pièces d'étoffe se transforment en labrequins dont le rôle devient essentiellement décoratif. Quant aux Illiers (p. 32), il indique que cette famille est bien, elle aussi, beauceronne et fort ancienne puisqu'elle est déjà connue sous Thibaud, premier comte de Chartres qui vivait à la fin du XI^e siècle/début du XII^e. Enfin, sur les armes des Célestins (note 21, p. 23), il précise qu'elles ne comportent pas deux C opposés et superposés, mais un S, pour « Spirituel », l'ordre ayant été créé, vers 1215, sous l'influence du courant *spirituel* des Franciscains prônant la pauvreté stricte. Cette nouvelle congrégation prendra le nom de « Célestins » après l'accession au trône pontifical de son fondateur, Pierre de Morrone, sous le nom de Célestin V.

Dans son livret *Hôtel de ville et institutions municipales 1150-1180*, édité par les Archives municipales d'Étampes, Clément Wingler indique, à la page 14, que François du Monceau (p. 21) est cité comme bailli d'Étampes en 1517. Il nous a également signalé un acte (ADE, A 910), daté de 1470, où figure un Pierre du Monceau, en qualité d'huissier sergent des Requêtes du roi en son palais royal à Paris.

En ce qui concerne la pérennité du nom des du Monceau, Alain Sénée nous indique qu'il existe toujours à Avon (p. 21) une rue du Montceau (le nouveau quartier voisin se nomme La Butte Monceau) et que l'on peut encore voir, dans le château de Fontainebleau, un grand tableau de 1602 où figure le château des du Monceau à Avon, en limite du parc du château royal.

Enfin, nous avons appris que le comte Élie de Pourtalès, adhérent lui aussi, a transmis cette étude à Monsieur John du Monceau qui occupe d'importantes fonctions au Groupe Accor. Celui-ci nous a fait savoir que sa famille, les du Monceau de Bergendal, descend d'un général d'Empire qui a fait souche au royaume de Hollande et ses armes sont complètement différentes et sans aucun anneau.

A la suite de la parution, dans le même numéro, de l'article de Mickael Wilmart, *Les étangs de Marcoussis, un exemple d'exploitation piscicole dans la région parisienne à la fin du xv^e siècle* (p. 7-18), Arnaud Deschar, secrétaire de l'Association historique de Marcoussis, nous a communiqué des informations supplémentaires. « En 1400, Jean de Montagu, seigneur de Marcoussis, aménage deux étangs, l'étang de Craon (aujourd'hui petit étang) et celui de Roucy (le grand étang) ; Un autre est attesté dans le dernier quart du xvii^e siècle, situé plus à l'est. Il portera, logiquement, le nom d'étang neuf. D'autres retenues d'eau existent également, mais de moindre importance, près du château seigneurial et à la limite occidentale de la seigneurie. L'étang neuf est asséché à la fin du xvii^e siècle. Le petit étang est vidé avant la fin du xviii^e ».

Madame Jacqueline Lesueur, veuve de notre regretté trésorier Bernard Lesueur, souhaite vendre une collection complète de nos publications de 1895 à 2002. Toute personne intéressée peut lui écrire : 35, rue du 14 Juillet, 91100 Corbeil-Essonnes.

Nécrologie

Maître Jean GUILLOT, qui fut longtemps avoué à Corbeil avant d'exercer à Étampes, était des nôtres depuis 1960. Nous disons nos regrets à Madame Guillot et à Alain Guillot, son père, qui est, lui aussi, fidèle à notre Société.

★

Madame Gisèle LEBLANC, de Montlhéry, est décédée le 22 décembre. Elle avait adhéré en 1999.

★

Madame Marguerite LECORCIER est décédée à Corbeil-Essonnes, au mois de mai. Nous assurons Monsieur André Lecorcier, son époux, de notre sympathie.

★

Monsieur Bernard LESUEUR est décédé le 16 août. Né à Corbeil, de parents issus de deux vieilles familles de la région – les Lesueur à Villabé, les Bellet à Soisy-sur-Seine – il était profondément attaché à sa ville et tout particulièrement à la rive droite où il résida toute sa vie et dont il participa activement à l'animation. Membre de notre Société depuis 1966, c'est après une longue carrière d'assureur qu'il accepta d'entrer au conseil d'administration en 1988 puis de prendre la lourde charge de la trésorerie, en 1989. Il géra nos comptes avec sa rigueur et sa minutie habituelles jusqu'en 1998, quand son état de santé le contraignit au repos.

Dévoué, modeste, généreux, il avait gardé des liens étroits avec ses camarades du collège Saint-Charles d'Athis, ses amis scouts et toutes les vieilles familles corbeilloises. La cathédrale Saint-Spire n'était pas trop grande pour les accueillir, le jour de ses obsèques, le 21 août.

A Jacqueline, sa femme, à ses enfants et petits-enfants, nous renouvelons nos condoléances.

★

Nous avons appris le décès de Monsieur Étienne MAINFROY, survenu à l'automne. Issu d'une ancienne famille de meuniers étampois apparentée aux Darblay, il fut longtemps directeur de la papeterie d'Essonnes. Il s'était retiré dans sa jolie propriété des Bordes à Saintry-sur-Seine.

Toutes demandes de renseignements peuvent être adressées à :

M. Clément WINGLER
Secrétaire général
Archives départementales de l'Essonne
91730 Chamarande

Cotisation annuelle pour 2003 :

membre ordinaire : 15 €
membre bienfaiteur : 22 €

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de la SHAEH

C.C.P. de la Société : Paris 1508-40 M

Achévé d'imprimer en septembre 2003
sur les presses offset de Maury-Eurolivres
45300 Manchecourt
Dépôt légal 3^e trimestre 2003

LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE CORBEIL

BULLETINS

Année 1944	Année 1975	Année 1984	Année 1993
Année 1947	Année 1976	Année 1985	Année 1994
Année 1955	Année 1977	Année 1986	Année 1995
Année 1964	Année 1978	Année 1987	Année 1996
Année 1965	Année 1979	Année 1988	Année 1997
Année 1966	Année 1980	Année 1989	Année 1998
Année 1972	Année 1981	Année 1990	Année 1999
Année 1973	Année 1982	Année 1991	Année 2000
Année 1974	Année 1983	Année 1992	Année 2001
			Année 2002

Les bulletins antérieurs à 1974 sont soldés à 5 €.

Les autres bulletins sont vendus 15 €.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

- ◆
- XI – Louis BRUNEL, *Juvisy au XVIII^e siècle. – Le détournement du Pavé royal de Lyon. Ses conséquences économiques et humaines* (1975, 178 p., 20 pl.).
Prix : 15 €
- XII – J.-M. MORICEAU, *La population du Sud de Paris aux XVI^e et XVII^e siècles* et P. DUMONTIER, *L'oppidum de Champlan* (1979, 85 p., 22 pl.).
Prix : 7 €
- XIII – J. GAUCHET, *Un notable à Brunoy au début du XIX^e siècle : le général-ambassadeur Antoine Dupont-Chaumont, 1759-1838* (1983, 74 p., 10 pl.).
Prix : 7 €
- XIV – J. DELIVRE, *L'immigration dans le doyenné d'Étampes après la Guerre de Cent Ans* et J.-P. CROCY, *L'Hôtel-Dieu d'Étampes de 1695 à 1789* (1988, 143 p., 26 ill.).
Prix : 15 €
- XV – S. BIANCHI, *La déchristianisation dans le district de Corbeil, 1793-1799* (1990, 160 p., 27 ill.).
Prix : 15 €
- XVI – S. LEFÈVRE, *L'aménagement du Sud de l'Île-de-France par les établissements religieux, XI^e-XIII^e siècles* (1993, 160 p., 23 ill.).
Prix : 15 €
- XVII – *Archéologie et Numismatique. Miscellanées* (1998, 96 p.).
Prix : 7 €

LIVRET DU CENTENAIRE (1996, 88 p., 23 ill.). Prix : 7 €

◆

TABLE GÉNÉRALE 1895-1994 (1989 et 1997, 70 + 20 p.). Prix : 6 €

◆

Nous disposons d'un important stock de bulletins de la Société d'études historiques et géographiques d'Athis-Mons et de la plaine de Longboyau :

N° 1, octobre 1947, Prix	1 €	N° 5, décembre 1948, Prix	1 €
N° 2, janvier 1948, Prix	1 €	N° 6, année 1949, Prix	4 €
N° 3, avril 1948, Prix	1 €	Les six numéros, Prix	8 €
N° 4, juillet 1948, Prix	1 €		

◆

Réduction de 30 % pour les membres de la société sur toutes les publications

◆

C.C.P. de la Société : Paris 1508-40 M